

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

SUPERIOR COURT
(Class action)

N° : 500-06-001076-203

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE
DES ACTIONNAIRES

Plaintiff

v.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA ET AL.

-and-

ERNST & YOUNG LLP

Defendants

**DE BENE ESSE APPLICATION OF THE DEFENDANT
ERNST & YOUNG LLP TO PRODUCE THE EXPERT REPORT OF
ALAIN DUGAL DATED SEPTEMBER 20, 2021 AND PUBLIC DOCUMENTS OF
LAURENTIAN BANK OF CANADA NOT INCLUDED IN PLAINTIFF'S EXHIBITS
(Arts. 574 & 575 Code of Civil Procedure)**

TO THE HONOURABLE JUSTICE STÉPHANE LACOSTE, SITTING IN AND FOR THE DISTRICT OF MONTREAL, AS DESIGNATED JUDGE FOR THIS INSTANCE, THE DEFENDANT ERNST & YOUNG LLP ("EY") RESPECTFULLY SUBMITS THE FOLLOWING:

A. CONTEXT

1. On or around June 9, 2020, Plaintiff filed a *Motion for Authorization to Bring an Action Pursuant to Section 225.4 of the Québec Securities Act and Application for Authorization to Institute a Class Action* (the "**Motion for authorization**") against Banque Laurentienne du Canada (the **Bank**), François Desjardins, François Laurin, Valeurs mobilières TD inc., BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés Mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux inc., Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières Cormark inc. and Barclays Capital Canada inc. (collectively, the **Underwriters**), the whole as appears from the Court record.
2. On October 23, 2020, Justice Chantal Chatelain, j.c.s, authorized amendments to the Motion for authorization by virtue of which EY would be added as a defendant.
3. Further to Justice Chatelain's judgment having been rendered, on October 26, 2020, Plaintiff filed an *Amended Motion for Authorization to Bring an Action Pursuant to Section 225.4 of the Québec Securities Act and Application for Authorization to Institute a Class Action* in which EY was added as a named defendant (the "**Amended Motion for authorization**").
4. On March 31, 2021, Plaintiff filed the expert report of Craig J. McCann dated March 29, 2021 ("**McCann Report**"), in which Mr. McCann considered, among other questions, whether the Defendants' alleged omissions or misstatements¹ could reasonably be expected to have a significant impact on the market price of the Bank's securities or on a reasonable investor's

¹ Taking the facts alleged in the Amended Application for authorization as true (McCann Report, para. 11d).

decision to purchase the Bank's securities. As appears from the McCann Report, it does *not* specifically address any omission or misstatement by EY.

5. On or around April 12, 2021, Plaintiff's counsel notified Defendants' counsel a *De Bene Esse Motion* for leave to amend the Amended Motion for Authorization, by virtue of which Plaintiff, in light of the contents of the McCann Report, seeks leave to bring certain amendments to the class definition as well as certain allegations being made against the Defendants in the present proceedings.
6. As of the date of the filing of the present Motion, the Court has not yet rendered judgment on Plaintiff's *De Bene Esse Motion* for leave to amend the Amended Motion for Authorization.
7. The proposed class action stems from Defendants' alleged failure to fulfill their obligations, in particular under the *Securities Act*, CQLR c V-1.1 (the "**QSA**") and the *Civil Code of Quebec* (the "**CCQ**"), by failing to disclose material facts and by publishing documents containing false and misleading information with respect to the Bank's securitization activities, its quality control processes and underwriting procedures, all of which had the effect of causing damages to class members during the Class Period.²
8. According to the Amended Motion for authorization, throughout the Class Period, Defendants are generally alleged to have failed, among other things, (i) to disclose that, as part of the Bank's securitization activities, the Bank was granting and selling irregular mortgage loans to third party purchasers, (ii) to disclose that its underwriting procedures and quality control processes were deficient and ineffective and (iii) to establish and maintain an adequate and effective system of internal controls that would have allowed the detection of irregular securitization transactions and vulnerabilities and weaknesses in the Bank's underwriting procedures and quality control processes.³
9. Plaintiff alleges that had it not been for the omissions of the Defendants and the misrepresentation and incompleteness of the information provided by the Defendants, the Bank's securities would not have traded in the market at such high prices during the Period.⁴
10. Based on the foregoing, Plaintiff asserts five distinct causes of action against the Bank, which are described in the Bank's *Demande De Bene Esse pour permission de présenter une preuve appropriée* (the "**Bank's Demande De Bene Esse**") at its paragraph 7. Of those five causes of action asserted against the Bank, three are also asserted against EY:⁵
 - a. A statutory claim under sections 225.2 and following of the QSA for alleged misrepresentations in the secondary market (the "**Statutory Claim**") (described at paragraph 7 a) i) of the Bank's *Demande De Bene Esse*);
 - b. A statutory claim under sections 217 and following of the QSA for alleged misrepresentations in the primary market in relation to the Bank's Prospectus Supplement dated January 9, 2018 (R-19) (described at paragraph 7 b) ii) of the Bank's *Demande De Bene Esse*); and
 - c. A civil negligence claim under article 1457 of the *Civil Code of Québec* (the "**CCQ Claim**") (described at paragraph 7 c) of the Bank's *Demande De Bene Esse*).

² Amended Motion, para. 1.

³ Amended Motion, para. 4.

⁴ Amended Motion, para. 5.

⁵ As summarized in the Amended Motion, para. 80.

11. All causes of action are asserted by Plaintiff on behalf of:

Any person who acquired one or more securities of Laurentian Bank of Canada on a primary or secondary market between May 18, 2017, and September 3, 2018, inclusively and who still held all or a portion of such securities between December 5, 2017, and September 4, 2018.⁶

[our translation] (the “**Putative Class**”)

12. At para. 81-96 of the Amended Motion, Plaintiff describes the basis of the Statutory Claim.
13. As against EY, the Statutory Claim is based on the publishing of **two** documents which allegedly omitted to disclose material facts or which contained false and misleading information.
14. In particular, Plaintiff contends that EY should not have issued an unqualified 2017 Auditors’ Report (*opinion sans réserve*) dated December 4, 2017 on, and included in, the Bank’s 2017 consolidated financial statements as at October 31, 2017 and 2016 (R-21, p. 81) but instead should have mentioned the “Irregularities” relating to the Bank’s securitization activities, its quality control processes and its underwriting procedures as defined by MEDAC at paragraph 40 of the Amended Motion in said 2017 Auditors’ Report. This is the first of the two alleged false and misleading EY documents.
15. On January 9, 2018, EY gave its Consent (R-67) to being named and to the use, through incorporation by reference in the Bank’s Prospectus Supplement of January 9, 2018 (R-19), of EY’s unqualified 2017 Auditors’ Report and reported having no reason to believe that the Prospectus Supplement contained any misrepresentation in the information contained therein that are derived from the 2017 consolidated financial statements upon which EY reported.⁷ This is the second of the two alleged false and misleading EY documents.
16. At para. 97-99.3 of the Amended Motion, Plaintiff describes the basis of the CCQ Claim.
17. As against EY, the CCQ Claim put forward by Plaintiff is essentially based on the same omissions and misrepresentations that form the basis of the Statutory Claim⁸ and also on (i) a related alleged failure by EY to conduct adequate due diligence procedures over the Bank’s commercial activities, its business and its financial situation, which would have allowed the Bank’s Prospectus Supplement of January 9, 2018 (R-19) to contain full, true and plain disclosure of all material facts relating to the Bank’s securities and (ii) an alleged failure by EY to validate the adequacy and sufficiency of the Bank’s internal control which made possible the “Irregularities” relating to the Bank’s securitization activities, its quality control processes and its underwriting procedures.⁹

B. THE DUGAL REPORT AND SUPPORTING PUBLIC DOCUMENTS OF THE BANK

18. On September 24, 2021, EY’s counsel notified counsel on record a copy of the expert report of Alain Dugal (the “**Dugal Report**”).
19. The Dugal Report is based entirely on public documents published by the Bank in 2017 and 2018, most of which are exhibits already filed by Plaintiff itself in support of its Amended Motion. Additional public documents (in French and English) published by the Bank in 2017 and 2018 which are available on SEDAR for consultation by anyone and complete those already filed by Plaintiff were also notified on counsel on record as supporting documents to the Dugal Report.

⁶ Amended Motion, para. 6 [our translation].

⁷ Amended Motion, para. 87.1.

⁸ Amended Motion, para. 97.

⁹ Amended Motion, para. 87.1, 92.1-92.4, 98.1 and 99.2.

C. LEAVE TO ADDUCE THE DUGAL REPORT REQUIRED ONLY TO CONTEST THE AUTHORIZATION OF PLAINTIFF'S CCQ CLAIM

20. EY takes the position that no leave to produce the Dugal Report (**Exhibit R-EY-1**) and supporting public documents published by the Bank in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits (*en liasse*, **Exhibit R-EY-2**), is required with respect to the Statutory Claim.
21. As MEDAC's counsel disputes this position, it is on a *De Bene Esse* basis that EY makes this Application to file the Dugal Report (Exhibit R-EY-1) and supporting public documents published by the Bank in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits (*en liasse*, Exhibit R-EY-2) for the purpose of the authorization hearing relating to the Statutory Claim.
22. Moreover, the present Application is presented pursuant to Article 574 *Code of Civil Procedure (CCP)*, to allow the Court to determine whether the conditions of application of Article 575 CCP are met as it concerns the CCQ Claim put forward by Plaintiff.
23. More specifically, as it concerns the authorization of the CCQ Claim, this Court will have to determine whether the facts alleged appear to justify the conclusions sought and, by extension, conclude as to whether or not the criterion of article 575(2) CCP is met in the present case.

D. THE RELEVANCE AND USEFULNESS OF THE DUGAL REPORT AND SUPPORTING PUBLIC DOCUMENTS OF THE BANK FOR THE PURPOSES OF THE CCP AUTHORISATION HEARING

24. In the Dugal Report, Mr. Dugal shares with this Court his expert knowledge and opinion concerning :
- a. the key distinctions that exist as between the role and responsibilities of the *issuer's management* as opposed to the role and responsibilities of the *issuer's independent auditor* in connection with the *issuer's annual financial statements*.
 - b. the accounting standards for the presentation of securitized mortgage loans in financial statements.

In respect of these two topics, Mr. Dugal informs this Court that a reporting issuer (such as the Bank) whose financial statements are required to be audited as per securities legislation must be accompanied by an auditor's report that expressed an unqualified opinion and that there is no contradiction between the EY 2017 and 2018 Auditors' Reports. Indeed, the "Irregularities" relating to the Bank's securitization activities, its quality control processes and its underwriting procedures had no accounting and audit impact since they did not result in the presence of any material misstatements in the Bank's 2017 consolidated financial statements.

This will be directly relevant and useful to the CCP authorisation hearing and this Court's consideration and analysis of Plaintiff's contentions as to faults allegedly committed in connection with the Bank's 2017 consolidated financial statements, namely by EY in its sole public disclosure relating thereto (its unqualified 2017 Auditors' Report, R-21, p. 81).

- c. the key distinctions that exist as between the role and responsibilities of the *issuer's management* as opposed to the role and responsibilities of *the issuer's independent auditor* in connection with a *securities offering by the issuer*;

In respect of this topic, Mr. Dugal informs this Court as to how an independent auditor must proceed when asked to issue a consent to being named and to the use of one of its previous auditors' report, through incorporation by reference, in an issuer's securities offering.

An independent auditor is not obliged to and does not audit an issuer's entire prospectus for a securities offering when issuing its consent. Rather, an independent auditor must implement limited procedures designed to assess whether the issuer's management has identified and appropriately addressed interim period¹⁰ events that would indicate the existence of material misstatement in the financial statements on which it has previously issued an auditors' report. EY was justified in giving its Consent given the absence of any finding of interim period events that would indicate material misstatements in the Bank's 2017 consolidated financial statements.

This will be directly relevant and useful to the authorisation hearing and this Court's consideration and analysis of Plaintiff's contentions as to faults allegedly committed in connection with the Bank's January 2018 securities offering (Prospectus Supplement of January 2018, R-19), by EY in its sole public disclosure relating thereto (its January 9, 2018 Consent, R-67).

25. In respect of the omissions and misrepresentations upon which both Plaintiff's Statutory Claim and CCQ Claim are based, EY expects that this Court's determination of whether or not the criterion of article 575(2) CCP is met under the CCQ Claim will necessarily mirror the conclusion that this Court will have reached regarding whether or not the threshold for the Statutory Claim will have been met in the present case.
26. Presuming that they will have informed the Court's analysis of whether there is sufficient grounds to authorize the Statutory Claim, the contents of the Dugal Report (Exhibit R-EY-1) and supporting public documents published by the Bank in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits (*en liasse*, Exhibit R-EY-2), will – by extension – necessarily be determinative to the Court's assessment of whether the criterion of 575(2) CCP is met in the present case as it concerns the CCQ Claim.
27. It would therefore be nonsensical and contrary to the principles of proportionality for this Court to render its decision on whether or not the CCQ Claim meets the criterion of article 575(2) CCP in abstraction of the very same evidence that it will have relied upon to determine whether or not there is a reasonable possibility that the Statutory Claims will be resolved in favour of the Plaintiff.
28. In short, the expert evidence of Mr. Dugal and supporting public disclosures of the Bank meet the test summarised by the Honourable Justice Bisson, J.S.C. in *Ward v. Procureur général du Canada*, 2021 QCCS 109. They are relevant and useful to this Court for the CCP authorisation hearing, will allow this Court to assess Plaintiff's allegations concerning EY's alleged faults in an informed manner and to determine that the Amended Motion does not meet the criterion of Article 575(2) CCP in respect of EY.
29. Defendant EY also reserves its rights to rely upon the Dugal Report (Exhibit R-EY-1) and supporting public documents published by the Bank in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits (*en liasse*, Exhibit R-EY-2) to make arguments concerning the scope of the Putative Class.

¹⁰ The interim period being the period between the date of EY's 2017 Auditors' Report of December 4, 2017 and the date of EY's Consent of January 9, 2018


30. For the reasons detailed above, Defendant EY hereby seeks permission of this Court to obtain leave to produce the Dugal Report (Exhibit R-EY-1) and supporting public documents published by the Bank in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits (*en liasse*, Exhibit R-EY-2) for the purposes of allowing the Court to determine whether the Amended Motion meets the criteria of 575 CCP.

WHEREFORE THE DEFENDANT ERNST & YOUNG LLP PRAYS THAT THIS HONOURABLE COURT:

- [1] **GRANT** the present *De Bene Esse* Application of the Defendant Ernst & Young LLP for Leave produce the expert report by Mr. Alain Dugal dated September 20, 2021 being Exhibit R-EY-1 and supporting public documents published by the Laurentian Bank of Canada in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits being, *en liasse*, Exhibit R-EY-2.
- [2] **AUTHORIZE** Defendant Ernst & Young LLP to file the expert report by Mr. Alain Dugal dated September 20, 2021 Exhibit R-EY-1 and supporting public documents published by the Laurentian Bank of Canada in 2017 and 2018 not already included in Plaintiff's exhibits being, *en liasse*, Exhibit R-EY-2;

THE WHOLE without costs except if this application is contested.

Montréal, September 24, 2021

A handwritten signature in blue ink that reads "Norton Rose Fulbright Canada LLP". The signature is written in a cursive style.

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA LLP
(Mes Sophie Melchers, François-David Paré and
Francesca Taddeo)
Counsel to Defendant
ERNST & YOUNG, LLP

1 Place Ville Marie, Suite 2500
Montréal QC H3B 1R1
Telephone : 514.847.4747
Fax : 514.286.5474
Email: francois-david.pare@nortonrosefulbright.com
sophie.melchers@nortonrosefulbright.com
francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com
Notification: Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

***Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires
c. Banque Laurentienne du Canada,
Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. et al.***

Cour supérieure de Montréal – 500-06-001076-203

**Rapport d'expertise
Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA
expert**

20 septembre 2021

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
1.1 MANDAT ET ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE.....	3
1.2 DOCUMENTS IDENTIFIÉS PAR MEDAC QUI IMPLIQUENT UNE COMMUNICATION DE EY.....	6
1.3 LA BANQUE EN TANT QU'ÉMETTEUR.....	8
1.4 QUESTIONS PRÉCISES AUXQUELLES JE RÉPONDS	9
2. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'UN ÉMETTEUR	10
3. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT D'UN ÉMETTEUR	11
3.1 HISTOIRE DE L'AUDIT.....	11
3.2 AUDIT FINANCIER AUJOURD'HUI	12
4. NORMES COMPTABLES DE PRÉSENTATION DES PRÊTS AUX ÉTATS FINANCIERS ET PRINCIPES DE DÉCOMPTABILISATION	14
5. ANALYSE DES ALLÉGATIONS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT EY	18
5.1 LA QUESTION FONDAMENTALE EST DE DÉTERMINER SI EY S'EST ACQUITTÉ DE SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES CONFORMÉMENT AUX NCA OU S'IL A PLUTÔT I) ÉMIS UN RAPPORT DES AUDITEURS 2017 SANS RÉSERVE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2017 QUI AURAIENT CONTENU DE L'INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE, II) OMIS DE FAIRE ÉTAT DES « IRRÉGULARITÉS » TELLES QUE DÉFINIES PAR MEDAC, DANS SON RAPPORT DE L'AUDITEUR 2017 ET III) COMMIS D'AUTRES MANQUEMENTS À SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES.	18
5.2 « ANOMALIE » AU SENS DES NORMES COMPTABLES ET D'AUDIT ET « CARACTÈRE SIGNIFICATIF » DANS LE CONTEXTE D'UN AUDIT	19
5.3 EXAMEN DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES.....	20
5.4 EY DEVAIT-IL EXPRIMER UNE OPINION AVEC RÉSERVE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2017 ET QUELLES ÉTAIENT SES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES PROCESSUS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DES PROCÉDURES DE SOUSCRIPTION DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE LA BANQUE ?	22
5.5 EY AVAIT-IL L'OBLIGATION DE PROCÉDER À UNE VÉRIFICATION DILIGENTE ET D'ATTESTER DE LA VÉRACITÉ DE L'INFORMATION CONTENUE DANS LE SUPPLÉMENT DE PROSPECTUS DE JANVIER 2018 (R-19) POUR ÉMETTRE SON CONSENTEMENT ?.....	26
5.6 EY AVAIT-IL LA RESPONSABILITÉ DE VALIDER LE CARACTÈRE SUFFISANT ET ADÉQUAT DU CONTRÔLE INTERNE DE LA BANQUE ?	28
5.7 QUELLES ÉTAIENT LES RESPONSABILITÉS DE COMMUNICATION D'EY QUANT À L'EXAMEN DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE LA BANQUE?	31
5.8 OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES AUDITEURS.....	32
ANNEXE 1.....	34
ANNEXE 2.....	36
ANNEXE 3.....	37

1. INTRODUCTION

1.1 Mandat et Action collective proposée

- 1.1.1 Je suis un associé retraité de PricewaterhouseCoopers (**PwC**) où j'ai œuvré pendant plus de 30 ans comme auditeur d'entreprises du secteur des institutions financières. Je suis Fellow CPA et CA et j'ai un permis d'exercice de la comptabilité publique. J'ai dirigé les services d'audit et de certification du cabinet comme associé directeur pour le Québec. J'ai aussi présidé le conseil de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Je siège présentement au conseil de CPA Canada.
- 1.1.2 C'est à titre d'expert indépendant en matière d'audit et de comptabilité d'institutions financières que j'ai été mandaté par Norton Rose Fulbright Canada (**NRF**) au nom de sa cliente Ernst & Young, s.e.n.c.r.l. (**EY**) afin de préparer le présent rapport d'expert en réponse à la *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VII de la Loi sur les valeurs mobilières* (la Demande d'autorisation) instituée par le Mouvement d'éducation et des défense des actionnaires (**MEDAC**) contre Banque Laurentienne du Canada (la **Banque**), François Desjardins (président et chef de la direction de la Banque à l'époque des faits pertinents), François Laurin (vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Banque à l'époque des faits pertinents), Valeurs mobilières TD inc., BMO Nesbitt Burns inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Marchés Mondiaux CIBC inc., Financière Banque Nationale inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Scotia Capitaux inc., Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières Cormark inc., Barclays Capital Canada inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (collectivement les **Preneurs fermes**) et EY (les auditeurs indépendants de la Banque à l'époque des faits pertinents et toujours en date du présent rapport) (collectivement les **Défendeurs**).
- 1.1.3 Je comprends que MEDAC a institué la Demande d'autorisation contre les Défendeurs et recherche l'autorisation de la Cour supérieure du Québec afin d'intenter une demande en dommages-intérêts en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières (LVM)* et d'intenter une action collective en vertu des articles 574 et suivants du *Code de procédure civile (C.p.c.)* (**l'Action collective proposée**).
- 1.1.4 Dans la Demande d'autorisation, MEDAC allègue que :
- tout au long de la période entre le 18 mai 2017 et le 3 septembre 2018 (la **Période**), les Défendeurs auraient omis de divulguer des faits importants en publiant des documents contenant de l'information fausse et trompeuse relativement i) aux activités de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque, ii) à ses processus de contrôle interne de la qualité et à ses procédures de souscription de prêts hypothécaires et iii) à son système de contrôle interne.¹

¹ Demande d'autorisation, ¶1 et 4

- toutes les personnes ayant acheté des titres de la Banque pendant la Période sur un marché primaire ou secondaire auraient payé un prix artificiellement gonflé pour ces titres.²
- les achats de titres de la Banque sur le marché primaire seraient survenus dans le cadre d'un placement, par la Banque, de reçus de souscription effectué le ou vers le 18 mai 2017 en vertu du « Supplément de prospectus à un prospectus simplifié préalable de base daté du 20 décembre 2016 » daté du 18 mai 2017 et publié le 19 mai 2017 (**Supplément de prospectus de mai 2017**)³ et dans le cadre d'un placement, par la Banque, d'actions ordinaires effectué le ou vers le 9 janvier 2018 en vertu du « Supplément de prospectus à un prospectus simplifié préalable de base daté du 20 décembre 2016 » daté du 9 janvier 2018 et publié le même jour (**Supplément de prospectus de janvier 2018**).^{4,5} Les achats de titres de la Banque sur le marché secondaire seraient survenus via la Bourse de Toronto (**TSX**) où les actions ordinaires de la Banque sont transigées.⁶
- le 5 décembre 2017, dans son Rapport annuel 2017⁷ et dans son Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (le **Rapport de gestion 2017**)⁸, la Banque a fait une divulgation à la rubrique « Arrangements hors bilan - Activités de titrisation - Examen des portefeuilles de prêts hypothécaires », laquelle est résumée par MEDAC au para. 40 de la Demande en autorisation.
- Plus particulièrement, la Banque a divulgué:
 - o à la suite d'un audit par échantillonnage réalisé par un tiers acheteur, avoir effectué un audit complet des prêts hypothécaires de B2B Banque vendus au tiers acheteur, relevé des problèmes relativement à la documentation ainsi que de fausses déclarations faites par des clients à l'égard de certains de ces prêts hypothécaires et racheté les prêts hypothécaires visés d'un montant d'environ 89 millions \$, soit 4,9 % de l'ensemble des prêts hypothécaires vendus à ce tiers acheteur et 13,6 % des prêts hypothécaires de B2B Banque de 655 millions \$ vendus à ce tiers acheteur;
 - o avoir effectué un audit par échantillonnage limité de documents relatifs aux prêts hypothécaires souscrits dans le réseau de succursales et vendus au tiers acheteur et avoir relevé des problèmes relativement à la documentation;
 - o avoir l'intention d'effectuer un examen approfondi des prêts hypothécaires accordés dans son réseau de succursales et vendus à ce tiers acheteur et

² Demande d'autorisation, ¶1 et 5

³ R-17

⁴ R-19

⁵ Demande d'autorisation, ¶27 et 29

⁶ Demande d'autorisation, ¶9

⁷ R-21, pp. 40-41

⁸ R-30, pp. 26-27

au besoin, racheter les prêts hypothécaires problématiques, qu'elle estimait à environ 124 millions \$ sur la base d'une extrapolation;

- o avoir constaté que, bien qu'ils aient été accordés conformément aux politiques de souscription de la Banque, des prêts hypothécaires de 91 millions \$ avaient été vendus par inadvertance au tiers acheteur, lesquels seraient rachetés par la Banque au premier trimestre 2018;
- o avoir élargi la portée de son audit et déterminé qu'un certain nombre de prêts hypothécaires totalisant 76 millions \$ et accordés conformément aux politiques de souscription de la Banque avaient été assurés par inadvertance, alors qu'ils ne respectaient peut-être pas les critères d'assurance, et vendus à un autre tiers acheteur, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (**SCHL**);
- o estimer qu'au terme de l'audit des prêts hypothécaires accordés dans le réseau de succursales et vendus au tiers acheteur, les rachats potentiels totaux de prêts hypothécaires problématiques ou qui ne respectent pas les critères d'achat et qui ont été vendus aux tiers acheteurs s'élèveraient à environ 304 millions \$;
- o avoir amélioré ses processus de contrôle de la qualité et ses procédures de souscription à compter du 1er novembre 2017, notamment en mettant en œuvre de nouveaux processus de surveillance interne et en redéfinissant les tâches des employés responsables de la souscription et du traitement des prêts hypothécaires;
- o que le rendement de tous les prêts hypothécaires qui seraient rachetés était conforme au rendement de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque; qu'aucun employé n'avait été complice de fausses déclarations; qu'il n'y avait aucune concentration auprès d'un souscripteur en particulier; et que les problèmes relatifs à la documentation ne semblaient pas intentionnels;

et finalement,

- o que les rachats potentiels totaux de prêts hypothécaires problématiques ou qui ne respectent pas les critères d'achat et qui ont été vendus aux tiers acheteurs ne devraient pas avoir une incidence significative sur les activités, la capacité de financement ou les fonds propres de la Banque.
- MEDAC définit l'ensemble de la problématique relative aux portefeuilles de prêts hypothécaires de la Banque telle que divulguée le 5 décembre 2017 comme les « Irrégularités ».
- Les états financiers consolidés de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016 (les **États financiers 2017**)⁹ publiés par la Banque le même jour que le Rapport annuel

⁹ Communiqués isolément comme pièce R-29 mais aussi inclus au Rapport annuel 2017, R-21, aux pp. 79-153 ; dans le présent rapport, lorsque je réfère aux États financiers 2017, je référerai à la pièce R-21

2017 et le Rapport de gestion 2017, soit le 5 décembre 2017, ne contiennent aucune note relative à l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires de la Banque.

- Au fil des mois suivants, allant jusqu'au 5 décembre 2018, date à laquelle la Banque a publié son Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (le **Rapport de gestion 2018**)¹⁰ et les états financiers consolidés de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017 (les **États financiers 2018**)¹¹, la Banque a fait d'autres divulgations relatives à l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires de la Banque. Le 5 décembre 2018, elle a divulgué la conclusion de l'examen de ses portefeuilles de prêts hypothécaires ainsi : « Tous les enjeux identifiés en 2017 ou au début de 2018 en lien avec les prêts hypothécaires vendus aux programmes de titrisation de la SCHL ou assurés par la SCHL, ainsi que les prêts hypothécaires vendus au tiers acheteur ont été résolus en 2018, sans incidence pour nos clients et sans répercussion importante sur les activités, les fonds propres, les opérations, les liquidités ou le financement de la Banque »¹².

1.2 Documents identifiés par MEDAC qui impliquent une communication de EY

1.2.1 Parmi les nombreux documents publiés par la Banque et qui auraient contenu de l'information fautive et trompeuse identifiés par MEDAC¹³, seuls trois (3) impliquent une communication de EY :

- les États financiers 2017 publiés par la Banque le 5 décembre 2017¹⁴ qui incluent le « Rapport des auditeurs indépendants [EY] aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada » (le **Rapport des auditeurs 2017**)¹⁵ dont je cite des extraits ci-dessous. Je reviendrai sur certains des concepts qui sont abordés dans les extraits que j'ai soulignés ci-dessous plus loin dans mon rapport, à savoir les concepts de « contrôle interne », « anomalies significatives », « audit », « assurance raisonnable » et « présentation / image fidèle ».

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

¹⁰ R-54

¹¹ R-66

¹² R-54, p. 25

¹³ Demande d'autorisation, ¶36

¹⁴ R-29

¹⁵ R-29, p. 3

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. (...)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

- le consentement de EY¹⁶ à ce que son Rapport de l'auditeur 2017 soit intégré par renvoi dans le Supplément de prospectus de janvier 2018 (le **Consentement de EY**) dont je cite des extraits ci-dessous. Je reviendrai sur certains des concepts qui y sont abordés et que j'ai soulignés ci-dessous plus loin dans mon rapport.

Nous consentons à ce que notre nom soit mentionné dans le supplément de prospectus et que soit intégré par renvoi dans celui-ci notre rapport daté du 4 décembre 2017, adressé aux actionnaires de la Banque et portant sur les états financiers consolidés suivants :

- o bilans consolidés aux 31 octobre 2017 et 2016; (...)

¹⁶ R-67

Nous déclarons que nous avons lu le supplément de prospectus et toutes les informations qui y sont expressément intégrées par renvoi, et que nous n'avons aucune raison de croire que l'information contenue dans le supplément de prospectus renferme des déclarations fausses ou trompeuses, selon le cas, qui sont extraites des états financiers consolidés sur lesquels porte notre rapport ou dont nous avons eu connaissance par suite des audits de ces états financiers consolidés. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant le consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un de ses rapports inclus dans un document de placement, ce qui ne constitue pas un audit ou un examen du supplément de prospectus au sens donné à ces termes dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

et

- les États financiers 2018 publiés par la Banque le 5 décembre 2018¹⁷ qui incluent le « Rapport des auditeurs indépendants [EY] aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada » (le **Rapport des auditeurs 2018**)¹⁸. Le texte est identique à celui du Rapport des auditeurs 2017, exception faite des années des états financiers mentionnées dans le paragraphe « Opinion ».

1.3 La Banque en tant qu'émetteur

- 1.3.1 La Banque est un émetteur assujéti au sens de la LVM¹⁹. Tel que mentionné précédemment, ses actions ordinaires sont transigées à la cote du TSX.
- 1.3.2 Comme le précise la note 2 afférente aux États financiers 2017²⁰, la *Loi sur les banques* prévoit que les états financiers de la Banque doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (**IFRS - International Financial Reporting Standards**) publiées par l'*International Accounting Standards Board (IASB)*.
- 1.3.3 En tant qu'émetteur assujéti, la Banque est sujette aux lois et règlements en matière de valeurs mobilières, incluant :
- Le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* qui exige qu'un émetteur assujéti, telle la Banque, dépose, entre autres choses, une déclaration de changement important lorsque survient un tel changement, un rapport de gestion pour chacune des périodes financières intermédiaires et des états financiers annuels audités au plus tard 90 jours après la fin de son exercice.
 - Le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (Règlement 52-109)* qui

¹⁷ R-66

¹⁸ R-66, p. 3

¹⁹ Demande d'autorisation, ¶10

²⁰ R-21, p. 87

impose à la direction d'un émetteur des obligations d'attestation des documents annuels à l'effet que :

- o les documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour la période visée par les documents annuels;
- o à leur connaissance, et avec la diligence raisonnable dont ils ont fait preuve, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans ses documents annuels, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour ces exercices; et
- o ils ont la responsabilité d'établir et de maintenir pour l'émetteur les contrôles et procédures de communication de l'information (**CPCI**) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (**CIIF**) et d'attestation des documents intermédiaires aux mêmes effets.
- o Le *Règlement 52-107 sur les Principes comptables et normes d'audit acceptables (Règlement 52-107)* qui exige, entre autres choses, que les états financiers dont l'audit est requis par la législation en valeurs mobilières soient audités conformément aux Normes d'audit généralement reconnues au Canada (maintenant les Normes canadiennes d'audit (**NCA**)) et accompagnés d'un rapport d'audit qui exprime une opinion non modifiée (une opinion sans réserve).

1.4 Questions précises auxquelles je réponds

1.4.1 NRF m'a demandé de fournir mon opinion quant :

- Aux rôle et responsabilités de la direction de l'émetteur en lien avec ses états financiers annuels;
- Aux rôle et responsabilités de l'auditeur indépendant d'un émetteur en lien avec ses états financiers annuels;
- Aux rôle et responsabilités de l'auditeur indépendant en lien avec un placement de valeurs par l'émetteur;
- Aux normes comptables de présentation de prêts hypothécaires titrisés aux états financiers;
- et de répondre à la question fondamentale du présent dossier, à savoir si EY s'est acquitté de ses obligations professionnelles conformément aux NCA ou s'il a plutôt i) émis un Rapport des auditeurs 2017 sans réserve sur les États financiers 2017 de la Banque qui auraient contenu de l'information fausse ou trompeuse, ii) omis

de faire état des « Irrégularités », telles que définies par MEDAC, dans son Rapport de l'auditeur 2017 et iii) commis d'autres manquements à ses obligations professionnelles. Pour répondre à cette question, je vais traiter de chacune des allégations de la Demande d'autorisation de MEDAC qui soit pertinente à EY.

2. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'UN ÉMETTEUR

- 2.1.1 La direction d'un émetteur, telle la Banque, est responsable de la préparation des états financiers annuels et intermédiaires de même que des autres informations financières. Elle est aussi responsable de la mise en place des systèmes comptables et du contrôle interne visant à produire une information financière intégrée et fiable, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS.
- 2.1.2 Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les CPCI et le CIIF requis aux fins de la préparation et la diffusion de l'information financière mais aussi un ensemble d'autres techniques, politiques, procédures et autres éléments du contrôle interne conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées et que l'actif est bien protégé, des éléments davantage liés à la gestion quotidienne des risques d'affaires de l'entreprise. Ces derniers ne sont pas tous pertinents pour la préparation et la diffusion de l'information financière et le travail de l'auditeur. La notion « **du** contrôle interne » que j'utilise au singulier dans le présent rapport est utilisée au sens large et réfère aux CPCI, au CIIF et à l'ensemble des autres éléments servant à assurer la production d'une information financière intégrée et fiable. Les responsabilités de la direction sont expressément reconnues par la Banque dans les États financiers 2017 : « Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière » et dans le Rapport de l'auditeur 2017²¹.
- 2.1.3 La reconnaissance de cette responsabilité est d'ailleurs une condition préalable à la réalisation d'un audit par l'auditeur indépendant (l'auditeur s'entend ci-après de l'auditeur indépendant) lequel doit obtenir, de la part de la direction, confirmation qu'elle reconnaît et comprend les responsabilités qui lui incombent, à savoir :
- a) la responsabilité de préparer les états financiers conformément au référentiel d'information financière applicable (les normes comptables choisies), ce qui implique leur présentation fidèle;
 - b) la responsabilité du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui soient exempts d'« anomalies significatives », que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs²².
- 2.1.4 Une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit est une information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise provenant d'un écart entre le montant, le classement ou la présentation d'un élément ou les informations fournies à son sujet dans les états financiers et le montant, le classement, la

²¹ Rapport annuel 2017, R-21, pp. 80 et 81

²² Manuel de CPA Canada – Certification NCA 210 Accord sur les termes et conditions d'une mission d'audit ¶6

présentation ou les informations exigés pour cet élément selon le référentiel d'information financière applicable. Des anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes²³.

- 2.1.5 La réalisation d'un audit indépendant conformément aux NCA ne saurait se substituer au maintien, par la direction, du contrôle interne nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'« anomalies significatives ».
- 2.1.6 Au surplus, le principe de l'indépendance de l'audit externe exige que le rôle de l'auditeur soit incompatible avec la responsabilité de la préparation des états financiers ou la responsabilité du contrôle interne de l'entité relatif à l'information financière. Le postulat de départ est donc fondamental à la réalisation d'un audit indépendant : un auditeur ne peut pas auditer son propre travail²⁴.
- 2.1.7 Le Règlement 52-109 impose à la direction d'un émetteur des obligations semblables à celles décrites ci-dessus qui visent à améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence des documents annuels, des documents intermédiaires et des autres documents que les émetteurs déposent ou transmettent en vertu de la législation sur les valeurs mobilières²⁵.

2.1.8 La direction d'un émetteur est responsable de la préparation des états financiers annuels de même que des autres informations financières. Elle doit certifier, conformément au Règlement 52-109, qu'elle a mis en place et maintenu des systèmes comptables et du contrôle interne visant à permettre la préparation d'états financiers et autres informations financières exempts d'« anomalies significatives ».

3. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT D'UN ÉMETTEUR

3.1 Histoire de l'audit

- 3.1.1 « Audit » vient du latin « audire » qui signifie « écouter ». Le verbe anglais « to audit » se traduit par vérifier, surveiller, contrôler, évaluer, etc.
- 3.1.2 De tout temps, il a été nécessaire de concevoir des processus systématiques et indépendants permettant de recueillir des informations objectives pour déterminer dans quelle mesure les éléments du système observé satisfont aux exigences des référentiels du domaine concerné. Les démarches de normalisation et de contrôle des comptes remontent à l'Antiquité où on avait déjà compris l'utilité d'établir une information objective entre partenaires économiques. Dès le III^e siècle av. J.-C., les gouverneurs romains ont nommé des questeurs chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces.

²³ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit 13i)

²⁴ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 210 Accord sur les termes et conditions d'une mission d'audit ¶A11

²⁵ Instruction générale relative au règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ¶1.1

3.1.3 C'est à partir du XIX^e siècle que dans plusieurs pays les conventions comptables se sont normalisées et que les pratiques de contrôle des comptes se sont développées avec l'évolution des grandes organisations administratives et commerciales et l'émergence de l'entreprise moderne.

3.2 Audit financier aujourd'hui

3.2.1 Au cours des dernières années, tant les normes d'audit que les normes comptables se sont harmonisées au niveau international. Le Canada a ainsi adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les sociétés ouvertes et les NCA, qui sont conformes aux normes internationales d'audit (normes ISA) telles qu'elles ont été élaborées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (**IAASB**)²⁶.

3.2.2 Au Canada, le travail de l'auditeur d'émetteurs est rigoureusement réglementé par des organismes indépendants comme le Conseil canadien sur la reddition de comptes (**CCRC**)²⁷ et est soumis aux NCA qui font autorité et qui sont publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification²⁸ dans le Manuel de CPA Canada – Certification. Les NCA sont élaborées dans l'optique de la réalisation d'un audit d'états financiers par un auditeur²⁹.

3.2.3 L'audit est le plus haut degré d'assurance fourni par un auditeur. Il a pour but d'augmenter le niveau de confiance que les états financiers inspirent aux utilisateurs visés. Pour que ce but soit atteint, l'auditeur exprime une opinion indiquant si les états financiers ont été préparés par la direction de l'émetteur, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable. Il existe plusieurs référentiels comptables (les « grammaires » comptables) selon la nature de l'entreprise. La Banque utilise les IFRS³⁰.

3.2.4 Un audit réalisé conformément aux NCA et aux règles de déontologie pertinentes permet à l'auditeur de se former une telle opinion. Le rôle de l'auditeur est essentiel pour assurer aux actionnaires et aux lecteurs des états financiers qu'ils peuvent compter sur les informations fournies par la direction d'une société ouverte. Étant indépendant et objectif, et se rapportant directement au conseil d'administration, un auditeur est particulièrement bien placé pour assurer les investisseurs qu'ils ont

²⁶ Préface du Manuel de CPA Canada – Certification ¶19

²⁷ Le CCRC est l'organisme de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada; il est chargé de la protection des intérêts du public investisseur

²⁸ Le Conseil des normes d'audit et de certification (**CNAC**) est un organisme indépendant qui a le pouvoir et la responsabilité d'établir les normes et les indications en matière de contrôle qualité, d'audit et d'autres missions de certification et de services connexes. Il a pour mission de servir l'intérêt public en établissant des normes et des indications et en aidant à leur mise en œuvre afin de favoriser la prestation de services d'audit, d'autres services de certification et de services connexes à valeur ajoutée, de grande qualité et pertinents au Canada - CNAC Plan annuel du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 page 3

²⁹ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶2

³⁰ États financiers 2017, R-21, p. 2

accès à des informations financières exactes, à tous les égards importants. L'audit des états financiers ne dégage cependant pas la direction de ses responsabilités³¹.

3.2.5 L'auditeur qui réalise un audit d'états financiers préparés par la direction d'un émetteur conformément aux NCA a pour objectifs généraux :

- a) d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'« anomalies significatives », que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et, en conséquence, de pouvoir exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément au référentiel d'information financière applicable et;
- b) de délivrer un rapport sur les états financiers, et de procéder aux communications exigées par les NCA, en fonction de ses constatations³².

3.2.6 L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance. Ce niveau est atteint lorsque l'auditeur a obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour ramener le risque d'audit (c'est-à-dire le risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée sur des états financiers comportant des « anomalies significatives ») à un niveau suffisamment faible³³.

3.2.7 Afin d'obtenir cette assurance raisonnable, l'auditeur mettra en œuvre, notamment, les procédures suivantes³⁴ :

- a) évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des « anomalies significatives », que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- b) prendre en considération le contrôle interne, notamment les CPCI et le CIIF, de l'émetteur portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances;
- c) procéder à l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'émetteur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

3.2.8 Par analogie, les états financiers sont la langue d'usage pour décrire le résultat de la gestion d'une organisation. Le référentiel comptable (les normes comptables)

³¹ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶4

³² Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶11

³³ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶5

³⁴ Rapport annuel 2017 (R-21), Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada, p. 81

est sa grammaire. Les NCA sont les processus de collecte, auxquels l'auditeur doit se soumettre, des éléments probants nécessaires pour donner l'assurance que l'histoire de sa gestion d'une organisation qu'en fait sa direction respecte, à tous égards importants, le référentiel comptable choisi, la « grammaire comptable ».

3.2.9 La confirmation de la conformité au référentiel comptable que donne l'auditeur annuellement est son « Rapport de l'auditeur adressé aux propriétaires de l'organisation » à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément au référentiel d'information financière applicable (le **Rapport de l'auditeur**). Il est destiné à un usage général et est publié.

4. NORMES COMPTABLES DE PRÉSENTATION DES PRÊTS AUX ÉTATS FINANCIERS ET PRINCIPES DE DÉCOMPTABILISATION

4.1.1 Comme mentionné précédemment, comme le précise la note 2 afférente aux États financiers 2017, la *Loi sur les banques* prévoit que les états financiers de la Banque doivent être préparés selon les IFRS³⁵.

4.1.2 La norme comptable de comptabilisation pour les prêts applicables pour les exercices 2016, 2017 et 2018 précise que les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont émis. Par la suite, ils sont classés au bilan à titre de prêts et créances dans le poste « Prêts – Hypothèques résidentielles » et évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts³⁶.

Prêts	6, 7 et 29		
Personnels		5 372 468	6 038 692
Hypothécaires résidentiels		16 986 338	18 486 449
Commerciaux ⁴¹		11 839 106	11 464 007
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		196 776	707 009
		34 394 688	36 696 157

4.1.3 La titrisation (*securitization* en anglais) est l'opération par laquelle les banques cèdent leurs créances à des entités structurées, créées spécialement pour ces opérations (*Special Purpose Vehicle* – SPV) ou à la SCHL, qui émettent des titres négociables sur le marché; transformant, par cette opération, des créances bancaires en titres négociables³⁷. Une telle titrisation s'opère en regroupant un portefeuille (c'est-à-dire un lot) de créances de nature similaire (prêts hypothécaires, prêts à la consommation...) que l'on cède alors à une structure de titrisation qui en finance le prix d'achat en plaçant des titres auprès d'investisseurs sur les marchés financiers. Les structures de titrisation, du fait de leur bonne notation, permettent aux banques cédatantes d'obtenir un taux de financement habituellement moins élevé que celui qu'elles auraient autrement obtenu. Elles permettent aussi une diversification de leurs sources de financement. Le financement reçu via les opérations de titrisation est comptabilisé au bilan de la

³⁵ Rapport annuel 2017 Notes des états financiers consolidés, Note 2 Normes de présentation, R-21 p. 87

³⁶ États financiers 2017, Note 3 Prêts, R-21, p. 92

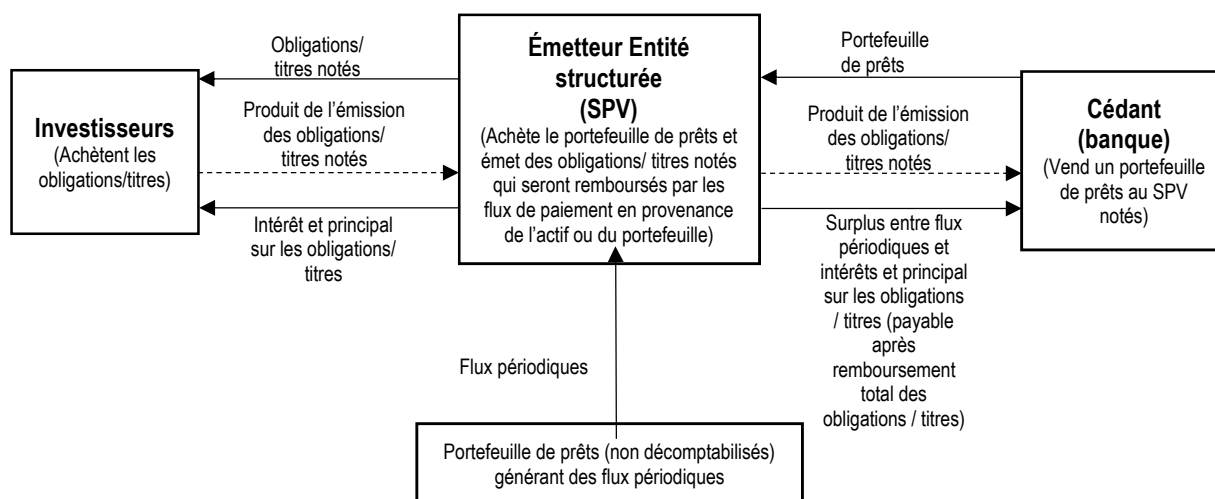
³⁷ Larousse.fr/dictionnaires/français/titrisation

Banque sous « Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques » et sous « Dette liée aux activités de titrisation »³⁸.

Actif		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	116 490 \$	111 978 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	374 237	215 384

4.1.4 Pour être plus précis, une opération de titrisation fait intervenir trois acteurs : (1) le cédant (la banque), (2) une entité structurée – SPV et (3) des investisseurs. D'abord le cédant vend un lot de prêts à un SPV, par exemple 50M\$ au taux d'intérêt moyen de 6%. Le SPV émet alors des obligations à des investisseurs dans le marché, disons 50 obligations de 1M\$ chacune avec un coupon d'intérêts de 4% par année. Le produit de la vente des obligations permet de financer l'achat du lot de prêts auprès de la banque. Le paiement des intérêts sur les obligations par le SPV est financé par les intérêts perçus du lot de prêts. À l'échéance des obligations, le SPV rembourse le principal des obligations grâce aux flux perçus du lot de prêts (excédent des intérêts perçus des prêts sur les intérêts payés aux investisseurs dans les obligations et remboursements du capital des prêts). Le surplus réalisé par cette opération de titrisation est reversé à la banque.

4.1.5 Le graphique ci-dessous illustre un montage classique de titrisation³⁹ :



4.1.6 Pour ses prêts hypothécaires, la Banque conclut des opérations de titrisation avec une entité structurée (le tiers acheteur) et/ou la SCHL, qui lui procure aussi une assurance hypothécaire, que je traiterai plus tard. Sans égard à la qualification juridique de ces opérations de titrisation, plusieurs conditions doivent être remplies pour que ces actifs soient décomptabilisés dans le bilan de la banque cédante. La décomptabilisation est la suppression, dans le bilan d'une entité, d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé antérieurement, à la suite d'une vente ou à l'échéance de l'instrument. Par exemple, à l'échéance d'une obligation

³⁸ États financiers 2017, Bilan consolidé, Actif, Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, R-21, p. 82

³⁹ Constructif.fr, Sommaire N° 2, Mai 2002

gouvernementale, l'actif (l'obligation) est décomptabilisé, c'est-à-dire retiré du bilan, en contrepartie de la trésorerie reçue.

- 4.1.7 Lorsqu'une entité vend un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier en question. La Banque précise qu'un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers⁴⁰.
- 4.1.8 Comme c'est habituellement le cas pour les opérations de titrisation de prêts, la Banque considère qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux actifs titrisés, comme le risque de crédit, de telle sorte que les opérations de titrisation n'entraînent pas la décomptabilisation des actifs titrisés du bilan de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan consolidé (voir 4.1.2 ci-dessus) de la Banque sous le poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels »⁴¹. Les opérations de titrisation entraînent toutefois la comptabilisation d'une « Dette liée aux activités de titrisation » au passif du bilan de la Banque liée aux activités de titrisation au moment où les prêts sont titrisés et la trésorerie est reçue⁴². L'enregistrement de la « Dette liée aux activités de titrisation » reconnaît les obligations financières de la Banque envers les tiers acheteurs puisqu'en substance, du point de vue comptable, il s'agit d'un financement : la Banque obtient essentiellement un prêt garanti par un lot de prêts hypothécaires.

Dette liée aux activités de titrisation	7 et 14	7 787 753	8 230 921
Dette subordonnée	15	348 762	348 427
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	244 038	341 600
Actions ordinaires	16	1 115 416	953 536

- 4.1.9 Finalement, les seuls postes au bilan de la Banque qui soient affectés par les opérations de titrisation sont la « Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques » à l'actif et la « Dette liée aux activités de titrisation » au passif, les deux du montant de la valeur des prêts titrisés. Le poste à l'actif du bilan de la Banque « Prêts – Hypothécaires résidentiels » n'est pas affecté.
- 4.1.10 Au point de vue opérationnel, une Banque continue à gérer le portefeuille de prêts hypothécaires vendu comme si il n'avait pas été titrisé, c'est-à-dire qu'elle continue à percevoir les intérêts et les remboursements du principal des emprunteurs, qui ne sont d'ailleurs pas avisés que leur prêt hypothécaire a fait l'objet d'un financement par titrisation, et les verse à l'entité structurée qui lui retournera les surplus entre flux périodiques versés par la Banque et intérêts et principal sur les

⁴⁰ États financiers consolidés 2017, Note 3 Décomptabilisation des actifs financiers, R-21, pp. 92-93

⁴¹ États financiers 2017, Note 7 « Actifs et dette liés aux activités de titrisation », R-21, p. 108 et Bilan consolidé, Actif, Prêts – Hypothécaires résidentiels, R-21, p. 82

⁴² États financiers 2017, Note 3 Titrisation, R-21, p. 93, Note 14. Dette liée aux activités de titrisation et entités structurées R-21, p. 113 et Bilan consolidé, Passif, Dette liés aux activités de titrisation, R-21, p. 82

obligations / titres (payable après remboursement total des obligations / titres) comme le démontre le graphique précédent.

4.1.11 Reprenons maintenant notre exemple ci-dessus où une banque procède à la titrisation d'un lot de prêts hypothécaires de 50M\$. Les entrées comptables⁴³ qui seraient inscrites aux livres de la Banque sont les suivantes:

Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques (au débit)	50 000 000\$	
Dettes liées aux activités de titrisation (au crédit)		50 000 000\$
Pour inscrire l'encaissement du produit de la vente des prêts hypothécaires et la création de la dette correspondante.		

4.1.12 Lorsqu'un prêt ne satisfait plus aux conditions d'admissibilité pour faire partie d'un groupe de prêts titrisés, il peut, à la demande du tiers acheteur, être racheté par la Banque. Un accord de rachat futur n'entraîne pas d'augmentation du passif, ni n'oblige la Banque à constituer une nouvelle réserve ou un passif couru, car l'obligation de rembourser la dette de titrisation liée aux prêts rachetés est déjà incluse dans le poste « Dettes liées aux activités de titrisation » dans le bilan de la Banque. Ces transactions de rachat n'entraînent pas de changement au bilan de la Banque en ce qui a trait au poste d'actif « Prêts – Hypothécaires résidentiels », puisque les prêts titrisés rachetés ont toujours figuré à l'actif du bilan. Au moment du rachat, la Banque réduit sa « Dettes liées aux activités de titrisation » du montant du prix de rachat des prêts hypothécaires non admissibles et ainsi éteint ses obligations envers le tiers acheteur et la SCHL liées aux prêts titrisés rachetés.

4.1.13 Voici maintenant quelle serait l'entrée comptable nécessaire pour enregistrer le rachat par la banque, à même sa trésorerie, d'un lot de prêts de 7M\$:

Dettes liées aux activités de titrisation (au débit)	7 000 000\$	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques (au crédit)		7 000 000\$
Pour inscrire le rachat des prêts titrisés non admissibles à même la trésorerie et la réduction équivalente de la dette correspondante.		

4.1.14 Ces entrées comptables illustrent bien la substance de ces transactions de titrisation de prêts: il s'agit d'un financement à taux d'intérêt avantageux rendu possible par la mise en garantie d'un lot de prêts. Nous pouvons constater dans les deux transactions que les seuls deux postes affectés sont « Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques » à l'actif et « Dettes liées aux activités de titrisation » au passif. On trouvera à l'annexe 2 une copie du bilan 2018 avec comparatif 2017.

⁴³ Pour simplifier l'exemple, je fais abstraction des frais liés à ce financement et autres conditions requises par les entités structurées.

4.1.15 La Banque conclut des opérations avec un tiers acheteur et/ou la SCHL dans le cadre de son programme de titrisation de ses prêts hypothécaires. Si ces opérations sont généralement décrites comme des ventes, elles ne le sont cependant pas du point de vue comptable. En effet, puisque la Banque a conclu qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts titrisés, les opérations de titrisation n'entraînent pas la décomptabilisation (le retrait) de ces prêts hypothécaires du bilan de la Banque. Au surplus, un accord de rachat avec le tiers acheteur et la SCHL de prêts hypothécaires titrisés n'entraîne aucune augmentation du passif du bilan de la Banque puisque le plein montant de l'obligation de rachat est déjà inscrite sous le poste « Dette liée aux activités de titrisation » tel que précédemment démontré.

5. ANALYSE DES ALLÉGATIONS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT EY

5.1 La question fondamentale est de déterminer si EY s'est acquitté de ses obligations professionnelles conformément aux NCA ou s'il a plutôt i) émis un Rapport des auditeurs 2017 sans réserve sur les États financiers 2017 qui auraient contenu de l'information fautive ou trompeuse, ii) omis de faire état des « Irrégularités » telles que définies par MEDAC, dans son Rapport de l'auditeur 2017 et iii) commis d'autres manquements à ses obligations professionnelles.

5.1.1 Pour répondre à cette question, nous devons d'abord comprendre ce qu'est une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit, et ensuite quelles sont les exigences professionnelles auxquelles un auditeur doit se conformer dans l'éventualité où il constaterait la présence d'« anomalies » dans les états financiers. Pour rappel, dans le cadre d'un audit, l'auditeur doit obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'« anomalies significatives » afin d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers ont été préparés par la direction de l'émetteur, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.

5.1.2 Comme annoncé précédemment, je vais ensuite traiter de chacune des allégations de la Demande d'autorisation de MEDAC qui soient pertinentes à EY en répondant aux questions suivantes :

- EY devait-il exprimer une opinion avec réserve sur les États financiers 2017 et quelles étaient ses responsabilités en matière de communication des processus de contrôle de la qualité et des procédures de souscription des prêts hypothécaires de la Banque?
- EY avait-il l'obligation de procéder à une vérification diligente et d'attester de la véracité de l'information contenue dans le Supplément de prospectus de janvier 2018 pour émettre son Consentement ? Quelles étaient les obligations de EY en regard de l'émission de son Consentement ?
- EY avait-il la responsabilité de valider le caractère suffisant et adéquat du contrôle interne de la Banque ?

- EY a-t-il manqué à ses obligations professionnelles ?

5.2 « Anomalie » au sens des normes comptables et d'audit et « caractère significatif » dans le contexte d'un audit

5.2.1 Une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit est une information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise provenant d'un écart entre le montant, le classement ou la présentation d'un élément ou les informations fournies à son sujet dans les états financiers et le montant, le classement, la présentation ou les informations exigés pour cet élément selon le référentiel d'information financière applicable. Des « anomalies » au sens des normes comptables et d'audit peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes. Les « anomalies » comprennent également les corrections que l'auditeur juge nécessaires d'apporter aux montants, au classement, à la présentation ou aux informations fournies afin que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle⁴⁴.

5.2.2 L'auditeur applique le concept de « caractère significatif » (ou principe d'importance relative) aux fins de la planification et de la réalisation de l'audit, ainsi que pour évaluer l'incidence des « anomalies » détectées sur l'audit et l'incidence des « anomalies non corrigées », s'il en est, sur les états financiers. De façon générale, les « anomalies » au sens des normes comptables et d'audit sont considérées comme « significatives » lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Les jugements portant sur le « caractère significatif » sont fonction des circonstances, et sont influencés par la perception qu'a l'auditeur des besoins d'information financière des utilisateurs des états financiers ou par l'ordre de grandeur ou la nature d'une « anomalie », ou encore par une combinaison de ces deux facteurs. Du fait que l'opinion de l'auditeur dans le cadre d'un audit porte sur les états financiers pris dans leur ensemble, l'auditeur dans le cadre d'un audit n'est pas responsable de la détection des « anomalies » au sens des normes comptables et d'audit qui ne sont pas « significatives » par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble⁴⁵.

5.2.3 Une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit est une information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise provenant d'un écart entre le montant, le classement ou la présentation d'un élément ou les informations fournies à son sujet dans les états financiers et le montant, le classement ou la présentation d'un élément ou les informations exigés selon le référentiel d'information financière applicable. Les « anomalies » au sens des normes comptables et d'audit sont considérées comme « significatives » lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

⁴⁴ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶13i)

⁴⁵ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶6

5.3 Examen des portefeuilles de prêts hypothécaires

5.3.1 Maintenant, voyons si l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires de la Banque a révélé une ou plusieurs anomalies dans les états financiers de la Banque.

Programmes de la SCHL

5.3.2 En 2017 et en 2018, la Banque a relevé et racheté un certain nombre de prêts hypothécaires (89M\$) assurés en portefeuille par inadvertance alors qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité de la SCHL en matière d'assurance de portefeuille. Elle a aussi relevé et racheté des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance aux programmes de titrisation de la SCHL (135M\$). L'assurance fournie par la SCHL sur les prêts inadmissibles a été annulée parallèlement, sans conséquence financière importante parce que, comme toute autre protection d'assurance, les obligations de l'assuré envers l'assureur cessent au moment où la police est annulée.

Programme du tiers acheteur

5.3.3 À la fin de septembre 2017, un tiers acheteur a avisé la Banque, à la suite d'un audit de ses activités, que certains prêts hypothécaires (88M\$) qui lui avaient été vendus par le passé, aux termes d'opérations de titrisation, ne respectaient pas ses critères de documentation et d'admissibilité et en a demandé le rachat par la Banque. À la suite de cet avis, la Banque a procédé à un examen interne de certains autres prêts hypothécaires, lequel a révélé des problèmes similaires (115M\$) et d'autres prêts (91M\$) de faible ratio prêt-valeur qui ne respectaient pas les critères d'admissibilité.

5.3.4 Le tableau suivant montre le détail des prêts inadmissibles et/ou inassurables et rachetés par la Banque⁴⁶ :

Tiers acheteur	En millions \$
B2B (rachetés T1 - 2018)	89
Succursales (rachetés T3 - 2018)	115
Vendus par inadvertance (rachetés T1 - 2018)	91
	<u>295</u>
SCHL	
Assurés par inadvertance (rachetés T2 - 2018)	88
Vendus par inadvertance (rachetés T3 2018)	135
	<u>223</u>

5.3.5 L'enregistrement des rachats des prêts hypothécaires aux registres comptables se fait au fur et à mesure qu'ils sont effectués, c'est-à-dire au cours de l'année 2018 comme le démontre le tableau précédent. En aucun cas ces rachats n'auraient pu être enregistrés aux États financiers 2017, puisqu'ils n'avaient pas encore été faits. Au surplus, les accords de rachats n'entraînaient pas

⁴⁶ Rapport annuel 2018, R-66, pp. 111 et 112

d'obligations additionnelles à celles déjà inscrites au bilan sous le poste « Dette liée aux activités de titrisation » qui auraient nécessité l'enregistrement d'une charge courue, comme démontré précédemment.

- 5.3.6 La Banque a, en 2017, entrepris d'améliorer ses processus de contrôle de la qualité et ses procédures de souscription des prêts hypothécaires, notamment en mettant en œuvre de nouveaux processus de surveillance interne et en redéfinissant les tâches des employés responsables de la souscription et du traitement des prêts hypothécaires⁴⁷.
- 5.3.7 Les critères de souscription des prêts hypothécaires au sein de la Banque peuvent différer des critères fixés par les tiers acheteurs aux fins de la titrisation des prêts hypothécaires déjà souscrits par la Banque. Ainsi, plusieurs prêts hypothécaires correctement souscrits par une banque peuvent ne pas satisfaire aux critères pour leur titrisation et leur assurance pour des raisons qui appartiennent aux tiers acheteurs et à la SCHL. Comme l'a confirmé la Banque à plusieurs reprises⁴⁸, les prêts hypothécaires rachetés ne constituaient pas un problème sur le plan du crédit, étant donné que leur rendement était conforme à celui de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque et qu'ils étaient garantis par une sûreté immobilière valide.
- 5.3.8 Contrairement aux allégations du MEDAC, toute déficience du contrôle interne (une amélioration des processus ne doit pas être assimilée à une déficience) n'est en aucun cas en soi une « irrégularité ». Elle n'est pas non plus en soi une « anomalie ». Une déficience du contrôle interne est de deux choses l'une : soit un contrôle conçu et mis en place mais qui fonctionne d'une manière telle qu'il ne permet pas de prévenir ou de détecter et corriger les « anomalies » dans les états financiers en temps opportun, soit une absence d'un contrôle nécessaire pour prévenir, ou détecter et corriger les « anomalies » dans les états financiers en temps opportun⁴⁹.
- 5.3.9 Les problèmes relevés dans les processus de contrôle de la qualité et procédures de souscription⁵⁰ des prêts hypothécaires de la Banque étaient sans incidence comptable et d'audit puisqu'il n'avaient pas comme conséquence la présence d'« anomalies significatives » dans les états financiers de la Banque. En effet, comme il est mentionné à la section 4 ci-dessus, les ventes de prêts hypothécaires via les opérations de titrisation, n'ont pas entraîné de décomptabilisation des actifs titrisés du point de vue comptable. Leurs rachats n'entraînaient également que l'enregistrement du remboursement de la « Dette liée aux activités de titrisation » au passif du bilan du montant des rachats des prêts titrisés inadmissibles. Au surplus, « *La Banque ne croit pas que le rachat de ces prêts hypothécaires a une incidence importante sur les activités, les fonds propres, les opérations, les liquidités et le financement de la Banque.* » Aussi, les programmes de titrisation

⁴⁷ Rapport annuel 2017, R-21, p. 41

⁴⁸ Notamment dans le Rapport annuel 2017, R-21, p. 41 et Rapport annuel 2018, R-66, p. 38

⁴⁹ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 265 Communication des déficiences du contrôle interne aux responsables de la gouvernance et à la direction ¶16

⁵⁰ Déclaration de changement important, 11 décembre 2017, R-32, Rubrique 5

programmes de titrisation sont restés disponibles et la Banque a continué à titriser des prêts hypothécaires comme à l'habitude en 2018⁵¹.

5.3.10 Toute déficience du contrôle interne n'est pas en soi une « Irrégularité » contrairement à ce qu'allègue le MEDAC, ni une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit. C'est plutôt l'incidence d'une déficience du contrôle interne qui pourrait découler en une « anomalie » au sens des normes comptables ou d'audit. En l'occurrence, les problèmes relevés dans les processus de contrôle de la qualité et procédures de souscription des prêts hypothécaires de la Banque sont sans incidence au point de vue comptable et de l'audit, puisqu'il n'a pas eu comme conséquence la présence d'« anomalies significatives » dans les États financiers 2017 et 2018 de la Banque.

5.4 EY devait-il exprimer une opinion avec réserve sur les États financiers 2017 et quelles étaient ses responsabilités en matière de communication des processus de contrôle de la qualité et des procédures de souscription des prêts hypothécaires de la Banque ?

Quant aux auditeurs, ils ont malgré tout exprimé une opinion sans réserve et omis de faire état des Irrégularités dans les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2017. (Para. 87.1 de la Demande d'autorisation)

Malgré l'existence des Irrégularités et leur mention dans le rapport de gestion (R-30), les états financiers (R-29) n'y font aucunement référence et les auditeurs expriment plutôt une opinion sans réserve datée du 4 décembre 2017 et rendue publique le 5 décembre 2017. (Para. 41.2 de la Demande d'autorisation)

Les auditeurs ont émis un avis contenant de l'information fautive ou trompeuse, décrite aux présentes, repris avec leur consentement dans les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2017 (...) (Para 92.1 de la Demande d'autorisation)

L'avis exprimé par les Auditeurs sur les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2017 a aussi été intégré par renvoi dans le supplément de prospectus de la Banque daté du 9 janvier 2018, (...) (Para. 92.2 de la Demande d'autorisation)

5.4.1 EY a exprimé, à juste titre, une opinion non modifiée (une opinion non modifiée est aussi appelée une opinion sans réserve) sur les États financiers 2017.

5.4.2 À la conclusion de son travail, l'auditeur émettra une opinion non modifiée (une opinion sans réserve) lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés par la direction de l'émetteur, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable.

⁵¹ Rapport aux actionnaires, troisième trimestre 2018, R-53, p. 11

5.4.3 Si l'auditeur ne peut émettre une opinion non modifiée, les NCA prévoient trois types d'opinions modifiées, à savoir⁵² :

1. l'opinion avec réserve,
 - a) lorsqu'il conclut, après avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés, que les anomalies sont significatives, prises individuellement ou collectivement, mais qu'elles n'ont pas d'incidence généralisée sur les états financiers; ou
 - b) lorsqu'il n'est pas en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder son opinion, mais qu'il conclut que les incidences éventuelles des anomalies non détectées sur les états financiers, si anomalies il y a, pourraient être significatives, mais non généralisées;
2. l'opinion défavorable, lorsqu'il conclut, après avoir obtenu des éléments probants suffisants et appropriés, que les anomalies non corrigées, prises individuellement ou collectivement, ont des incidences à la fois significatives et généralisées sur les états financiers ou;
3. la formulation d'une impossibilité d'exprimer une opinion lorsqu'il n'est pas en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder une opinion, et qu'il conclut que les incidences éventuelles des anomalies non détectées sur les états financiers, si anomalies il y a, pourraient être à la fois significatives et généralisées.

5.4.4 Pour qu'il ait été nécessaire pour EY d'émettre une opinion avec réserve (selon le seul modèle applicable ici, soit 1 (a)) dans son Rapport de l'auditeur 2017, trois conditions auraient dû être remplies. Premièrement, il aurait fallu qu'une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit soit identifiée dans les États financiers 2017 de la Banque; deuxièmement, que l'« anomalie » ait été « significative »; et troisièmement, que l'« anomalie significative » n'ait pas été corrigée par la direction de la Banque.

1. Pour rappel, une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit est une information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise provenant d'un écart entre le montant, le classement ou la présentation d'un élément ou les informations fournies à son sujet dans les états financiers et le montant, le classement, la présentation ou les informations exigés pour cet élément selon le référentiel d'information financière applicable⁵³.

Comme nous l'avons déjà vu, une déficience du contrôle interne n'est pas en soi ni une « irrégularité », ni une « anomalie » au sens des normes comptables et d'audit. C'est plutôt l'incidence d'une défaillance du contrôle

⁵² Manuel de CPA Canada – Certification NCA 705 Expression d'une opinion modifiée dans le rapport de l'auditeur indépendant ¶1, 2, 7, 8 et 9

⁵³ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 200 Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes canadiennes d'audit ¶13i)

interne qui pourrait découler en une « anomalie » dans les états financiers au sens des normes comptables et d'audit.

Pour sa première communication externe⁵⁴ qui a suivi l'avis du tiers acheteur soulevant le problème des hypothèques non éligibles à la titrisation auprès du tiers acheteur et de la SCHL et pour toute la période qui a suivi en 2018, la Banque a fourni une divulgation détaillée du problème des prêts hypothécaires titrisés et des prêts hypothécaires assurés par inadvertance et confirmé l'absence d'incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Banque a également confirmé que les rachats en 2018 de prêts hypothécaires n'ont pas eu d'incidence importante sur ses activités, ses fonds propres, ses opérations et son financement et qu'elle disposait des liquidités suffisantes pour procéder au rachat des prêts hypothécaires visés. Elle confirme également que les programmes de titrisation de la SCHL sont restés disponibles et qu'elle a titrisé des prêts hypothécaires comme d'habitude en 2018.

2. Toute non-détection de prêts hypothécaires inadmissibles et/ou inassurables vendus au tiers acheteur ne pouvait avoir d'incidence significative sur les États financiers 2017 de la Banque puisqu'en vertu des normes comptables, les prêts hypothécaires vendus via les opérations de titrisation n'ont jamais été décomptabilisés du bilan de la Banque de sorte que leur rachat ne pouvait avoir aucune incidence significative sur les états financiers. De même, l'annulation de la protection d'assurance prêt fournie par la SCHL était sans conséquence financière significative pour la Banque.
 3. Au surplus, au moment de la publication des États financiers 2017, les prêts titrisés qui auraient pu ne pas satisfaire aux conditions d'admissibilité du tiers acheteur et de la SCHL n'avaient pas encore été rachetés par la Banque et ainsi les rachats n'avaient pas à être comptabilisés. Aussi, toutes les obligations financières envers le tiers acheteur et la SCHL apparaissaient déjà au bilan de la Banque sous le poste « Dette liée aux activités de titrisation », il n'y avait aucune correction ou modification à apporter aux états financiers. Subséquemment, le rachat des prêts hypothécaires par la Banque n'a pas amené non plus la correction d'une « anomalie » et n'a affecté que les postes « Actif - Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques » et « Passif - Dette liée aux activités de titrisation » du bilan consolidé de la Banque, comme pour tout autre remboursement de dette⁵⁵, prouvant ainsi l'absence d'anomalie significative dans les États financiers 2017.
- 5.4.5 Comme mentionné précédemment, en vertu de la réglementation canadienne, les états financiers d'un émetteur ne peuvent pas être déposés auprès des autorités en valeurs mobilières s'ils font l'objet d'une opinion de l'auditeur modifiée. Il est donc impératif que toute « anomalie significative » au sens des normes comptables et d'audit, le cas échéant, soit corrigée par la direction de l'émetteur

⁵⁴ Rapport annuel 2017, R-21, p. 40

⁵⁵ États financiers 2018, R-66, p. 82

avant que les états financiers ne soient publiés⁵⁶. En conséquence, EY n'aurait pas pu produire un Rapport de l'auditeur avec réserve sur les États financiers 2017.

5.4.6 Le Rapport de l'auditeur 2017 émis par EY (R-29, p. 81) est une opinion sans réserve, puisque les conditions pour émettre une opinion modifiée dont la présence d'« anomalies significatives » au sens des normes comptables et d'audit dans les états financiers n'étaient pas remplies. Contrairement à l'allégation de MEDAC, EY n'a pas émis un « avis » contenant de l'information fautive ou trompeuse, mais un Rapport de l'auditeur 2017 dont le libellé est conforme aux NCA. Il n'y a pas eu d'« anomalie significative » dans les états financiers de la Banque durant la Période tel que la conclusion de l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires l'a démontré.

Les auditeurs ont en 2018 (R-66) contredit leur propre opinion sur les EF de 2017 (R-29) (Para. 72.3 et 72.4 de la Demande d'autorisation)

5.4.7 L'opinion des auditeurs sur les États financiers 2018 ne contredit pas l'opinion des auditeurs sur les États financiers 2017. Les États financiers 2018 ne modifient ni ne redressent aucun montant ou solde de compte présenté dans les États financiers 2017. Les montants comparatifs de 2017 présentés dans les États financiers 2018 sont identiques aux montants présentés dans les États financiers 2017 initialement publiés le 5 décembre 2017.

5.4.8 Les États financiers 2018 contiennent des informations supplémentaires, en ce sens qu'ils comprennent une note résumant la conclusion de l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires.

5.4.9 Cette divulgation de la conclusion de l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires dans une note aux États financiers 2018⁵⁷ ne répond à aucune norme comptable. Nulle part dans les IFRS est-il prescrit qu'un émetteur doive faire une telle divulgation dans ses états financiers, puisqu'elle est sans incidence. La Banque aurait pu limiter sa divulgation à ses rapports de gestion de 2018 comme un événement d'intérêt pour expliquer sa gestion de la situation. Elle a choisi d'en faire une divulgation en sus de celles requises par les normes dans les États financiers 2018 sous la forme d'une note. Rien ne l'empêchait de le faire ni ne l'obligeait. Ainsi, le fait qu'il n'y ait pas eu une note semblable dans les États financiers 2017 n'est pas une « Irrégularité », ni une « anomalie ». Au surplus, les événements subséquents en 2018 n'ont révélé aucun développement de la situation qui aurait montré une quelconque obligation d'apporter une correction aux États financiers 2017.

5.4.10 À mon avis, dans son appréciation des risques que les états financiers de la Banque ne soient pas exempts d'« anomalies significatives », un auditeur d'expérience n'aurait pas identifié les procédures de contrôle supportant le choix des prêts pouvant être titrisés comme des CPCI ou du CIIF compte tenu qu'une

⁵⁶ Règlement 52-107 ¶13.3

⁵⁷ R-66, pp. 111-112

déficience à ce niveau ne pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

5.4.11 La divulgation, par la direction de la Banque, de la conclusion de l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires dans une note aux États financiers 2018 ne répond à aucune exigence des IFRS et l'absence d'une note semblable dans les États financiers 2017 ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'un reproche à EY, d'autant plus que les événements subséquents survenus en 2018 n'ont pas montré d'obligation d'apporter une correction aux États financiers 2017.

5.5 EY avait-il l'obligation de procéder à une vérification diligente et d'attester de la véracité de l'information contenue dans le Supplément de prospectus de janvier 2018 (R-19) pour émettre son Consentement ?

Les auditeurs ont notamment manqué à leur obligation d'effectuer une vérification diligente adéquate de la Banque et plus particulièrement de ses activités commerciales, ses affaires et sa situation financière qui aurait permis que les suppléments de prospectus révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres de la Banque. (Para. 98.1 de la Demande d'autorisation)

De plus, les Auditeurs ont attesté de la véracité de l'information contenue dans le supplément de prospectus daté du 9 janvier 2018 (Para. 92.4 de la Demande d'autorisation)

5.5.1 Lorsqu'un prospectus est préparé, les plus récents états financiers audités de l'émetteur sont inclus, habituellement par renvoi. L'émetteur doit alors obtenir le consentement de l'auditeur quant à l'inclusion de son Rapport de l'auditeur dans un prospectus. Lorsqu'il donne un tel consentement, l'auditeur reconnaît qu'il accepte qu'un de ses rapports d'audit précédemment émis soit utilisé dans un document de placement.

5.5.2 Pour émettre ce consentement, l'auditeur n'a pas pour objectif, ni n'est en mesure, de réaliser une mission d'audit du prospectus pris dans son ensemble⁵⁸. L'auditeur doit plutôt mettre en œuvre des procédures conçues pour apprécier si la direction a identifié et traité de façon appropriée les événements de la période intercalaire⁵⁹ qui indiqueraient l'existence d'« anomalies significatives » dans les états financiers sur lesquels il a délivré un rapport⁶⁰. Ce faisant, l'auditeur s'intéresse avant tout à

⁵⁸ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶A10

⁵⁹ La « période intercalaire » est la période comprise entre la date du Rapport de l'auditeur 2017 (4 décembre 2017) sur les États financiers 2017 (au 31 octobre 2017 - R-21) inclus dans le document de placement et la date du Consentement de EY (9 janvier 2018)

⁶⁰ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶13

- savoir si un tel événement indique l'existence d'une « anomalie significative » dans les états financiers audités inclus dans le document de placement⁶¹.
- 5.5.3 Ces procédures de l'auditeur consistent essentiellement à acquérir une compréhension des procédures mises en place par la direction pour identifier les événements de la période intercalaire et du traitement des événements identifiés qui indiqueraient l'existence d'une « anomalie significative » dans les états financiers audités, le cas échéant⁶².
- 5.5.4 L'auditeur doit lire le prospectus afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'incohérence significative entre les informations qui y sont contenues et les connaissances qu'il a acquises au cours de son audit des états financiers inclus au prospectus ou au cours de la mise en œuvre des procédures prévues pour émettre son consentement. L'auditeur n'a pas à attester les autres informations contenues au prospectus qui ne sont pas tirées des états financiers qu'il a audités⁶³.
- 5.5.5 En l'occurrence, il s'agissait pour EY d'accepter ou non que son Rapport d'auditeur 2017 soit intégré par renvoi dans le Supplément de prospectus de janvier 2018 (R-19). Pour ce faire, EY n'avait pas à attester de la véracité de l'information contenue dans le Supplément de prospectus de janvier 2018, contrairement à ce qui est allégué par MEDAC.
- 5.5.6 La Banque a fait une mise à jour détaillée du problème relatif à l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires dans le Supplément de prospectus de janvier 2018⁶⁴. Cette nouvelle communication était cohérente avec celle publiée dans le Rapport de gestion 2017⁶⁵. Constatant l'absence de faits nouveaux qui auraient pu indiquer la présence d'une « anomalie significative » dans les États financiers 2017, la direction de la Banque n'a pas eu à faire de changement dans ces états financiers. S'il en avait été autrement, EY aurait exigé la correction de l'« anomalie » ou, à défaut, aurait refusé d'émettre son consentement.
- 5.5.7 En conséquence de ces faits, EY a, avec raison, donné son Consentement⁶⁶ aux autorités en valeurs mobilières du Canada à la mention de son nom et à l'utilisation de son Rapport d'auditeur 2017 dans le Supplément de prospectus de janvier 2018⁶⁷.
- 5.5.8 Ce consentement est la seule obligation de communication de l'auditeur dans le cadre d'un placement de l'émetteur.

⁶¹ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶ A18

⁶² Manuel de CPA Canada – Certification NCA 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶ A13, A14

⁶³ Manuel de CPA Canada – Certification NCA - 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶18

⁶⁴ R-19, pp. S-6 et S-7

⁶⁵ R-30, p. 40

⁶⁶ R-67

⁶⁷ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 7150 Consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un rapport de l'auditeur dans un document de placement ¶ A25

5.5.9 Pour émettre son consentement à l'utilisation du Rapport de l'auditeur dans un document de placement d'un émetteur, l'auditeur doit mettre en œuvre des procédures limitées conçues pour apprécier si la direction a identifié et traité de façon appropriée les événements de la période intercalaire qui indiqueraient l'existence d'« anomalies significatives » dans les états financiers inclus au prospectus sur lesquels il a précédemment délivré un Rapport de l'auditeur. L'auditeur n'a pas pour objectif, ni n'est en mesure, de réaliser une mission d'audit du document de placement, ni d'attester de la véracité des informations contenues dans le prospectus qui ne sont pas tirées des états financiers qu'il a audités.

5.6 EY avait-il la responsabilité de valider le caractère suffisant et adéquat du contrôle interne de la Banque ?

Les auditeurs et les Preneurs fermes avaient quant à eux la responsabilité de valider le caractère suffisant et adéquat des contrôles internes de la Banque. (Para. 99.2 de la Demande d'autorisation)

Tout au long de la Période, les Défenseurs ont notamment (...) (iii) fait défaut de mettre en place et de maintenir un système de contrôle interne adéquat et efficace (...) (Para. 4 de la Demande d'autorisation)

5.6.1 C'est la direction de l'émetteur qui est responsable de la mise en place et du maintien du contrôle interne de l'entité, tel qu'il a été démontré précédemment et comme confirmé dans le Rapport annuel 2017 de la Banque à la section d'attestation de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière. Ces attestations sont signées par le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière :

« Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité de l'information financière présentée.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. »⁶⁸

5.6.2 Cette obligation est aussi clairement décrite dans le Rapport de l'auditeur 2017 :

« La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts

⁶⁸ Rapport annuel 2017, R-21, p. 80

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. »⁶⁹

- 5.6.3 Par ailleurs, comme émetteur assujéti, la Banque est soumise au Règlement 52-109 qui prévoit que la direction est responsable de la conception, de la mise en place et du maintien des CPCI, soit les contrôles qui sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée et du CIIF, soit un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément au référentiel comptable choisi. À cet égard, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière produisent une attestation de chacun des documents annuels et intermédiaires :

« Responsabilité : Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir pour l'émetteur les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (c. V-1.1, r. 27). »⁷⁰

- 5.6.4 Au Canada, l'auditeur n'intervient pas en lien avec la préparation ni avec l'émission de ces attestations.
- 5.6.5 Contrairement à l'allégation de MEDAC, l'auditeur n'est pas responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne suffisant et adéquat. Bien plus, comme mentionné précédemment, le principe de l'indépendance de l'audit externe exige que le rôle de l'auditeur soit incompatible avec la responsabilité de la préparation des états financiers ou la responsabilité du contrôle interne de l'entité relatif à l'information financière. Nous avons vu que l'objectif de l'auditeur est plutôt d'acquérir une compréhension de l'entité et de son environnement, y compris du contrôle interne mis en place et maintenu par la direction, afin d'identifier et d'évaluer les risques d'« anomalies significatives », que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, dans les états financiers et de disposer ainsi d'une base pour concevoir et mettre en œuvre des réponses à son évaluation des risques d'« anomalies significatives »⁷¹.
- 5.6.6 Plus particulièrement, l'auditeur doit acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne mis en place et maintenu par la direction de l'émetteur qui soient pertinents pour son audit. L'auditeur exerce son jugement professionnel pour déterminer quels éléments du contrôle interne sont pertinents pour l'audit⁷².

⁶⁹ Rapport annuel 2017 Rapport des auditeurs indépendants, R-21, p. 81

⁷⁰ Annexe 52-109A1, Attestation des documents annuels, Attestation complète, R-31

⁷¹ Manuel de CPA Canada – Certification NCA - 315 Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives ¶13

⁷² Manuel de CPA Canada – Certification NCA - 315 Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives ¶12

5.6.7 L'audit n'exige pas une compréhension de tous les éléments du contrôle interne relatif à chaque catégorie d'opérations ou solde de compte importants, à chaque information importante à fournir dans les états financiers, ou à chacune des assertions y afférentes⁷³. En effet, plusieurs des éléments du contrôle interne mis en place et maintenus par la direction pour assurer la saine gestion de ses opérations et des risques d'affaires ne sont pas pertinents pour la préparation et la communication des états financiers et autres informations financières, et donc pour l'audit.

5.6.8 Dans le cadre de son mandat d'audit, l'auditeur doit mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de son jugement et, notamment, de son appréciation des risques que les états financiers comportent des « anomalies significatives ».

« Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. »⁷⁴

5.6.9 Lorsque l'auditeur acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, il identifie et évalue les risques d'« anomalies significatives ». Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération les éléments de contrôle interne identifiés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité⁷⁵.

5.6.10 L'auditeur ne prendra en compte que les éléments du contrôle interne qu'il a décidé d'utiliser comme élément probant au soutien de son Rapport de l'auditeur.

5.6.11 Le nouveau libellé du Rapport de l'auditeur (depuis 2019) est plus clair quant à l'utilisation qu'il fait du contrôle interne. Il doit obtenir une compréhension du contrôle interne et ne prendre en compte que les éléments du contrôle interne qu'il a décidé d'utiliser comme éléments probants au soutien de son Rapport de l'auditeur. Il n'a ainsi aucune obligation professionnelle de valider le caractère suffisant et adéquat du contrôle interne de la Banque :

« (...) nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans

⁷³ Manuel de CPA Canada – Certification NCA - 315 Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives ¶20

⁷⁴ Rapport annuel 2017, Rapport des auditeurs indépendants, R-21, p. 81

⁷⁵ Manuel de CPA Canada – Certification NCA 265 Communication des déficiences du contrôle interne aux responsables de la gouvernance et à la direction ¶2

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe (...)⁷⁶

5.6.12 L'audit n'exige pas une compréhension par l'auditeur de tous les éléments du contrôle interne de l'organisation. Ainsi, il doit obtenir une compréhension générale du contrôle interne et ne prendra en compte que les éléments du contrôle interne qu'il a décidé d'utiliser comme éléments probants au soutien de son Rapport de l'auditeur. Il n'est pas responsable de valider le caractère suffisant et adéquat du contrôle interne de l'émetteur. Le principe de l'indépendance de l'audit externe exige que le rôle de l'auditeur soit incompatible avec la responsabilité de la préparation des états financiers ou la responsabilité du contrôle interne de l'entité relatif à l'information financière.

5.7 Quelles étaient les responsabilités de communication d'EY quant à l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires de la Banque?

Tout au cours de la Période, (...) les auditeurs auraient dû savoir qu'au moment de publier les documents, ils omettaient de divulguer des faits importants, diffusaient de l'information fausse et trompeuse, et que les documents ne projetaient pas une image fidèle de la situation financière, des activités commerciales, des opérations et des perspectives d'affaire de la Banque (...) (Para. 86 de la Demande d'autorisation)

- 5.7.1 Toutes les obligations de communication de l'auditeur d'un émetteur sont codifiées par les NCA. Conformément à ses obligations professionnelles, EY a émis trois communications publiques. La principale est le « Rapport de l'auditeur » adressé aux actionnaires qui a été faite deux fois : la première pour les États financiers 2017 et la deuxième pour ceux de 2018. Vient ensuite le Consentement de EY adressé aux différentes commissions des valeurs mobilières provinciales dans le cadre d'un placement de titres et déposé sur SEDAR en janvier 2018. EY n'avait pas d'autres obligations de communication publique.
- 5.7.2 Comme indiqué à la section 5.2, EY a exprimé à juste titre, une opinion non modifiée (une opinion sans réserve) sur les États financiers 2017 étant donné l'absence d'anomalie significative dans les états financiers résultant de l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires. Il n'y a aucune exigence en vertu des NCA et il ne serait pas approprié pour un auditeur de faire une divulgation publique concernant le CIIF d'un émetteur, car la certification du CIIF, ou la divulgation requise de faiblesses importantes du CIIF (le cas échéant) relève de la responsabilité de l'émetteur. Comme indiqué à la section 5.4, EY a consenti de manière appropriée à l'incorporation par renvoi de son Rapport de l'auditeur 2017 sur les États financiers 2017 dans le Supplément de prospectus de janvier 2018.
- 5.7.3 En aucun cas, le Rapport de l'auditeur 2017 n'aurait pu être modifié pour traiter des problèmes relevés dans les processus de contrôle de la qualité et procédures de souscription des prêts hypothécaires de la Banque parce que ce n'est pas

⁷⁶ Manuel de CPA Canada – Certification NCA – 700 Opinion et rapport sur des états financiers
Annexe C1 Exemple 2

prévu par les NCA auxquelles l'auditeur doit s'en tenir et interdit par les autorités réglementaires des valeurs mobilières, comme nous l'avons déjà vu.

5.7.4 Toutes les obligations de communication de l'auditeur d'un émetteur sont codifiées par les NCA. EY s'en est tenu à ses obligations professionnelles de communication publique en émettant ses deux « Rapports de l'auditeur » sur les États financiers 2017 et 2018 et le Consentement de EY dans le cadre d'un placement de titres en janvier 2018.

5.8 Obligations professionnelles des auditeurs

**(...) et les auditeurs ont manqué à leurs obligations en vertu de la LVM (...)
(Para. 93 de la Demande d'autorisation)**

**Les Défendeurs ont-ils manqué à leurs obligations extracontractuelles à l'égard des membres du groupe en vertu des règles de droit civil québécois, notamment à leur obligation de prudence, de diligence et de bonne foi ?
(Para. 109 de la Demande d'autorisation)**

5.8.1 L'auditeur s'acquitte de ses obligations professionnelles en se conformant aux NCA et à son code de déontologie. Il n'a pas d'autres obligations. Les NCA exigent de l'auditeur qu'il obtienne, pour fonder son opinion, l'assurance raisonnable que les états financiers pris, dans leur ensemble, sont exempts d'« anomalies significatives », que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. EY confirme dans ses Rapports de l'auditeur 2017 et 2018 qu'il s'est conformé aux NCA.

5.8.2 Le Règlement 52-107 émis par les autorités réglementaires des valeurs mobilières précise à son paragraphe 3.3 que les états financiers de l'émetteur sont audités conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR – maintenant les NCA) et que l'auditeur doit exprimer une opinion non modifiée (une opinion sans réserve).

5.8.3 L'auditeur respecte ses obligations professionnelles en se conformant aux NCA et à son code de déontologie. Le respect de ces normes professionnelles démontre la prudence, la diligence et la bonne foi de l'auditeur.

5.8.4 Pour toutes ces raisons, je suis d'avis que EY s'est acquitté de toutes ses obligations professionnelles conformément aux NCA :

i) il était justifié de produire un Rapport de l'auditeur 2017 sans réserve sur les États financiers 2017 puisque ceux-ci ne contenaient pas d'« anomalies significatives »;

ii) il n'a pas omis de faire état des « Irrégularités » telles que définies par MEDAC, dans son rapport de l'auditeur 2017 puisqu'il n'y en avait pas; et

iii) il n'a pas commis d'autres manquements à ses obligations professionnelles.

ALAIN DUGAL



Signature

FCPA auditeur, FCA expert

20 septembre 2021

**Curriculum vitae abrégé
Alain Dugal FCPA, FCA**

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

PricewaterhouseCoopers

Associé directeur pour le Québec, Audit et Certification 2005 à 2013
Responsable d'un groupe comptant plus de 400 associés et professionnels, chargé de la qualité des services, de la gestion financière, opérationnelle et humaine, ainsi que de la gestion des risques.

Leader des services au secteur des institutions financières pour le Québec 1998 à 2014
Responsable de l'élaboration et de l'exécution du plan stratégique de développement des affaires pour les services au secteur des institutions financières. Responsable du maintien et du développement des relations d'affaires avec les clients et les clients potentiels du cabinet.

Associé en audit et certification 1994 à 2016
Responsable de missions d'audit auprès de clients d'envergure des secteurs bancaire, de l'assurance de personnes, de l'assurance de dommages, du courtage en valeurs mobilières et des fonds communs de placement.

Directeur en audit, programme d'échange international à Genève, Suisse 1987 à 1989

Université du Québec à Montréal

Chargé de cours en comptabilité analytique et financière 1983 à 1987

Arbitre et témoin expert

2005 à ce jour
Expertise reconnue comme arbitre de différends commerciaux et comme témoin expert en comptabilité et en audit.

EXPÉRIENCE AU SEIN DE LA PROFESSION

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ)

Président du conseil	2014 à 2016
Membre du comité exécutif	2011 à 2016
Membre du comité d'audit	2010 à 2012
Membre du comité des ressources humaines	2009 à 2011
Membre du conseil	2007 à 2016

Institut canadien des comptables agréés (ICCA)

Membre du conseil	2015 à 2016
-------------------	-------------

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)

Membre du conseil et du comité d'audit	2016 à ce jour
--	----------------

Comité de transition pour l'unification de la profession au Québec

Comité de transition formé par l'Office des professions du Québec pour superviser l'unification de la profession comptable au Québec. Membre représentant le conseil de l'Ordre des CA du Québec	2011 à 2012
---	-------------

Formation et affiliations

Baccalauréat en comptabilité — Université du Québec à Trois-Rivières	1981
Membre de l'Ordre des CPA du Québec	1983
Fellow	2013
Membre de l'Institut des administrateurs de sociétés	2012

Annexe 2

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2018	2017
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		116 490 \$	111 978 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		374 237	215 384
Valeurs mobilières	5, 7 et 29		
Disponibles à la vente		2 710 249	3 032 159
Détenues jusqu'à l'échéance		655 757	405 088
Détenues à des fins de transaction		2 695 138	2 148 767
		6 061 144	5 586 014
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	29	3 652 498	3 107 841
Prêts	6, 7 et 29		
Personnels		5 372 460	6 038 692
Hypothécaires résidentiels		16 986 338	18 486 469
Commerciaux ⁽¹⁾		11 839 106	11 464 007
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		196 776	707 009
		34 394 680	36 696 157
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(93 026)	(99 184)
		34 301 652	36 596 971
Autres			
Dérivés	25	94 285	104 426
Immobilisations corporelles	8	80 961	35 214
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	367 345	293 422
Goodwill	10	116 617	118 100
Actif d'impôt différé	19	25 437	38 702
Autres actifs	11	704 007	474 606
		1 388 652	1 064 470
		45 894 683 \$	46 682 658 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	12		
Particuliers		20 995 453 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres		7 011 119	7 731 378
		28 006 572	28 930 360
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 008 666	2 165 097
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 515 823	2 678 629
Acceptations		196 776	707 009
Dérivés	25	285 492	217 785
Passif d'impôt différé	19	19 081	22 112
Autres passifs	13	1 229 556	1 051 908
		7 255 394	6 842 540
Dettes liées aux activités de titrisation	7 et 14	7 787 753	8 230 921
Dettes subordonnées	15	348 762	348 427
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	244 038	341 600
Actions ordinaires	16	1 115 416	953 536
Résultats non distribués		1 152 470	1 035 770
Cumul des autres éléments du résultat global		(15 990)	(496)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	17	268	—
		2 496 202	2 330 410
		45 894 683 \$	46 682 658 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré. Voir la note 2 pour plus de précisions.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

François Desjardins
Président et chef de la direction

Liste des documents consultés

Document	Pièce
Banque Laurentienne Avis d'assemblée annuelle des actionnaires (10 avril 2018)	R-38
Banque Laurentienne Communiqué prise ferme (8 janvier 2018)	R-48
Banque Laurentienne Communiqué résultats 2017 (5 décembre 2017)	
Banque Laurentienne Communiqué résultats 2018 (5 décembre 2018)	
Banque Laurentienne Déclaration de changement important (11 décembre 2017)	R-32
Banque Laurentienne Déclaration de changement important (17 janvier 2018)	R-34
Banque Laurentienne Déclaration de changement important (4 juin 2018)	R-42
Banque Laurentienne États financiers consolidés aux 31 octobre 2017 et 2016	R-29
Banque Laurentienne États financiers consolidés aux 31 octobre 2018 et 2017	R-66
Annexe 52-109A1 – Attestation des documents annuels – Attestation complète (5 décembre 2017)	R-31
Banque Laurentienne Notice annuelle (5 décembre 2017)	R-4
Banque Laurentienne Rapport annuel 2017	R-21
Banque Laurentienne Rapport annuel 2018	
Banque Laurentienne Rapport aux actionnaires au 30 avril 2017	R-22
Banque Laurentienne Rapport aux actionnaires au 31 juillet 2017	R-23
Banque Laurentienne Rapport de gestion au 31 octobre 2017	R-30
Banque Laurentienne Rapport aux actionnaires au 31 janvier 2018	R-36
Banque Laurentienne Rapport aux actionnaires au 30 avril 2018	R-40
Banque Laurentienne Rapport aux actionnaires au 31 juillet 2018	R-53
Banque Laurentienne Rapport de gestion au 31 octobre 2018	R-54
Banque Laurentienne Supplément de prospectus (18 mai 2017)	R-17
Banque Laurentienne Supplément de prospectus (9 janvier 2018)	R-19

Consentement de EY (9 janvier 2018)	R-67
Laurentian Bank Mortgage Review Conference Call (May 30, 2018)	R-52

**Déclaration relative à l'exécution de la
mission d'un expert**
(article 235 C.p.c.)

Je déclare que j'exécuterai ma mission en tant qu'expert avec objectivité, impartialité et rigueur. Afin d'éclairer le tribunal dans sa prise de décision, je donnerai un avis au meilleur de mes compétences sur les points qui me seront soumis en tenant compte des faits relatifs au litige ou, si mes services sont requis à titre d'huissier de justice, j'établirai un constat décrivant les faits matériels ou situations que j'aurai personnellement constatés.

J'informerai, sur demande, le tribunal et les parties de mes compétences professionnelles, du déroulement de mes travaux et, le cas échéant, des instructions que j'aurai reçues d'une partie. Je respecterai les délais qui me seront donnés et, au besoin, demanderai au tribunal les directives nécessaires pour accomplir ma mission.

ALAIN DUGAL


Signature

FCPA auditeur, FCA expert

20 septembre 2021

Pièce R-EY-2

Table des matières

Onglet	
1.	Banque Laurentienne Communiqué résultats 2017 (5 décembre 2017)
2.	Banque Laurentienne Communiqué résultats 2018 (5 décembre 2018)
3.	Banque Laurentienne Rapport annuel 2018

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur l'information consolidée résumée intermédiaire (non audité) pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 et les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

Banque Laurentienne Groupe Financier comprend la Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (collectivement, « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF », le « Groupe » ou la « Banque ») et offre des produits ou services en matière de dépôt, d'investissement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres.

Le rapport annuel 2017 de la Banque (qui comprend les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion connexe) sera accessible aujourd'hui sur le site Web de Banque Laurentienne Groupe Financier, à l'adresse www.blcgf.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Banque Laurentienne Groupe Financier déclare ses résultats pour 2017

Faits saillants de l'exercice clos le 31 octobre 2017⁽¹⁾

- Résultat net ajusté de 230,7 millions \$, ou 6,09 \$ par action, en hausse respectivement de 23 % et 7 % d'un exercice à l'autre. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,3 %
- Résultat net comme présenté de 206,5 millions \$, ou 5,40 \$ par action, y compris des éléments liés aux regroupements d'entreprises de 23,8 millions \$ (16,6 millions \$ après impôts), soit 0,47 \$ par action, sur une base diluée, et les charges de restructuration de 10,5 millions \$ (7,7 millions \$ après impôts), soit 0,22 \$ par action, sur une base diluée, liées aux Services aux particuliers. Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 10,9 %
- Ratio d'efficacité ajusté de 66,1 %, une amélioration de 350 points de base d'un exercice à l'autre. Ratio d'efficacité comme présenté de 69,2 %
- Prêts aux clients commerciaux en hausse de 22 % d'un exercice à l'autre dû à la croissance interne et de l'acquisition de NCF⁽²⁾
- Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants en hausse de 22 % d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,9 %

Faits saillants du quatrième trimestre 2017

- Hausse de 32 % du résultat net ajusté d'un exercice à l'autre, et augmentation de 219 % du résultat net comme présenté
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 12,7 % et de 11,1 % comme présenté
- Ratio d'efficacité ajusté de 64,3 %, une amélioration de 310 points de base d'un exercice à l'autre, et ratio d'efficacité comme présenté de 68,8 %
- Profit de 5,9 millions \$ (5,3 millions \$ après impôts), ou profit dilué par action de 0,14 \$, à la vente de la participation de la Banque dans Verico Financial Group Inc.
- Conclusion de l'acquisition de NCF⁽²⁾ et de l'émission d'actions ordinaires connexe
- Augmentation de 0,01 \$ du dividende trimestriel par action ordinaire, qui s'est établi à 0,63 \$ par action

En millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES			POUR LES EXERCICES CLOS LES		
	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016	VARIATION	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016	VARIATION
Comme présenté						
Résultat net	58,6 \$	18,4 \$	219 %	206,5 \$	151,9 \$	36 %
Résultat dilué par action	1,42 \$	0,45 \$	216 %	5,40 \$	4,55 \$	19 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11,1 %	3,7 %		10,9 %	9,6 %	
Ratio d'efficacité	68,8 %	85,5 %		69,2 %	74,2 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	7,9 %	8,0 %				
Base ajustée ⁽¹⁾						
Résultat net ajusté	66,5 \$	50,5 \$	32 %	230,7 \$	187,0 \$	23 %
Résultat dilué par action ajusté	1,63 \$	1,47 \$	11 %	6,09 \$	5,70 \$	7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,7 %	12,1 %		12,3 %	12,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté	64,3 %	67,4 %		66,1 %	69,6 %	

(1) Certaines mesures présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour plus de précisions. (2) Northpoint Commercial Finance.

Montréal, le 5 décembre 2017 – La Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») a déclaré un résultat net de 58,6 millions \$, soit un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017, comparativement à un résultat net de 18,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,45 \$, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 11,1 % pour le quatrième trimestre 2017, par rapport à 3,7 % pour le quatrième trimestre 2016. Sur une base ajustée, le résultat net a totalisé 66,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 1,63 \$, pour le quatrième trimestre 2017, en hausse respectivement de 32 % et 11 % par rapport à un résultat net ajusté de 50,5 millions \$, et un résultat dilué par action de 1,47 \$, pour la période correspondante de 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 12,7 % pour le quatrième trimestre 2017, par rapport à 12,1 % pour la période correspondante de 2016. Les résultats comme présentés de 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les frais liés aux fusions des succursales de la Banque, à l'intégration de CIT Canada et à l'acquisition de NCF, comme il est précisé à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ». Des éléments d'ajustements étaient également pris en compte en 2016, principalement en ce qui a trait aux charges de restructuration.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comme présenté, le résultat net s'est établi à 206,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,40 \$, comparativement à un résultat net de 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, en 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, comme présenté, a été de 10,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à 9,6 % en 2016. Les résultats comme présentés de 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les frais liés aux fusions des succursales de la Banque et à l'intégration de CIT Canada, ainsi que les frais liés à l'acquisition de NCF. En revanche, les résultats comme présentés de 2016 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les charges de dépréciation et de restructuration relativement aux activités des Services aux particuliers et les frais liés à l'acquisition de CIT Canada. Le résultat net ajusté a totalisé 230,7 millions \$, un résultat dilué par action de 6,09 \$, soit une hausse respective de 23 % et 7 %, en regard du résultat net ajusté de 187,0 millions \$, et du résultat dilué par action de 5,70 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a augmenté pour s'établir à 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comme il est précisé à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

François Desjardins, président et chef de la direction, a fait les commentaires suivants sur les résultats et la situation financière de la Banque : « L'exercice 2017 a été fructueux puisque nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de notre performance et de notre plan de transformation. La transition au numérique de notre modèle bancaire traditionnel est bien entamée, grâce à l'implantation de la première phase de notre système bancaire central, à la simplification de notre offre de produits et à l'amélioration de nos processus. L'acquisition de NCF a permis d'accélérer l'augmentation de la proportion des Services aux entreprises au sein de la Banque. Je suis particulièrement fier du soutien et des efforts déployés par toute l'équipe, ensemble, nous concrétisons ce plan ».

Faits saillants

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES					POUR LES EXERCICES CLOS LES		
	31 OCTOBRE 2017	31 JUILLET 2017	VARIATION	31 OCTOBRE 2016	VARIATION	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016	VARIATION
Rentabilité								
Revenu total	267 968 \$	248 002 \$	8 %	236 369 \$	13 %	996 410 \$	915 451 \$	9 %
Résultat net	58 635 \$	54 798 \$	7 %	18 383 \$	219 %	206 461 \$	151 910 \$	36 %
Résultat dilué par action	1,42 \$	1,48 \$	(4) %	0,45 \$	216 %	5,40 \$	4,55 \$	19 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,1 %	11,8 %		3,7 %		10,9 %	9,6 %	
Marge nette d'intérêt	1,75 %	1,63 %		1,67 %		1,68 %	1,71 %	
Ratio d'efficacité	68,8 %	67,9 %		85,5 %		69,2 %	74,2 %	
Levier d'exploitation	(1,5) %	4,2 %		(22,7) %		7,4 %	8,0 %	
Par action ordinaire								
Cours de l'action – Clôture	60,00 \$	54,17 \$	11 %	49,57 \$	21 %	60,00 \$	49,57 \$	21 %
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	11,1 x	12,3 x		10,9 x		11,1 x	10,9 x	
Valeur comptable	51,18 \$	50,54 \$	1 %	47,92 \$	7 %	51,18 \$	47,92 \$	7 %
Ratio cours / valeur comptable	117 %	107 %		103 %		117 %	103 %	
Dividendes déclarés	0,62 \$	0,62 \$	— %	0,60 \$	3 %	2,46 \$	2,36 \$	4 %
Rendement de l'action	4,1 %	4,6 %		4,8 %		4,1 %	4,8 %	
Ratio du dividende versé	44,3 %	41,8 %		143,5 %		45,7 %	53,1 %	
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	66 476 \$	59 906 \$	11 %	50 542 \$	32 %	230 741 \$	187 013 \$	23 %
Résultat dilué par action ajusté	1,63 \$	1,63 \$	— %	1,47 \$	11 %	6,09 \$	5,70 \$	7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	12,7 %	13,0 %		12,1 %		12,3 %	12,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté	64,3 %	65,6 %		67,4 %		66,1 %	69,6 %	
Levier d'exploitation ajusté	2,2 %	2,5 %		3,9 %		5,4 %	2,5 %	
Ratio du dividende versé ajusté	38,7 %	38,0 %		43,8 %		40,5 %	42,4 %	
Situation financière (en millions de dollars canadiens)								
Actif au bilan	46 683 \$	45 212 \$	3 %	43 006 \$	9 %			
Prêts et acceptations	36 696 \$	34 917 \$	5 %	33 379 \$	10 %			
Dépôts	28 930 \$	28 232 \$	2 %	27 573 \$	5 %			
Actif productif moyen	40 056 \$	38 419 \$	4 %	35 473 \$	13 %	38 055 \$	34 458 \$	10 %
Principaux inducteurs de croissance (en millions de dollars canadiens)								
Prêts aux clients commerciaux	12 171 \$	10 795 \$	13 %	10 016 \$	22 %			
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	8 571 \$	8 087 \$	6 %	7 046 \$	22 %			
Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières	3 904 \$	3 730 \$	5 %	3 458 \$	13 %			
Actifs sous gestion des clients des Services aux particuliers	11 049 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			
Total des dépôts des clients	25 173 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III – base « tout compris »								
Catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,9 %	7,9 %		8,0 %				
Total	11,6 %	13,0 %		11,5 %				
Ratio de levier	4,2 %	4,1 %		4,1 %				
Autres renseignements								
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 732	3 598		3 687				
Nombre de succursales	104	104		145				
Nombre de guichets automatiques	341	343		398				

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour plus de précisions.

Performance de 2017 et objectifs financiers à moyen terme

La Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de ses initiatives de contrôle des coûts en 2017 et est en voie d'atteindre ses objectifs en matière de ratio d'efficacité et de levier d'exploitation ajustés. La croissance dans les principaux secteurs d'activité est également demeurée vigoureuse tout au long de l'exercice, les prêts aux clients commerciaux ayant augmenté de 22 % et les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, de 22 % d'un exercice à l'autre.

Le résultat dilué par action ajusté a progressé de 7 %, et le résultat net ajusté, de 23 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a augmenté pour s'établir à 12,3 %, par rapport à 12,0 % à l'exercice 2016, tout en maintenant un écart de rendement des capitaux propres⁽³⁾ par rapport aux principales banques canadiennes de 360 points de base.

Ces deux dernières années, qui ont été positives, ont également été marquées par les défis économiques, des perturbations sur les marchés et de nouvelles exigences réglementaires. Pour continuer à progresser en 2018 et assurer une croissance rigoureuse, la Banque continuera d'investir dans son personnel, ses processus et ses technologies. Ces investissements assureront une croissance rigoureuse, renforceront les assises de la Banque et simplifieront l'organisation. Compte tenu de cet environnement qui évolue rapidement, la direction a redéfini les objectifs à moyen terme pour 2019 à 2020 tout en maintenant intacts les objectifs pour 2022.

Ces objectifs à moyen terme dépendent d'un certain nombre d'hypothèses, comme il en est question à la rubrique Perspectives du rapport de gestion 2017 de la Banque.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME ET PERFORMANCE 2017

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	OBJECTIFS POUR 2020	2017	2016	Variation 2017/2016
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	12,3 %	12,0 %	Écart actuel à 360 pb ⁽³⁾
Ratio d'efficacité ajusté	< 65 %	66,1 %	69,6 %	(3,5) %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	6,09 \$	5,70 \$	7 %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	5,4 %	2,5 %	3 %
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 14,0 G\$	12,2 \$	10,0 \$	22 %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance, pour atteindre 10,0 G\$	8,6 \$	7,0 \$	22 %
Actifs sous gestion chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance, pour atteindre 4,3 G\$	3,9 \$	3,5 \$	13 %
Actifs sous gestion des clients des Services aux particuliers	Croissance, pour atteindre 12,6 G\$	11,0 \$	s. o.	s. o.
Total des dépôts de clients	Croissance, pour atteindre 27,1 G\$	25,2 \$	s. o.	s. o.

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes et réaliser un rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires comparable d'ici 2022.

(3) Comparativement au cumul du troisième trimestre 2017 pour les principales banques canadiennes.

Résultats consolidés

Mesures non conformes aux PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures non conformes aux PCGR de la Banque présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement en raison de leur nature ou de leur importance. La Banque considère que ces mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

L'incidence des éléments d'ajustement sur les résultats comme présentés est présentée dans le tableau ci-après.

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES			POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 OCTOBRE 2017	31 JUILLET 2017	31 OCTOBRE 2016	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	58 635 \$	54 798 \$	18 383 \$	206 461 \$	151 910 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration ⁽¹⁾					
Dépréciation du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	—	16 178	—	16 178
Provisions liées aux contrats de location	—	—	8 675	—	8 675
Indemnités de départ	2 364	—	3 200	2 364	3 200
Autres charges de restructuration	1 791	1 584	—	5 315	—
	4 155	1 584	28 053	7 679	28 053
Éléments liés aux regroupements d'entreprises ⁽²⁾					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	519	563	868	2 487	3 812
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2 226	181	—	2 771	—
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises	941	2 780	3 238	11 343	3 238
	3 686	3 524	4 106	16 601	7 050
	7 841	5 108	32 159	24 280	35 103
Résultat net ajusté	66 476 \$	59 906 \$	50 542 \$	230 741 \$	187 013 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	1,42 \$	1,48 \$	0,45 \$	5,40 \$	4,55 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,11	0,05	0,89	0,22	0,92
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,09	0,11	0,13	0,47	0,23
	0,21	0,15	1,02	0,69	1,15
Résultat dilué par action ajusté ⁽³⁾	1,63 \$	1,63 \$	1,47 \$	6,09 \$	5,70 \$

(1) Les charges de dépréciation et de restructuration découlent d'un réalignement des priorités stratégiques des activités des Services aux particuliers de la Banque et de la transformation du réseau de succursales. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. Les charges de restructuration comprennent les provisions liées aux contrats de location, aux indemnités de départ, à d'autres charges de restructuration y compris les salaires, les frais de communication et les honoraires professionnels, ainsi que les autres charges de dépréciation liées à des projets de TI.

(2) Les éléments liés aux regroupements d'entreprises comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, ainsi que les frais d'intégration liés aux entreprises acquises. Ces frais comprennent essentiellement les frais juridiques, les frais de technologie de l'information, les honoraires de consultation de professionnels externes, les indemnités de départ et les frais de marketing. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers, qui résultait de la réévaluation à la juste valeur des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, a également été considéré comme étant un élément d'ajustement.

(3) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2017.

Trimestre clos le 31 octobre 2017 comparativement au trimestre clos le 31 octobre 2016

Le résultat net s'est établi à 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017, comparativement à un résultat de 18,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,45 \$, pour le quatrième trimestre 2016. Comme il est mentionné ci-après, les résultats du quatrième trimestre 2016 tenaient compte de charges de dépréciation et de restructuration de 38,3 millions \$ (28,1 millions \$ après impôts), ou 0,89 \$ sur une base diluée par action. Le résultat net ajusté a été de 66,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017, en hausse de 32 % par rapport au résultat net ajusté de 50,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2016, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,63 \$, en hausse de 11 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,47 \$ au quatrième trimestre 2016.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 31,6 millions \$, ou 13 %, pour atteindre 268,0 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à un revenu total de 236,4 millions \$ au quatrième trimestre 2016, du fait de la hausse du revenu net d'intérêt découlant en partie d'acquisitions.

Le **revenu net d'intérêt** a augmenté de 27,5 millions \$, ou 18 %, pour atteindre 176,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à un revenu net d'intérêt de 148,7 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Cette augmentation découlait principalement de la solide croissance des volumes du portefeuille de prêts commerciaux, tant en interne qu'au moyen d'acquisitions, combinée aux marges plus élevées sur ces prêts. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,75 % au quatrième trimestre 2017, une hausse de 8 points de base par rapport à la marge du quatrième trimestre 2016 imputable essentiellement à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé.

Les **autres revenus** ont progressé de 4,1 millions \$, pour atteindre 91,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à 87,6 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Les autres revenus comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico Financial Group Inc. En outre, les frais et commissions sur prêts et dépôts ont augmenté de 2,2 millions \$, sous l'effet surtout de la hausse des commissions sur prêts attribuable à l'intensification de l'activité de souscription dans les portefeuilles commerciaux. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une baisse de 4,6 millions \$ du revenu lié aux comptes d'investissement, par suite principalement de la décision en début d'exercice d'un client important d'administrer en interne les comptes de ses clients. Par conséquent, la Banque avait comptabilisé, au quatrième trimestre 2016, des revenus non récurrents de 3,1 millions \$ dans les autres revenus, déduction faite des charges de dépréciation des immobilisations incorporelles connexes et des charges connexes. De plus, les revenus de trésorerie ont diminué de 1,6 million \$.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2017, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,7 million \$, par rapport à 1,2 million \$ au quatrième trimestre 2016. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté pour atteindre 11,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017, par rapport à 10,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016. Ce bas niveau de pertes sur créances continue de témoigner de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. À moyen terme, les provisions pour pertes sur créances devraient suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts et de l'augmentation des volumes.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 184,4 millions \$ au quatrième trimestre 2017, une baisse de 17,6 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2016. Les frais autres que d'intérêt du quatrième trimestre 2017 et du quatrième trimestre 2016 ont subi l'incidence de charges de dépréciation et de restructuration respectivement de 5,7 millions \$ et 38,3 millions \$, comme il est mentionné ci-après. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 13,0 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 172,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2017, en comparaison de 159,2 millions \$ au quatrième trimestre 2016, en raison de l'incidence pendant un trimestre complet de l'acquisition de CIT Canada et des charges additionnelles engagées en 2017 suivant l'acquisition de NCF.

Les **salaires et avantages du personnel** ont augmenté de 11,8 millions \$, ou 14 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 94,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017, en raison principalement de l'ajout d'employés de CIT Canada et de NCF et de la hausse de la rémunération liée à la performance.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont diminué de 0,8 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 45,5 millions \$. La diminution découle surtout d'une baisse de la charge d'amortissement par suite de la dépréciation des actifs comptabilisée au quatrième trimestre 2016.

Les **frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 5,5 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2016, pour s'établir à 36,2 millions \$, par suite essentiellement de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, de l'accroissement annuel des primes de la SADC et de la hausse des honoraires professionnels engagés en appui à la transformation de la Banque.

Les **charges de dépréciation et de restructuration** ont totalisé 5,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, par rapport à 38,3 millions \$ au quatrième trimestre 2016. En 2017, la Banque a versé des salaires et engagé des frais de communication et des honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales. Au quatrième trimestre 2016, la valeur des actifs liés à l'unité Services aux particuliers a été passée en revue et des charges de dépréciation de 22,1 millions \$ ont été comptabilisées. Des provisions liées aux contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ de 4,4 millions \$ ont également été comptabilisées au cours de ce trimestre par suite de l'annonce des fusions de succursales. Voir la note 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** ont totalisé 2,9 millions \$ au quatrième trimestre 2017 et comprenaient les frais de technologie liés aux activités de CIT Canada, ainsi que les frais liés à l'acquisition de NCF conclue à la mi-août.

Le ratio d'efficacité ajusté s'est fixé à 64,3 % au quatrième trimestre 2017, en regard de 67,4 % au quatrième trimestre 2016, ce qui s'explique essentiellement par l'incidence de l'acquisition de CIT Canada et de NCF et par les initiatives régulières de contrôle des coûts, ainsi que par les économies réalisées en lien avec les mesures d'optimisation des succursales et les charges de restructuration en 2016. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre, surtout en raison de la croissance des revenus et du contrôle des dépenses.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat a été de 12,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,9 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, de l'imposition réduite des revenus tirés des activités des établissements à l'étranger et de profits exonérés d'impôts. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôts sur le résultat a été de 4,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,7 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés et du niveau plus bas de bénéfices imposables au Canada imputable aux charges de dépréciation et de restructuration.

Trimestre clos le 31 octobre 2017 comparativement au trimestre clos le 31 juillet 2017

Le résultat net s'est établi à 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017, comparativement à un résultat net de 54,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,48 \$, pour le troisième trimestre 2017. Le résultat net ajusté s'est établi à 66,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,63 \$, pour le quatrième trimestre 2017, comparativement à un résultat net ajusté de 59,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,63 \$, pour le troisième trimestre 2017.

Le revenu total a augmenté de 20,0 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 268,0 millions \$ au quatrième trimestre 2017, comparativement à un revenu total de 248,0 millions \$ au trimestre précédent, du fait principalement de la hausse du revenu net d'intérêt, qui a augmenté de 18,5 millions \$ séquentiellement pour atteindre 176,2 millions \$. Cette augmentation découle principalement de la solide croissance des volumes du portefeuille de prêts commerciaux grâce à l'acquisition de NCF, ainsi que des marges plus élevées sur ces prêts. La marge nette d'intérêt de la Banque a augmenté de 12 points de base pour s'établir à 1,75 % au quatrième trimestre 2017, par rapport à 1,63 % au troisième trimestre 2017. Cette hausse s'explique surtout par la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé.

Les autres revenus ont progressé séquentiellement de 1,5 million \$ pour atteindre 91,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017. Comme mentionné précédemment, les autres revenus comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico Financial Group Inc. au quatrième trimestre 2017. Ce profit a été contrebalancé en partie par la diminution de 2,7 millions \$ des revenus de trésorerie et de marchés financiers, du fait principalement de pertes attribuables à l'inefficacité des couvertures du portefeuille de swaps de taux d'intérêt lié à la gestion de l'actif et du passif, étant donné les variations du taux préférentiel.

Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,7 million \$ au quatrième trimestre 2017, légèrement en baisse par rapport au troisième trimestre 2017. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Les provisions pour pertes sur créances du quatrième trimestre 2017 ont totalisé 11,5 millions \$ et comprenaient l'incidence de l'acquisition récente de NCF. Ce bas niveau de pertes continue de témoigner de la qualité sous-jacente du crédit du portefeuille de la Banque. Comparativement au troisième trimestre 2017, les pertes sur prêts ont augmenté de 5,1 millions \$. Au cours du trimestre, dans le cadre du projet en cours de la Banque visant la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, l'examen des modèles de provisions cumulatives avait donné lieu à la reprise de provisions pour pertes sur créances d'environ 3,0 millions \$. De plus, la réalisation et l'achèvement de certains projets d'aménagement immobilier et l'amélioration des indicateurs économiques en Alberta avaient entraîné la reprise de provisions cumulatives d'environ 2,0 millions \$. À moyen terme, les provisions pour pertes sur créances devraient suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts et de l'augmentation des volumes.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus, pour s'établir à 184,4 millions \$ au quatrième trimestre 2017, en comparaison de 168,4 millions \$ au troisième trimestre 2017, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition de NCF, y compris l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition. La hausse des honoraires professionnels engagés pour soutenir la transformation de la Banque, ainsi que la hausse des indemnités de départ et de la rémunération liée à la performance, ont également contribué à l'augmentation d'un trimestre à l'autre. En outre, les charges de restructuration ont augmenté de 0,3 million \$, car la Banque a engagé des charges supplémentaires liées à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont établis à 172,3 millions \$ et ont augmenté de 6 % par rapport au troisième trimestre 2017.

Situation financière

Au 31 octobre 2017, l'actif total de la Banque s'élevait à 46,7 milliards \$, une augmentation de 9 % par rapport à l'actif total de 43,0 milliards \$ au 31 octobre 2016. Cette augmentation reflète principalement la croissance de 3,3 milliards \$ des prêts, ainsi que la hausse des liquidités de 0,3 milliard \$, comme il est mentionné ci-après.

Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2017, ces actifs totalisaient 9,0 milliards \$, une hausse de 0,3 milliard \$ par rapport à 8,7 milliards \$ au 31 octobre 2016.

Au cours de l'exercice, la Banque a intensifié ses activités de titrisation pour améliorer la composition de son financement et a obtenu des dépôts institutionnels pour répondre à ses besoins additionnels de liquidités. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, se sont établis à 36,6 milliards \$ au 31 octobre 2017, en hausse de 3,3 milliards \$, ou 10 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2016. Cette hausse reflète l'acquisition de NCF ainsi que la solide croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est précisé ci-après.

Les prêts personnels se sont établis à 6,0 milliards \$, une baisse de 0,6 milliard \$, ou 9 %, depuis le 31 octobre 2016, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue, étant donné un certain désendettement sur le marché du commerce de détail.

Les prêts hypothécaires résidentiels se sont établis à 18,5 milliards \$ au 31 octobre 2017, une hausse de 1,7 milliard \$, ou 10 %, d'un exercice à l'autre. La hausse est attribuable principalement à la croissance continue des prêts hypothécaires résidentiels souscrits par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, ainsi qu'à l'acquisition des prêts hypothécaires assurés consentis par des tiers dans le cadre d'un programme mis en œuvre par la Banque en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Les prêts commerciaux, y compris les acceptations, ont été de 1,7 milliard \$, ou 31 %, plus élevés qu'au 31 octobre 2016, du fait principalement de l'acquisition du portefeuille de prêts de NCF de 1,0 milliard \$, ainsi que de la croissance du financement d'équipement par l'intermédiaire de LBC Capital Inc. et de l'accroissement des volumes attribuable aux activités de syndication. Les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 0,5 milliard \$, ou 11 %, au cours de la même période. Il convient de noter que, au cours du quatrième trimestre 2017, la Banque a vendu un portefeuille de prêts commerciaux de 155,7 millions \$ dans le but d'optimiser la composition de son portefeuille, ce qui a entraîné une perte négligeable. Combinés, ces prêts aux clients commerciaux totalisaient 12,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, une hausse de 22 % d'un exercice à l'autre qui découle de la solide croissance interne et de l'acquisition de NCF au quatrième trimestre 2017.

Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2017, une hausse de 59,4 millions \$ par rapport au 31 octobre 2016, et comprenaient principalement le goodwill, les logiciels et autres immobilisations incorporelles et la juste valeur des dérivés. Les investissements visant à moderniser et à faire croître la Banque ont contribué à l'augmentation des autres actifs d'un exercice à l'autre, y compris la hausse des immobilisations incorporelles développées en interne qui ont augmenté à mesure que la mise en place du nouveau système bancaire de base et que le projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit par la Banque progressent.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de NCF se sont établis à 137,4 millions \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une baisse de la valeur des dérivés utilisés principalement pour gérer les risques de marché associés aux portefeuilles de la Banque.

Passifs

Les dépôts ont augmenté de 1,4 milliard \$, ou 5 %, pour s'établir à 28,9 milliards \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 27,6 milliards \$ au 31 octobre 2016. Les dépôts de particuliers ont totalisé 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, soit 0,2 milliard \$ de plus qu'au 31 octobre 2016, en raison surtout de l'augmentation des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Les dépôts d'entreprises et autres ont augmenté de 1,2 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 7,7 milliards \$, ce qui s'explique surtout par la hausse des dépôts institutionnels. Les dépôts de particuliers représentaient 73 % du total des dépôts au 31 octobre 2017, par rapport à 76 % au 31 octobre 2016, et ont contribué à la bonne situation de la Banque en matière de liquidités.

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,0 milliard \$, ou 14 %, par rapport à celle au 31 octobre 2016, et s'est établie à 8,2 milliards \$ au 31 octobre 2017. Au cours des 12 derniers mois, la Banque a continué d'optimiser cette source de financement à terme pour les prêts hypothécaires résidentiels en participant à divers programmes soutenus par la SCHL et d'autres banques canadiennes.

La dette subordonnée a augmenté pour atteindre 348,4 millions \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 199,8 millions \$ au 31 octobre 2016. Au troisième trimestre 2017, la Banque a émis des billets d'un montant total de 350,0 millions \$ (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (dette subordonnée). Au cours du quatrième trimestre 2017, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 échéant en 2022, d'un montant nominal de référence de 200,0 millions \$. Voir la note 15 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

Capitaux propres et fonds propres réglementaires

Les capitaux propres se sont établis à 2 330,4 millions \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 1 974,8 millions \$ au 31 octobre 2016. Cette augmentation de 355,6 millions \$ s'explique principalement par l'émission d'actions ordinaires de 240,6 millions \$ au quatrième trimestre 2017 en appui à l'acquisition de NCF et par la contribution du résultat net pour l'exercice, déduction faite des dividendes déclarés. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé annuel. Le 14 novembre 2017, la Banque a annoncé qu'elle rachètera, le 15 décembre 2017, la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 alors en circulation, pour un montant total de 100,0 millions \$.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 51,18 \$ au 31 octobre 2017, comparativement à 47,92 \$ au 31 octobre 2016.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 7,9 % au 31 octobre 2017 par rapport à un ratio de 7,9 % au 31 juillet 2017 et de 8,0 % au 31 octobre 2016. La diminution par rapport au 31 octobre 2016 était principalement attribuable aux investissements considérables dans le système bancaire de base et dans le projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, qui constituent des initiatives clés de la transformation de la Banque. Autrement, l'émission d'actions ordinaires de 240,6 millions \$ réalisée en août 2017 et le capital autogénéré ont fourni plus que le capital nécessaire pour soutenir la forte croissance, y compris l'acquisition de NCF.

Optimisation des activités des Services aux particuliers

Au début de 2016, la Banque a annoncé son plan de transformation sur sept ans, qui comprend l'optimisation et la simplification des activités de détail. Cette stratégie a donné lieu à la décision initiale, en septembre 2016, de réorganiser le réseau de succursales avant la fin de 2017. Jusqu'à présent, 41 succursales ont été fusionnées, et 23 succursales sont devenues des succursales offrant uniquement des conseils. Ces mesures concrètes tiennent compte des changements de comportement des clients et ont permis d'améliorer considérablement l'efficacité de l'exploitation. La direction continue de surveiller l'incidence de ces mesures sur sa clientèle de base. La réaction initiale des clients et des employés a été positive et l'incidence sur les activités et les résultats est conforme aux attentes. Tirant profit de ces résultats positifs, la Banque a décidé en septembre 2017 de numériser davantage ses services. Ainsi, le modèle de succursale sera modifié de façon à se concentrer sur la prestation de conseils financiers et la migration des clients vers des plateformes électroniques et Web d'ici décembre 2018. Ces mesures sont conformes aux préférences des clients qui privilégient les services bancaires en ligne aux visites en succursale. De plus, pour améliorer la flexibilité et l'efficacité, certaines fonctions administratives ont été imparties à la fin de 2017.

Comme il est mentionné précédemment à la rubrique « Résultats consolidés », ces mesures ont occasionné d'autres charges de restructuration, principalement des indemnités de départ. Des charges additionnelles devraient être engagées au cours des 12 prochains mois, à mesure que la réorganisation se poursuit. De surcroît, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, les Services aux particuliers au Québec n'émettront des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires.

Évolution du secteur

Au cours de la dernière année, les marchés des capitaux canadiens ont été aux prises avec des conditions difficiles liées au secteur de l'habitation, notamment les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement fédéral. Les nouvelles règles hypothécaires publiées à l'automne dernier par la SCHL ont temporairement restreint la capacité des acheteurs potentiels de s'acheter un logement. En juillet, le BSIF a publié une mise à jour de la version provisoire de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Les modifications ont été achevées en octobre 2017 et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle ligne directrice contient des exigences plus strictes en matière d'émission de prêts hypothécaires et qui pourraient se répercuter davantage sur l'accès au financement hypothécaire. En raison de ces mesures, combinées aux préoccupations à l'égard de la surchauffe des marchés de l'habitation dans les régions du Grand Toronto et de Vancouver, les projecteurs sont restés braqués sur le marché de l'habitation. Néanmoins, les activités de la Banque sont bien diversifiées, et son plan d'affaires la positionne stratégiquement pour relever ces défis. Il est très difficile de prévoir quelle sera l'ampleur de l'incidence sur le marché, étant donné que les propriétaires actuels et futurs adapteront probablement leur comportement en fonction des nouvelles règles.

Par ailleurs, l'intensification de la concurrence en matière de financement au moyen des dépôts obtenus d'un réseau de courtiers a retenu l'attention. La Banque tire parti de sources de dépôts bien diversifiées, y compris des dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire de son réseau de succursales et par l'entremise des conseillers et courtiers indépendants. De même, l'élargissement des activités de titrisation et du programme de financement institutionnel contribuent à la diversification, au renforcement et à la stabilité du financement. De plus, compte tenu des conditions du marché actuelles, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes pour respecter ses obligations actuelles et soutenir la croissance.

États financiers consolidés résumés intermédiaires (non audités)**Bilan consolidé**

En milliers de dollars canadiens (non audité)	AU 31 OCTOBRE 2017	AU 31 OCTOBRE 2016
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	111 978 \$	123 716 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	215 384	63 383
Valeurs mobilières		
Disponibles à la vente	3 032 159	2 723 693
Détenues jusqu'à l'échéance	405 088	502 232
Détenues à des fins de transaction	2 148 767	2 434 507
	5 586 014	5 660 432
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 107 841	2 879 986
Prêts		
Personnels	6 038 692	6 613 392
Hypothécaires résidentiels	18 486 449	16 749 387
Hypothécaires commerciaux	5 161 470	4 658 734
Commerciaux et autres	6 302 537	4 727 385
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	707 009	629 825
	36 696 157	33 378 723
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(99 186)	(105 009)
	36 596 971	33 273 714
Autres		
Dérivés	104 426	232 791
Immobilisations corporelles	35 214	32 989
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	293 422	150 490
Goodwill	118 100	55 812
Actif d'impôt différé	38 702	36 495
Autres actifs	474 606	496 532
	1 064 470	1 005 109
	46 682 658 \$	43 006 340 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts		
Particuliers	21 198 982 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres	7 731 378	6 571 767
	28 930 360	27 573 345
Autres		
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	2 165 097	1 707 293
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 678 629	2 525 441
Acceptations	707 009	629 825
Dérivés	217 785	150 499
Passif d'impôt différé	22 112	32 755
Autres passifs	1 051 908	968 077
	6 842 540	6 013 890
Dette liée aux activités de titrisation	8 230 921	7 244 454
Dette subordonnée	348 427	199 824
Capitaux propres		
Actions privilégiées	341 600	341 600
Actions ordinaires	953 536	696 493
Résultats non distribués	1 035 770	924 861
Cumul des autres éléments du résultat global	(496)	11 873
	2 330 410	1 974 827
	46 682 658 \$	43 006 340 \$

État du résultat consolidé

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES			POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 OCTOBRE 2017	31 JUILLET 2017	31 OCTOBRE 2016	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016
En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)					
Revenu d'intérêt					
Prêts	325 714 \$	289 335 \$	270 757 \$	1 169 852 \$	1 066 245 \$
Valeurs mobilières	11 591	11 411	8 624	42 469	35 265
Dépôts auprès d'autres banques	461	232	356	913	1 740
Autres, incluant les dérivés	7 617	11 772	16 592	42 311	63 630
	345 383	312 750	296 329	1 255 545	1 166 880
Frais d'intérêt					
Dépôts	124 665	116 039	116 452	465 151	454 862
Dette liée aux activités de titrisation	36 780	34 241	29 164	134 900	114 346
Dette subordonnée	5 256	3 268	1 623	11 718	6 433
Autres	2 462	1 495	363	5 686	1 595
	169 163	155 043	147 602	617 455	577 236
Revenu net d'intérêt	176 220	157 707	148 727	638 090	589 644
Autres revenus					
Frais et commissions sur prêts et dépôts	39 640	39 861	37 467	154 584	145 690
Revenus tirés des activités de courtage	18 726	18 316	18 518	75 123	71 435
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	12 242	12 184	10 646	47 088	40 299
Revenus liés aux comptes d'investissement	4 880	5 060	9 478	21 804	30 271
Revenus d'assurance, montant net	4 493	4 523	4 809	18 188	17 527
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	2 607	5 291	4 237	17 776	12 782
Autres	9 160	5 060	2 487	23 757	7 803
	91 748	90 295	87 642	358 320	325 807
Revenu total	267 968	248 002	236 369	996 410	915 451
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	707	766	1 181	3 383	5 190
Provisions pour pertes sur créances	11 500	6 400	10 300	37 000	33 350
Frais autres que d'intérêt					
Salaires et avantages du personnel	94 203	89 157	82 356	361 001	334 903
Frais d'occupation de locaux et technologie	45 466	45 017	46 229	182 397	187 696
Autres	36 161	28 819	30 660	119 385	114 197
Charges de dépréciation et de restructuration	5 673	2 163	38 344	10 485	38 344
Frais liés aux regroupements d'entreprises	2 862	3 208	4 409	16 091	4 409
	184 365	168 364	201 998	689 359	679 549
Résultat avant impôts sur le résultat	71 396	72 472	22 890	266 668	197 362
Impôts sur le résultat	12 761	17 674	4 507	60 207	45 452
Résultat net	58 635 \$	54 798 \$	18 383 \$	206 461 \$	151 910 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	4 276	4 273	4 270	17 096	13 313
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	54 359 \$	50 525 \$	14 113 \$	189 365 \$	138 597 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
de base	38 228	34 112	31 553	35 059	30 488
dilué	38 228	34 112	31 553	35 059	30 488
Résultat par action					
de base	1,42 \$	1,48 \$	0,45 \$	5,40 \$	4,55 \$
dilué	1,42 \$	1,48 \$	0,45 \$	5,40 \$	4,55 \$
Dividendes déclarés par action					
Actions ordinaires	0,62 \$	0,62 \$	0,60 \$	2,46 \$	2,36 \$
Actions privilégiées – série 11	0,25 \$	0,25 \$	0,25 \$	1,00 \$	1,00 \$
Actions privilégiées – série 13	0,27 \$	0,27 \$	0,27 \$	1,08 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	1,46 \$	0,73 \$

État du résultat global consolidé

En milliers de dollars canadiens (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES			POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 OCTOBRE 2017	31 JUILLET 2017	31 OCTOBRE 2016	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016
Résultat net	58 635 \$	54 798 \$	18 383 \$	206 461 \$	151 910 \$
Autres éléments du résultat global (perte globale), nets d'impôts					
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat					
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	4 679	(2 174)	4 113	10 424	9 412
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(368)	(759)	(996)	(5 778)	2 182
	4 311	(2 933)	3 117	4 646	11 594
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	10 565	(24 112)	(317)	(18 963)	(14 087)
Écarts de conversion, montant net					
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger	5 257	—	—	5 257	—
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(3 309)	—	—	(3 309)	—
	1 948	—	—	1 948	—
	16 824	(27 045)	2 800	(12 369)	(2 493)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat					
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel	(6 134)	6 768	(2 161)	8 104	(26 770)
Résultat global	69 325 \$	34 521 \$	19 022 \$	202 196 \$	122 647 \$

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

Les impôts sur le résultat liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES			POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 OCTOBRE 2017	31 JUILLET 2017	31 OCTOBRE 2016	31 OCTOBRE 2017	31 OCTOBRE 2016
Charge (recouvrement) d'impôt lié à :					
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	1 743 \$	(671) \$	1 412 \$	4 062 \$	3 439 \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(471)	(278)	(167)	(2 453)	831
	1 272	(949)	1 245	1 609	4 270
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(345)	(4 567)	(115)	(6 877)	(5 158)
Écarts de conversion, montant net					
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(204)	—	—	(204)	—
	(204)	—	—	(204)	—
Réévaluation des gains (pertes) sur les régimes d'avantages du personnel	(2 278)	2 473	(707)	2 925	(9 734)
	(1 555) \$	(3 043) \$	423 \$	(2 547) \$	(10 622) \$

État de la variation des capitaux propres consolidé

En milliers de dollars canadiens (non audité)	ACTIONS PRIVILÉ- GIÉES	ACTIONS ORDI- NAIRES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			RÉSERVE POUR PAIE- MENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
				VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE	COUVER- TURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	CONVER- SION DES ÉTABLI- SSEMENTS À L'ÉTRANGER			TOTAL
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	— \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$
Résultat net			206 461						206 461
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)									
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				10 424			10 424		10 424
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 778)			(5 778)		(5 778)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(18 963)		(18 963)		(18 963)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						5 257	5 257		5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(3 309)	(3 309)		(3 309)
Gains à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			8 104						8 104
Résultat global			214 565	4 646	(18 963)	1 948	(12 369)		202 196
Émission d'actions	—	257 043						—	257 043
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(17 096)						(17 096)
Actions ordinaires			(86 560)						(86 560)
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$
Solde au 31 octobre 2015	219 633 \$	466 336 \$	886 656 \$	(11 391) \$	25 757 \$		14 366 \$	36 \$	1 587 027 \$
Résultat net			151 910						151 910
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)									
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				9 412			9 412		9 412
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				2 182			2 182		2 182
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(14 087)		(14 087)		(14 087)
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(26 770)						(26 770)
Résultat global			125 140	11 594	(14 087)		(2 493)		122 647
Émission d'actions	121 967	230 157						(36)	352 088
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(13 313)						(13 313)
Actions ordinaires			(73 622)						(73 622)
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$		11 873 \$	— \$	1 974 827 \$

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes formulées par la Banque, notamment la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan et sa stratégie de transformation; les attentes relatives à la stabilité de la réglementation; la conjoncture économique toujours favorable; la capacité de la Banque de maintenir des liquidités et des sources de financement suffisantes; l'absence de changement important sur le plan de la concurrence, de la conjoncture du marché ou des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements; et le maintien des notes de crédit. Voir également « Évaluation de la performance de la Banque - Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque » dans la rubrique « Perspectives » du rapport de gestion 2017 de la Banque.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent la capacité de mettre en œuvre le plan de transformation de la Banque et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire de base et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de Northpoint Commercial Finance (« NCF ») et aux déclarations à l'effet que cette transaction permettra d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, le risque lié à la réputation et la réaction des clients de la Banque et de NCF à la transaction, la non-réalisation, ou la non-réalisation selon le calendrier prévu, des avantages et des synergies qui devraient découler de l'acquisition de NCF, l'expérience limitée de la Banque sur le marché américain et en matière de financement des stocks, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'acquisition.

En ce qui a trait aux avantages prévus de l'acquisition de CIT Canada et aux déclarations voulant que cette transaction permette d'accroître les résultats, ces facteurs comprennent également, sans s'y limiter, la capacité de réaliser les synergies en temps opportun, la capacité d'intégrer rapidement et efficacement les activités, et le temps consacré par la direction aux questions relatives à l'intégration.

Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » à la page 47 du rapport de gestion du rapport annuel 2017 de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Les investisseurs, les médias et autres qui le souhaitent peuvent consulter le présent communiqué, le rapport annuel, la présentation aux investisseurs et les informations additionnelles sur le site Web du Groupe à l'adresse www.blcgf.ca, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Conférence téléphonique

Banque Laurentienne Groupe Financier invite les représentants des médias et le public à participer à la conférence téléphonique qui se tiendra à 15 h 30, heure de l'Est, le 5 décembre 2017. Le numéro de téléphone sans frais 1 888 394-8218, code 9201175, permet d'écouter cette conférence en direct, en mode écoute seulement. Une webémission sera également disponible sur le site Web du Groupe, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

L'enregistrement de cette conférence téléphonique sera disponible en différé le 5 décembre 2017, à compter de 18 h 30, jusqu'à 18 h, le 4 janvier 2018, sur le site Web du Groupe, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Les documents dont il est fait mention au cours de la conférence seront disponibles sur le site Web du Groupe, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Personnes-ressources

Relations avec les investisseurs

Susan Cohen
Directrice, Relations avec les investisseurs
Bureau : 514 284-4500, poste 4926
Cellulaire : 514 970-0564
susan.cohen@blcgf.ca

Relations médias

Hélène Soulard
Vice-présidente adjointe, Communications
Bureau : 514 284-4500, poste 8232
Cellulaire : 514 926-3295
helene.soulard@blcgf.ca

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondée en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 700 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Le Groupe, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 47 milliards \$, de même que des actifs administrés de 32 milliards \$.

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur l'information consolidée résumée intermédiaire (non auditée) pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 et les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de « Banque Laurentienne Groupe Financier » (le « Groupe » ou la « Banque ») et offrent des produits ou services en matière de dépôt, d'investissement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres.

Banque Laurentienne Groupe Financier déclare ses résultats pour 2018

François Desjardins, président et chef de la direction, a fait les commentaires suivants sur les résultats pour 2018 : « Nos résultats de 2018 reflètent nos actions visant à renforcer les fondations financières du Groupe, incluant le maintien d'un niveau de liquidités sain et nos investissements dans nos gens, nos processus et nos technologies. Ceci nous positionne bien pour atteindre nos objectifs stratégiques. »

M. Desjardins a ajouté : « Nous anticipons une croissance rentable et prévoyons récolter les bénéfices des investissements dans des occasions d'affaires. En bref, nous investissons aux bons endroits pour soutenir la croissance future et nous devrions maintenir un bilan solide en 2019. 2019 sera également une année où nos clients constateront les premiers avantages tangibles de notre nouvelle offre numérique qui sera progressivement lancée dans l'ensemble du Canada sous deux de nos marques : Banque Laurentienne et B2B Banque. »

Faits saillants de 2018

- Revenu total supérieur à 1,0 milliard \$, en hausse de 5 % d'un exercice à l'autre
- Résultat net ajusté ⁽¹⁾ de 241,6 millions \$, en hausse de 5 % d'un exercice à l'autre, et résultat net comme présenté de 224,6 millions \$, en hausse de 9 % d'un exercice à l'autre
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ de 10,5 % et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 9,7 %
- Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾ de 66,7 % et ratio d'efficacité comme présenté de 68,7 %
- Marge nette d'intérêt en hausse de 10 points de base d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9,0 %

Faits saillants du quatrième trimestre 2018

- Résultat net ajusté de 54,3 millions \$, en baisse de 18 % d'un exercice à l'autre, et résultat net comme présenté de 50,8 millions \$, en baisse de 13 % d'un exercice à l'autre
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté de 9,0 % et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 8,4 %
- Pertes sur créances comprenant une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué (7,3 millions \$ après impôts, ou 0,17 \$ par action)
- Augmentation de 0,01 \$ du dividende trimestriel par action ordinaire, qui s'est établi à 0,65 \$ par action

En millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les exercices clos les		
	31 octobre 2018	31 octobre 2017	Variation	31 octobre 2018	31 octobre 2017	Variation
Comme présenté						
Résultat net	50,8 \$	58,6 \$	(13) %	224,6 \$	206,5 \$	9 %
Résultat dilué par action	1,13 \$	1,42 \$	(20) %	5,10 \$	5,40 \$	(6) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8,4 %	11,1 %		9,7 %	10,9 %	
Ratio d'efficacité	69,0 %	68,8 %		68,7 %	69,2 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	9,0 %	7,9 %				
Base ajustée ⁽¹⁾						
Résultat net ajusté	54,3 \$	66,5 \$	(18) %	241,6 \$	230,7 \$	5 %
Résultat dilué par action ajusté	1,22 \$	1,63 \$	(25) %	5,51 \$	6,09 \$	(10) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	9,0 %	12,7 %		10,5 %	12,3 %	
Ratio d'efficacité ajusté	67,2 %	64,3 %		66,7 %	66,1 %	

(1) Certaines mesures présentées dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement et constituent des mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour plus de précisions.

Montréal, le 5 décembre 2018 – Banque Laurentienne Groupe Financier a déclaré un résultat net de 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018, comparativement à un résultat net de 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 8,4 % pour le quatrième trimestre 2018, par rapport à 11,1 % pour le quatrième trimestre 2017. Sur une base ajustée, le résultat net a totalisé 54,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,22 \$, pour le quatrième trimestre 2018, en baisse respectivement de 18 % et 25 % par rapport à un résultat net de 66,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,63 \$, pour la période correspondante de 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 9,0 % pour le quatrième trimestre 2018, par rapport à 12,7 % pour la période correspondante de 2017. Les résultats comme présentés pour le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Le résultat net s'est établi à 224,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,10 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à un résultat net de 206,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,40 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'est établi à 9,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à 10,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 241,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,51 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, ce qui représente respectivement une hausse de 5 % par rapport au résultat net de 230,7 millions \$ et une baisse de 10 % par rapport au résultat dilué par action de 6,09 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a été de 10,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les résultats comme présentés pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Faits saillants

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Pour les trimestres clos les				Pour les exercices clos les			
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	Variation	31 octobre 2017	Variation	31 octobre 2018	31 octobre 2017	Variation
Résultats d'exploitation								
Revenu total	255 857 \$	260 664 \$	(2) %	267 968 \$	(5) %	1 043 410 \$	996 410 \$	5 %
Résultat net	50 801 \$	54 903 \$	(7) %	58 635 \$	(13) %	224 646 \$	206 461 \$	9 %
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	54 344 \$	59 374 \$	(8) %	66 476 \$	(18) %	241 560 \$	230 741 \$	5 %
Performance opérationnelle								
Résultat dilué par action	1,13 \$	1,23 \$	(8) %	1,42 \$	(20) %	5,10 \$	5,40 \$	(6) %
Résultat dilué par action ajusté	1,22 \$	1,34 \$	(9) %	1,63 \$	(25) %	5,51 \$	6,09 \$	(10) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8,4 %	9,2 %		11,1 %		9,7 %	10,9 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	9,0 %	10,0 %		12,7 %		10,5 %	12,3 %	
Marge nette d'intérêt	1,77 %	1,77 %		1,75 %		1,78 %	1,68 %	
Ratio d'efficacité	69,0 %	71,8 %		68,8 %		68,7 %	69,2 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	67,2 %	69,7 %		64,3 %		66,7 %	66,1 %	
Levier d'exploitation	3,9 %	(6,4) %		(1,5) %		0,7 %	7,4 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	3,4 %	(7,1) %		2,2 %		(0,9) %	5,4 %	
Situation financière (millions \$)								
Prêts et acceptations	34 395 \$	35 392 \$	(3) %	36 696 \$	(6) %			
Actif au bilan	45 895 \$	46 631 \$	(2) %	46 683 \$	(2) %			
Dépôts	28 007 \$	29 085 \$	(4) %	28 930 \$	(3) %			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2 260 \$	2 244 \$	1 %	1 994 \$	13 %			
Principaux inducteurs de croissance (millions \$)								
Prêts aux clients commerciaux	12 036 \$	12 311 \$	(2) %	12 171 \$	(1) %			
Prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise des courtiers et des conseillers indépendants	7 733 \$	8 092 \$	(4) %	8 571 \$	(10) %			
Actifs administrés chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	4 028 \$	4 200 \$	(4) %	3 904 \$	3 %			
Actifs administrés des clients des Services aux particuliers ⁽²⁾	10 479 \$	10 784 \$	(3) %	11 049 \$	(5) %			
Total des dépôts des clients ⁽³⁾	24 410 \$	25 346 \$	(4) %	25 173 \$	(3) %			
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III								
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽⁴⁾	9,0 %	8,8 %		7,9 %				
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (millions \$)	20 239 \$	20 571 \$		20 427 \$				
Qualité du crédit								
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations	0,42 %	0,37 %		0,30 %				
Provisions pour pertes sur créances en pour- centage des prêts et des acceptations moyens	0,20 %	0,05 %		0,13 %		0,12 %	0,11 %	
Renseignements sur les actions ordinaires								
Cours de clôture de l'action ⁽⁵⁾	41,56 \$	46,62 \$	(11) %	60,00 \$	(31) %	41,56 \$	60,00 \$	(31) %
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	8,1x	8,6x		11,1x		8,1x	11,1x	
Valeur comptable par action	53,72 \$	53,43 \$	1 %	51,18 \$	5 %	53,72 \$	51,18 \$	5 %
Dividendes déclarés par action	0,64 \$	0,64 \$	— %	0,62 \$	3 %	2,54 \$	2,46 \$	3 %
Rendement de l'action	6,2 %	5,5 %		4,1 %		6,1 %	4,1 %	
Ratio du dividende versé	56,5 %	51,8 %		44,3 %		49,6 %	45,7 %	
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	52,6 %	47,7 %		38,7 %		45,9 %	40,5 %	
Autres renseignements								
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 642	3 739		3 732				
Nombre de succursales	96	103		104				
Nombre de guichets automatiques	222	281		341				

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(2) Y compris les dépôts et les fonds communs de placement de particuliers.

(3) Y compris les dépôts obtenus par l'intermédiaire des succursales, des courtiers et des conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

(4) Présenté sur une base « tout compris », et calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

Objectifs financiers à moyen terme

Performance en 2018

Les objectifs de la Banque en matière de performance et de croissance, qui ont été présentés dans le rapport annuel 2017, et la performance de la Banque en 2018 sont divulgués dans le tableau suivant. Ces objectifs à moyen terme dépendent d'un certain nombre d'hypothèses, comme il en est question à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME POUR 2020 ET PERFORMANCE EN 2018

(En milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)	Objectifs pour 2020	2018	2017	Variation 2018/2017
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	10,5 %	12,3 %	Écart actuel à 610 pb
Ratio d'efficacité ajusté	< 65 %	66,7 %	66,1 %	0,6 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,51 \$	6,09 \$	(10) %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(0,9) %	5,4 %	n. s.
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 14,0 G\$	12,0 \$	12,2 \$	(1) %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance, pour atteindre 10,0 G\$	7,7 \$	8,6 \$	(10) %
Actifs administrés chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance, pour atteindre 4,3 G\$	4,0 \$	3,9 \$	3 %
Actifs administrés des clients des Services aux particuliers ⁽³⁾	Croissance, pour atteindre 12,6 G\$	10,5 \$	11,0 \$	(5) %
Total des dépôts de clients ⁽⁴⁾	Croissance, pour atteindre 27,1 G\$	24,4 \$	25,2 \$	(3) %

(1) Les objectifs financiers 2020 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel. L'écart actuel est fondé sur la moyenne des principales banques canadiennes pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018.

(3) Y compris les dépôts et les fonds communs de placement de particuliers.

(4) Y compris les dépôts obtenus des succursales, des courtiers et des conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

L'exercice 2018 a été marqué par le rééquilibrage de notre portefeuille de prêts, après deux exercices de croissance accélérée. Au cours de l'exercice, nous avons également investi dans nos gens, nos processus et nos technologies. Nous avons aussi renforcé notre situation de liquidités et nos fonds propres. Par ailleurs, l'évolution du contexte des prêts hypothécaires résidentiels découlant de la réforme réglementaire, la hausse des taux d'intérêt et les conditions du marché, ainsi que les retards connus dans le cadre de l'optimisation des activités des Services aux particuliers, ont eu une incidence sur la croissance des prêts et des revenus et, par conséquent, sur les indicateurs de performance de 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 10,5 % en 2018, par rapport à 12,3 % à l'exercice 2017, tandis que l'écart de rendement des capitaux propres par rapport à la moyenne des principales banques s'est creusé.

Le ratio d'efficacité ajusté de 66,7 % atteint en 2018 est légèrement supérieur à celui de 2017 et a suivi une tendance à la hausse au deuxième semestre de l'exercice en raison des coûts d'exploitation additionnels. Le résultat dilué par action ajusté de 5,51 \$ en 2018 a baissé de 10 % d'un exercice à l'autre, essentiellement pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-dessus.

Performance financière à moyen terme pour 2021

En 2019, nous continuerons d'investir dans nos gens, nos processus et nos technologies, d'afficher un bilan solide et de faire en sorte de régler les questions de relations de travail. Nous commencerons également à redéployer graduellement les fonds propres à mesure que la croissance rentable des prêts redémarrera. Nos objectifs financiers à moyen terme mis à jour et les principaux inducteurs de croissance qui reflètent notre point de vue global sur notre entreprise sont présentés dans le tableau ci-après.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME POUR 2021

(En milliards de dollars canadiens, sauf les montants par action et les pourcentages)

	Objectifs pour 2021	2018
Performance financière ajustée ⁽¹⁾		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 250 pb ⁽²⁾	10,5 %
Ratio d'efficacité ajusté	< 63 %	66,7 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,51 \$
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(0,9) %
Principaux inducteurs de croissance		
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 16,0 G\$	12,0 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	Croissance, pour atteindre 19,0 G\$	17,0 \$
Dépôts des clients ⁽³⁾	Croissance, pour atteindre 28,0 G\$	24,4 \$

(1) Les objectifs financiers 2021 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et et indicateurs clés de performance ».

(2) En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel.

(3) Y compris les dépôts obtenus des succursales, des courtiers et des conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

Les Services aux entreprises ont été et continueront d'être un moteur de croissance pour la Banque. Comme la croissance rentable devrait redémarrer en 2019 à mesure que nous redéployons les fonds propres, nous prévoyons que les prêts aux clients commerciaux atteindront 16,0 milliards \$ en 2021, ce qui témoigne de notre décision de modifier la composition de notre portefeuille pour privilégier les prêts commerciaux à rendement plus élevé et des possibilités qui nous seront offertes grâce à nos investissements. En outre, compte tenu de notre évolution vers une gestion plus holistique de la Banque, nous présentons un objectif de croissance des prêts hypothécaires résidentiels totaux, qui devraient s'établir à 19,0 milliards \$ en 2021. Nous ne faisons plus le suivi des actifs administrés par Valeurs mobilières Banque Laurentienne et par les Services aux particuliers étant donné que nous mettons davantage l'accent sur la croissance des dépôts des clients et concentrons nos efforts sur nos stratégies clés. Enfin, nous majorons notre objectif de croissance des dépôts des clients, lesquels devraient se situer à 28,0 milliards \$ en 2021.

Nos objectifs financiers pour 2021 figurent également dans le tableau ci-dessus. L'objectif révisé en ce qui a trait au rendement des capitaux propres consiste à réduire l'écart par rapport aux principales banques, pour le ramener à 250 points de base en 2021, en comparaison de 300 points de base en 2020. Puisque nous avons l'intention d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à la fin de 2020, cet écart tient compte de l'avantage initial que nous procurera le redéploiement graduel des fonds propres. Nous ciblons également un ratio d'efficacité inférieur à 63 % en 2021, une amélioration par rapport à un ratio d'efficacité inférieur à 65 % en 2020, et nous continuons de viser un levier d'exploitation positif. Enfin, nous nous sommes fixé comme objectif d'enregistrer à moyen terme un taux de croissance annuel du résultat dilué par action ajusté de 5 % à 10 %.

Nous demeurons plus engagés que jamais à mettre en œuvre notre plan stratégique et à réaliser notre objectif ultime : améliorer la performance de la Banque et atteindre un niveau de rentabilité semblable à celui des autres banques canadiennes en 2022, au fur et à mesure que nous récoltons les fruits de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Plan stratégique

Renforcement de nos fondations

En 2018, nous avons investi dans nos gens, nos processus et nos technologies et avons renforcé les bases financières de la Banque. Nous sommes en bonne position pour poursuivre notre transformation, notamment avec la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée.

Système bancaire central

La Banque a fait considérablement progresser la mise en œuvre d'un plan pluriannuel visant le remplacement de son système bancaire central. La nouvelle plateforme de gestion des comptes offre les outils nécessaires pour améliorer notre offre de produits et faire progresser la transformation au modèle bancaire numérique. Pendant la période de transition, nous exploitons en simultanément les plateformes pour nos systèmes bancaires centraux.

Le programme a été lancé en 2016, tandis que les premières migrations de produits et de comptes ont été effectuées en novembre 2017 et en septembre 2018 pour ce qui est respectivement des produits de prêts à l'investissement et des produits de dépôt de B2B Banque. La migration des produits restants de B2B Banque et de la plupart des prêts des Services aux entreprises est prévue au début de 2019, ce qui conclura la phase 1 du programme. La phase 2 visera tous les comptes et produits des Services aux particuliers, ainsi que les produits restants des Services aux entreprises. La date d'achèvement visée pour cette phase sera déterminée lorsque l'incertitude liée au renouvellement de la convention collective, qui est venue à échéance le 31 décembre 2017, sera levée.

Le coût total du programme devrait atteindre environ 200 millions \$, ce qui est relativement conforme aux estimations initiales. À l'approche de la fin de la phase 1, laquelle englobe les bases de la plupart des activités de la Banque, un total d'environ 145 millions \$ a été investi. Le solde couvrira essentiellement la migration des portefeuilles de la phase 2.

Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le cadre de notre plan visant à améliorer les fondations de la Banque, nous poursuivons notre initiative d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, un projet amorcé en 2012. Une fois l'adoption de l'approche menée à terme, celle-ci permettra à la Banque d'optimiser ses fonds propres réglementaires, d'améliorer sa rentabilité et de bénéficier de règles du jeu uniformes en matière de souscription de crédit, puisque la Banque sera en mesure d'établir ses exigences en matière de fonds propres sur la même base que celles de ses pairs du secteur.

À la fin de 2013, la Banque a pris la décision de mettre en suspens le développement lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée ainsi que l'adoption de celle-ci du fait de l'incertitude entourant cette approche à l'échelle internationale. Toutefois, plusieurs éléments fondamentaux afférents à l'adoption de l'approche ont été intégrés aux activités et aux systèmes de la Banque, et ils contribuent à améliorer les processus de celle-ci.

Compte tenu des indications positives, la Banque a renouvelé son engagement de poursuivre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée au début de 2016, et elle a défini un programme complet pour la réalisation des étapes restantes en vue d'adopter cette approche. L'objectif de la Banque consiste à obtenir son agrément pour l'utilisation de cette approche à la fin de 2020. Par conséquent, le programme préalable à l'obtention de l'agrément devrait être terminé dans deux ans, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Le coût total du programme devrait atteindre un montant de 105 millions \$, dont environ 60 millions \$ ont été investis à ce jour.

Optimisation des activités des Services aux particuliers

Au début de 2016, nous avons annoncé notre plan stratégique, qui comprend l'optimisation et la simplification des activités des Services aux particuliers. Cette stratégie a donné lieu à la décision, en septembre 2016, de réorganiser le réseau de succursales. À la fin de 2017, nous avons fusionné 46 succursales et en avons converti 23 autres en succursales offrant uniquement des conseils. La réaction a été très positive et l'incidence sur les activités et les résultats est conforme aux attentes. En nous appuyant sur ces résultats positifs, en septembre 2017, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'offre de conseils financiers par l'intermédiaire de notre réseau de succursales et sur la migration des clients vers des plateformes électroniques et en ligne, progressant ainsi vers l'atteinte de notre objectif d'offrir davantage de services numériques.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons fusionné huit autres succursales et avons continué de surveiller l'incidence des fusions de succursales sur notre clientèle de base. Nous maintenons notre engagement à réaliser la conversion à des succursales offrant uniquement des conseils progressivement en 2019. Au fur et à mesure que nous simplifions les activités de détail de la Banque en succursale, nous nous approchons de notre objectif d'être une institution financière renouvelée d'ici 2022. Toutefois, l'incertitude associée au renouvellement de la convention collective pourrait avoir une incidence sur le rythme auquel nous mettons en œuvre notre plan.

Résultats consolidés

Mesures non conformes aux PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les résultats préparés conformément aux PCGR sont désignés comme étant des résultats « comme présentés ». Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration ainsi qu'à des regroupements d'entreprises et ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Le tableau suivant présente les éléments d'ajustement et leur incidence sur les résultats comme présentés.

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS COMME PRÉSENTÉS

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat					
Résultat avant impôts sur le résultat comme présenté	61 325 \$	67 972 \$	71 396 \$	280 333 \$	266 668 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	925	—	3 228	925	3 228
Autres charges de restructuration	107	2 243	2 445	5 019	7 257
	1 032	2 243	5 673	5 944	10 485
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	495	547	707	2 296	3 383
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	3 366	3 370	3 545	12 705	4 291
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	2 862	2 357	16 091
	3 861	3 917	7 114	17 358	23 765
	4 893	6 160	12 787	23 302	34 250
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	66 218 \$	74 132 \$	84 183 \$	303 635 \$	300 918 \$
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	50 801 \$	54 903 \$	58 635 \$	224 646 \$	206 461 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	678	—	2 364	678	2 364
Autres charges de restructuration	78	1 645	1 791	3 679	5 315
	756	1 645	4 155	4 357	7 679
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	364	402	519	1 688	2 487
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	2 423	2 424	2 226	9 143	2 771
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	941	1 726	11 343
	2 787	2 826	3 686	12 557	16 601
	3 543	4 471	7 841	16 914	24 280
Résultat net ajusté	54 344 \$	59 374 \$	66 476 \$	241 560 \$	230 741 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	1,13 \$	1,23 \$	1,42 \$	5,10 \$	5,40 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de restructuration	0,02	0,04	0,11	0,11	0,22
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,07	0,07	0,10	0,30	0,47
	0,08	0,11	0,21	0,41	0,69
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁵⁾	1,22 \$	1,34 \$	1,63 \$	5,51 \$	6,09 \$

(1) Les charges de restructuration découlent de l'optimisation de nos activités des Services aux particuliers et ont trait principalement aux salaires, aux provisions liées à la résiliation de contrats de location, aux frais de communication et aux honoraires professionnels. Les charges de restructuration sont incluses au poste Frais autres que d'intérêt.

(2) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises effectuées en 2016 et en 2017 et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(4) Les autres frais liés aux regroupements d'entreprises découlent de l'acquisition et de l'intégration des entreprises acquises en 2016 et en 2017 et sont inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(5) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2018.

Trimestre clos le 31 octobre 2018 comparativement au trimestre clos le 31 octobre 2017

Le résultat net s'est établi à 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018, comparativement à un résultat net de 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017. Le résultat net ajusté a été de 54,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2018, en baisse de 18 % par rapport au résultat net ajusté de 66,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2017, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,22 \$, un recul de 25 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,63 \$ au quatrième trimestre 2017. La diminution du résultat par action au cours du quatrième trimestre de 2018 est présentée de façon plus détaillée ci-dessous et tient compte de l'incidence de l'émission d'actions ordinaires effectuée au début de 2018.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 12,1 millions \$, ou 5 %, pour atteindre 255,9 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à un revenu total de 268,0 millions \$ au quatrième trimestre 2017, du fait surtout de la baisse des autres revenus.

Le **revenu net d'intérêt** a reculé de 3,1 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 173,2 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à un revenu net d'intérêt de 176,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017. Le recul s'explique par la diminution des volumes de prêts et par la hausse des liquidités d'un exercice à l'autre, en partie contrebalancé par des marges plus élevées sur les prêts aux clients commerciaux en raison des changements dans la composition du portefeuille. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,77 % au quatrième trimestre 2018, une hausse de 2 points de base par rapport à la marge du quatrième trimestre 2017 imputable principalement à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé, ainsi qu'aux hausses récentes du taux préférentiel, contrebalancées en partie par le niveau plus important des liquidités à plus faible rendement.

Les **autres revenus** ont diminué de 9,0 millions \$ pour atteindre 82,7 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à 91,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, essentiellement du fait que les résultats pour le quatrième trimestre 2017 comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico Financial Group Inc. (« Verico »). En outre, les frais et commissions sur prêts et dépôts ont diminué de 2,0 millions \$ par rapport au quatrième trimestre 2017, sous l'effet surtout de la baisse des frais de transaction et des frais de service, alors que les clients continuent de modifier leur comportement bancaire, et en raison de la simplification des produits. Les revenus tirés des activités de courtage ont aussi diminué de 2,1 millions \$ comparativement au quatrième trimestre 2017, en raison surtout du ralentissement des activités. Ces diminutions des autres revenus ont été contrebalancées en partie par une contribution accrue des revenus de trésorerie et de marchés financiers, lesquels ont augmenté de 3,2 millions \$ en comparaison du quatrième trimestre 2017, du fait principalement de la hausse des profits nets sur les valeurs mobilières.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2018, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,5 million \$, par rapport à 0,7 million \$ au quatrième trimestre 2017. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances du quatrième trimestre 2018 ont totalisé 17,6 millions \$, comparativement aux provisions de 11,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017. Au cours du quatrième trimestre 2018, les pertes sur créances ont été touchées par une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 176,4 millions \$ au quatrième trimestre 2018, une baisse de 7,9 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2017. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont légèrement diminué pour se fixer à 172,0 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à ceux de 172,3 millions \$ au quatrième trimestre 2017.

Les **salaires et avantages du personnel** ont reculé de 6,4 millions \$, ou 7 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017, pour se fixer à 87,8 millions \$ au quatrième trimestre 2018, en raison principalement de la baisse de la rémunération liée à la performance et de l'effectif moins nombreux, contrebalancés en partie par l'incidence pendant un trimestre complet de l'acquisition de NCF.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 2,9 millions \$, ou 6 %, au quatrième trimestre 2018 par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017, pour s'établir à 48,4 millions \$, du fait principalement de la hausse des frais de technologie liés aux frais engagés pour exploiter en simultanément les plateformes bancaires centrales, ainsi que des activités continues visant à améliorer les niveaux de service et la sécurité des TI. Au cours du trimestre, nous avons également déménagé dans notre nouveau siège social à Montréal, ce qui a généré des charges de loyer additionnelles en raison du chevauchement des deux baux.

Les **autres frais autres que d'intérêt** se sont élevés à 39,2 millions \$ au quatrième trimestre 2018, une hausse de 3,1 millions \$, ou 9 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des charges réglementaires, y compris l'accroissement des frais d'assurance-dépôts et d'autres coûts liés à divers projets de conformité.

Les **charges de restructuration** ont totalisé 1,0 million \$ au quatrième trimestre 2018 et comprenaient principalement les charges engagées aux fins de la réorganisation des activités des Services aux particuliers.

Aucuns **frais liés aux regroupements d'entreprises** n'ont été engagés au quatrième trimestre 2018, l'intégration des activités de CIT Canada ayant été en grande partie achevée au deuxième trimestre 2018.

Ratio d'efficacité

Au quatrième trimestre 2018, le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 67,2 %, par rapport à 64,3 % au quatrième trimestre 2017, ce qui s'explique principalement par la baisse des revenus. Le levier d'exploitation ajusté a également été négatif d'un exercice à l'autre. Le ratio d'efficacité comme présenté est resté relativement stable à 69,0 % pour le quatrième trimestre 2018, par rapport à 68,8 % pour le quatrième trimestre 2017, la diminution des charges de restructuration et des frais liés aux regroupements d'entreprises ayant été contrebalancée par la baisse des revenus.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018, la charge d'impôts sur le résultat a été de 10,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat a été de 12,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,9 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle des mêmes éléments que ceux mentionnés précédemment, ainsi que de l'imposition à un taux moindre du profit à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico.

Trimestre clos le 31 octobre 2018 comparativement au trimestre clos le 31 juillet 2018

Le résultat net s'est établi à 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018, comparativement à un résultat net de 54,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,23 \$, pour le troisième trimestre 2018. Le résultat net ajusté s'est établi à 54,3 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,22 \$, pour le quatrième trimestre 2018, comparativement à un résultat net ajusté de 59,4 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,34 \$, pour le troisième trimestre 2018.

Le revenu total a diminué de 4,8 millions \$ pour atteindre 255,9 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à un revenu total de 260,7 millions \$ pour le trimestre précédent. Le revenu net d'intérêt a diminué de 3,9 millions \$ séquentiellement, pour s'établir à 173,2 millions \$, essentiellement en raison du niveau moins élevé de prêts, ainsi que de la diminution saisonnière des pénalités sur les remboursements anticipés de prêts hypothécaires résidentiels. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,77 % au quatrième trimestre 2018, inchangée par rapport à la marge du troisième trimestre 2018.

Les autres revenus ont diminué de 0,9 million \$, ou 1 %, pour atteindre 82,7 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement aux autres revenus de 83,7 millions \$ pour le trimestre précédent résultant principalement d'une perte à la vente de certains portefeuilles de prêts commerciaux au cours du quatrième trimestre de 2018. Les frais et commissions sur prêts et dépôts sont demeurés inchangés par rapport au trimestre précédent, du fait de la hausse des commissions sur prêts qui a été contrebalancée par la baisse des frais de transaction et des frais de service alors que les clients continuent de modifier leur comportement bancaire, et en raison de la simplification des produits.

Le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,5 million \$ au quatrième trimestre 2018, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui du troisième trimestre 2018. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

Les provisions pour pertes sur créances du quatrième trimestre 2018 ont totalisé 17,6 millions \$, une hausse de 12,7 millions \$ comparativement aux provisions de 4,9 millions \$ au troisième trimestre 2018. Tel qu'indiqué ci-dessus, les pertes sur créances au quatrième trimestre 2018 ont été touchées par une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué.

Les frais autres que d'intérêt ont diminué de 10,8 millions \$ pour se fixer à 176,4 millions \$ au quatrième trimestre 2018 en comparaison de 187,2 millions \$ au troisième trimestre 2018. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 9,6 millions \$ pour se fixer à 172,0 millions \$ au cours du trimestre considéré, comparativement à 181,6 millions \$ au troisième trimestre 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution des salaires en raison de la hausse des coûts des projets inscrits à l'actif et de la diminution des avantages du personnel. La radiation d'un montant de 1,5 million \$ découlant de l'annulation de l'assurance à l'égard du portefeuille de prêts hypothécaires qui avait été enregistrée au troisième trimestre 2018 a également contribué à la baisse séquentielle des frais autres que d'intérêt pour le trimestre.

Situation financière

Au 31 octobre 2018, l'actif total de la Banque s'élevait à 45,9 milliards \$, une diminution de 2 % par rapport à l'actif total de 46,7 milliards \$ au 31 octobre 2017. Cette diminution reflète principalement la baisse de 2,3 milliards \$ des prêts, en partie contrebalancée par la hausse de 1,2 milliard \$ des liquidités ainsi que l'augmentation de 324,2 millions \$ des autres actifs, comme il est mentionné ci-après. Au 31 juillet 2018, l'actif total s'élevait à 46,6 milliards \$.

Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2018, ces actifs totalisaient 10,2 milliards \$, une hausse de 1,2 milliard \$ par rapport à 9,0 milliards \$ au 31 octobre 2017.

Au cours de l'exercice, nous avons continué de gérer avec prudence le niveau de liquidités tandis que nous poursuivons nos diverses initiatives. La Banque dispose de sources de financement bien diversifiées, et le niveau actuel des liquidités est suffisant pour respecter les obligations de celle-ci, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, s'établissaient à 34,3 milliards \$ au 31 octobre 2018, en baisse de 2,3 milliards \$, ou 6 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2017. La baisse reflète essentiellement la diminution graduelle des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts personnels, ainsi que la vente de certains prêts commerciaux, comme il est précisé ci-après.

Les prêts personnels s'établissaient à 5,4 milliards \$, une baisse de 0,7 milliard \$, ou 11 %, depuis le 31 octobre 2017, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue attribuable au désendettement sur le marché du commerce de détail.

Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 17,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, une baisse de 1,5 milliard \$, ou 8 %, d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète principalement une diminution graduelle de la souscription, étant donné que nous nous concentrons sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser la composition de nos produits. La décision des Services aux particuliers de n'émettre des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires depuis le 1^{er} novembre 2017 au Québec a elle aussi contribué à la baisse des volumes. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, la croissance a été ralentie par la nouvelle règle B-20 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) sur la souscription des prêts hypothécaires et par les conditions difficiles qui se sont ensuivies sur le marché des prêts hypothécaires de premier ordre. La baisse a été contrebalancée en partie par l'acquisition des prêts hypothécaires consentis par des tiers dans le cadre de notre programme mis en œuvre en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

En 2018, nous avons généré une croissance interne d'environ 572 millions \$, ou 5 %, des prêts commerciaux et des acceptations, plus particulièrement des volumes de financement de stocks par l'intermédiaire de NCF et des prêts de financement immobilier. En raison de la vente des portefeuilles de prêts afin d'optimiser la composition du portefeuille, le portefeuille de prêts commerciaux a diminué de 135,1 millions \$, ou 1 %, depuis le 31 octobre 2017. La Banque a vendu des portefeuilles de prêts commerciaux à plus faible rendement totalisant 708 millions \$ en 2018, y compris des prêts de 328 millions \$ au deuxième semestre 2018, ce qui marque en grande partie la fin du réaligement de notre portefeuille de prêts commerciaux.

Autres actifs

Les autres actifs ont augmenté de 324,2 millions \$ pour s'établir à 1,4 milliard \$ au 31 octobre 2018, en regard de 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2017, et comprenaient principalement les chèques et autres effets en transit, les dépôts de réserve en trésorerie liés aux activités de titrisation, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que le goodwill. Les ajouts aux immobilisations incorporelles de 107,7 millions \$ effectués au cours de l'exercice ont contribué à l'augmentation, le développement de notre nouveau système bancaire central et notre projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit ont progressé et nous avons terminé le déploiement du système de financement et de crédit-bail de LBC Capital. Des acquisitions d'immobilisations corporelles de 53,3 millions \$ liées principalement à notre nouveau siège social à Montréal expliquent également l'augmentation des autres actifs.

Passifs

Les dépôts ont diminué de 0,9 milliard \$, ou 3 %, pour s'établir à 28,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 28,9 milliards \$ au 31 octobre 2017. Les dépôts de particuliers totalisaient 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, soit 0,2 milliard \$ de moins qu'au 31 octobre 2017, en raison surtout d'une légère baisse des dépôts obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,7 milliard \$ d'un exercice à l'autre précédent, pour s'établir à 7,0 milliards \$, essentiellement en raison de l'optimisation de notre financement et compte tenu de la baisse de l'actif total. Les dépôts de particuliers représentaient 75 % du total des dépôts au 31 octobre 2018, par rapport à 73 % au 31 octobre 2017, et ont contribué à notre bonne situation en matière de liquidités.

La dette liée aux activités de titrisation a diminué de 0,4 milliard \$, ou 5 %, par rapport à celle au 31 octobre 2017 et s'établissait à 7,8 milliards \$ au 31 octobre 2018. Cette diminution découle surtout des échéances de passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada, ainsi que du rachat de certains prêts hypothécaires et des remboursements normaux. En 2018, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels de 1,2 milliard \$ dans le cadre de nouvelles opérations de financement. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Titrisation et arrangements hors bilan » de notre rapport annuel 2018.

La dette subordonnée est demeurée essentiellement inchangée et s'est établie à 348,8 millions \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 348,4 millions \$ au 31 octobre 2017.

Capitaux propres et fonds propres réglementaires

Les capitaux propres s'établissaient à 2 496,2 millions \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 2 330,4 millions \$ au 31 octobre 2017. Cette augmentation de 165,8 millions \$ découle principalement du placement de 2 624 300 actions ordinaires réalisé en janvier 2018 pour un produit brut de 143,8 millions \$ (produit net de 139,2 millions \$), contrebalancé en partie par le rachat d'actions privilégiées de catégorie A, série 11 d'un montant de 100,0 millions \$ en décembre 2017. Les capitaux propres ont également enregistré une hausse en raison de la contribution du résultat net, déduction faite des dividendes déclarés, et de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé annuel.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 53,72 \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 51,18 \$ au 31 octobre 2017.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 9,0 % au 31 octobre 2018 par rapport à un ratio de 8,8 % au 31 juillet 2018 et de 7,9 % au 31 octobre 2017. Le placement d'actions ordinaires réalisé en janvier 2018 pour un produit net de 139,2 millions \$ a contribué à l'amélioration des ratios de fonds propres en 2018. Puisque la Banque évolue dans un environnement économique changeant, nous avons remplacé les actions privilégiées rachetées le 15 décembre 2017 par des actions ordinaires. Ceci a renforcé les fonds propres de la Banque et a permis une plus grande flexibilité pour stimuler la croissance interne et pour continuer d'investir dans la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et le projet d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au cours de l'exercice, nous avons également revu l'accroissement de l'actif de manière à gérer les fonds propres, ainsi qu'à optimiser la composition des produits dans l'optique d'améliorer la rentabilité alors que nous redéployons les fonds propres. Ces mesures n'ont été contrebalancées qu'en partie par les déductions additionnelles des fonds propres à l'égard des immobilisations incorporelles liées à des projets en cours.

Gestion des risques

Risque lié aux relations de travail

Environ 33 % des employés de la Banque sont représentés par un syndicat et sont couverts par une convention collective qui est venue à échéance le 31 décembre 2017. La plupart de ces employés travaillent dans les succursales de la Banque Laurentienne dans la province de Québec, et certains d'entre eux travaillent dans les bureaux corporatifs à Montréal. La renégociation de la convention collective expirée pourrait entraîner une hausse des coûts qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, si nous étions dans l'incapacité de négocier une convention collective acceptable en temps opportun, une grève des employés syndiqués, un lock-out ou toute autre perturbation du travail pourrait avoir une incidence défavorable sur le service et les activités des Services aux particuliers et, de surcroît, sur la performance financière.

Modifications de méthodes comptables à venir

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux avantages du personnel qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2018.

La note 4 des états financiers consolidés annuels ainsi que la rubrique « Modifications de méthodes comptables à venir » de notre rapport annuel 2018 contiennent des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

Incidence de la transition à l'IFRS 9, Instruments financiers, et à l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 9, *Instruments financiers* et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sont en vigueur au 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'adoption de l'IFRS 9 devrait se traduire par certaines différences dans le classement des actifs financiers par rapport au classement applicable en vertu de l'IAS 39. Le changement le plus important comprend le classement au coût amorti d'environ 2,3 milliards \$ de titres d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente et le classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'environ 0,3 milliard \$ de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente. Selon les estimations actuelles, la diminution des capitaux propres à la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15 ne devrait pas dépasser 20 millions \$, et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires devrait diminuer d'au plus 10 points de base. La Banque finalise ses analyses, y compris les améliorations potentielles et les validations quant aux nouveaux modèles de dépréciation, ce qui pourrait modifier l'incidence réelle à l'adoption des normes.

États financiers consolidés résumés intermédiaires (non audités)**Bilan consolidé**

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Au 31 octobre 2018	Au 31 octobre 2017
Actif		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	116 490 \$	111 978 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	374 237	215 384
Valeurs mobilières		
Disponibles à la vente	2 710 249	3 032 159
Détenues jusqu'à l'échéance	655 757	405 088
Détenues à des fins de transaction	2 695 138	2 148 767
	6 061 144	5 586 014
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 652 498	3 107 841
Prêts		
Personnels	5 372 468	6 038 692
Hypothécaires résidentiels	16 986 338	18 486 449
Commerciaux ⁽¹⁾	11 839 106	11 464 007
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	196 776	707 009
	34 394 688	36 696 157
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(93 026)	(99 186)
	34 301 662	36 596 971
Autres		
Dérivés	94 285	104 426
Immobilisations corporelles	80 961	35 214
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	367 345	293 422
Goodwill	116 617	118 100
Actif d'impôt différé	25 437	38 702
Autres actifs	704 007	474 606
	1 388 652	1 064 470
	45 894 683 \$	46 682 658 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	20 995 453 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres	7 011 119	7 731 378
	28 006 572	28 930 360
Autres		
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	3 008 666	2 165 097
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 515 823	2 678 629
Acceptations	196 776	707 009
Dérivés	285 492	217 785
Passif d'impôt différé	19 081	22 112
Autres passifs	1 229 556	1 051 908
	7 255 394	6 842 540
Dettes liées aux activités de titrisation	7 787 753	8 230 921
Dettes subordonnées	348 762	348 427
Capitaux propres		
Actions privilégiées	244 038	341 600
Actions ordinaires	1 115 416	953 536
Résultats non distribués	1 152 470	1 035 770
Cumul des autres éléments du résultat global	(15 990)	(496)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	268	—
	2 496 202	2 330 410
	45 894 683 \$	46 682 658 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

État du résultat consolidé

En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Revenu d'intérêt					
Prêts	356 135 \$	355 302 \$	325 714 \$	1 396 936 \$	1 169 852 \$
Valeurs mobilières	18 681	16 391	11 591	62 035	42 469
Dépôts auprès de banques	1 488	714	461	3 428	913
Autres, incluant les dérivés	8 276	7 958	7 617	28 384	42 311
	384 580	380 365	345 383	1 490 783	1 255 545
Frais d'intérêt					
Dépôts	158 290	151 632	124 665	583 203	465 151
Dette liée aux activités de titrisation	42 449	42 064	36 780	166 077	134 900
Dette subordonnée	3 835	3 835	5 256	15 214	11 718
Autres	6 854	5 821	2 462	20 377	5 686
	211 428	203 352	169 163	784 871	617 455
Revenu net d'intérêt	173 152	177 013	176 220	705 912	638 090
Autres revenus					
Frais et commissions sur prêts et dépôts	37 629	37 624	39 640	149 297	154 584
Revenus tirés des activités de courtage	16 632	16 227	18 726	65 811	75 123
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	11 630	11 907	12 242	47 609	47 088
Revenus liés aux comptes d'investissement	4 508	4 769	4 880	20 146	21 804
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	5 798	5 358	2 607	18 264	17 776
Revenus d'assurance, montant net	3 701	3 808	4 493	15 273	18 188
Autres	2 807	3 958	9 160	21 098	23 757
	82 705	83 651	91 748	337 498	358 320
Revenu total	255 857	260 664	267 968	1 043 410	996 410
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	495	547	707	2 296	3 383
Provisions pour pertes sur créances	17 600	4 900	11 500	44 000	37 000
Frais autres que d'intérêt					
Salaires et avantages du personnel	87 800	93 010	94 203	366 022	361 001
Frais d'occupation de locaux et technologie	48 358	48 761	45 466	192 377	182 397
Autres	39 247	43 231	36 161	150 081	119 385
Charges de restructuration	1 032	2 243	5 673	5 944	10 485
Frais liés aux regroupements d'entreprises	—	—	2 862	2 357	16 091
	176 437	187 245	184 365	716 781	689 359
Résultat avant impôts sur le résultat	61 325	67 972	71 396	280 333	266 668
Impôts sur le résultat	10 524	13 069	12 761	55 687	60 207
Résultat net	50 801 \$	54 903 \$	58 635 \$	224 646 \$	206 461 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	3 253	3 253	4 276	14 038	17 096
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	47 548 \$	51 650 \$	54 359 \$	210 608 \$	189 365 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
de base	42 023	41 894	38 228	41 280	35 059
dilué	42 023	41 894	38 228	41 280	35 059
Résultat par action					
de base	1,13 \$	1,23 \$	1,42 \$	5,10 \$	5,40 \$
dilué	1,13 \$	1,23 \$	1,42 \$	5,10 \$	5,40 \$
Dividendes déclarés par action					
Actions ordinaires	0,64 \$	0,64 \$	0,62 \$	2,54 \$	2,46 \$
Actions privilégiées – série 11	— \$	— \$	0,25 \$	0,25 \$	1,00 \$
Actions privilégiées – série 13	0,27 \$	0,27 \$	0,27 \$	1,08 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15	0,37 \$	0,37 \$	0,37 \$	1,46 \$	1,46 \$

État du résultat global consolidé

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Résultat net	50 801 \$	54 903 \$	58 635 \$	224 646 \$	206 461 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat					
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat					
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 797)	722	4 679	(7 672)	10 424
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(3 144)	(107)	(368)	(5 206)	(5 778)
	(7 941)	615	4 311	(12 878)	4 646
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5 191)	(748)	10 565	(4 951)	(18 963)
Écarts de conversion, montant net					
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	4 404	4 742	5 257	9 012	5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(3 341)	(3 466)	(3 309)	(6 677)	(3 309)
	1 063	1 276	1 948	2 335	1 948
	(12 069)	1 143	16 824	(15 494)	(12 369)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat					
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	58	7 573	(6 134)	13 023	8 104
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	(12 011)	8 716	10 690	(2 471)	(4 265)
Résultat global	38 790 \$	63 619 \$	69 325 \$	222 175 \$	202 196 \$

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) à chaque composante des autres éléments du résultat global.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2018	31 juillet 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2018	31 octobre 2017
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1 670) \$	191 \$	1 743 \$	(2 584) \$	4 062 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1 732)	(39)	(471)	(2 436)	(2 453)
	(3 402)	152	1 272	(5 020)	1 609
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 877)	(274)	(345)	(1 793)	(6 877)
Écarts de conversion, montant net					
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	—	(20)	(204)	—	(204)
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	22	2 756	(2 278)	4 740	2 925
	(5 257) \$	2 614 \$	(1 555) \$	(2 073) \$	(2 547) \$

État de la variation des capitaux propres consolidé

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total de capitaux propres	
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger			Total
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$
Résultat net			224 646						224 646
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat									
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 672)			(7 672)		(7 672)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 206)			(5 206)		(5 206)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(4 951)		(4 951)		(4 951)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						9 012	9 012		9 012
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(6 677)	(6 677)		(6 677)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			13 023						13 023
Résultat global			237 669	(12 878)	(4 951)	2 335	(15 494)		222 175
Émission d'actions		161 880							161 880
Rachat d'actions	(97 562)		(2 438)						(100 000)
Rémunération fondée sur des actions								268	268
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(14 038)						(14 038)
Actions ordinaires			(104 493)						(104 493)
Solde au 31 octobre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 152 470 \$	(8 029) \$	(12 244) \$	4 283 \$	(15 990) \$	268 \$	2 496 202 \$
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	— \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$
Résultat net			206 461						206 461
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat									
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				10 424			10 424		10 424
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 778)			(5 778)		(5 778)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(18 963)		(18 963)		(18 963)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						5 257	5 257		5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(3 309)	(3 309)		(3 309)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			8 104						8 104
Résultat global			214 565	4 646	(18 963)	1 948	(12 369)		202 196
Émission d'actions		257 043							257 043
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(17 096)						(17 096)
Actions ordinaires			(86 560)						(86 560)
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique nous soyons d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes formulées par nous, notamment, nos estimations, de même que des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer considérablement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent notre capacité de mettre en œuvre notre plan et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire central et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Enfin, nous prévenons que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2018 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site www.sedar.com.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Les investisseurs, les médias et autres qui le souhaitent peuvent consulter le présent communiqué sur notre site Web à l'adresse www.blcgf.ca, sous l'onglet Salle de presse, et notre rapport aux actionnaires, notre présentation aux investisseurs et les informations additionnelles sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Conférence téléphonique

Banque Laurentienne Groupe Financier invite les représentants des médias et le public à participer à la conférence téléphonique qui se tiendra à 11 h, heure de l'Est, le 5 décembre 2018. Le numéro de téléphone sans frais 1-800-239-9838, code 9066232, permet d'écouter cette conférence en direct, en mode écoute seulement. Une webémission sera également disponible sur le site Web du Groupe, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

L'enregistrement de cette conférence téléphonique sera disponible en différé le 5 décembre 2018, à compter de 14 h, jusqu'à 14 h, le 4 janvier 2019, sur notre site Web, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Les documents dont il est fait mention au cours de la conférence seront disponibles sur notre site Web, sous l'onglet Centre de l'investisseur, Résultats financiers.

Personnes-ressources

Relations avec les investisseurs

Susan Cohen
Directrice, Relations avec les investisseurs
Bureau : 514 284-4500, poste 40452
Cellulaire : 514 970-0564
susan.cohen@blcgf.ca

Relations médias

Hélène Soulard
Vice-présidente adjointe, Communications
Bureau : 514 284-4500, poste 40015
Cellulaire : 514 926-3295
helene.soulard@blcgf.ca

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 600 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 46 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

RAPPORT ANNUEL 2018



NOUS PENSONS INTELLIGEMMENT, RÊVONS GRAND, RESTONS HUMBLÉS ET SIMPLES, ET EXÉCUTONS AVEC SUCCÈS

Mission

**Nous aidons
nos clients à améliorer
leur santé financière**



Vision

**Tout le monde devrait
avoir accès à un professionnel
de la finance**



Valeurs

**Proximité
Simplicité
Honnêteté**



TABLE DES MATIÈRES

1	8	79
Qui nous sommes : Banque Laurentienne Groupe Financier	Message du président et chef de la direction	États financiers consolidés
2	11	148
Banque Laurentienne Groupe Financier en un coup d'œil	Équipe exécutive	Rétrospective cinq ans
5	12	150
Performance 2018	Cibles de performance et de croissance à moyen terme – 2021	Faits saillants trimestriels
6	13	151
Message de la présidente du conseil d'administration	Vers l'atteinte de nos objectifs stratégiques	Régie d'entreprise
7	14	153
Conseil d'administration	Rapport de gestion	Filiales consolidées
		154
		Glossaire des termes financiers
		156
		Renseignements aux actionnaires

QUI NOUS SOMMES :

BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Banque Laurentienne Groupe Financier ¹ est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada (fondée en 1846) et ses entités sont collectivement désignées Banque Laurentienne Groupe Financier.

Le Groupe emploie plus de 3 600 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils à ses clients commerciaux, particuliers et institutionnels. Le Groupe, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Nos clients

Commerciaux	Particuliers	Institutionnels
<ul style="list-style-type: none">• Services bancaires pour entreprises• Financement d'équipement et d'inventaire• Financement immobilier	<ul style="list-style-type: none">• Services-conseils en succursale• Services-conseils en gestion privée• Services de placement en valeurs mobilières• Services-conseils par l'intermédiaire de courtiers et conseillers indépendants	<ul style="list-style-type: none">• Recherche et analyse de marché, et services-conseils• Souscription de titres de participation et d'emprunts• Services administratifs et opérations de change• Services de fiduciaire

Nos principales entités opérationnelles

BANQUE LAURENTIENNE compte sur l'expertise de ses équipes spécialisées pour offrir des solutions à ses clients commerciaux à travers le Canada. La Banque répond également aux besoins de ses clients particuliers au Québec par le biais de ses conseillers.

LBC CAPITAL fournit des solutions de financement d'équipement aux fournisseurs et aux entreprises partout au Canada.

NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE est une entreprise de financement d'inventaire diversifiée qui dessert les fabricants nord-américains et leurs réseaux de distributeurs.

B2B BANQUE fournit des produits et services bancaires et des comptes d'investissement par l'intermédiaire de courtiers et conseillers indépendants à travers le Canada.

BLC SERVICES FINANCIERS distribue des fonds communs de placement et offre des services de planification financière à ses clients du Québec.

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE offre des services de courtage intégrés à une clientèle d'investisseurs institutionnels et particuliers.

¹ Désigné sous « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF », le « Groupe » ou la « Banque ».

BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER EN UN COUP D'ŒIL

Faits saillants 2018

Total des actifs (milliards \$)	Dépôts (milliards \$)	Résultat net (millions \$)	Résultat dilué par action (en \$)
45,9 \$	28,0 \$	224,6 \$	5,10 \$
Revenu (milliards \$)	Prêts et acceptations (milliards \$)	Résultat net ajusté¹ (millions \$)	Résultat dilué par action ajusté¹ (en \$)
1,0 \$	34,4 \$	241,6 \$	5,51 \$
Rendement des capitaux propres (en %)	Rendement des capitaux propres ajusté¹ (en %)	Ratio d'efficacité (en %)	Ratio d'efficacité ajusté¹ (en %)
9,7 %	10,5 %	68,7 %	66,7 %

Nos trois objectifs stratégiques

Fondations Renforcer nos fondations 	Croissance Investir dans la croissance rentable 	Performance Améliorer la performance 
---	---	--

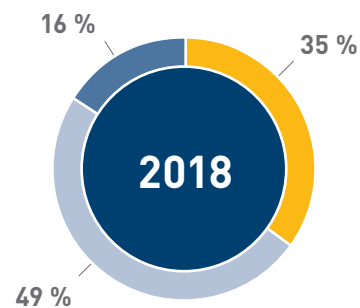
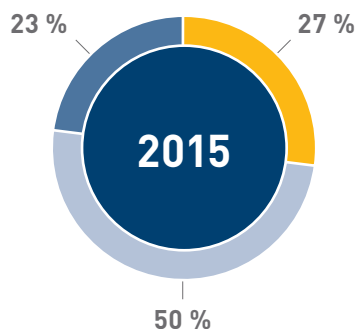
¹ Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

La diversification stratégique au cœur de notre plan

Évolution de la composition du portefeuille de prêts

Une plus grande proportion de prêts commerciaux à rendement plus élevé dans la composition du portefeuille du Groupe

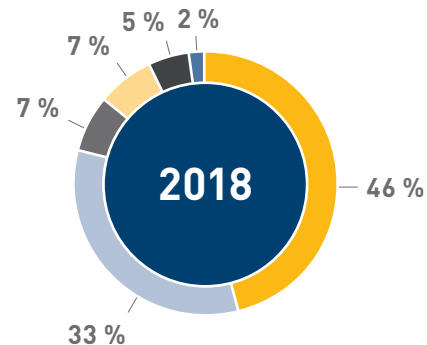
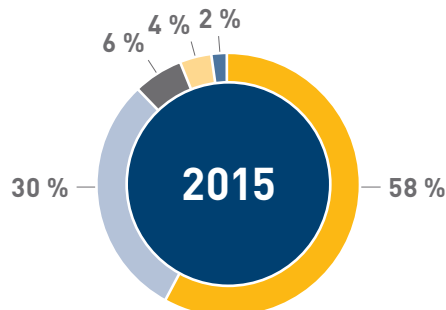
- Prêts commerciaux (incluant les acceptations)
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts personnels



Étendre notre empreinte géographique

Croissance générée partout au Canada et depuis 2017 aux États-Unis

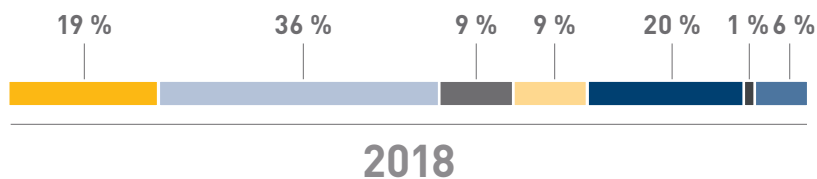
- Québec
- Ontario
- Alberta et les Prairies
- Colombie-Britannique
- États-Unis
- Provinces de l'Atlantique



Sources de financement multiples

Des sources de financement bien diversifiées pour soutenir notre croissance

- Dépôts - Particuliers - Succursales
- Dépôts - Particuliers - Courtiers et conseillers indépendants
- Dépôts - Entreprises
- Dépôts - Institutionnels
- Dette liée aux activités de titrisation
- Dette subordonnée
- Capitaux propres

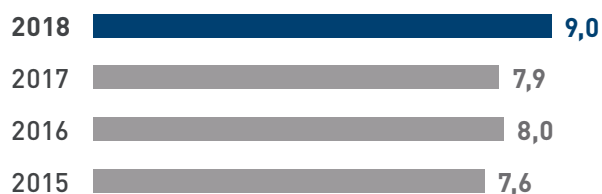


Une histoire de gestion prudente, de bonne gouvernance et de succès sur plus de 172 ans

Nous sommes bien positionnés pour saisir les occasions d'affaires dans un marché en pleine évolution

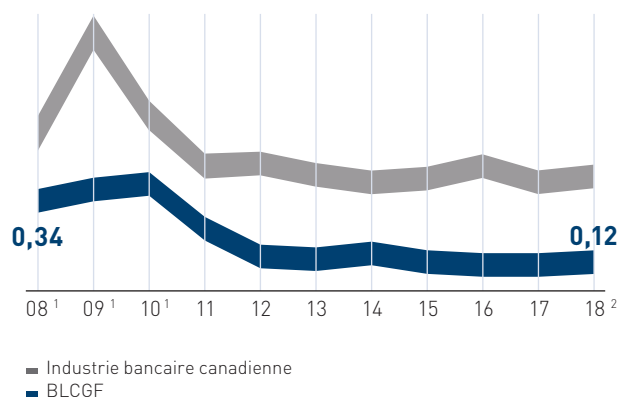
Fondation financière solide Une saine gestion du capital

**Ratio des fonds propres de catégorie 1
sous forme d'actions ordinaires**
(en %)



Historique en matière de qualité du crédit Provisions pour pertes sur créances inférieures à celles de l'industrie

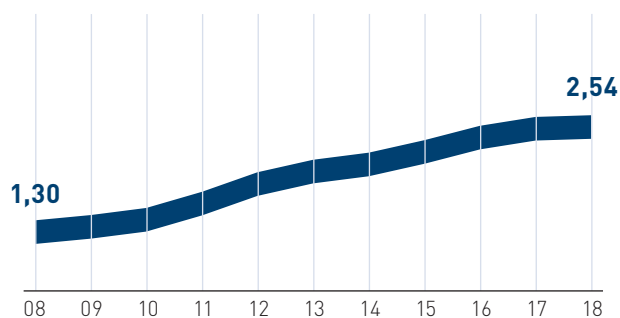
Provisions pour pertes sur créances
(en %)



Historique de croissance du dividende

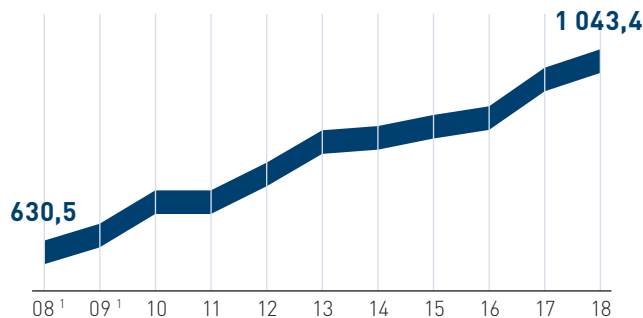
Récompenser nos actionnaires

Dividendes déclarés par action ordinaire
(en \$)



Pour la première fois, nos revenus dépassent 1 milliard \$ Un jalon important

Revenu total
(millions \$)



1 Les chiffres comparatifs antérieurs à 2011 sont conformes aux PCGR du Canada antérieurs.

2 La moyenne de l'industrie bancaire canadienne pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018 – Rapports des entreprises.

PERFORMANCE 2018

Aux et pour les exercices clos les 31 octobre

(Milliers de dollars canadiens, sauf indiqué)

	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation			
Revenu total	1 043 410 \$	996 410 \$	915 451 \$
Résultat net	224 646 \$	206 461 \$	151 910 \$
Résultat net ajusté ¹	241 560 \$	230 741 \$	187 013 \$
Performance d'exploitation			
Résultat dilué par action	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$
Résultat dilué par action ajusté ¹	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,7 %	10,9 %	9,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ¹	10,5 %	12,3 %	12,0 %
Marge nette d'intérêt	1,78 %	1,68 %	1,71 %
Ratio d'efficacité	68,7 %	69,2 %	74,2 %
Ratio d'efficacité ajusté ¹	66,7 %	66,1 %	69,6 %
Levier d'exploitation	0,7 %	7,4 %	8,0 %
Levier d'exploitation ajusté ¹	(0,9) %	5,4 %	2,5 %
Situation financière (millions \$)			
Prêts et acceptations	34 394 688 \$	36 696 157 \$	33 378 723 \$
Actif au bilan	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$
Dépôts	28 006 572 \$	28 930 360 \$	27 573 345 \$
Mesures de fonds propres ²			
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	9,0 %	7,9 %	8,0 %
Actif pondéré en fonction des risques CET1 (millions \$)	20 239 \$	20 427 \$	17 923 \$
Qualité du crédit			
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations	0,42 %	0,30 %	0,29 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,12 %	0,11 %	0,11 %
Données par action ordinaire			
Cours de clôture de l'action ³	41,56 \$	60,00 \$	49,57 \$
Ratio prix/rendement	8,1	11,1	10,9
Valeur comptable	53,72 \$	51,18 \$	47,92 \$
Dividendes déclarés	2,54 \$	2,46 \$	2,36 \$
Rendement de l'action	6,1 %	4,1 %	4,8 %
Ratio du dividende versé	49,6 %	45,7 %	53,1 %
Ratio du dividende versé ajusté ¹	45,9 %	40,5 %	42,4

¹ Voir la rubrique sur les mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance dans le rapport de gestion.

² Présenté selon la base « tout compris », calculé au moyen de la méthode standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

³ Cours de marché à la clôture de la Bourse de Toronto (TSX).

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Madame Isabelle Courville est présidente du conseil d'administration de la Banque Laurentienne depuis 2013 et y siège depuis 2007. Ingénieure et avocate de formation, madame Courville a présidé successivement, de 2007 à 2013, les divisions TransÉnergie et Distribution d'Hydro-Québec. Avant de se joindre à la société d'État, elle a notamment occupé les postes de présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et de présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq entre 2001 et 2006.

Il y a trois ans, Banque Laurentienne Groupe Financier annonçait la mise en place d'un vaste plan sur sept ans. L'objectif était double : lui permettre d'améliorer sa performance et répondre à ce que ses clients désirent vraiment, soit davantage de conseils et des transactions bancaires facilitées. Le Groupe s'est alors engagé à devenir une organisation différente et encore plus pertinente pour ses clients.

Le Conseil est satisfait des progrès accomplis au cours des trois dernières années et constate que les choix stratégiques de 2016 amènent une transformation profonde du Groupe. Les investissements effectués dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes et dans le développement des plateformes de croissance produisent des résultats positifs. Déjà aujourd'hui, l'offre de Banque Laurentienne Groupe Financier est différente. Les bases de la plateforme numérique sont en place et les revenus en provenance du portefeuille des prêts commerciaux ont augmenté en partie grâce à deux acquisitions stratégiques : les activités canadiennes de financement d'équipement de CIT et Northpoint Commercial Finance, un prêteur dans le secteur du financement d'inventaire, qui ont renforcé le positionnement de leadership du Groupe dans l'industrie. En outre, le réseau des services aux particuliers s'adapte aux besoins des clients et est de plus en plus axé sur une offre de services-conseils.

Une transformation d'une telle ampleur est exigeante pour toute l'organisation. En 2018, l'examen des portefeuilles de prêts hypothécaires, entièrement réglé sans incidence pour les clients, est un exemple de dossier grâce auquel notre organisation a beaucoup appris. À terme, cet événement nous permet d'être une entreprise plus résiliente, plus forte et mieux outillée pour affronter les inéluctables défis du futur.

Le Conseil et ses comités ont joué pleinement leur rôle conseil auprès de la haute direction pour s'assurer de l'atteinte des objectifs d'affaires tout en maintenant le délicat équilibre entre les intérêts des actionnaires, des clients et des employés. J'aimerais remercier tous mes collègues administrateurs de la qualité de leur apport et de leur engagement indéfectible. Je saisis également l'occasion pour souligner la contribution de M. Richard Bélanger qui a quitté le Conseil cette année après y avoir siégé pendant 15 ans.

Le Conseil tient également à reconnaître l'expertise, la persévérance et la volonté de l'équipe de direction qui, sous le leadership de François Desjardins, met tout en œuvre pour atteindre les cibles que nous nous sommes fixées. Il souhaite également la bienvenue à deux nouveaux talents qui se sont ajoutés à l'équipe : William Mason, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques et Craig Backman, vice-président exécutif, Services bancaires numériques aux particuliers.

En terminant, je veux remercier nos clients de leur fidélité. Je tiens également à souligner le travail de nos loyaux employés et leur habileté à accorder, chaque jour, la priorité à nos clients en ces temps de changement. Enfin, je veux exprimer notre reconnaissance à nos actionnaires dont le soutien est primordial à notre succès durant cette période de transition. Au nom du Conseil et des membres de la haute direction, je tiens à les remercier tout spécialement de la confiance qu'ils continuent à nous témoigner.

ISABELLE COURVILLE
Présidente du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lise Bastarache

Économiste et administratrice
de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2006

Membre du comité d'Audit

Sonia Baxendale

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis août 2016

Membre du comité de Gestion
des risques

Michael T. Boychuk,

FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis août 2013

Président du comité d'Audit et membre
du comité de Gestion des risques

Gordon Campbell

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis décembre 2016

Membre du comité d'Audit

Isabelle Courville

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2007

Présidente du conseil d'administration
depuis mars 2013

Membre du comité des Ressources
humaines et de Régie d'entreprise

François Desjardins

Président et chef de la direction

Membre du conseil d'administration
depuis novembre 2015

M. Desjardins ne siège à aucun
comité du conseil

Michel Labonté

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2009

Président du comité de Gestion
des risques et membre du comité
des Ressources humaines et de
Régie d'entreprise

A. Michel Lavigne,

FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2013

Président du comité de Ressources
humaines et de Régie d'entreprise

David Morris,

CPA, CA

Administrateur de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis octobre 2017

Membre du comité d'Audit

Michelle R. Savoy

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis mars 2012

Membre du comité de Gestion
des risques et membre du comité
des Ressources humaines et de
Régie d'entreprise

Susan Wolburgh Jenah

Administratrice de sociétés

Membre du conseil d'administration
depuis décembre 2014

Membre du comité de Gestion
des risques

Administrateur émérite :

Jonathan I. Wener,

C.M.

Depuis mars 2017

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Il y a trois ans, nous avons lancé un plan sur 7 ans visant à faire de Banque Laurentienne Groupe Financier une institution financière renouvelée.

Les comportements des clients ont changé et continuent d'évoluer à un rythme rapide, sous l'impulsion des progrès technologiques et de la mondialisation des activités bancaires. C'est pourquoi nous avons élaboré un énoncé de mission qui guide la démarche de renouvellement de notre organisation et qui donne le ton à chacune de nos décisions et de nos actions : nous aidons nos clients à améliorer leur santé financière.

Pour joindre le geste à la parole, notre équipe construit des fondations plus solides, développe l'entreprise stratégiquement dans des créneaux spécialisés, et met l'accent sur l'amélioration de notre performance financière. En même temps, nous sommes engagés à maintenir notre long historique de qualité de crédit et à nous assurer que notre organisation demeure solide tandis que nous devenons une institution financière différente et meilleure.

Fondations

En 2018, nous avons investi dans nos fondations et avons continué à faire de bons progrès dans la mise en œuvre de notre plan. Notre priorité était de développer des fonctionnalités pour notre nouvelle plateforme bancaire centrale et d'améliorer les processus, de façon à faciliter notre passage à un environnement numérique. Plus précisément :

- L'implantation de la phase 1 de notre nouvelle plateforme bancaire centrale est presque complétée et nous avons migré les comptes de certificats de placement garanti de B2B Banque à la fin de l'année. Cela ouvre la voie à une meilleure transition vers un environnement numérique ;
- Nous avons poursuivi le développement de produits numériques qui offriront des outils pratiques et une expérience client renouvelée ;
- Nous avons mis en place un nouveau système, parmi les meilleurs de sa catégorie, chez LBC Capital afin de soutenir la croissance dans le secteur du financement d'équipement ;
- Nous avons rejoint le réseau THE EXCHANGE^{MD} pour permettre aux clients d'accéder plus facilement à leurs comptes par l'intermédiaire d'un vaste réseau de guichets automatiques disponibles d'un océan à l'autre.

Nous avons également investi de façon importante dans les membres de l'équipe en achevant la construction d'un nouveau bureau corporatif à Montréal, ce qui a permis de regrouper sous un même toit des équipes dispersées au sein de neuf emplacements différents à travers la ville. Grâce à notre nouveau bureau de Montréal maintenant pleinement opérationnel, une forte présence à Toronto et des bureaux à travers le pays, nous développons une culture de performance qui favorise un meilleur travail d'équipe et concrétisons notre vision de ce que nous désirons devenir.

Nous avons investi dans des éléments essentiels pour soutenir une organisation en croissance. Nous avons renforcé nos capacités en matière de sécurité informatique, nos programmes

de continuité des opérations et nos pratiques de gouvernance globales. Nous avons également mis à niveau notre système de gestion des liquidités et en avons raffiné les processus produisant de meilleures prévisions.

L'examen du portefeuille de prêts hypothécaires nous a permis de renforcer notre organisation, alors que nous avons mis en place des processus hypothécaires améliorés, implanté de nouveaux contrôles et rehaussé notre surveillance et notre gouvernance. Nous sommes maintenant plus prêts que jamais à nous concentrer sur la croissance rentable.

Croissance

Depuis 2016, nous avons fait évoluer la composition de notre portefeuille de prêts en augmentant la proportion des prêts à la clientèle commerciale. Nous enregistrons des résultats positifs des prêts commerciaux offrant des rendements plus élevés, y compris le financement d'équipement et d'inventaire par l'intermédiaire de LBC Capital et Northpoint Commercial Finance. Nous avons étendu notre présence géographique, générant davantage de croissance à travers le Canada et depuis 2017, aux États-Unis.

Au cours de la dernière année, la concurrence sur le marché des prêts hypothécaires s'est intensifiée et les prix des logements ont fléchi en partie en raison de l'évolution de la réglementation, notamment B-20. Ces facteurs ont contribué au ralentissement de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, comme nous l'avions prévu. Cela s'inscrit dans notre stratégie visant à évoluer vers des prêts commerciaux procurant des rendements plus élevés et cela confirme que c'est la bonne approche pour nous.

Nous avons récemment fait un pas vers notre modèle axé sur les conseils pour nos clients particuliers du réseau de succursales en ouvrant notre premier centre de services-conseils à Montréal. Jusqu'à présent, quelques semaines après notre inauguration, nous avons reçu des commentaires très positifs de la part de nos clients. Nous sommes convaincus que notre nouveau concept sera couronné de succès et nous sommes impatients de le développer davantage, ce qui, à notre avis, devrait entraîner une augmentation des dépôts des clients.

Performance

Nos résultats de 2018 reflètent nos investissements dans les personnes, les processus et la technologie ainsi que nos actions pour renforcer les fondations financières du Groupe, incluant le maintien d'un niveau de liquidité sain, qui nous positionnent bien pour livrer nos objectifs stratégiques. Cela met de la pression sur la performance à court terme, mais assure la solidité financière de cette organisation.

De plus, nous examinons régulièrement notre profil de risque afin de maintenir un ratio CET1 à un niveau adéquat pour résister à la volatilité du marché, soutenir notre croissance, et poursuivre l'exécution de notre plan. Dans l'environnement actuel, c'est la bonne chose à faire.

Perspective d'avenir

Véritable année de transition, 2019 verra la mise en œuvre d'une technologie améliorée et de processus plus performants pour guider la croissance de clients, de prêts et de dépôts.



Nous développons une culture de performance qui favorise un meilleur travail d'équipe et concrétisons notre vision de ce que nous désirons devenir.



Nous enregistrons des résultats positifs des prêts commerciaux à rendement élevé, y compris le financement d'équipement et d'inventaire par l'intermédiaire de LBC Capital et Northpoint Commercial Finance.



Nos résultats de 2018 reflètent nos investissements dans les personnes, les processus et la technologie ainsi que nos actions pour renforcer les fondations financières du Groupe.

Ce sera également une année où nos clients verront les premiers bénéfices tangibles de notre nouvelle offre numérique qui sera progressivement lancée dans l'ensemble du Canada sous deux de nos marques : Banque Laurentienne et B2B Banque. Cette nouvelle clientèle fournira une nouvelle source de financement et représentera une valeur ajoutée pour les courtiers et conseillers indépendants. Nous continuerons également d'aller de l'avant avec la conversion de nos succursales traditionnelles en centres axés sur le conseil.

Nous devons continuer d'agir avec discipline, alors que nous anticipons une croissance rentable et récolterons les bénéfices de nos investissements. En bref, nous investissons aux bons endroits pour soutenir la croissance future et nous prévoyons maintenir un bilan solide en 2019.

Nos parties prenantes nous inspirent

Pour nos clients particuliers, nos efforts se traduiront par des **transactions numériques conviviales**, jumelées à la **valeur du conseil humain**.

Pour notre clientèle commerciale, nous continuerons à nous concentrer sur la spécialisation sectorielle afin d'offrir une **excellente expérience de bout en bout**, de la souscription à l'approbation de crédit, et à offrir un **service à la clientèle professionnel et fiable**.

Pour nos clients institutionnels, nous sommes engagés à **mettre l'accent sur des opportunités d'affaires rentables** où nous avons des avantages compétitifs.

Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos clients et continuer à leur offrir davantage. Nous désirons également donner des occasions aux membres de notre équipe afin qu'ils puissent se développer dans leur carrière. Et, nous nous efforçons de récompenser nos actionnaires en construisant une organisation meilleure et plus durable.

Nous sommes fiers de nos réalisations et de nos succès et nous nous trouvons à l'aube d'un nouveau chapitre passionnant pour notre organisation. Chaque jour, notre équipe de gestion chevronnée et compétente trouve de nouvelles façons de réaliser notre mission qui consiste à aider les clients à améliorer leur santé financière.

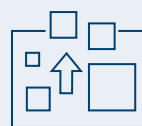
En terminant, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance continus, aux membres du Conseil et particulièrement à sa présidente, Isabelle Courville, aux membres de notre équipe dont le dévouement est une source d'inspiration et, surtout, à nos clients qui nous motivent à surpasser leurs attentes chaque jour.

FRANÇOIS DESJARDINS

Président et chef de la direction



En 2019, nos clients verront les premiers bénéfices tangibles de notre nouvelle offre numérique.



Pour notre clientèle commerciale, nous continuerons à nous concentrer sur la spécialisation sectorielle afin d'offrir une excellente expérience de bout en bout, de la souscription à l'approbation de crédit.



Nos clients nous motivent à surpasser leurs attentes chaque jour.



De gauche à droite : William Mason, François Desjardins, Deborah Rose, François Laurin, Craig Backman, Stéphane Therrien

ÉQUIPE EXÉCUTIVE

François Desjardins

**Président et
chef de la direction**

François Desjardins occupe le poste de président et chef de la direction de Banque Laurentienne Groupe Financier depuis le 1^{er} novembre 2015. Après avoir joint l'organisation en 1991, il en a rapidement gravi les échelons. Gestionnaire chevronné, il a été nommé au poste de président et chef de la direction de B2B Banque en 2004 et à celui de vice-président exécutif de la Banque Laurentienne en 2006.

Avec plus de 25 ans d'expérience dans les services financiers, M. Desjardins a développé une profonde connaissance de l'écosystème financier en étant à l'affût des évolutions technologiques et des changements de comportements des clients.

William Mason

**Vice-président exécutif et
chef de la gestion des risques**

William Mason est vice-président exécutif et chef de la gestion des risques du Groupe. Il est responsable de la gestion des risques, de la gestion du crédit et des affaires juridiques.

Avant de rejoindre le Groupe, M. Mason a occupé le poste de directeur général, chargé de surveillance au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Il a également passé plus de 30 ans au sein d'institutions financières à occuper divers rôles de gestion liés à la gestion de l'actif-passif, la gestion des risques, la trésorerie et des marchés des capitaux.

Craig Backman

**Vice-président exécutif,
Services bancaires numériques
aux particuliers**

Craig Backman est responsable du développement et de la distribution des produits bancaires numériques aux particuliers pour tout le Groupe au Canada. En tant que président et chef de la direction de B2B Banque, il supervise la croissance pancanadienne de l'organisation par l'intermédiaire des courtiers et conseillers indépendants.

Détenteur d'un diplôme en ingénierie et d'un MBA en marketing et économie, M. Backman a développé une vaste expérience en marketing et en gestion de la marque au cours des 35 dernières années. Dans ses responsabilités précédentes, entre autres dans des institutions financières canadiennes, il a développé une expertise centrée sur le marketing numérique et en ligne.

Deborah Rose

**Vice-présidente exécutive et
chef de l'exploitation**

Deborah Rose est responsable des activités administratives, technologiques et opérationnelles du Groupe. Elle est chef de la direction informatique de Banque Laurentienne Groupe Financier et est également présidente et chef de la direction de BLC Tech. Avant de rejoindre les rangs du Groupe en 2011, Mme Rose a occupé le poste de première vice-présidente, Opérations financières, au sein de la firme International Financial Data Services.

Sa carrière dans l'industrie des services financiers s'étend sur plus de 25 ans. En 2017, elle a été nommée parmi l'une des 100 Canadiennes les plus influentes par le Réseau des femmes exécutives.

François Laurin, FCPA, FCA, CFA

**Vice-président exécutif, Finance,
Trésorerie, Marchés des capitaux et
chef de la direction financière**

François Laurin est responsable des activités du Groupe liées aux finances, à la comptabilité, à la trésorerie, à la fiscalité, aux relations avec les investisseurs, aux fusions et acquisitions ainsi qu'aux marchés des capitaux. Cumulant plus de 30 années d'expérience, il a occupé plusieurs postes de haut niveau tout au long de sa carrière. Il a notamment œuvré dans les secteurs financier, minier, des télécommunications et des technologies. Il a joint l'organisation en 2015.

M. Laurin est également administrateur et président du conseil d'administration de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Stéphane Therrien

**Vice-président exécutif,
Services aux entreprises et aux particuliers**

Stéphane Therrien assume la direction des Services aux entreprises depuis qu'il a joint l'organisation en 2012. En 2015, il a été nommé à la tête des Services aux particuliers de la Banque. Il est responsable de l'ensemble des activités commerciales au Canada ainsi que celles du réseau de succursales des Services aux particuliers au Québec.

Gestionnaire expérimenté, il possède une expérience reconnue dans le secteur financier canadien ayant occupé plusieurs postes de direction au fil de sa carrière qui s'échelonne sur près de 30 ans. M. Therrien est aussi président chef de la direction de BLC Services financiers.

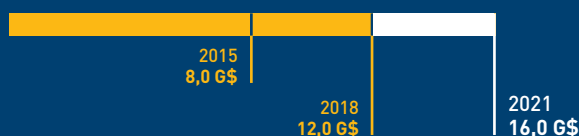
CIBLES DE PERFORMANCE ET DE CROISSANCE À MOYEN TERME – 2021

Performance ^{1,2}

Rendement des capitaux propres ajusté Réduire l'écart à 250 pb ³	Ratio d'efficacité ajusté <63 %	Résultat dilué par action ajusté Croissance de 5 % à 10 % annuellement	Levier d'exploitation ajusté Positif
---	---	--	--

Croissance ^{1,4}

Prêts à la clientèle commerciale



Prêts hypothécaires résidentiels



Dépôts des clients ⁵



1 La direction a mis à jour ses objectifs à moyen terme. Voir la section Perspectives du Rapport de gestion.

2 Les objectifs financiers 2021 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

3 En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel.

4 Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts.

5 Incluant les dépôts provenant des succursales, des courtiers et conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

	NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2022	NOUS AVONS ATTEINT DE GRANDS JALONS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	À QUOI S'ATTENDRE : DES INVESTISSEMENTS DANS LES PERSONNES, PROCESSUS ET TECHNOLOGIES
FONDATIONS	<p>Renforcer nos fondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rebâtir une plateforme de gestion des comptes Redimensionner et moderniser nos fonctions corporatives Développer de nouveaux éléments de la marque 	<p>Nous avons développé le système bancaire central et avons complété la migration des prêts investissement et des prêts REE en plus des Certificats de placement garanti de B2B Banque sur le nouveau système bancaire central</p> <p>Nous avons terminé la mise en place d'une nouvelle plateforme pour nos activités de financement d'équipement</p> <p>Nous avons créé BLC Tech pour mieux gérer nos actifs informatiques</p> <p>Nous avons créé un nouveau nom, soit Banque Laurentienne Groupe Financier, afin de mieux refléter la nature diversifiée de nos activités</p>	<p>Nous continuerons de développer et migrer les produits et comptes existants vers le système bancaire central</p> <p>Nous continuerons à redimensionner et moderniser nos fonctions corporatives</p> <p>Nous continuerons d'améliorer nos cadres réglementaires et de conformité</p>
CROISSANCE	<p>Investir dans la croissance rentable :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une offre de produits compétitive Créer des équipes de conseillers et de directeurs de compte de premier plan Mieux comprendre et servir des segments de clientèle clé Étendre la distribution géographiquement 	<p>Nous avons optimisé les activités des Services aux particuliers en simplifiant notre offre de produits et en redimensionnant le réseau de succursales</p> <p>Nous avons acquis les activités canadiennes de CIT et celles de Northpoint Commercial Finance et avons complété leur intégration dans LBC Capital</p> <p>Nous avons diversifié nos portefeuilles de prêts par secteurs d'activité et zones géographiques</p> <p>Nous avons augmenté les prêts à la clientèle commerciale de 50 % par rapport au T4-2015</p> <p>Nous avons augmenté les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers indépendants de 35 % par rapport au T4-2015</p>	<p>B2B Banque et Banque Laurentienne lanceront progressivement une offre numérique à travers le Canada afin de générer de nouvelles sources de dépôts et diversifier notre clientèle</p> <p>LBC Capital et Northpoint Commercial Finance continueront à augmenter leurs activités de financement d'équipement et d'inventaire afin de générer des prêts commerciaux à rendement élevé</p> <p>VMBL et Marchés des capitaux poursuivront leurs activités en ciblant des niches bien définies où nous disposons d'un avantage concurrentiel pour générer des revenus tirés des activités de courtage, de trésorerie et de marchés financiers</p> <p>Nous poursuivrons la transition de toutes nos succursales des Services aux particuliers vers notre modèle axé sur le conseil seulement pour aider nos clients à améliorer leur santé financière</p>
PERFORMANCE	<p>Améliorer la performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts d'administration Mieux gérer le capital Développer une culture de performance 	<p>Nous avons optimisé nos sources de financement, dont la titrisation et les dépôts institutionnels</p> <p>Nous avons déménagé dans notre nouveau bureau corporatif de Montréal</p> <p>Nous avons lancé un nouveau programme global de reconnaissance afin d'améliorer la performance au sein de l'organisation</p>	<p>Nous continuerons à gérer de façon prudente un bilan financier solide</p> <p>Nous travaillerons à adopter l'approche NI avancée du risque de crédit d'ici la fin 2020</p> <p>Nous continuerons à maintenir une bonne qualité de crédit</p>

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

Le présent rapport de gestion présente une analyse, par la direction, de la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada au 31 octobre 2018, ainsi que de sa performance au cours de l'exercice clos à cette date. Le présent rapport de gestion, daté du 4 décembre 2018, doit être lu avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et présentées dans le *Manuel de CPA Canada*.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.blcgf.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017 est présentée sur la même base que les états financiers consolidés annuels audités préparés selon les IFRS. Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Modifications à la présentation de l'information financière

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux qui étaient auparavant présentés séparément au bilan consolidé sont regroupés au poste Prêts commerciaux. Cette modification à la présentation reflète mieux la nature de nos activités commerciales. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des résultats financiers	16	Titrisation et arrangements hors bilan	36
Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance	17	Gestion du capital	39
Perspectives	19	Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques	47
Analyse des résultats consolidés	23	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	70
Analyse des résultats trimestriels	30	Méthodes et estimations comptables critiques	71
Analyse de la situation financière	33	Modifications de méthodes comptables à venir	75

À PROPOS DE BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 3 600 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 46 milliards \$, de même que des actifs administrés de 29 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique nous soyons d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes que nous avons posées, notamment à l'égard de nos estimations et des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris les énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2018.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer considérablement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution des relations de travail et l'évolution de l'environnement technologique. De plus, ces facteurs comportent notre capacité de mettre en œuvre notre plan et, notamment, la réorganisation réussie des succursales de services aux particuliers, la modernisation du système bancaire central et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2018 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site www.sedar.com.

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS DE 2018

- Revenu total supérieur à 1,0 milliard \$, en hausse de 5 % d'un exercice à l'autre
- Résultat net ajusté ⁽¹⁾ de 241,6 millions \$, en hausse de 5 % d'un exercice à l'autre, et résultat net comme présenté de 224,6 millions \$, en hausse de 9 % d'un exercice à l'autre
- Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ de 10,5 % et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 9,7 %
- Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾ de 66,7 % et ratio d'efficacité comme présenté de 68,7 %
- Marge nette d'intérêt en hausse de 10 points de base d'un exercice à l'autre
- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9,0 %

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS DE 2018

(En millions de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Comme présenté				
Résultat net	224,6 \$	206,5 \$	151,9 \$	9 %
Résultat dilué par action	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$	(6) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,7 %	10,9 %	9,6 %	
Ratio d'efficacité	68,7 %	69,2 %	74,2 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – base « tout compris »	9,0 %	7,9 %	8,0 %	
Base ajustée ⁽¹⁾				
Résultat net ajusté	241,6 \$	230,7 \$	187,0 \$	5 %
Résultat dilué par action ajusté	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$	(10) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	10,5 %	12,3 %	12,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté	66,7 %	66,1 %	69,6 %	

(1) Certaines mesures présentées sur une base ajustée dans le présent document ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement et constituent des mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

SURVOL DE L'EXERCICE 2018

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, le résultat net s'est établi à 224,6 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,10 \$, comparativement à un résultat net de 206,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,40 \$, en 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 9,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 10,9 % en 2017. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 241,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,51 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, ce qui représente respectivement une hausse de 5 % par rapport au résultat net ajusté de 230,7 millions \$ et une baisse de 10 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 6,09 \$ en 2017. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 10,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les résultats comme présentés pour 2018 et 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 20, à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Au cours de l'exercice 2018, nous avons investi dans nos processus, nos technologies et nos gens et nous avons renforcé la situation financière de la Banque. Nous avons poursuivi notre transformation, notamment avec la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au fil de l'avancement de ces initiatives, pour composer avec la volatilité du marché et satisfaire aux exigences sectorielles accrues, nous avons maintenu des niveaux de liquidités et de fonds propres plus élevés, ce qui a eu une incidence sur le rendement à court terme en 2018. Ces mesures ont amélioré la solidité financière de la Banque et contribueront à soutenir les initiatives de croissance futures. En outre, l'examen du portefeuille de prêts hypothécaires, comme il est précisé à la rubrique « Titrisation et arrangements hors bilan » ci-dessous, a été mené à terme en 2018 et la situation a été résolue avec succès.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avait augmenté à 9,0 % selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit, par rapport à 7,9 % au 31 octobre 2017, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 7,0 %. Cette solide situation de fonds propres nous permettra de composer avec l'environnement actuel, mais surtout, de mettre en œuvre notre plan.

Les tableaux suivants présentent les résultats consolidés résumés comme présentés et ajustés.

TABLEAU 2
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – COMME PRÉSENTÉS
(En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Revenu net d'intérêt	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	11 %
Autres revenus	337 498	358 320	325 807	(6)
Revenu total	1 043 410	996 410	915 451	5
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	2 296	3 383	5 190	(32)
Provisions pour pertes sur créances	44 000	37 000	33 350	19
Frais autres que d'intérêt	716 781	689 359	679 549	4
Résultat avant impôts sur le résultat	280 333	266 668	197 362	5
Impôts sur le résultat	55 687	60 207	45 452	(8)
Résultat net	224 646	206 461	151 910	9
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	14 038	17 096	13 313	(18)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	210 608 \$	189 365 \$	138 597 \$	11 %

TABLEAU 3
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – BASE AJUSTÉE ⁽¹⁾
(En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Revenu net d'intérêt	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	11 %
Autres revenus	337 498	358 320	325 807	(6)
Revenu total	1 043 410	996 410	915 451	5
Provisions pour pertes sur créances	44 000	37 000	33 350	19
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	695 775	658 492	636 796	6
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾	303 635	300 918	245 305	1
Impôts sur le résultat ajustés ⁽¹⁾	62 075	70 177	58 292	(12)
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	241 560	230 741	187 013	5
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	14 038	17 096	13 313	(18)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	227 522 \$	213 645 \$	173 700 \$	6 %

[1] Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les résultats préparés conformément aux PCGR sont désignés comme étant des résultats « comme présentés ». Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement sont liés aux plans de restructuration ainsi qu'à des regroupements d'entreprises et ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Le tableau 4 présente les éléments d'ajustement et leur incidence sur les résultats comme présentés.

TABLEAU 4
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS COMME PRÉSENTÉS

(En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Pour les trimestres clos les 31 octobre		Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2018	2017	2018	2017	2016
Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat					
Résultat avant impôts sur le résultat comme présenté	61 325 \$	71 396 \$	280 333 \$	266 668 \$	197 362 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	925	3 228	925	3 228	4 374
Autres charges de restructuration	107	2 445	5 019	7 257	—
Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	—	—	—	22 113
Provisions liées à la résiliation de contrats de location	—	—	—	—	11 857
	1 032	5 673	5 944	10 485	38 344
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	495	707	2 296	3 383	5 190
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	3 366	3 545	12 705	4 291	—
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	2 862	2 357	16 091	4 409
	3 861	7 114	17 358	23 765	9 599
	4 893	12 787	23 302	34 250	47 943
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	66 218 \$	84 183 \$	303 635 \$	300 918 \$	245 305 \$
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	50 801 \$	58 635 \$	224 646 \$	206 461 \$	151 910 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation et de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	678	2 364	678	2 364	3 200
Autres charges de restructuration	78	1 791	3 679	5 315	—
Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	—	—	—	16 178
Provisions liées à la résiliation de contrats de location	—	—	—	—	8 675
	756	4 155	4 357	7 679	28 053
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	364	519	1 688	2 487	3 812
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	2 423	2 226	9 143	2 771	—
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	941	1 726	11 343	3 238
	2 787	3 686	12 557	16 601	7 050
	3 543	7 841	16 914	24 280	35 103
Résultat net ajusté	54 344 \$	66 476 \$	241 560 \$	230 741 \$	187 013 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	1,13 \$	1,42 \$	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de dépréciation et de restructuration	0,02	0,11	0,11	0,22	0,92
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,07	0,10	0,30	0,47	0,23
	0,08	0,21	0,41	0,69	1,15
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁵⁾	1,22 \$	1,63 \$	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$

(1) Les charges de dépréciation et de restructuration découlent d'un réaligement des priorités stratégiques des activités des Services aux particuliers de la Banque et de la transformation du réseau de succursales. Les charges de restructuration découlent de l'optimisation de nos activités des Services aux particuliers et ont trait principalement aux salaires, aux provisions liées à la résiliation de contrats de location, aux frais de communication et aux honoraires professionnels. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. Les charges de dépréciation et de restructuration sont incluses au poste Frais autres que d'intérêt.

(2) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises effectuées en 2016 et en 2017 et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(4) Les autres frais liés aux regroupements d'entreprises découlent de l'acquisition et de l'intégration des entreprises acquises en 2016 et en 2017 et sont inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(5) L'incidence par action des éléments d'ajustement diffère en raison de l'arrondissement pour le trimestre clos le 31 octobre 2018.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La direction utilise également de nombreux indicateurs financiers pour évaluer la performance de la Banque. Les indicateurs clés de performance de la Banque sont définis comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau 5 présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

TABLEAU 5

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	210 608 \$	189 365 \$	138 597 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat	16 914	24 280	35 103
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	227 522 \$	213 645 \$	173 700 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 171 101 \$	1 735 198 \$	1 443 062 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,7 %	10,9 %	9,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	10,5 %	12,3 %	12,0 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance économique mondiale devrait demeurer solide malgré l'escalade des tensions commerciales, bien que des signes indiquent que la croissance a atteint son sommet dans quelques-unes des principales économies, notamment les États-Unis, la zone euro et la Chine. Alors que le cycle économique avance et que les pressions inflationnistes augmentent, les banques centrales continuent de supprimer graduellement des mesures de relance monétaire, contribuant ainsi à la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, la Réserve fédérale devrait augmenter graduellement son taux directeur en 2019 afin d'éviter que l'économie américaine, en situation de plein emploi, ne surchauffe.

Les tarifs annoncés antérieurement par les États-Unis ne devraient avoir qu'une incidence modeste sur la croissance économique mondiale et l'inflation, en partie parce que les consommateurs, les entreprises et les gouvernements s'ajustent aux tarifs ciblés. Toutefois, l'escalade des tensions commerciales soutenue demeure source d'inquiétudes et représente le plus important risque de baisse. L'Accord États-Unis-Mexique-Canada (« AEUMC ») provisoire qui remplace l'Accord de libre-échange nord-américain (« ALENA ») apaise l'incertitude, tandis que la hausse des prix des marchandises et la croissance solide aux États-Unis sous-tendent un taux de croissance économique pour le Canada supérieur à la tendance.

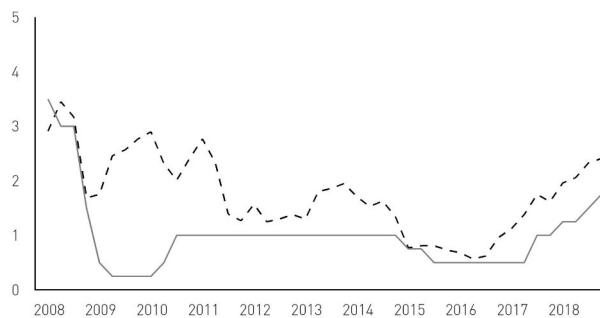
Au cours des six derniers mois, le marché canadien de l'habitation s'est raffermi après avoir subi les contrecoups des réformes réglementaires mises en œuvre au début de 2018. De plus, le rythme de la construction domiciliaire, avec les logements en copropriété et les logements locatifs en tête, demeure élevé, et suit le rythme de la formation de nouveaux ménages. Ces facteurs favorables, combinés à la solidité du marché de l'emploi et à la faiblesse du taux de chômage, devraient stimuler davantage la croissance de l'économie canadienne.

Compte tenu de la croissance économique supérieure à la tendance et du taux d'inflation qui augmente tranquillement, la Banque du Canada a haussé son taux directeur de 25 points de base en octobre 2018, après l'avoir haussé d'autant à quatre reprises depuis le milieu

de 2017. La Banque du Canada a également signalé aux marchés qu'elle entendait faire passer son taux directeur à un niveau neutre. En outre, en 2019, elle devrait poursuivre la suppression graduelle des mesures d'assouplissement monétaire. Le taux de financement à un jour cible a été fixé à 1,75 %, son niveau le plus haut depuis la fin de 2008, et le taux de change du dollar canadien avoisine maintenant 0,75 \$ US. Le PIB réel canadien devrait croître à un rythme respectable de 1,9 % en 2019 et de 1,7 % en 2020 après avoir atteint un taux de croissance d'environ 2,1 % en 2018.

TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

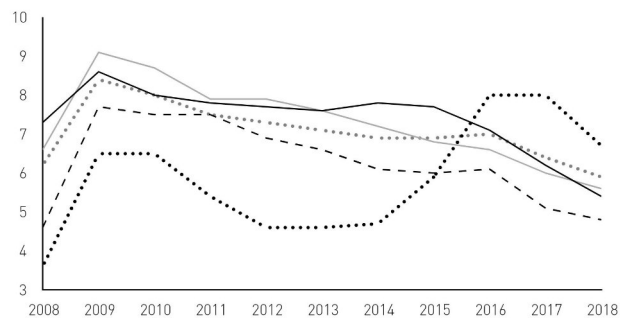
(Données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)



— Taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada
 - - - Taux des obligations gouvernementales à échéance de 5 ans
 Source : Banque du Canada

TAUX DE CHÔMAGE

(Données annuelles, en pourcentage)



- - - Colombie-Britannique Alberta — Ontario
 — Québec Canada
 Source : Statistique Canada

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

Performance en 2018

Les objectifs de la Banque en matière de performance et de croissance, qui ont été présentés dans le rapport annuel 2017, et la performance de la Banque en 2018 sont divulgués dans le tableau 6.

TABLEAU 6
OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME 2020 ET PERFORMANCE EN 2018

(En milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	Objectifs pour 2020	2018	2017	Variation 2018/2017
Performance financière ajustée ⁽¹⁾				
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 300 pb ⁽²⁾	10,5 %	12,3 %	Écart actuel à 610 pb
Ratio d'efficacité ajusté	< 65 %	66,7 %	66,1 %	0,6 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,51 \$	6,09 \$	(10) %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(0,9) %	5,4 %	n. s.
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 14,0 G\$	12,0 \$	12,2 \$	(1) %
Prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants	Croissance, pour atteindre 10,0 G\$	7,7 \$	8,6 \$	(10) %
Actifs administrés chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Croissance, pour atteindre 4,3 G\$	4,0 \$	3,9 \$	3 %
Actifs administrés des clients des Services aux particuliers ⁽³⁾	Croissance, pour atteindre 12,6 G\$	10,5 \$	11,0 \$	(5) %
Total des dépôts des clients ⁽⁴⁾	Croissance, pour atteindre 27,1 G\$	24,4 \$	25,2 \$	(3) %

(1) Les objectifs financiers 2020 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Comparativement aux principales banques canadiennes, la Banque ayant recours à l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel. L'écart actuel est fondé sur la moyenne des principales banques canadiennes pour les neuf mois clos le 31 juillet 2018.

(3) Y compris les dépôts et les fonds communs de placement de particuliers.

(4) Y compris les dépôts obtenus des succursales, des courtiers et des conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

L'exercice 2018 a été marqué par le rééquilibrage de notre portefeuille de prêts, après deux exercices de croissance accélérée. Au cours de l'exercice, nous avons également investi dans nos gens, nos processus et nos technologies. Nous avons aussi renforcé notre situation de liquidité et nos fonds propres. Par ailleurs, l'évolution du contexte des prêts hypothécaires résidentiels découlant de la réforme réglementaire, la hausse des taux d'intérêt et les conditions du marché, ainsi que les retards connus dans le cadre de l'optimisation des activités des Services aux particuliers, ont eu une incidence sur la croissance des prêts et des revenus et, par conséquent, sur les indicateurs de performance de 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 10,5 % en 2018, par rapport à 12,3 % à l'exercice 2017, tandis que l'écart de rendement des capitaux propres par rapport à la moyenne des principales banques canadiennes s'est creusé.

Le ratio d'efficacité ajusté de 66,7 % atteint en 2018 est légèrement supérieur à celui de 2017 et a suivi une tendance à la hausse au deuxième semestre de l'exercice en raison des coûts d'exploitation additionnels. Le résultat dilué par action ajusté de 5,51 \$ en 2018 a baissé de 10 % d'un exercice à l'autre, essentiellement pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-dessus.

Performance financière à moyen terme 2021

En 2019, nous continuerons d'investir dans nos gens, nos processus et nos technologies, d'afficher un bilan solide et de faire en sorte de régler les questions de relations de travail. Nous commencerons également à redéployer graduellement les fonds propres à mesure que la croissance rentable des prêts redémarrera. Nos objectifs financiers à moyen terme mis à jour et les principaux inducteurs de croissance qui reflètent notre point de vue global sur notre entreprise sont présentés dans le tableau 7 ci-après.

TABLEAU 7

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME 2021

(En milliards de dollars canadiens, sauf les montants par action et les pourcentages)

	Objectifs pour 2021	2018
Performance financière ajustée ⁽¹⁾		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 250 pb ⁽²⁾	10,5 %
Ratio d'efficacité ajusté	< 63 %	66,7 %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	5,51 \$
Levier d'exploitation ajusté	Positif	(0,9) %
Principaux inducteurs de croissance		
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 16,0 G\$	12,0 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	Croissance, pour atteindre 19,0 G\$	17,0 \$
Dépôts des clients ⁽³⁾	Croissance, pour atteindre 28,0 G\$	24,4 \$

(1) Les objectifs financiers 2021 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel.

(3) Y compris les dépôts obtenus des succursales, des courtiers et des conseillers indépendants, et des clients commerciaux.

Les Services aux entreprises ont été et continueront d'être un moteur de croissance pour la Banque. Comme la croissance rentable devrait redémarrer en 2019 à mesure que nous redéployons les fonds propres, nous prévoyons que les prêts aux clients commerciaux atteindront 16,0 milliards \$ en 2021, ce qui témoigne de notre décision de modifier la composition de notre portefeuille pour privilégier les prêts commerciaux à rendement plus élevé et des possibilités qui nous seront offertes grâce à nos investissements. En outre, compte tenu de notre évolution vers une gestion plus holistique de la Banque, nous présentons un objectif de croissance des prêts hypothécaires résidentiels totaux, qui devraient s'établir à 19,0 milliards \$ en 2021. Nous ne faisons plus le suivi des actifs administrés par Valeurs mobilières Banque Laurentienne et par les Services aux particuliers, étant donné que nous mettons davantage l'accent sur la croissance des dépôts des clients et concentrons nos efforts sur nos stratégies clés. Enfin, nous majorons notre objectif de croissance des dépôts des clients, lesquels devraient se situer à 28,0 milliards \$ en 2021.

Nos objectifs financiers 2021 figurent également dans le tableau 7. L'objectif révisé en ce qui a trait au rendement des capitaux propres consiste à réduire l'écart par rapport aux principales banques, pour le ramener à 250 points de base en 2021, en comparaison de 300 points de base en 2020. Puisque nous avons l'intention d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à la fin de 2020, cet écart tient compte des retombées positives initiales que nous procurera le redéploiement graduel des fonds propres. Nous cibons également un ratio d'efficacité inférieur à 63 % en 2021, une amélioration par rapport à un ratio d'efficacité inférieur à 65 % en 2020, et nous continuons de viser un levier d'exploitation positif. Enfin, nous nous sommes fixé comme objectif d'enregistrer à moyen terme un taux de croissance annuel du résultat dilué par action ajusté de 5 % à 10 %.

Nous demeurons plus engagés que jamais à mettre en œuvre notre plan stratégique et à réaliser notre objectif ultime : améliorer la performance de la Banque et atteindre un niveau de rentabilité semblable à celui des autres banques canadiennes en 2022, au fur et à mesure que nous récoltons les fruits de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis principalement au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs qui sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 17 et à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent document, les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- La reprise de la croissance interne des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels;
- La stabilité relative des marges sur produits sur les principaux marchés de la Banque;
- Les progrès constants au chapitre de l'optimisation des activités des Services aux particuliers;
- L'augmentation de la taille relative des Services aux entreprises dans la composition des services de la Banque;
- Le maintien des provisions pour pertes sur prêts à des niveaux plus bas que ceux du secteur;
- Le contrôle rigoureux des dépenses et la poursuite de l'optimisation des fonctions corporatives;
- L'achèvement fructueux de la migration à la plateforme de gestion des comptes selon l'échéancier et le budget;
- L'adoption réussie de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit au cours de l'exercice 2021 (d'après l'évaluation par la Banque des exigences réglementaires actuelles).

PLAN STRATÉGIQUE

Renforcement de nos fondations

En 2018, nous avons investi dans nos gens, nos processus et nos technologies et nous avons renforcé la situation financière de la Banque. Nous sommes en bonne position pour poursuivre notre transformation, notamment avec la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée.

Système bancaire central

La Banque a fait considérablement progresser la mise en œuvre d'un plan pluriannuel visant le remplacement de son système bancaire central. La nouvelle plateforme de gestion des comptes offre les outils nécessaires pour améliorer notre offre de produits et faire progresser la transformation au modèle bancaire numérique. Pendant la période de transition, nous exploitons en simultané les plateformes pour nos systèmes bancaires centraux.

Le programme a été lancé en 2016, tandis que les premières migrations de produits et de comptes ont été effectuées en novembre 2017 et en septembre 2018 pour ce qui est respectivement des produits de prêts à l'investissement et des produits de dépôt de B2B Banque. La migration des produits restants de B2B Banque et de la plupart des prêts des Services aux entreprises est prévue au début de 2019, ce qui conclura la phase 1 du programme. La phase 2 visera tous les comptes et produits des Services aux particuliers, ainsi que les produits restants des Services aux entreprises. La date d'achèvement visée pour cette phase sera déterminée lorsque l'incertitude liée au renouvellement de la convention collective, qui est venue à échéance le 31 décembre 2017, sera levée.

Le coût total du programme devrait atteindre environ 200 millions \$, ce qui est relativement conforme aux estimations initiales. À l'approche de la fin de la phase 1, laquelle englobe les bases de la plupart des activités de la Banque, un total d'environ 145 millions \$ a été investi. Le solde couvrira essentiellement la migration des portefeuilles de la phase 2.

Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le cadre de notre plan visant à améliorer les fondations de la Banque, nous poursuivons notre initiative d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, un projet amorcé en 2012. Une fois l'adoption de l'approche menée à terme, celle-ci permettra à la Banque d'optimiser ses fonds propres réglementaires, d'améliorer sa rentabilité et de bénéficier de règles du jeu uniformes en matière de souscription de crédit, puisque la Banque sera en mesure d'établir ses exigences en matière de fonds propres sur la même base que celles de ses pairs du secteur.

À la fin de 2013, la Banque a pris la décision de mettre en suspens le développement lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée ainsi que l'adoption de celle-ci du fait de l'incertitude entourant cette approche à l'échelle internationale. Toutefois, plusieurs éléments fondamentaux afférents à cette adoption de l'approche ont été intégrés aux activités et aux systèmes de la Banque, et ils contribuent à améliorer les processus de celle-ci.

Compte tenu des indications positives, la Banque a renouvelé son engagement de poursuivre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée au début de 2016, et elle a défini un programme complet pour la réalisation des étapes restantes en vue d'adopter cette approche. L'objectif de la Banque consiste à obtenir son agrément pour l'utilisation de cette approche à la fin de 2020. Par conséquent, le programme préalable à l'obtention de l'agrément devrait être terminé dans deux ans, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

Le coût total du programme devrait atteindre un montant de 105 millions \$, dont environ 60 millions \$ ont été investis à ce jour.

Optimisation des activités des Services aux particuliers

Au début de 2016, nous avons annoncé notre plan stratégique, qui comprend l'optimisation et la simplification des Services aux particuliers. Cette stratégie a donné lieu à la décision, en septembre 2016, de réorganiser le réseau de succursales. À la fin de 2017, nous avons fusionné 46 succursales et en avons converti 23 autres en succursales offrant uniquement des conseils. La réaction a été très positive et l'incidence sur les activités et les résultats est conforme aux attentes. En nous appuyant sur ces résultats positifs, en septembre 2017, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'offre de conseils financiers par l'intermédiaire de notre réseau de succursales et sur la migration des clients vers des plateformes électroniques et en ligne, progressant ainsi vers l'atteinte de notre objectif d'offrir davantage de services numériques.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons fusionné huit autres succursales et avons continué de surveiller l'incidence des fusions de succursales sur notre clientèle de base. Nous maintenons notre engagement à réaliser la conversion à des succursales offrant uniquement des conseils progressivement en 2019. Au fur et à mesure que nous simplifions les activités de détail de la Banque en succursale, nous nous approchons de notre objectif d'être une institution financière renouvelée d'ici 2022. Toutefois, l'incertitude associée au renouvellement de la convention collective pourrait avoir une incidence sur le rythme auquel nous mettons en œuvre notre plan.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, le résultat net s'est établi à 224,6 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,10 \$, comparativement à un résultat net de 206,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,40 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Le résultat net ajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été de 241,6 millions \$, une hausse de 5 % par rapport au résultat net ajusté de 230,7 millions \$ en 2017, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est élevé à 5,51 \$, une diminution de 10 % en comparaison de celui de 6,09 \$ en 2017.

La diminution du résultat par action pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2017 est présentée de façon plus détaillée ci-dessous et tient compte de l'émission d'actions ordinaires effectuée au début de 2018.

ACQUISITIONS

Acquisition de CIT Canada

Le 1^{er} octobre 2016, la Banque a acquis de CIT Group Inc. (« CIT ») les activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial (« CIT Canada ») au prix d'acquisition de 987 millions \$. Cette acquisition a considérablement accéléré le plan de la Banque visant à accroître la proportion des prêts aux entreprises dans son portefeuille de prêts, à renforcer sa position sur le marché du financement d'équipement et à étendre sa présence sur le territoire canadien. Elle a également fourni les infrastructures nécessaires au développement de ce secteur et a facilité l'acquisition de NCF en 2017.

L'intégration des activités de CIT Canada a été achevée en 2018, les équipes ayant terminé le développement et le déploiement d'un nouveau système de financement et de crédit-bail, qui offre une évolutivité améliorée et une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins des clients. Les frais liés à la transaction et à l'intégration ont totalisé 30,1 millions \$, dont une tranche de 2,4 millions \$ a été engagée en 2018, une tranche de 11,6 millions \$, en 2017, et une autre de 16,1 millions \$, en 2016.

Acquisition de Northpoint Commercial Finance

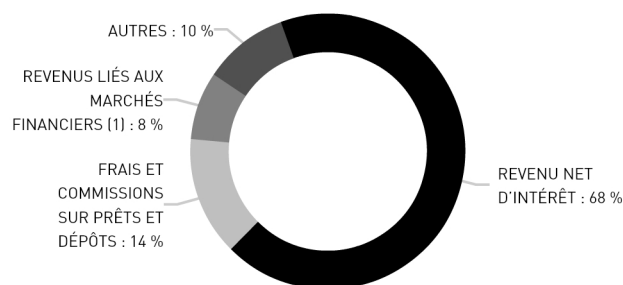
Le 11 août 2017, la Banque a acquis la totalité de Northpoint Commercial Finance (« NCF »), société américaine de financement d'inventaires non bancaire qui détenait un portefeuille de 819 millions \$ US (1 039 millions \$ CA), au prix de 257 millions \$ US (325 millions \$ CA). Dans le cadre de la transaction, la Banque a émis 4 654 560 actions ordinaires pour un produit brut de 241 millions \$. L'acquisition a augmenté la part des revenus générés par les activités commerciales de la Banque, et a offert de nouvelles occasions de croissance et amélioré la rentabilité globale. Les coûts de transaction ont totalisé 4,4 millions \$ en 2017, et aucuns autres frais d'intégration n'ont été engagés en 2018.

REVENU TOTAL

Le revenu total a atteint 1 043,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, une augmentation de 47,0 millions \$, ou 5 %, par rapport au revenu total de 996,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du revenu net d'intérêt découlant de l'incidence sur l'ensemble de l'exercice de l'acquisition de NCF en août 2017. La contribution du revenu net d'intérêt et des autres revenus au revenu total en 2018 est détaillée dans le graphique ci-après.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

(En pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 67,8 millions \$, ou 11 %, et a totalisé 705,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à un revenu net d'intérêt de 638,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence sur l'ensemble de l'exercice de l'acquisition de NCF. Au cours des 24 derniers mois, la Banque a modifié graduellement la composition de son portefeuille de prêts afin d'améliorer sa performance financière, notamment grâce à la croissance solide des prêts aux clients commerciaux au moyen d'acquisitions et en raison de la croissance interne. Le revenu net d'intérêt a également été touché par la baisse des volumes de prêts personnels, ainsi que par la réduction des prêts hypothécaires résidentiels attribuable aux changements récents à la réglementation et à notre décision de nous concentrer sur les prêts aux clients commerciaux. À la fin du deuxième trimestre 2018, nous avons réduit les positions dans les portefeuilles de prêts commerciaux à faible rendement, et nous avons cédé le portefeuille de prêts agricoles de 380 millions \$. Au cours du deuxième semestre de l'exercice, nous avons également réduit l'exposition au secteur de l'énergie et des infrastructures et nous avons conclu la vente d'autres prêts commerciaux pour un total de 328 millions \$. Ces transactions ont contribué à renforcer la Banque à court terme et nous permettront d'optimiser la répartition des fonds propres au moment de les redéployer au cours des prochains mois. Ces ventes marquent en grande partie la fin du réalignement de notre portefeuille de prêts commerciaux, qui est dorénavant plus conforme à notre stratégie actuelle.

Comme il est indiqué dans le tableau 8, la marge nette d'intérêt s'est établie à 1,78 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 et a augmenté de 10 points de base en comparaison de la marge nette d'intérêt de l'exercice clos le 31 octobre 2017. Cette augmentation est attribuable surtout à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé et a été en partie contrebalancée par le niveau plus élevé de liquidités à faible rendement. Les marges nettes d'intérêt devraient augmenter en 2019, en raison de l'évolution continue de la composition du portefeuille de prêts de la Banque et de la hausse récente des taux d'intérêt. Le tableau 9 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

TABLEAU 8
REVENU NET D'INTÉRÊT

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018			2017		
	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	3 635 549 \$	65 463 \$	1,80 %	3 542 182 \$	43 382 \$	1,22 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	317 803	4 075	1,28	184 260	1 448	0,79
Prêts						
Personnels	5 678 903	284 319	5,01	6 288 579	277 903	4,42
Hypothécaires résidentiels	18 028 659	524 108	2,91	17 548 988	482 299	2,75
Commerciaux et autres ⁽²⁾	12 001 746	584 434	4,87	10 490 924	408 202	3,89
Prêts totaux	35 709 308	1 392 861	3,90	34 328 491	1 168 404	3,40
Dérivés et autres		28 384	—		42 311	—
Actif total productif d'intérêt	39 662 660	1 490 783	3,76	38 054 933	1 255 545	3,30
Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	7 271 532	—	—	6 791 069	—	—
Actif total	46 934 192 \$	1 490 783 \$	3,18 %	44 846 002 \$	1 255 545 \$	2,80 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	6 771 675 \$	55 228 \$	0,82 %	7 530 320 \$	44 066 \$	0,59 %
Dépôts à terme	22 667 741	527 975	2,33	20 463 905	421 085	2,06
Dettes liées aux activités de titrisation	8 097 776	166 077	2,05	7 642 101	134 900	1,77
Dettes subordonnées	348 580	15 214	4,36	318 956	11 718	3,67
Autres	—	20 377	—	—	5 686	—
Passif total portant intérêt	37 885 772	784 871	2,07	35 955 282	617 455	1,72
Acceptations	500 912	—	—	645 595	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	6 125 883	—	—	6 171 122	—	—
Passif total	44 512 567	784 871	1,76	42 771 999	617 455	1,44
Capitaux propres	2 421 625	—	—	2 074 003	—	—
Passif et capitaux propres totaux	46 934 192 \$	784 871 \$	1,67 %	44 846 002 \$	617 455 \$	1,38 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt [en % de l'actif productif moyen]		705 912 \$	1,78 %		638 090 \$	1,68 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

TABLEAU 9
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT
 (En milliers de dollars canadiens)

	2018		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif productif d'intérêt	53 044 \$	182 194 \$	235 238 \$
Passif portant intérêt	(33 152)	(134 264)	(167 416)
Revenu net d'intérêt	19 892 \$	47 930 \$	67 822 \$

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont diminué de 20,8 millions \$, ou 6 %, et ont totalisé 337,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 358,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Les **frais et commissions sur prêts et dépôts** ont diminué de 5,3 millions \$ pour s'établir à 149,3 millions \$ en 2018, par rapport à 154,6 millions \$ en 2017, sous l'effet surtout de la baisse des frais de transaction et des frais de service alors que les clients continuent de modifier leur comportement bancaire, et en raison de la simplification des produits.

Les **revenus tirés des activités de courtage** ont diminué de 9,3 millions \$, ou 12 %, pour s'établir à 65,8 millions \$ en 2018, comparativement à 75,1 millions \$ en 2017. La diminution découle essentiellement des activités liées aux marchés boursiers qui ont été touchées par les conditions moins favorables du marché, ainsi que par une baisse du volume des activités liées aux titres à revenu fixe attribuable à une diminution des émissions de titres d'emprunt de gouvernements.

Les **revenus tirés de la vente de fonds communs de placement** ont augmenté de 1 % et se sont fixés à 47,6 millions \$ en 2018, contre 47,1 millions \$ en 2017, ce qui s'explique par les volumes moyens plus élevés de fonds communs de placement souscrits par des clients des Services aux particuliers tout au long de l'exercice. Toutefois, la diminution des ventes et le rendement défavorable du marché vers la fin de l'exercice ont limité la croissance des revenus. Depuis 2012, la Banque distribue une série privilégiée de fonds communs de placement BLC-Mackenzie dans son réseau de succursales. Au fil des années, ce partenariat s'est avéré fructueux et demeure conforme à l'accent mis sur les conseils financiers.

Les **revenus liés aux comptes d'investissement** ont diminué et se sont établis à 20,1 millions \$ en 2018, par rapport à 21,8 millions \$ en 2017, principalement en raison de la baisse des volumes de comptes d'investissement administrés attribuable à la réduction de la clientèle d'investisseurs particuliers.

Les **revenus de trésorerie et de marchés financiers** ont augmenté pour s'établir à 18,3 millions \$ en 2018, par rapport à 17,8 millions \$ en 2017. Cette augmentation découle principalement de la contribution plus importante des activités de négociation, en partie contrebalancée par les profits nets moins élevés sur les valeurs mobilières. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 5 des états financiers consolidés annuels.

Les **revenus d'assurance** sont générés par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 2,9 millions \$ pour se fixer à 15,3 millions \$ en 2018, comparativement à 18,2 millions \$ en 2017, essentiellement du fait des primes moins élevées. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés annuels.

Les **autres revenus** ont diminué de 2,7 millions \$ pour s'établir à 21,1 millions \$ en 2018, par rapport à 23,8 millions \$ en 2017. Cette diminution découle principalement de la diminution des revenus de location, présentés nets des charges de dépréciation des actifs loués, résultant des changements dans la composition des activités de financement d'équipement. En 2018, les autres revenus tenaient également compte d'un profit net de 4,3 millions \$ tiré de la vente de portefeuilles de prêts commerciaux d'un montant de 708 millions \$. En 2017, les autres revenus comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans le courtier hypothécaire Verico Financial Group Inc. (« Verico »).

TABLEAU 10
AUTRES REVENUS

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Commissions sur prêts	66 540 \$	64 810 \$	55 289 \$	3 %
Frais de service sur les dépôts	48 972 \$	56 191 \$	56 973 \$	(13) %
Revenus tirés des services de cartes	33 785	33 583	33 428	1
	149 297	154 584	145 690	(3)
Revenus tirés des activités de courtage	65 811	75 123	71 435	(12)
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	47 609	47 088	40 299	1
Revenus liés aux comptes d'investissement	20 146	21 804	30 271	(8)
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	18 264	17 776	12 782	3
Revenus d'assurance, montant net	15 273	18 188	17 527	(16)
Autres	21 098	23 757	7 803	(11)
	188 201	203 736	180 117	(8)
Autres revenus	337 498 \$	358 320 \$	325 807 \$	(6) %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 2,3 millions \$, par rapport à 3,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Voir la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour plus de précisions.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 7,0 millions \$ pour s'établir à 44,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 37,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, en raison essentiellement de la hausse des pertes sur les prêts commerciaux. Dans l'ensemble, ce niveau toujours bas de pertes sur créances témoigne de la bonne qualité sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts.

Les pertes subies au cours des deux exercices tenaient compte de l'incidence favorable des examens des modèles de provisions cumulatives et des répercussions de l'évolution de la composition du portefeuille. En 2018, les pertes sur prêts tenaient compte également de l'incidence favorable de la réduction des provisions cumulatives découlant de la vente du portefeuille de prêts commerciaux agricoles, ainsi que de la vente de certains autres prêts commerciaux liés aux secteurs de l'énergie et de l'infrastructure.

Les **pertes sur prêts personnels** ont diminué de 3,7 millions \$ en 2018 par rapport à 2017, du fait principalement des pertes moins élevées liées au portefeuille de prêts à l'investissement, en partie en raison de la baisse des volumes.

Les **pertes sur prêts hypothécaires résidentiels** ont augmenté de 0,3 million \$ en 2018 en comparaison de 2017. Le niveau des pertes sur créances demeure historiquement bas et découle des conditions de crédit favorables et des critères de souscription rigoureux.

Les **pertes sur prêts commerciaux** ont augmenté de 10,3 millions \$ en 2018 comparativement à 2017, du fait surtout d'une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué au cours du quatrième trimestre 2018. L'acquisition de NCF a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'incidence positive de la vente des portefeuilles de prêts commerciaux en 2018. Les pertes subies en 2017 tenaient également compte des améliorations favorables dans certains comptes ainsi que de l'incidence des examens des modèles de provisions cumulatives. Les pertes sur prêts des portefeuilles commerciaux ont tendance à fluctuer davantage étant donné que celles-ci peuvent être liées, en partie, à de plus grandes positions isolées.

Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 12 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. À moyen terme, le ratio de perte devrait suivre une tendance graduelle à la hausse au fil de l'évolution de la composition du portefeuille de prêts de la Banque.

Le tableau 11 qui suit présente les provisions pour pertes sur créances entre 2016 et 2018. La rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient une analyse supplémentaire de la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

TABLEAU 11
PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES
(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016
Prêts personnels	21 157 \$	24 823 \$	23 903 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 363	3 027	3 723
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	19 480	9 150	5 724
Provisions pour pertes sur créances	44 000 \$	37 000 \$	33 350 \$
En pourcentage du portefeuille moyen de prêts et d'acceptations	0,12 %	0,11 %	0,11 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 27,4 millions \$, ou 4 %, pour atteindre 716,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à 689,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 37,3 millions \$, ou 6 %, pour atteindre 695,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à 658,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout des charges de l'entreprise acquise NCF ainsi que l'accroissement des autres frais autres que d'intérêt.

Les **salaires et avantages du personnel** ont augmenté de 5,0 millions \$, ou 1 %, pour s'établir à 366,0 millions \$ pour 2018, comparativement à 361,0 millions \$ pour 2017. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse régulière des salaires et l'ajout d'employés de NCF, et a été contrebalancée en partie par la diminution de la rémunération liée à la performance et la baisse des coûts des régimes de retraite.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 10,0 millions \$ pour se fixer à 192,4 millions \$ en 2018 par rapport à 182,4 millions \$ en 2017, du fait principalement de la hausse des frais de technologie engagés pour exploiter en simultané les plateformes bancaires centrales, et des activités continues visant à améliorer les niveaux de service et la sécurité des TI.

Les **autres frais autres que d'intérêt** ont augmenté de 30,7 millions \$ pour atteindre 150,1 millions \$ en 2018, comparativement à 119,4 millions \$ en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement des frais de services-conseils à l'appui de notre plan stratégique, ainsi qu'aux charges réglementaires additionnelles engagées en 2018. Celles-ci comprenaient l'augmentation des frais d'assurance-dépôts, et d'autres coûts liés à divers projets de conformité, tels que la conversion à l'IFRS 9, les mises à jour du processus de lutte contre le blanchiment d'argent, les mises à jour du plan de continuité des activités et des coûts liés à l'examen du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque. L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découlant de l'acquisition de NCF a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

Les **charges de restructuration** ont baissé de 4,5 millions \$ pour se fixer à 5,9 millions \$ en 2018, en comparaison de 10,5 millions \$ en 2017. En 2018, les charges de restructuration comprenaient principalement les provisions liées à la résiliation de contrats de location et les coûts de communication liés à la réorganisation des Services aux particuliers. En 2017, la Banque a engagé des charges de 9,4 millions \$ relatives aux indemnités de départ, aux salaires, aux frais de communication et aux honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales.

Les **frais liés aux regroupements d'entreprises** se sont établis à 2,4 millions \$ en 2018, en comparaison de 16,1 millions \$ en 2017. En 2018, ces frais comprenaient principalement les frais de technologie engagés pour achever l'intégration des activités de financement d'équipement de CIT Canada. En 2017, ces frais étaient également liés à l'intégration des activités de financement d'équipement acquises récemment, notamment des indemnités de départ, des frais de technologie et des honoraires professionnels, en plus des honoraires professionnels liés à l'acquisition de NCF.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 66,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 66,1 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. La Banque investit dans sa transformation, de sorte que ce ratio pourrait varier, en fonction surtout des coûts de recrutement de gestionnaires de comptes, d'exploitation de la nouvelle plateforme bancaire centrale et de l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. De plus, les nouvelles exigences réglementaires, comme la ligne directrice sur l'IFRS 9, ainsi que les projets portant sur les risques liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la réglementation continueront d'exiger que des frais additionnels soient engagés. Comme il a été mentionné précédemment, ce ratio devrait demeurer plus élevé au cours des prochains trimestres. Le levier d'exploitation ajusté a été négatif d'un exercice à l'autre, en raison principalement des autres frais autres que d'intérêt qui ont augmenté plus rapidement que les revenus.

Le ratio d'efficacité a été de 68,7 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, par rapport à 69,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017. L'amélioration d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à la baisse des charges de restructuration et à la diminution des frais liés aux regroupements d'entreprises. Le levier d'exploitation a été positif d'un exercice à l'autre, essentiellement pour les mêmes raisons.

Le tableau 12 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2016 et 2018.

TABLEAU 12
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	236 088 \$	220 226 \$	212 663 \$	
Avantages du personnel	73 805	75 455	71 848	
Rémunération liée à la performance	56 129	65 320	50 392	
	366 022	361 001	334 903	1 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	101 972	89 510	87 070	
Loyers et impôts fonciers	52 987	53 743	54 693	
Amortissement	28 515	30 675	36 777	
Autres	8 903	8 469	9 156	
	192 377	182 397	187 696	5 %
Autres				
Honoraires professionnels et de services-conseils	39 318	30 292	26 601	
Publicité et développement des affaires	35 607	33 571	31 499	
Communications	17 489	17 726	18 588	
Autres	57 667	37 796	37 509	
	150 081	119 385	114 197	26 %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Indemnités de départ	925	3 228	4 374	
Autres charges de restructuration	5 019	7 257	—	
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	—	—	22 113	
Provisions liées à la résiliation de contrats de location	—	—	11 857	
	5 944	10 485	38 344	(43) %
Frais liés aux regroupements d'entreprises	2 357	16 091	4 409	(85) %
Frais autres que d'intérêt	716 781 \$	689 359 \$	679 549 \$	4 %
Ratio d'efficacité	68,7 %	69,2 %	74,2 %	
Levier d'exploitation	0,7 %	7,4 %	8,0 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	695 775 \$	658 492 \$	636 796 \$	6 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	66,7 %	66,1 %	69,6 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	(0,9) %	5,4 %	2,5 %	

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 55,7 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,9 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 60,2 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,6 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découlait principalement des facteurs susmentionnés. Le taux d'imposition inférieur pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, comparativement à celui de l'exercice précédent, résultait principalement du revenu national proportionnellement inférieur.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle législation fiscale exhaustive, qui a apporté des modifications importantes au code fiscal américain. La réduction du taux d'imposition des sociétés adoptée aux États-Unis a donné lieu à une baisse immédiate de 0,5 million \$ de l'actif d'impôt différé net de la Banque aux États-Unis et à l'imputation d'une charge équivalente à l'état du résultat. Cette charge a été annulée au cours du reste de l'année par l'incidence positive sur le résultat de la baisse du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis. À la lumière du budget fédéral canadien de 2018 et des propositions législatives publiées en juillet 2018, nous prévoyons que les nouvelles mesures auront une incidence sur le revenu futur tiré des activités d'assurance à l'étranger à compter de l'exercice 2019. Par conséquent, la charge d'impôt de la Banque devrait augmenter d'environ 4,0 millions \$ par année, comme il a été annoncé précédemment.

La note 19 des états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 13

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018		2017	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	74 749 \$	26,7 %	71 189 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Changement du taux d'imposition	531	0,2	—	—
Résultat des établissements à l'étranger	(17 483)	(6,2)	(7 756)	(2,9)
Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital	(2 176)	(0,7)	(3 751)	(1,4)
Autres, montant net	66	(0,1)	525	0,2
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	55 687 \$	19,9 %	60 207 \$	22,6 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Banque consent des prêts à des parties liées, qui comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration. Au 31 octobre 2018, ces prêts totalisaient 38,8 millions \$. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2018, ces dépôts totalisaient 1,0 million \$. La Banque offre également à ses employés un escompte sur les frais annuels de carte de crédit. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé une charge locative de 0,2 million \$ à une partie liée (2,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Voir la note 21 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2017

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comme présenté, le résultat net s'est établi à 206,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,40 \$, comparativement à un résultat net de 151,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,55 \$, en 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, comme présenté, a été de 10,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, par rapport à 9,6 % en 2016. Les résultats comme présentés de 2017 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les frais liés aux fusions des succursales de la Banque et à l'intégration de CIT, ainsi que les frais liés à l'acquisition de NCF. En revanche, les résultats comme présentés de 2016 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme les charges de dépréciation et de restructuration relativement aux activités des Services aux particuliers et les frais liés à l'acquisition de CIT Canada. Le résultat net ajusté a totalisé 230,7 millions \$, ou un résultat dilué par action de 6,09 \$, soit une hausse respective de 23 % et 7 %, par rapport au résultat net ajusté de 187,0 millions \$, et au résultat dilué par action de 5,70 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté a augmenté pour s'établir à 12,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, comparativement à 12,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » à la page 19 pour plus de précisions.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de l'amélioration de la performance et a franchi des jalons sur le plan de la réalisation de ses objectifs stratégiques. La croissance interne solide des prêts aux clients commerciaux et des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants a contribué à accroître la présence de la Banque sur ces marchés clés. De plus, la Banque a fait l'acquisition de NCF en août 2017 pour étendre ses activités de financement de stocks et d'équipement ainsi que pour diversifier ses sources de revenus. À la fin de l'exercice 2017, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 7,9 % selon l'approche standard, par rapport à 8,0 % au 31 octobre 2016.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Le résultat net s'est établi à 50,8 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,13 \$, pour le quatrième trimestre 2018, comparativement à un résultat net de 58,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,42 \$, pour le quatrième trimestre 2017. Le résultat net ajusté a été de 54,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2018, en baisse de 18 % par rapport au résultat net ajusté de 66,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2017, tandis que le résultat dilué par action ajusté s'est établi à 1,22 \$, un recul de 25 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 1,63 \$ au quatrième trimestre 2017. La diminution du résultat par action pour le quatrième trimestre 2018 est présentée de façon plus détaillée ci-dessous et tient compte de l'incidence de l'émission d'actions ordinaires effectuée au début de 2018.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 12,1 millions \$, ou 5 %, pour atteindre 255,9 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à un revenu total de 268,0 millions \$ au quatrième trimestre 2017, du fait surtout de la baisse des autres revenus.

Le **revenu net d'intérêt** a reculé de 3,1 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 173,2 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à un revenu net d'intérêt de 176,2 millions \$ au quatrième trimestre 2017. Le recul s'explique par la diminution des volumes de prêts d'un exercice à l'autre et par la hausse des liquidités, en partie contrebalancé par des marges plus élevées sur les prêts aux clients commerciaux résultant des changements dans la composition du portefeuille. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,77 % au quatrième trimestre 2018, une hausse de 2 points de base par rapport à la marge du quatrième trimestre 2017 imputable principalement à la proportion plus importante de prêts aux clients commerciaux à rendement plus élevé, ainsi qu'aux hausses récentes du taux préférentiel, contrebalancées en partie par le niveau plus important des liquidités à plus faible rendement.

Les **autres revenus** ont diminué de 9,0 millions \$ pour atteindre 82,7 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à 91,7 millions \$ au quatrième trimestre 2017, essentiellement du fait que les résultats pour le quatrième trimestre 2017 comprenaient un profit de 5,9 millions \$ à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico. En outre, les frais et commissions sur prêts et dépôts ont diminué de 2,0 millions \$ par rapport au quatrième trimestre 2017, sous l'effet surtout de la baisse des frais de transaction et des frais de service alors que les clients continuent de modifier leur comportement bancaire, et en raison de la simplification des produits. Les revenus tirés des activités de courtage ont aussi diminué de 2,1 millions \$ comparativement au quatrième trimestre 2017, en raison surtout du ralentissement des activités. Ces diminutions des autres revenus ont été contrebalancées en partie par une contribution accrue des revenus de trésorerie et de marchés financiers, lesquels ont augmenté de 3,2 millions \$ en comparaison du quatrième trimestre 2017, du fait principalement de la hausse des profits nets sur les valeurs mobilières.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2018, le poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,5 million \$, par rapport à 0,7 million \$ au quatrième trimestre 2017. Se reporter à la note 3.3 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances du quatrième trimestre 2018 ont totalisé 17,6 millions \$, comparativement aux provisions de 11,5 millions \$ au quatrième trimestre 2017. Au cours du quatrième trimestre 2018, les pertes sur créances ont été touchées par une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué. La rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion contient des précisions sur la condition globale de crédit des portefeuilles de la Banque.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 176,4 millions \$ au quatrième trimestre 2018, une baisse de 7,9 millions \$ comparativement à ceux du quatrième trimestre 2017. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont légèrement diminué pour se fixer à 172,0 millions \$ au quatrième trimestre 2018, comparativement à ceux de 172,3 millions \$ au quatrième trimestre 2017.

Les **salaires et avantages du personnel** ont reculé de 6,4 millions \$, ou 7 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017, pour se fixer à 87,8 millions \$ au quatrième trimestre 2018, en raison principalement de la baisse de la rémunération liée à la performance et de l'effectif moins nombreux, contrebalancés en partie par l'incidence pendant un trimestre complet de l'acquisition de NCF.

Les **frais d'occupation de locaux et technologie** ont augmenté de 2,9 millions \$, ou 6 %, au quatrième trimestre 2018 par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017, pour s'établir à 48,4 millions \$, du fait principalement de la hausse des frais de technologie liés aux frais engagés pour exploiter en simultané les plateformes bancaires centrales, ainsi que des activités continues visant à améliorer les niveaux de service et la sécurité des TI. Au cours du trimestre, nous avons également déménagé dans notre nouveau siège social à Montréal, ce qui a généré des charges de loyer additionnelles en raison du chevauchement des deux baux.

Les **autres frais autres que d'intérêt** se sont élevés à 39,2 millions \$ au quatrième trimestre 2018, une hausse de 3,1 millions \$, ou 9 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse des charges réglementaires, y compris l'accroissement des frais d'assurance-dépôts et d'autres coûts liés à divers projets de conformité.

Les **charges de restructuration** ont totalisé 1,0 million \$ au quatrième trimestre 2018 et comprenaient principalement les charges engagées aux fins de la réorganisation des Services aux particuliers.

Aucuns **frais liés aux regroupements d'entreprises** n'ont été engagés au quatrième trimestre 2018, l'intégration des activités de CIT Canada ayant été en grande partie achevée au deuxième trimestre 2018.

Ratio d'efficacité

Au quatrième trimestre 2018, le ratio d'efficacité ajusté s'est établi à 67,2 %, par rapport à 64,3 % au quatrième trimestre 2017, ce qui s'explique principalement par la baisse des revenus. Le levier d'exploitation ajusté a également été négatif d'un exercice à l'autre. Le ratio d'efficacité comme présenté est resté relativement stable à 69,0 % pour le quatrième trimestre 2018, par rapport à 68,8 % pour le quatrième trimestre 2017, la diminution des charges de restructuration et des frais liés aux regroupements d'entreprises ayant été contrebalancée par la baisse des revenus.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018, la charge d'impôts sur le résultat a été de 10,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables et de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, la charge d'impôts sur le résultat a été de 12,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 17,9 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle des mêmes éléments que ceux mentionnés précédemment, ainsi que de l'imposition à un taux moindre du profit à la vente de l'investissement de la Banque dans Verico.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 14 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2018 et 2017.

TABLEAU 14
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

[En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages]

	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	173 152 \$	177 013 \$	177 112 \$	178 635 \$	176 220 \$	157 707 \$	150 476 \$	153 687 \$
Autres revenus	82 705	83 651	82 775	88 367	91 748	90 295	88 331	87 946
Revenu total	255 857	260 664	259 887	267 002	267 968	248 002	238 807	241 633
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	495	547	601	653	707	766	878	1 032
Provisions pour pertes sur créances	17 600	4 900	9 500	12 000	11 500	6 400	10 100	9 000
Frais autres que d'intérêt	176 437	187 245	175 554	177 545	184 365	168 364	168 934	167 696
Résultat avant impôts sur le résultat	61 325	67 972	74 232	76 804	71 396	72 472	58 895	63 905
Impôts sur le résultat	10 524	13 069	15 037	17 057	12 761	17 674	14 323	15 449
Résultat net	50 801 \$	54 903 \$	59 195 \$	59 747 \$	58 635 \$	54 798 \$	44 572 \$	48 456 \$
Résultat par action								
de base	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$
dilué	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$
Marge nette d'intérêt	1,77 %	1,77 %	1,82 %	1,77 %	1,75 %	1,63 %	1,67 %	1,66 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	8,4 %	9,2 %	10,5 %	10,8 %	11,1 %	11,8 %	9,9 %	10,7 %
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾, après impôts sur le résultat								
Charges de restructuration	756 \$	1 645 \$	1 283 \$	673 \$	4 155 \$	1 584 \$	1 248 \$	692 \$
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	2 787	2 826	4 147	2 797	3 686	3 524	5 798	3 593
	3 543 \$	4 471 \$	5 430 \$	3 470 \$	7 841 \$	5 108 \$	7 046 \$	4 285 \$
Mesures financières ajustées								
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	54 344 \$	59 374 \$	64 625 \$	63 217 \$	66 476 \$	59 906 \$	51 618 \$	52 741 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,22 \$	1,34 \$	1,47 \$	1,49 \$	1,63 \$	1,63 \$	1,39 \$	1,43 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	9,0 %	10,0 %	11,6 %	11,5 %	12,7 %	13,0 %	11,7 %	11,8 %
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	172 039 \$	181 632 \$	169 059 \$	173 045 \$	172 285 \$	162 745 \$	160 591 \$	162 871 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Analyse des tendances

Revenu net d'intérêt

Le revenu net d'intérêt a généralement augmenté au cours des huit derniers trimestres, en raison principalement de l'acquisition de NCF à la fin de 2017. La baisse graduelle des volumes de prêts opérée en vue d'optimiser la composition du portefeuille de prêts, et l'augmentation des liquidités ont eu une incidence sur les revenus vers la fin de 2018. La marge nette d'intérêt a augmenté au cours des deux derniers exercices, passant de 1,66 % lors du premier trimestre de 2017 à 1,77 % au cours du quatrième trimestre de 2018, du fait principalement des changements dans la composition du portefeuille, incluant l'acquisition de NCF.

Autres revenus

Les autres revenus ont en général augmenté en 2017 et diminué en 2018, sous l'effet de la baisse des frais sur dépôts, alors que les clients continuent de modifier leur comportement bancaire et que nous simplifions nos produits, et de la diminution des revenus tirés des activités de courtage. Les autres revenus du deuxième trimestre 2018 comprenaient un profit net de 5,3 millions \$ sur la vente d'un portefeuille de prêts commerciaux de 380,0 millions \$. Les autres revenus du quatrième trimestre 2017 englobaient un profit de 5,9 millions \$ sur la vente de l'investissement de la Banque dans Verico. Ces profits ont plus que contrebalancé l'apport moindre des revenus de trésorerie et de marchés financiers au cours de ces deux trimestres.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont en général diminué tout au long de 2017 et au cours des neuf premiers mois de 2018, compte tenu de la bonne qualité globale sous-jacente du crédit des portefeuilles de prêts. Au cours du quatrième trimestre 2018, les pertes sur créances ont été touchées par une perte de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial. Les provisions tenaient compte de certaines réductions des provisions cumulatives attribuables aux mises à jour des paramètres des modèles de risque et de l'incidence de la baisse des volumes de prêts en 2018.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont généralement augmenté au cours de la période, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition de NCF au quatrième trimestre 2017, la hausse des frais de services-conseils à l'appui de notre plan stratégique, ainsi que l'augmentation des charges réglementaires. Au cours de la période, des frais ont également été engagés pour achever l'intégration de CIT Canada, ainsi que pour poursuivre l'initiative de restructuration du réseau de succursales. La baisse séquentielle au quatrième trimestre 2018 reflète principalement la diminution de la rémunération variable et le resserrement des mesures de contrôle des coûts.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours de 2018, des efforts considérables ont été consacrés au renforcement de la situation financière de la Banque. Ces efforts se sont traduits par l'augmentation du niveau de liquidités et l'accroissement des fonds propres, mais aussi par la diminution des volumes de prêts alors que nous avons révisé la composition du portefeuille de la Banque afin qu'il soit mieux positionné pour générer une croissance rentable. Ces mesures, combinées à la qualité de crédit globale du portefeuille de prêts et à une base de financement de détail saine, contribueront à la reprise de la croissance en 2019, en plus de nous permettre de mettre en œuvre notre plan visant à renouveler la Banque.

Au 31 octobre 2018, l'actif total de la Banque s'élevait à 45,9 milliards \$, une diminution de 2 % par rapport à l'actif total de 46,7 milliards \$ au 31 octobre 2017, comme l'indique le tableau 15. Ces changements sont analysés dans les rubriques qui suivent du rapport de gestion.

TABLEAU 15
ACTIF AU BILAN

(En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Trésorerie et dépôts auprès de banques	490 727 \$	327 362 \$	187 099 \$	50 %
Valeurs mobilières	6 061 144	5 586 014	5 660 432	9
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 652 498	3 107 841	2 879 986	18
Prêts				
Personnels	5 372 468	6 038 692	6 613 392	(11)
Hypothécaires résidentiels	16 986 338	18 486 449	16 749 387	(8)
Commerciaux ⁽¹⁾	11 839 106	11 464 007	9 386 119	3
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	196 776	707 009	629 825	(72)
	34 394 688	36 696 157	33 378 723	(6)
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(93 026)	(99 186)	(105 009)	(6)
	34 301 662	36 596 971	33 273 714	(6)
Autres actifs	1 388 652	1 064 470	1 005 109	30
Actif au bilan	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$	(2) %
Trésorerie, dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	22,2 %	19,3 %	20,3 %	

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2018, ces actifs totalisaient 10,2 milliards \$, une hausse de 1,2 milliard \$ par rapport à 9,0 milliards \$ au 31 octobre 2017.

Au cours de l'exercice, nous avons continué de gérer avec prudence le niveau de liquidités tandis que nous poursuivons nos diverses initiatives. La Banque dispose de sources de financement bien diversifiées, et le niveau actuel des liquidités est suffisant pour respecter ses obligations, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Les liquidités représentaient 22 % de l'actif total au 31 octobre 2018, comparativement à 19 % au 31 octobre 2017.

Au 31 octobre 2018, les valeurs mobilières utilisées dans les activités de courtage et de trésorerie totalisaient 6,1 milliards \$, y compris un portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente de 2,7 milliards \$. Au 31 octobre 2018, les pertes latentes nettes de ce portefeuille, incluses dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'élevaient à 10,7 millions \$, en comparaison de profits latents nets de 7,5 millions \$ au 31 octobre 2017, reflétant principalement la performance moins favorable du marché canadien des actions privilégiées et les profits réalisés sur les actions privilégiées à la fin de l'exercice et les titres à revenu fixe au cours de l'exercice.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 63 du présent rapport de gestion.

PRÊTS

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions cumulatives, s'établissaient à 34,3 milliards \$ au 31 octobre 2018, en baisse de 2,3 milliards \$, ou 6 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2017. La baisse reflète essentiellement la diminution graduelle des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts personnels, ainsi que la vente de certains prêts commerciaux, comme il est précisé ci-après.

Les prêts personnels s'établissaient à 5,4 milliards \$, une baisse de 0,7 milliard \$, ou 11 %, depuis le 31 octobre 2017, du fait essentiellement des remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue attribuable au désendettement sur le marché du commerce de détail.

Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 17,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, une baisse de 1,5 milliard \$, ou 8 %, d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète principalement une diminution graduelle de la souscription, étant donné que nous nous concentrons sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser la composition de nos produits. La décision des Services aux particuliers de n'émettre des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires depuis le 1^{er} novembre 2017 au Québec a elle aussi contribué à la baisse des volumes. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, la croissance a été ralentie par la nouvelle règle B-20 du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) sur la souscription des prêts hypothécaires et par les conditions difficiles qui se sont ensuivies sur le marché des prêts hypothécaires de premier ordre. La baisse a été contrebalancée en partie par l'acquisition des prêts hypothécaires consentis par des tiers dans le cadre de notre programme mis en œuvre en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

En 2018, nous avons généré une croissance interne d'environ 572 millions \$, ou 5 %, des prêts commerciaux et des acceptations, plus particulièrement des volumes de financement de stocks par l'intermédiaire de NCF et des prêts de financement immobilier. En raison de la vente des portefeuilles de prêts afin d'optimiser la composition du portefeuille, le portefeuille de prêts commerciaux a diminué de 135,1 millions \$, ou 1 %, depuis le 31 octobre 2017. La Banque a vendu des portefeuilles de prêts commerciaux à plus faible rendement totalisant 708 millions \$ en 2018, y compris des prêts de 328 millions \$ au deuxième semestre 2018, ce qui marque en grande partie la fin du réaligement de notre portefeuille de prêts commerciaux.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs ont augmenté de 324,2 millions \$ pour s'établir à 1,4 milliard \$ au 31 octobre 2018, en comparaison de 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2017, et comprenaient principalement les chèques et autres effets en transit, les dépôts de réserve en trésorerie liés aux activités de titrisation, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que le goodwill. Les ajouts aux immobilisations incorporelles de 107,7 millions \$ effectués au cours de l'exercice ont contribué à l'augmentation, le développement de notre nouveau système bancaire central et notre projet d'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit ont progressé et nous avons terminé le déploiement du système de financement et de crédit-bail de LBC Capital. Des acquisitions d'immobilisations corporelles de 53,3 millions \$ liées principalement à notre nouveau siège social à Montréal expliquent également l'augmentation des autres actifs.

TABLEAU 16
PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017	2016	Variation 2018/2017
Dépôts				
Particuliers	20 995 453 \$	21 198 982 \$	21 001 578 \$	(1) %
Entreprises, banques et autres	7 011 119	7 731 378	6 571 767	(9)
	28 006 572	28 930 360	27 573 345	(3)
Autres passifs	7 255 394	6 842 540	6 013 890	6
Dette liée aux activités de titrisation	7 787 753	8 230 921	7 244 454	(5)
Dette subordonnée	348 762	348 427	199 824	—
Passif au bilan	43 398 481 \$	44 352 248 \$	41 031 513 \$	(2) %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	75,0 %	73,3 %	76,2 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	64,5 %	65,2 %	67,2 %	

DÉPÔTS

Les dépôts ont diminué de 0,9 milliard \$, ou 3 %, pour s'établir à 28,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 28,9 milliards \$ au 31 octobre 2017. Les dépôts de particuliers totalisaient 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, soit 0,2 milliard \$ de moins qu'au 31 octobre 2017, en raison surtout d'une légère baisse des dépôts obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,7 milliard \$ d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 7,0 milliards \$, essentiellement en raison de l'optimisation de notre financement et compte tenu de la baisse de l'actif total. Les dépôts de particuliers représentaient 75 % du total des dépôts au 31 octobre 2018, par rapport à 73 % au 31 octobre 2017, et ont contribué à notre bonne situation en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 65 du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 7,3 milliards \$ au 31 octobre 2018, en comparaison de 6,8 milliards \$ au 31 octobre 2017. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs vendues à découvert associées aux activités de négociation.

La dette liée aux activités de titrisation a diminué de 0,4 milliard \$, ou 5 %, par rapport à celle au 31 octobre 2017 et s'établissait à 7,8 milliards \$ au 31 octobre 2018. Cette diminution découle surtout des échéances de passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada, ainsi que du rachat de certains prêts hypothécaires, dont il est fait mention à la rubrique « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent rapport de gestion, et des remboursements normaux. En 2018, la Banque a tirisé des prêts hypothécaires résidentiels de 1,2 milliard \$ dans le cadre de nouvelles opérations de financement. Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels.

La dette subordonnée est demeurée essentiellement inchangée et s'est établie à 348,8 millions \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 348,4 millions \$ au 31 octobre 2017. Voir la note 15 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'établissaient à 2 496,2 millions \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 2 330,4 millions \$ au 31 octobre 2017. Cette augmentation de 165,8 millions \$ découle principalement du placement de 2 624 300 actions ordinaires réalisé en janvier 2018 pour un produit brut de 143,8 millions \$ (produit net de 139,2 millions \$), contrebalancé en partie par le rachat d'actions privilégiées de catégorie A, série 11 d'un montant de 100,0 millions \$ en décembre 2017. Les capitaux propres ont également enregistré une hausse en raison de la contribution du résultat net, déduction faite des dividendes déclarés, et de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Pour plus d'information, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé annuel.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque a augmenté et s'établissait à 53,72 \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 51,18 \$ au 31 octobre 2017. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

La rubrique « Gestion du capital » du présent rapport de gestion contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres.

TABLEAU 17
CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 29 novembre 2018 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
Actions ordinaires	42 075 382
Options d'achat d'actions	124 962

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les arrangements hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties. La Banque a également recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention des particuliers, comme il est précisé ci-après.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Actifs administrés

Les actifs administrés comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs. La Banque administre également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 18 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés. Au 31 octobre 2018, ces éléments s'élevaient à 29,2 milliards \$, en baisse de 2,9 milliards \$, ou 9 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2017. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 18
ACTIFS ADMINISTRÉS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017	2016
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	21 095 703 \$	23 934 182 \$	36 323 405 \$
Actifs de courtage de clients	4 028 458	3 903 944	3 457 660
Fonds communs de placement	3 321 480	3 673 092	3 421 933
Prêts administrés	643 675	471 443	404 003
Actifs institutionnels	84 484	78 239	72 432
Autres	7 863	9 127	9 049
Actifs administrés et actifs sous gestion	29 181 663 \$	32 070 027 \$	43 688 482 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont diminué de 2,8 milliards \$ d'un exercice à l'autre du fait en partie de la perte d'un client et de la diminution de la valeur marchande des actifs sous-jacents à la fin de l'exercice. B2B Banque Services de courtiers offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des courtiers et des conseillers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles, par l'entremise principalement du réseau de succursales de la Banque.

Les actifs de courtage de clients ont augmenté de 124,5 millions \$, ou 3 %, d'un exercice à l'autre, en raison surtout de l'intensification des activités des remisiers et des activités de courtage de plein exercice et à escompte.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers, principalement composés de séries privilégiées de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ont reculé de 351,6 millions \$, ou 10 %, d'un exercice à l'autre en raison surtout des rachats et des conditions de marché à la fin de l'exercice.

Les prêts administrés, y compris les activités de syndication et les prêts administrés pour des tiers, ont augmenté de 172,2 millions \$, du fait de l'intensification de l'activité commerciale et de la hausse des volumes.

Dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indiciaires, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, et avaient une juste valeur négative nette de 191,2 millions \$.

Les notes 22 à 25 des états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

Engagements de crédit et garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit; ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 26 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements étaient entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 19 présente les garanties importantes.

La note 29 des états financiers consolidés annuels fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 19
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	4 305 531 \$	5 139 954 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	161 906 \$	167 903 \$
Lettres de crédit documentaire	8 464 \$	6 362 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,1 milliards \$ au 31 octobre 2018 (4,4 milliards \$ au 31 octobre 2017).

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. Voir les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels ainsi que la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur ces opérations.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Examen des portefeuilles de prêts hypothécaires

Cette section contient un sommaire des événements liés aux prêts hypothécaires vendus i) aux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL », auparavant désignée l'« autre tiers acheteur ») et ii) à un tiers acheteur (le « tiers acheteur »). Tous les enjeux identifiés en 2017 ou au début de 2018 en lien avec les prêts hypothécaires vendus aux programmes de titrisation de la SCHL ou assurés par la SCHL, ainsi que les prêts hypothécaires vendus au tiers acheteur ont été résolus en 2018, sans incidence pour nos clients et sans répercussion importante sur les activités, les fonds propres, les opérations, les liquidités ou le financement de la Banque.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, nous avons mis en place des processus améliorés de contrôle de la qualité et d'octroi de prêts à l'échelle de la Banque, en plus d'offrir de la formation supplémentaire aux employés. Nous sommes persuadés que ces mesures d'amélioration ont renforcé considérablement les activités d'octroi et de titrisation de prêts hypothécaires de la Banque.

Programmes de la SCHL

En 2017, nous avons relevé un certain nombre de prêts hypothécaires qui avaient été assurés en portefeuille par inadvertance et vendus aux programmes de titrisation de la SCHL. Ces prêts hypothécaires totalisant 88 millions \$ ont été rachetés par la Banque au début de 2018. La SCHL a par la suite réalisé un audit d'un échantillon des prêts hypothécaires de la Banque assurés en portefeuille. L'audit a révélé des problèmes semblables à ceux relevés en 2017, étant donné que certains prêts hypothécaires ont été assurés en portefeuille par inadvertance alors qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité de la SCHL en matière d'assurance de portefeuille. Par la suite, nous avons réalisé un examen de l'ensemble des prêts hypothécaires de B2B Banque et des prêts hypothécaires accordés dans les succursales et assurés en portefeuille par la SCHL. De plus, un tiers indépendant a émis un rapport à la Banque sur le processus d'examen et les résultats. Par suite de notre examen et compte tenu des conclusions du tiers indépendant, nous avons relevé et racheté des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance aux programmes de titrisation de la SCHL d'un montant de 135 millions \$. L'assurance de la SCHL fournie à l'égard des prêts hypothécaires assurés en portefeuille par inadvertance, mais non vendus auprès des programmes de titrisation de la SCHL, ainsi que celle fournie à l'égard des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance auprès de ceux-ci a été annulée parallèlement.

Nous continuons à travailler avec la SCHL à l'examen et à la mise en place de solides contrôles, en plus de maintenir notre engagement à collaborer aux audits dans le cours normal des activités réalisés par la SCHL de temps à autre. À cet effet, et comme il a été annoncé précédemment, un rapport d'un tiers indépendant sur le caractère adéquat des nouveaux contrôles mis en place par la Banque à l'égard du respect des conditions d'admissibilité de ses prêts hypothécaires aux fins de titrisation et d'assurance en portefeuille sera fourni à la Banque vers la fin de 2018.

Comme il a été mentionné précédemment, les prêts hypothécaires repérés et rachetés ne constituent pas un problème sur le plan du crédit, étant donné que leur rendement était conforme à celui de l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque et qu'ils étaient garantis par une sûreté immobilière valide. Les programmes de titrisation de la SCHL sont restés disponibles et la Banque a titrisé des prêts hypothécaires comme d'habitude en 2018.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'examen du portefeuille de prêts hypothécaires de la SCHL.

TABLEAU 20
EXAMEN DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE LA SCHL

(En millions de dollars canadiens)

	Total
Total des prêts hypothécaires vendus ⁽¹⁾	5 157 \$
Total des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance relevés, rachetés en 2018 ⁽²⁾	223 \$

(1) Au 30 septembre 2017, comme présenté dans notre rapport annuel 2017, compte non tenu de l'incidence des rachats et des nouvelles titrisations avec la SCHL. Au 31 octobre 2018, les prêts hypothécaires vendus aux programmes de titrisation de la SCHL s'élevaient à 4 487 millions \$. Les variations par rapport aux montants présentés précédemment tiennent compte des nouvelles titrisations, des remboursements nets et des rachats susmentionnés.

(2) Les prêts hypothécaires vendus par inadvertance se rapportent à des prêts hypothécaires de faibles ratios prêt-valeur qui ne respectaient pas les critères de la SCHL.

Programme du tiers acheteur

En 2017, le tiers acheteur nous a avisés, à la suite d'un audit réalisé dans le cours normal de ses activités, que certains prêts hypothécaires qui lui avaient été vendus par le passé ne respectaient pas ses critères de documentation et d'admissibilité.

En ce qui a trait aux *prêts hypothécaires accordés par B2B Banque* et vendus au tiers acheteur, nous avons effectué l'examen complet de ces prêts hypothécaires en 2017. Par suite de cet examen, la Banque a racheté certains prêts hypothécaires non admissibles d'un montant de 89 millions \$ en 2018, comme l'indique le tableau ci-après. De plus, la Banque a versé un dépôt de réserve en trésorerie au tiers acheteur relativement à ces prêts hypothécaires, dont un montant de 23 millions \$ a été conservé initialement par le tiers acheteur à titre de rehaussement de crédit pour le programme. À l'heure actuelle, le dépôt de réserve en trésorerie est remis à la Banque au fil du temps, au rythme de l'amortissement des prêts hypothécaires accordés par B2B Banque.

Pour ce qui est des *prêts hypothécaires accordés dans les succursales* et vendus au tiers acheteur, nous avons effectué un examen interne exhaustif d'environ 1 900 prêts hypothécaires en 2018. Les prêts hypothécaires qui ne font pas partie de l'échantillon examiné ne feront l'objet d'un examen qu'à la date de leur renouvellement ou ne seront visés par aucun examen. Sur la base de cet examen interne, la Banque avait relevé certains prêts hypothécaires non admissibles d'un montant de 115 millions \$. Comme il a été convenu avec le tiers acheteur, ces prêts ont été rachetés par la Banque en 2018. Le tiers acheteur a également convenu de continuer à considérer des achats futurs, sous réserve de conditions à convenir au moment de chaque achat, incluant l'audit préalable au financement des prêts hypothécaires visés par l'achat.

En outre, la Banque a versé au tiers acheteur un dépôt de réserve en trésorerie additionnel d'un montant initial de 61 millions \$ relativement à ces prêts hypothécaires. Selon l'entente conclue avec le tiers acheteur, une tranche d'environ 6 millions \$ de ce dépôt de réserve en trésorerie a été remise à la Banque. La tranche résiduelle de ce dépôt de réserve en trésorerie a été conservée par le tiers acheteur à titre de rehaussement de crédit pour le programme. Le dépôt de réserve en trésorerie est remis à la Banque au rythme de l'amortissement des prêts hypothécaires accordés dans les succursales.

Dans le cadre de notre examen interne et comme mentionné précédemment, nous avons aussi relevé certains prêts hypothécaires de faible ratio prêt-valeur d'un montant de 91 millions \$ qui ont été vendus au tiers acheteur et qui ne respectaient pas les critères d'admissibilité du programme. Ces prêts hypothécaires ont été rachetés par la Banque en 2018.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'examen du portefeuille de prêts hypothécaires du tiers acheteur.

TABLEAU 21
EXAMEN DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DU TIERS ACHETEUR
 (En millions de dollars canadiens)

	B2B Banque	Réseau de succursales	Total
Total des prêts hypothécaires vendus ⁽¹⁾	655 \$	1 157 \$	1 812 \$
Prêts hypothécaires non admissibles relevés ⁽²⁾	89 \$	115 \$	204 \$
Prêts hypothécaires vendus par inadvertance relevés ⁽³⁾	1	90	91
Total des prêts hypothécaires non admissibles relevés ou des prêts hypothécaires vendus par inadvertance relevés, rachetés en 2018	90 \$	205 \$	295 \$

[1] Au 30 septembre 2017, comme présenté dans notre rapport annuel 2017, compte non tenu de l'incidence des rachats. Au 31 octobre 2018, les prêts hypothécaires vendus au tiers acheteur par B2B Banque et le réseau de succursales s'élevaient respectivement à 473 millions \$ et 658 millions \$. Les variations par rapport aux montants présentés précédemment tiennent compte des remboursements nets et des rachats susmentionnés.

[2] Prêts hypothécaires ne respectant pas les critères de documentation et non admissibles pour la titrisation.

[3] Les prêts hypothécaires vendus par inadvertance se rapportent à des prêts hypothécaires de faibles ratios prêt-valeur qui ne respectaient pas les critères du tiers acheteur pour la titrisation.

GESTION DU CAPITAL

GOVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion du capital et d'évaluation de l'adéquation du capital. Une composante clé du cadre de gestion du capital, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir un niveau approprié de fonds propres pour l'exercice à venir. Dans le cadre de l'établissement des cibles de fonds propres, le PIEAFP tient compte des résultats issus des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise qui font appel à des scénarios de crise extrême et de son évaluation de l'exposition de la Banque au risque dans un environnement normal. Ces deux approches sont fondées sur le registre de risques de la Banque pour assurer que tous les risques importants sont pris en compte.

Les cibles de fonds propres établies au moyen du PIEAFP permettent de fixer les exigences minimales du plan de capital de la Banque.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le **conseil d'administration** approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le **comité de gestion des risques du conseil d'administration** est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le **comité des risques d'entreprise**, mandaté par le comité exécutif, surveille les ratios de fonds propres réglementaires mensuellement.
- La **Gestion des risques d'entreprise** supervise le cadre de gestion du capital de la Banque, ce qui implique, entre autres, la surveillance des limites et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, la **Finance d'entreprise** est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, qui comprend un plan financier pluriannuel et le plan de capital. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue, ainsi que de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires. La Finance d'entreprise est également responsable du maintien de la conformité aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires pour chacune des filiales, y compris les restrictions relatives au transfert d'actifs sous forme de trésorerie, de dividendes, de prêts ou d'avances.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base permanente. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, aux risques opérationnels et, si elles exercent des activités internationales, au risque de marché.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 6,375 %, 7,875 % et 9,875 % pour 2018. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de la réserve de conservation des fonds propres et de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019, comme il est précisé ci-après, et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation annuelle des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris des réserves de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôts maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents aux ratios minimums des fonds propres de 2019 majorés de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, comme il est précisé ci-après.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques sont tenues de détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Le BSIF a également demandé aux BISi de détenir une réserve pour stabilité interne à titre de protection contre les risques liés aux vulnérabilités systémiques. Cette réserve, qui varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, est identique pour toutes les BISi et a été fixée à 1,5 %. Cette réserve comprend uniquement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et est entrée en vigueur au troisième trimestre 2018. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces changements, qui ne devraient avoir aucune incidence sur elle.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 de la Banque étaient considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujetties au retrait progressif au rythme de 10 % par année avant leur rachat le 15 décembre 2017. Les actions privilégiées, série 13 et série 15, sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et les billets (dette subordonnée) échéant le 22 juin 2027 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 selon les exigences de Bâle III.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Banque comptabilise une charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des ajustements de l'évaluation du crédit (AEC). Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle d'autres pays, la charge au titre de l'exigence de fonds propres en regard des AEC entrera en vigueur progressivement sur une période de cinq ans débutant en 2014 et se terminant le 31 décembre 2018. Comme le portefeuille de dérivés de la Banque demeure relativement restreint, cette ligne directrice n'a, ni ne devrait avoir, aucune incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Les exigences en matière d'adéquation des fonds propres sont appliquées sur une base consolidée, comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés annuels, sauf en ce qui concerne la participation de la Banque dans une société de réassurance (Venture Reinsurance Ltd), qui est exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions de l'approche standard pour le risque de crédit

Nous avons recours à l'approche standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et au risque opérationnel. À l'heure actuelle, nos exigences en matière de fonds propres en fonction de l'exposition au risque de crédit selon l'approche standard ne sont pas établies sur la même base que celles des institutions financières canadiennes de plus grande taille qui utilisent essentiellement l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit qui est plus favorable.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document intitulé « Finalisation des réformes réglementaires d'après-crise de Bâle III ». Ce document constitue la finalisation du dispositif de Bâle III par le CBCB et la suite des documents consultatifs du CBCB publiés en 2014 et en 2015. Il complète la phase initiale des réformes de Bâle III réalisées antérieurement par le comité. Un des objectifs principaux des révisions intégrées dans le dispositif est de réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Le nouveau dispositif révisé l'approche standard et améliore le niveau de détails et la sensibilité au risque en modifiant la pondération en fonction des risques associée aux diverses catégories d'actifs. Les révisions comprennent des modifications à l'approche fondée sur les notations internes avancée, en imposant notamment des limites à l'égard de certaines données utilisées pour calculer les exigences de fonds propres et en introduisant un nouveau seuil de sensibilité au risque fondé sur les approches standard de Bâle III révisées par le comité, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires à détenir à l'égard de l'exposition au risque opérationnel. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de ce nouveau dispositif, qui demeure assujettie à la publication par le BSIF de sa ligne directrice connexe.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit demeure une de nos initiatives principales qui devrait renforcer notre gestion du risque de crédit, optimiser les fonds propres réglementaires et uniformiser les règles du jeu en matière de souscription de crédit. À ce titre, nous avons l'intention de faire la transition à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit à la fin de 2020, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le cadre de communication financière au titre du troisième pilier vise à renforcer la rigueur du marché en imposant des exigences réglementaires de communication financière. En mars 2017, le CBCB a publié les « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé », qui représentent la deuxième phase de l'examen du cadre de communication financière au titre du troisième pilier par le CBCB et s'appuie sur la première phase de révisions publiée en janvier 2015. En février 2018, le CBCB a publié le document consultatif « Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé », qui expose les propositions pour la troisième phase de l'examen du cadre de communication financière au titre du troisième pilier. Conjointement avec la première phase et la deuxième phase des exigences révisées en matière de communication financière au titre du troisième pilier, les exigences de communication financière proposées constitueraient le cadre unique du troisième pilier. À l'heure actuelle, nous examinons le cadre définitif de mars 2017 et le cadre proposé de février 2018 et attendons les lignes directrices connexes du BSIF.

Régime de « recapitalisation interne » des banques canadiennes

Un certain nombre de territoires mettent en œuvre des régimes de recapitalisation interne pour limiter l'exposition des contribuables aux pertes d'une institution en défaillance et pour faire en sorte que les actionnaires et les créanciers de l'institution demeurent responsables d'essuyer ces pertes. Le 22 juin 2016, des mesures législatives sont entrées en vigueur, modifiant certaines lois fédérales qui régissent les banques de manière à créer un régime de « recapitalisation interne » destiné aux six banques d'importance systémique intérieure (BISi) au Canada. Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a publié des règlements relatifs à la recapitalisation interne au titre de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) et de la *Loi sur les banques*. Au titre de ces règlements, lorsque le BSIF détermine que la viabilité d'une banque est compromise, le gouverneur général peut, sur recommandation du ministre des Finances indiquant que cela servira l'intérêt public, ordonner à la SADC d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de la totalité ou d'une partie de certaines actions et de certains passifs de la banque. Les règlements entreront en vigueur le 23 septembre 2018. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces changements, qui ne devraient avoir aucune incidence sur elle.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity [TLAC])

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié sa ligne directrice définitive sur la TLAC, laquelle s'applique aux BISi canadiennes dans le cadre du régime de capitalisation interne du gouvernement fédéral. La ligne directrice est conforme à la norme sur la TLAC publiée le 9 novembre 2015 par le Conseil de stabilité financière à l'intention des institutions désignées à titre de banques d'importance systémique mondiale (BISm), bien qu'elle soit adaptée au contexte canadien. Les normes visent à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique ait une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation advenant sa défaillance. La TLAC est définie comme la somme des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments TLAC (tels que les billets non garantis), lesquels peuvent être convertis en tout ou en partie en actions ordinaires au titre de la Loi sur la SADC et satisfont tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice. Les BISi devront se conformer aux exigences de communication à compter du premier trimestre 2019 et aux autres exigences relatives à la norme sur la TLAC d'ici le 1^{er} novembre 2021. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par les exigences relatives à la TLAC, qui ne devraient avoir aucune incidence sur elle.

Les tableaux 22 et 23 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 22
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 812 007 \$	1 612 299 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 056 045 \$	1 953 899 \$
Total des fonds propres ⁽²⁾	2 472 788 \$	2 364 589 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾		
	20 238 803 \$	20 426 719 \$
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,0 %	7,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,2 %	9,6 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	11,6 %

[1] Les montants sont présentés selon la base « tout compris ».

[2] Calculé au moyen l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Comme il est indiqué dans le graphique ci-après, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'est établi à 9,0 % au 31 octobre 2018, par rapport à un ratio de 7,9 % au 31 octobre 2017. Le placement d'actions ordinaires réalisé en janvier 2018 pour un produit net de 139,2 millions \$ a contribué à l'amélioration des ratios de fonds propres en 2018. Puisque la Banque évolue dans un environnement économique changeant, nous avons remplacé les actions privilégiées rachetées le 15 décembre 2017 par des actions ordinaires. Ceci a renforcé les fonds propres de la Banque et a permis une plus grande flexibilité pour stimuler la croissance interne et pour continuer d'investir dans la mise en œuvre de notre système bancaire central, le développement de nos solutions numériques et le projet d'adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Au cours de l'exercice, nous avons également revu l'accroissement de l'actif de manière à gérer les fonds propres, ainsi qu'à optimiser la composition des produits dans l'optique d'améliorer la rentabilité alors que nous redéployons les fonds propres. Ces mesures n'ont été contrebalancées qu'en partie par les déductions additionnelles des fonds propres à l'égard des immobilisations incorporelles liées à des projets en cours.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

(En pourcentage)

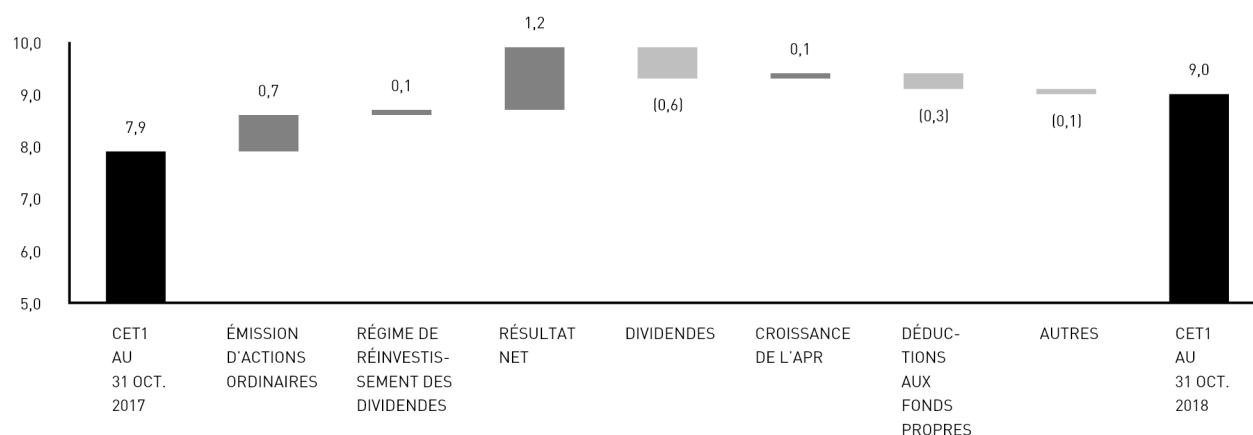


TABLEAU 23
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2018			2017		
	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXIGENCE DE FONDS PROPRES	EXPOSITION TOTALE	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽¹⁾	EXIGENCE DE FONDS PROPRES
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)						
Entreprises	9 516 064 \$	9 495 820 \$	664 707 \$	9 576 328 \$	9 561 494 \$	669 305 \$
Souverains	7 828 063	59 224	4 146	6 656 302	77 036	5 393
Banques	546 723	113 422	7 940	346 320	78 866	5 521
Prêts hypothécaires résidentiels à l'intention de particuliers	19 065 558	3 693 064	258 514	20 296 623	3 813 719	266 960
Autres expositions à la clientèle de détail	2 377 181	1 465 382	102 577	2 494 944	1 549 106	108 437
Petites entreprises assimilées aux autres expositions à la clientèle de détail	2 021 634	1 512 162	105 851	2 228 129	1 610 688	112 748
Actions	364 584	364 584	25 521	292 310	292 310	20 462
Titrisation	9 255	9 054	634	21 495	15 246	1 067
Autres actifs	1 451 342	690 476	48 333	1 174 819	637 362	44 615
	43 180 404	17 403 188	1 218 223	43 087 270	17 635 827	1 234 508
Dérivés ⁽²⁾	139 783	76 529	5 357	111 263	54 803	3 836
Engagements de crédit	1 130 227	1 075 661	75 296	1 178 095	1 105 339	77 374
Risques opérationnels		1 683 425	117 840		1 630 750	114 153
	44 450 414 \$	20 238 803 \$	1 416 716 \$	44 376 628 \$	20 426 719 \$	1 429 870 \$
Éléments inscrits au bilan						
Trésorerie et dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		761 829 \$			748 999 \$	
Prêts personnels		1 799 266			1 925 806	
Prêts hypothécaires résidentiels		4 003 333			4 311 313	
Prêts commerciaux et acceptations		10 356 401			10 256 178	
Autres actifs		482 359			393 531	
		17 403 188 \$			17 635 827 \$	

(1) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon l'approche standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprise. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprise, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

(2) La charge au titre de l'exigence des fonds propres en regard des AEC après l'application progressive des ajustements au 31 octobre 2018 s'élevait à 27,1 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, à 28,1 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié aux fonds propres de catégorie 1 et à 29,1 millions \$ pour l'actif pondéré en fonction des risques lié au total des fonds propres (respectivement 24,2 millions \$, 26,0 millions \$ et 27,3 millions \$ au 31 octobre 2017). L'actif pondéré en fonction des risques présenté ci-dessus est fondé sur l'approche des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,5 % au 31 octobre 2018 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 24
RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018	2017
Fonds propres de catégorie 1	2 056 045 \$	1 953 899 \$
Total des expositions	46 042 387 \$	46 673 239 \$
Ratio de levier selon Bâle III	4,5 %	4,2 %

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 4 décembre 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,65 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} février 2019 aux actionnaires inscrits en date du 2 janvier 2019. Ce dividende trimestriel représente une hausse de 5 % par rapport au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le conseil d'administration a également déterminé que les actions attribuées en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque le seront sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

TABLEAU 25
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

(En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2018	2017	2016
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	13 688 \$	16 688 \$	13 006 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,54 \$	2,46 \$	2,36 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	104 493 \$	86 560 \$	73 622 \$
Ratio du dividende versé	49,6 %	45,7 %	53,1 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	45,9 %	40,5 %	42,4 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

APPÉTIT POUR LE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

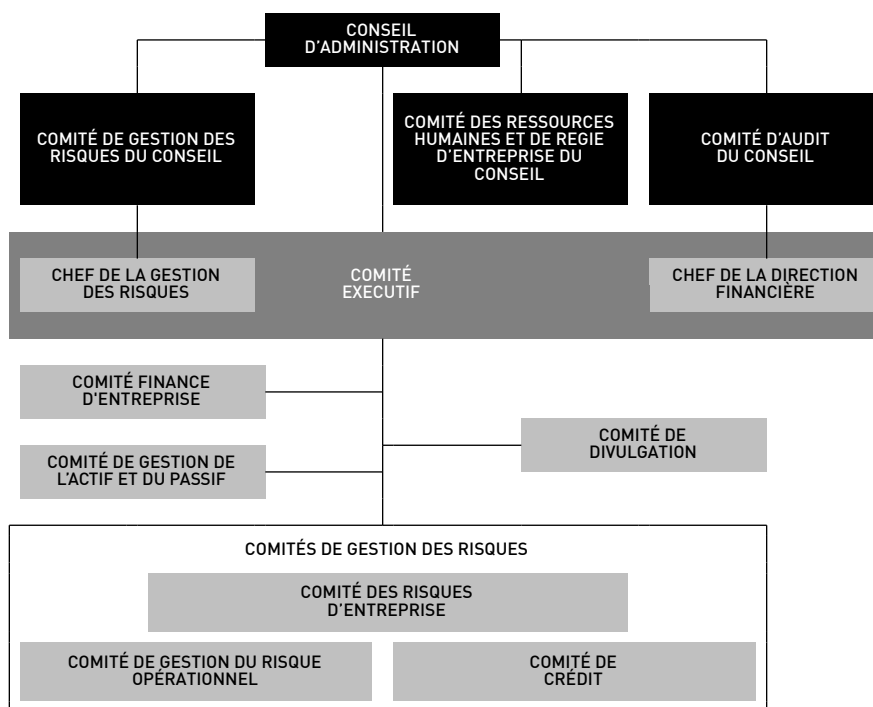
Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés annuels pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017.

CULTURE DE RISQUE

Chez Banque Laurentienne Groupe Financier, nous avons à cœur de promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de l'institution. Pour ce faire, nous définissons un « ton à donner par les dirigeants » qui met l'accent sur l'importance de la culture de risque et transmettons ce message au moyen d'une structure de gouvernance des risques et d'un cadre d'appétit pour le risque complets. Ensemble, ceux-ci inspirent un sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des risques chez chaque employé de la Banque.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RISQUES

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé l'appétit pour le risque et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entremise du comité des risques d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec la Gestion des risques d'entreprise, de tenir le comité des risques d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil* est constitué par le conseil d'administration en vue de soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines et à la régie d'entreprise.

Le *comité d'audit du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par le président et chef de la direction, agit à titre de comité de gestion des risques ultime de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque lié à la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. Le comité exécutif aide le comité de gestion des risques du conseil à évaluer et à revoir les politiques de gestion des risques portant sur les principaux risques.

Le *comité finance d'entreprise*, présidé par le chef de la direction financière, a pour responsabilité d'assurer un suivi des tendances, des structures de produits et d'honoraires, et des risques pouvant avoir une incidence sur les résultats de la Banque à court ou à long terme.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque communiquée au public ou aux organismes de réglementation.

Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, présidé par le chef de la direction financière, est responsable d'évaluer les risques associés aux actifs et aux passifs de la Banque. Le comité gère le risque de taux d'intérêt tout en s'assurant que les rendements et les liquidités sont suffisants. Le comité est également responsable du financement des fonds propres.

Le *comité des risques d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour mandat de surveiller et de superviser la gestion de tous les risques importants pour la Banque. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité ultime de la gestion des risques. Le comité des risques d'entreprise s'assure que la Banque tient à jour et respecte un ensemble de politiques solides et actuelles à l'égard des risques, y compris un cadre d'appétit pour le risque, et recommande l'approbation de pareilles politiques par le comité exécutif.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le premier vice-président, Gestion intégrée des risques, révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels. Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude. Le comité de gestion du risque opérationnel relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de crédit*, présidé par le premier vice-président, Gestion du risque de crédit, a pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts douteux et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur créances. Le comité de crédit relève du comité de gestion du risque d'entreprise.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Dans ce contexte et pour permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et de ses principaux risques, la Banque a élaboré un cadre d'appétit et de gestion des risques (le « cadre »).

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Il se compose de mécanismes qui permettent à la Banque de recenser, de mesurer et de surveiller les risques auxquels elle fait face en fonction des limites de risque et des autres contrôles en place. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter le contexte commercial en pleine évolution de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une culture de gestion des risques au sein des secteurs d'activité et des filiales de la Banque. Il vise également à :

- définir l'appétit pour le risque et le seuil de tolérance aux risques de la Banque;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les principaux risques;
- veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- élaborer et à appliquer des contrôles internes efficaces;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques.

Le cadre définit le processus que suit la Banque pour recenser les risques importants. Ce processus s'appuie sur un registre central des risques qui s'applique à toute l'entreprise. En utilisant une taxonomie commune, le registre central fait en sorte que tous les paliers de l'entreprise parlent la même langue en ce qui concerne la gestion des risques. Le cadre établit des seuils de tolérance pour chaque risque important recensé.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre sa tolérance au risque et sa capacité à prendre des risques. L'appétit pour le risque est dynamique et peut être influencé par les changements qui surviennent dans le contexte réglementaire et le contexte macroéconomique. Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour réaliser ses objectifs financiers et stratégiques. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est circonscrit par les seuils de tolérance au risque.

La capacité à prendre des risques est fonction de la disponibilité des ressources pour évaluer et atténuer les risques, et de la capacité d'absorption des pertes potentielles.

La prise de position de la Banque quant à l'appétit pour le risque peut se résumer comme une combinaison des éléments suivants :

- objectifs stratégiques : objectifs financiers, objectifs en matière de ratios de fonds propres, cibles de croissance et types d'activités;
- un ensemble de limites internes qui définissent la tolérance au risque de la Banque (y compris les contraintes réglementaires).

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. En tant qu'outil de nature prospective, les simulations de crise complètent les autres techniques quantitatives de gestion des risques et sont utilisées par la haute direction pour la prise de décisions stratégiques. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre d'appétit pour le risque et de gestion des risques de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Au moment de l'élaboration des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de divers secteurs, notamment de Recherche économique, Finance d'entreprise, Trésorerie d'entreprise et Gestion des risques d'entreprise. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

Le comité de gestion du risque d'entreprise supervise la mise en œuvre du programme de simulations de crise, y compris l'élaboration des scénarios et la planification des éventualités. Les résultats sont passés en revue par le comité de gestion du risque d'entreprise et présentés au conseil d'administration, qui est responsable de la surveillance du programme de simulations de crise.

PLAN DE REPRISE EN CAS DE CRISE

La Banque tient à jour un plan de reprise en cas de crise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière : situations de fonds propres ou de liquidité. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes et de revenir à des conditions normales d'exploitation aussi vite que possible, tout en conservant la confiance des parties prenantes. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions d'entreprise sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité prennent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Ils sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Ensemble, ces groupes surveillent de façon indépendante les pratiques en matière de gestion des risques, les soumettent à un examen critique efficace et les évaluent de façon indépendante. Les fonctions de gestion des risques et de gestion du risque lié à la réglementation ainsi que certaines fonctions d'entreprise constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre.

Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p style="text-align: center;">Activités commerciales et fonctions d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Communication de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p style="text-align: center;">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de cadres - Détermination de la tolérance au risque - Élaboration d'outils d'évaluation des risques et d'autoévaluation - Présentation de l'information et divulgation à l'égard des risques - Évaluation des plans de continuité des affaires - Revue indépendante des pratiques en matière de risques 	<p style="text-align: center;">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les processus de gestion des risques de la Banque sont étroitement liés au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et le plan d'affaires de la Banque sont définis. Ces processus convergent au cours de l'élaboration du plan financier intégré de la Banque. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Le comité de crédit et le comité de gestion du risque d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions cumulatives individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de notation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux importants et procède à des analyses sommaires des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont mis sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt est généralement considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent trois mois de retard ou plus ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Les provisions cumulatives individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions cumulatives pour prêts aux entreprises douteux sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Outre les provisions cumulatives individuelles, la Banque maintient des provisions cumulatives collectives pour couvrir la perte de valeur de l'ensemble des prêts jugés négligeables lorsque pris individuellement, ainsi que des prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Les provisions cumulatives collectives couvrent la perte de valeur découlant d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit. Les principaux paramètres sur lesquels reposent ces modèles sont les suivants :

- La probabilité de défaut (PD) : Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaut d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier
- L'exposition en cas de défaut (ECD) : Montant dû par un débiteur attendu au moment du défaut
- La perte en cas de défaut (PCD) : Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement

Une valeur PCD est attribuée à chaque facilité de crédit, en grande partie sur la base des facteurs qui influent sur l'ampleur des pertes attendues en cas de défaut d'un débiteur. Ces facteurs sont essentiellement le rang de la dette, les garanties obtenues et le secteur d'activité dans lequel le débiteur exerce ses activités. Les valeurs PCD estimatives s'appuient principalement sur les données internes en matière de pertes, ainsi que sur des données externes supplémentaires. La PCD est estimée en fonction du risque courant lié au débiteur ainsi que des variations futures possibles de ce risque en raison de facteurs tels que la nature de l'engagement de crédit. Les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD sont validées sur une base régulière par une équipe de validation indépendante au sein de la Banque.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts douteux et les provisions cumulatives sont fournis aux tableaux 27, 28 et 29.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et qui, du coup, ne cadrent pas avec le niveau d'appétit pour le risque de la Banque. Il y a également concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties exerçant des activités similaires sont dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les pages ci-après.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

Risque de fausse orientation

Le risque de fausse orientation correspond au risque que l'exposition à une contrepartie ou à un débiteur soit corrélée négativement à la qualité du crédit de cette contrepartie. Il existe deux types de risques de fausse orientation :

- le risque de fausse orientation spécifique, qui se manifeste lorsque notre exposition à une contrepartie en particulier présente une forte corrélation positive avec la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions que nous effectuons avec celle-ci (p. ex., prêt garanti par des actions ou dette émise par la contrepartie ou une partie liée);
- le risque de fausse orientation générale, qui se manifeste lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaut des contreparties et des facteurs généraux d'ordre macroéconomique ou liés au marché. Cela se produit généralement avec les dérivés (p. ex., l'exposition augmente) ou avec les transactions assorties de sûretés (p. ex., la valeur de la sûreté diminue).

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'aucun rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 26

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2018	2017
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	44 913 \$	45 863 \$
Engagements liés au crédit ⁽²⁾	4 314	5 146
	49 227 \$	51 009 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres et les expositions potentielles des dérivés.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,1 milliards \$ au 31 octobre 2018 (4,4 milliards \$ au 31 octobre 2017).

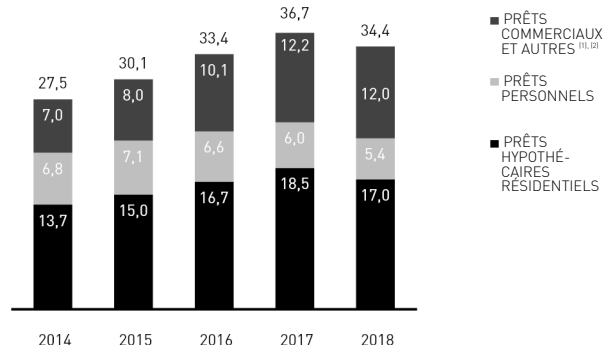
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Dans l'ensemble, la proportion de prêts aux clients commerciaux a augmenté d'un exercice à l'autre conformément à l'un des principaux objectifs de la Banque.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 65 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2018, comparativement à 67 % il y a un an, ce qui reflète la forte présence de la Banque auprès des particuliers par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de courtiers et de conseillers indépendants. Les prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, représentaient 35 % du total des prêts au 31 octobre 2018, en comparaison de 33 % il y a un an.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Au 31 octobre 2018, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 5,4 milliards \$, une baisse de 0,7 milliard \$ par rapport à sa valeur au 31 octobre 2017, attribuable surtout aux remboursements nets dans le portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction prévue étant donné un certain désendettement sur le marché du commerce de détail.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Au 31 octobre 2018, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 17,0 milliards \$, soit une baisse de 1,5 milliard \$, ou 8 %, de la valeur du portefeuille au cours de l'exercice 2018. Cette baisse reflète une diminution graduelle de la souscription, étant donné que nous nous concentrons sur les prêts commerciaux à rendement plus élevé afin d'optimiser l'allocation entre nos produits. La décision des Services aux particuliers de n'émettre des prêts hypothécaires résidentiels que par l'intermédiaire du réseau de succursales et non par l'entremise du réseau de courtiers hypothécaires depuis le 1^{er} novembre 2017 au Québec a elle aussi contribué à la baisse des volumes. En outre, comme attendu, depuis le 1^{er} janvier 2018, la croissance a été ralentie par la nouvelle règle B-20 du BSIF sur la souscription des prêts hypothécaires et par les conditions difficiles qui se sont ensuivies sur le marché des prêts hypothécaires de premier ordre. La diminution a été contrebalancée en partie par l'acquisition des prêts hypothécaires consentis par des tiers dans le cadre de notre programme mis en œuvre en 2016 pour optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et rehausse donc le profil global de la Banque. Le tableau 28 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts commerciaux

Le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, comprend les prêts aux clients commerciaux octroyés dans des marchés précis dans lesquels la Banque peut livrer concurrence efficacement au Canada, ainsi qu'aux États-Unis par l'intermédiaire de NCF. Au 31 octobre 2018, le portefeuille de prêts commerciaux totalisait 12,0 milliards \$, en baisse de 135,1 millions \$, ou 1 %, par rapport à 12,2 milliards \$ au 31 octobre 2017. En 2018, la bonne croissance interne, principalement des activités de financement de stocks et de financement immobilier, a été contrebalancée par la réduction des segments à plus faible rendement compte tenu des mesures d'optimisation de la composition du portefeuille de la Banque. À la fin du deuxième trimestre 2018, nous avons réduit l'exposition aux portefeuilles de prêts commerciaux à rendement moins élevé et nous avons cédé le portefeuille de prêts agricoles de 380 millions \$. Au cours du deuxième semestre de l'exercice, nous avons également réduit l'exposition aux secteurs de l'énergie et de l'infrastructure, et réalisé la vente d'autres prêts commerciaux totalisant 328 millions \$. Les activités de financement d'équipement de LBC Capital Inc. ont aussi contribué de manière importante aux activités commerciales de la Banque, renforçant sa présence sur ce marché depuis 2016. Le portefeuille de prêts commerciaux comprend également des prêts de financement immobilier principalement à l'intention des promoteurs de propriétés productrices de revenus. La valeur comptable moyenne des prêts de financement immobilier était de 3,5 millions \$ au 31 octobre 2018 et de 3,0 millions \$ au 31 octobre 2017.

Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représente plus de 10 % (9 % en 2017) du total des prêts et acceptations, signe d'une bonne diversification et d'une bonne gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 27 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 27
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018						
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	5 372 468 \$	19 805 \$	— \$	4 844 \$	14 961 \$	18 665 \$	21 157 \$
Hypothécaires résidentiels	16 986 338	37 134	—	2 104	35 030	7 816	3 363
Commerciaux et autres ⁽³⁾							
Construction ⁽⁴⁾	3 371 271	11 351	3 952	109	7 290	10 752	2 125
Immobilier, location et location à bail	2 928 416	5 654	274	580	4 800	7 880	674
Financement de stocks	1 784 227	7 744	332	—	7 412	1 999	4 177
Autres services et administration publique	668 603	22 323	3 153	1 405	17 765	2 861	1 048
Services publics	494 445	—	—	—	—	861	17
Commerce de gros et détail	476 289	32 281	14 709	32	17 540	1 417	10 166
Services financiers	447 660	—	—	16	(16)	453	5
Fabrication	350 923	12 345	1 553	26	10 766	805	599
Transport et communications	254 335	875	—	205	670	207	39
Transformation et ressources naturelles	173 958	3	—	—	3	364	3
Agriculture	65 436	—	—	—	—	15	47
Autres	1 020 319	31 755	4 469	415	26 871	753	580
	12 035 882	124 331	28 442	2 788	93 101	28 367	19 480
Total	34 394 688 \$	181 270 \$	28 442 \$	9 736 \$	143 092 \$	54 848 \$	44 000 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,53 %			0,42 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.

(5) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PRÊTS DOUTEUX	MONTANT NET DES PRÊTS DOUTEUX ⁽¹⁾	PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR AUTRES PRÊTS	PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽²⁾
Personnels	6 038 692 \$	20 874 \$	— \$	11 462 \$	9 412 \$	16 687 \$	24 823 \$
Hypothécaires résidentiels	18 486 449	30 326	—	2 703	27 623	8 078	3 027
Commerciaux et autres ^{(3), (5)}							
Construction ⁽⁴⁾	3 295 213	15 917	2 281	1 741	11 895	10 049	(712)
Immobilier, location et location à bail	3 150 640	4 856	498	731	3 627	9 097	2 143
Financement de stocks	1 228 540	8 509	471	—	8 038	497	1 053
Services publics	884 057	—	—	—	—	284	96
Autres services et administration publique	843 009	9 993	6 143	864	2 986	4 691	6 036
Commerce de gros et détail	577 058	19 082	8 542	—	10 540	2 325	(1 111)
Agriculture	486 548	104	—	—	104	1 230	(45)
Services financiers	482 751	1 392	1 244	—	148	1 302	(164)
Fabrication	392 593	1 032	177	294	561	945	(1 071)
Transport et communications	291 600	10	—	—	10	301	(1 145)
Transformation et ressources naturelles	212 745	340	294	1	45	326	338
Autres	326 262	39 456	5 151	32	34 273	745	3 732
	12 171 016	100 691	24 801	3 663	72 227	31 792	9 150
Total	36 696 157 \$	151 891 \$	24 801 \$	17 828 \$	109 262 \$	56 557 \$	37 000 \$
En % du portefeuille de prêts et d'acceptations		0,41 %			0,30 %		

(1) Le montant net des prêts douteux correspond au montant brut des prêts douteux moins les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.

(5) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Prêts douteux

La définition de dépréciation de la Banque s'arrime à sa définition de la défaillance d'un débiteur. Il y a défaillance d'un débiteur si l'un des événements suivants se produit, ou si les deux se produisent :

- la Banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe);
- l'arriéré du débiteur sur un crédit important dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des prêts en souffrance dès que le client a dépassé la limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel.

Les prêts douteux bruts se sont établis à 181,3 millions \$ au 31 octobre 2018, une augmentation de 29,4 millions \$, ou 19 %, par rapport au 31 octobre 2017, surtout attribuable aux prêts commerciaux. En 2018, les provisions cumulatives individuelles pour prêts commerciaux ont augmenté de 3,6 millions \$ pour s'établir à 28,4 millions \$, ce qui s'explique surtout par la provision cumulative de 10,0 millions \$ se rapportant à un seul prêt commercial syndiqué mentionné précédemment, en partie compensée par le règlement d'un nombre restreint de comptes depuis le début de l'exercice. Les provisions cumulatives collectives pour prêts douteux ont également reculé de 8,1 millions \$ d'un exercice à l'autre, recul essentiellement lié aux prêts personnels. Les provisions cumulatives collectives pour les autres prêts se sont établies à 54,8 millions \$ au 31 octobre 2018, en baisse de 1,7 million \$ par rapport au 31 octobre 2017, baisse essentiellement liée aux prêts commerciaux. Malgré le niveau moins élevé de provisions cumulatives, la Banque demeure confortablement provisionnée alors que, dans l'ensemble, les conditions de crédit continuent de soutenir fortement les activités de prêt. De plus, le portefeuille de prêts de la Banque est assorti de garanties généralement adéquates, ce qui réduit les expositions potentielles. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2018, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 7 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 7 % en Alberta et dans les Prairies, 33 % en Ontario, 46 % au Québec, 2 % dans les provinces de l'Atlantique et 5 % aux États-Unis.

Les tableaux 28 et 29 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts douteux. L'évolution de la répartition géographique par rapport à 2017 est conforme à notre stratégie de diversifier nos activités.

TABLEAU 28
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018				
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	582 317 \$	1 150 924 \$	649 416 \$	2 382 657 \$	6,9 %
Alberta et les Prairies	510 523	1 296 228	765 096	2 571 847	7,5 %
Ontario	1 814 129	6 136 528	3 401 575	11 352 232	33,0 %
Québec	2 292 607	8 099 016	5 385 502	15 777 125	45,9 %
Provinces de l'Atlantique	171 293	303 642	181 898	656 833	1,9 %
États-Unis	1 599	—	1 652 395	1 653 994	4,8 %
	5 372 468 \$	16 986 338 \$	12 035 882 \$	34 394 688 \$	100,0 %
2017					
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ^{(1),(2)}	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	657 018 \$	1 112 994 \$	523 047 \$	2 293 059 \$	6,2 %
Alberta et les Prairies	580 111	1 167 311	708 694	2 456 116	6,7 %
Ontario	2 062 513	6 576 591	3 591 558	12 230 662	33,3 %
Québec	2 524 854	9 323 423	5 970 047	17 818 324	48,6 %
Provinces de l'Atlantique	212 624	306 130	234 872	753 626	2,1 %
États-Unis	1 572	—	1 142 798	1 144 370	3,1 %
	6 038 692 \$	18 486 449 \$	12 171 016 \$	36 696 157 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

TABLEAU 29
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DOUTEUX PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

					2018
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ⁽¹⁾	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	34 \$	3 204 \$	10 \$	3 248 \$	1,8 %
Alberta et les Prairies	105	4 602	—	4 707	2,6 %
Ontario	16 958	6 593	32 588	56 139	31,0 %
Québec	2 696	21 414	83 989	108 099	59,6 %
Provinces de l'Atlantique	12	1 321	—	1 333	0,7 %
États-Unis	—	—	7 744	7 744	4,3 %
	19 805 \$	37 134 \$	124 331 \$	181 270 \$	100,0 %

					2017
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES ^{(1),(2)}	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX (EN %)
Colombie-Britannique et Territoires	— \$	1 295 \$	3 \$	1 298 \$	0,9 %
Alberta et les Prairies	119	4 373	271	4 763	3,1 %
Ontario	17 021	7 634	33 528	58 183	38,3 %
Québec	3 732	15 742	58 464	77 938	51,3 %
Provinces de l'Atlantique	2	1 282	—	1 284	0,9 %
États-Unis	—	—	8 425	8 425	5,5 %
	20 874 \$	30 326 \$	100 691 \$	151 891 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

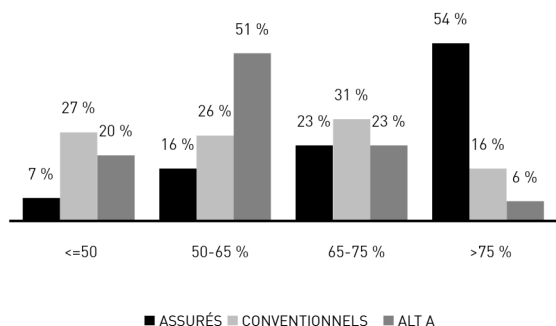
Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la SCHL, de Genworth Canada et de la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (les assureurs hypothécaires) ou garantie par les actifs des emprunteurs ou est, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, détenue directement par la Banque.

Les assureurs hypothécaires offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2018, 44 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 47 % au 31 octobre 2017. La Banque détient également des garanties sur les propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Les graphiques qui suivent présentent l'information sur la qualité des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

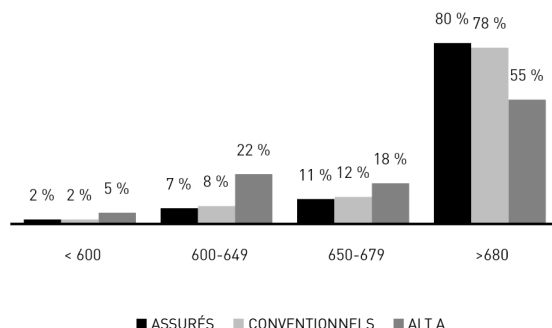
RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR

Au 31 octobre 2018



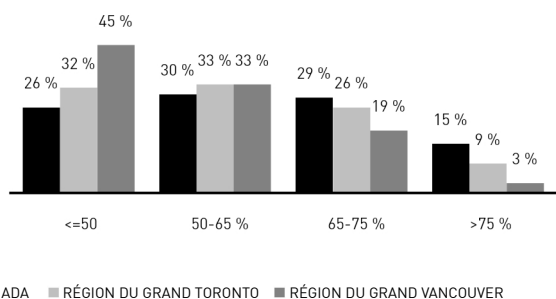
RÉPARTITION SELON LES COTES DE CRÉDIT ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2018



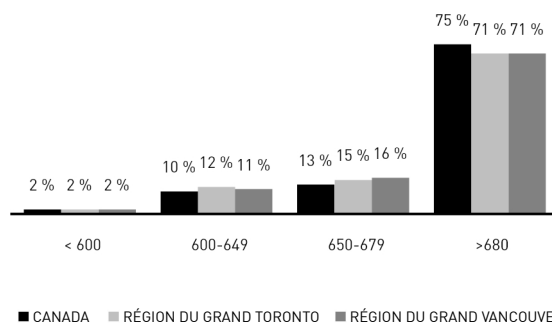
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2018



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LES COTES DE CRÉDIT (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2018



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

Au 31 octobre 2018, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés à respectivement 68 % et 57 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles. Les prêts de financement immobilier sont garantis par des actifs spécifiques, tels que des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux, des centres commerciaux et d'autres immeubles. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de la Banque se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients de manière efficace. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 8 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque au 31 octobre 2018 était composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Autres garanties détenues

Lorsque la Banque exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, elle exige que la contrepartie fournisse une garantie qui protège la Banque contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie;
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2018, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 5,3 milliards \$ (4,2 milliards \$ au 31 octobre 2017).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de taux d'intérêt est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Gouvernance du risque de marché : politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace du risque de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas le seuil de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil d'administration au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- chaque jour pour les portefeuilles de placements, à la Gestion des risques d'entreprise et aux gestionnaires de portefeuilles;
- chaque semaine pour le risque structurel de taux d'intérêt, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- mensuellement pour le risque structurel de change, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- trimestriellement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- la valeur à risque (VaR);
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont réparties entre les différents secteurs d'activité et au niveau du portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

Valeur à risque

La VaR correspond à la perte potentielle que la Banque peut subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Pour calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chaque secteur d'activité spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et autres mesures de sensibilité

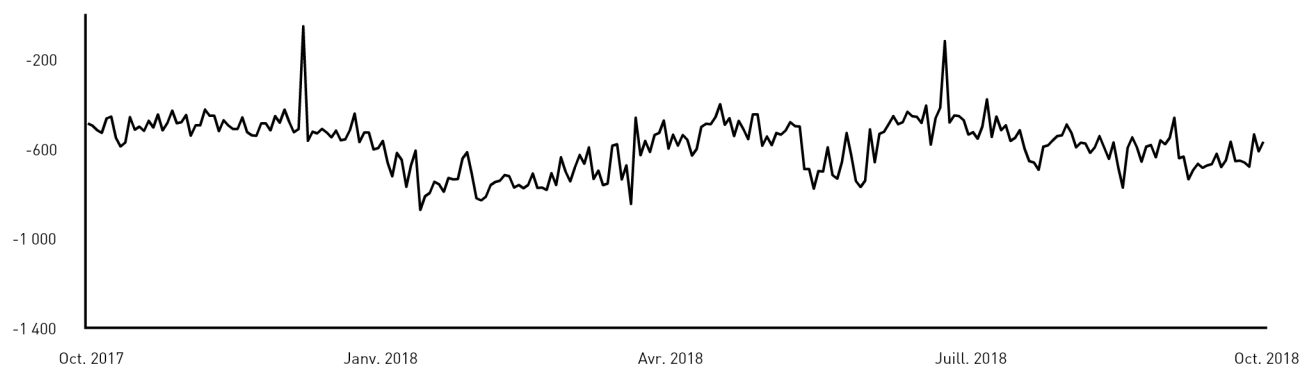
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des secteurs d'activité spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Le risque de marché associé aux activités de négociation découle des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2018.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel de taux d'intérêt vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré globalement par la Trésorerie d'entreprise de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité exécutif assurent la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion du risque structurel par l'entremise de politiques, de limites, de normes d'exploitation et d'autres contrôles à l'égard des risques conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux. Cette politique, qui est approuvée par le comité de gestion des risques du conseil, définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique des capitaux propres et au revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est revue périodiquement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel de taux d'intérêt, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèle, soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt. Comme il est indiqué dans le tableau 30, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une hausse d'environ 13,5 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 37,7 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires au 31 octobre 2018.

La Banque cherche à limiter son exposition globale aux fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance.

La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2018, est présentée à la note 24 des états financiers consolidés annuels. Les estimations reposent sur plusieurs hypothèses et facteurs, qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité exécutif, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- en ce qui a trait aux simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les taux de remboursement anticipé de certains produits;
- les hypothèses structurelles quant au comportement des clients;
- les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

TABLEAU 30

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2018		2017	
	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾	INCIDENCE SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	INCIDENCE SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	13 548 \$	(37 671) \$	21 149 \$	(49 266) \$
Diminution de 100 points de base	(17 508) \$	37 166 \$	(22 897) \$	67 656 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change*Risque de change structurel*

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement à l'étranger américain. Ces expositions pourraient avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien. Dans le cours normal des activités, la Banque a aussi recours à des instruments financiers dérivés de change pour couvrir son exposition au risque structurel de change.

Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2018, les actifs et les passifs des entités canadiennes libellés en dollars américains totalisaient respectivement 654,0 millions \$ (697,4 millions \$ au 31 octobre 2017) et 524,7 millions \$ (518,1 millions \$ au 31 octobre 2017). Au 31 octobre 2018, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Par conséquent, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité. Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, essentiellement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 26,9 millions \$ (18,8 millions \$ au 31 octobre 2017) et 14,7 millions \$ (14,4 millions \$ au 31 octobre 2017).

Activités de négociation

La Banque est également exposée au risque de change en raison de ses activités de négociation, tel qu'indiqué précédemment, y compris par le recours à des instruments financiers dérivés de change

Risque lié aux actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2018, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 17,7 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (17,7 millions \$ au 31 octobre 2017).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie d'entreprise et surveillé par la Gestion des risques d'entreprise et le comité des risques d'entreprise, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par le secteur Gestion des risques. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il convient de noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en ce qui concerne le risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique des diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par la Gestion des risques d'entreprise et est surveillé par le comité des risques d'entreprise et le comité de gestion des risques du conseil.

Outre les simulations de crise susmentionnées, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les plans d'écart de liquidité et de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont examinées et soumises à des tests au moins chaque année par la Trésorerie d'entreprise et approuvées par la Gestion des risques d'entreprise.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité chaque mois. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion de l'actif et du passif.

Les liquidités que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 85 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Le dispositif de Bâle III relatif à la liquidité susmentionné établit également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) comme norme réglementaire minimale. Le NSFR mesure la proportion des actifs à long terme qui sont financés au moyen de financement stable à long terme. Vu l'état d'avancement de la mise en œuvre à l'échelle internationale, le BSIF a déterminé qu'il reportera à janvier 2020 la date cible pour la mise en œuvre du NSFR pour les institutions de dépôt canadiennes étant des BISi. Nous attendons une confirmation du BSIF en ce qui concerne celles qui ne sont pas des BISi.

Liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, qui présentent un faible risque de crédit, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2018, ces actifs totalisaient 10,2 milliards \$, une augmentation de 1,2 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2017.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur un réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers indépendants. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts personnels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire d'entités structurées. Ces sources de liquidités sont rentables et procurent la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales de la Banque et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité. Les dépôts obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants proviennent principalement de courtiers liés à l'ensemble des principales banques canadiennes, ainsi que d'un vaste réseau bien établi de conseillers financiers indépendants. Également, plus de 80 % de ces dépôts sont des dépôts à terme au 31 octobre 2018.

Les dépôts de particuliers ont diminué de 1 % pour s'établir à 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2018, comparativement à 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2017, comme il est indiqué dans le tableau 31. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dépôts à vue obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales et des courtiers et des conseillers indépendants, contrebalancée en partie par une hausse des dépôts à terme obtenus par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants. Depuis le 31 octobre 2017, les dépôts de particulier obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales ont reculé de 3 %, en raison principalement de la concurrence accrue.

Au cours des deux dernières années, nous avons optimisé la taille du réseau de succursales de la Banque. Nous avons surveillé de près l'incidence de ces mesures, qui est demeurée conforme aux attentes. En outre, nous maintenons notre plan consistant à mettre l'accent sur l'offre de conseils financiers par l'intermédiaire de notre réseau de succursales et sur la migration des clients vers des plateformes électroniques et en ligne, de sorte que nous progressons afin d'atteindre notre objectif d'offrir davantage de services numériques. Nous demeurons confiants que ces mesures offriront d'importantes possibilités de faire croître notre base de dépôts alors que nous consacrons nos ressources à mieux répondre aux besoins de nos clients.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont diminué de 0,7 milliard \$ depuis le 31 octobre 2017 pour s'établir à 7,0 milliards \$ au 31 octobre 2018. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 octobre 2018 (en pourcentage)

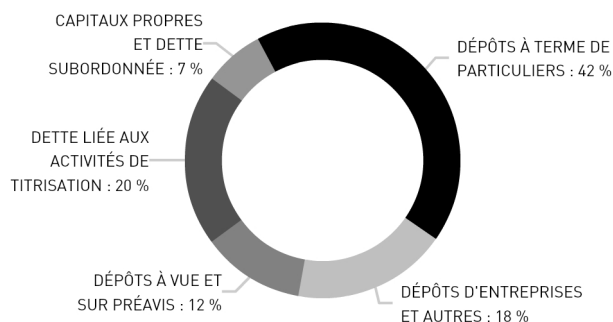


TABLEAU 31
DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2018		2017	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 388 528 \$	8,5 %	2 583 101 \$	8,9 %
Courtiers et conseillers indépendants	2 112 976	7,6	2 443 505	8,5
	4 501 504	16,1	5 026 606	17,4
À terme				
Réseau de succursales	4 769 308	17,0	4 792 799	16,6
Courtiers et conseillers indépendants	11 724 641	41,9	11 379 577	39,3
	16 493 949	58,9	16 172 376	55,9
	20 995 453	75,0	21 198 982	73,3
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis				
	1 999 377	7,1	2 199 952	7,6
À terme				
	5 011 742	17,9	5 531 426	19,1
	7 011 119	25,0	7 731 378	26,7
Dépôts	28 006 572 \$	100,0 %	28 930 360 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants, constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque se tourne également vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier pour ce qui est du financement des ventes en gros, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

La Banque assure une surveillance hebdomadaire de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2018, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 27 avril 2018, Standard and Poor's (S&P) a retiré la mise sous surveillance ⁽¹⁾ avec répercussions négatives des notes de crédit qui prévalait depuis le 20 décembre 2017 et a confirmé les notes de crédit de la Banque à long terme de BBB et à court terme de A-2, tout en maintenant la perspective négative ⁽²⁾. S&P a confirmé les notes de crédit le 28 juin 2018.

Le 11 décembre 2017, DBRS a confirmé la note de crédit de la Banque de A (bas) sur les dépôts et la dette de premier rang et la note de R-1 (bas) sur les instruments à court terme. De plus, DBRS a revu la perspective de la note de crédit à long terme pour la faire passer de stable à négative ⁽³⁾.

Le tableau 32 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 32
NOTES DE CRÉDIT

Au 29 novembre 2018

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dette de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée admissible comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)	BBB (bas)	BB+
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3	BB-

(1) La mise sous surveillance souligne l'opinion de S&P en ce qui a trait à la direction potentielle d'une note de crédit à court terme ou à long terme et met l'accent sur les événements isolables et les tendances à court terme qui entraînent la mise sous surveillance spéciale des notes de crédit.

(2) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

(3) Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. Par ailleurs, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets d'investissement en infrastructure, notamment l'entretien du réseau de succursales, la maintenance des plateformes informatiques ainsi que des projets liés aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles des principaux passifs financiers et des autres obligations contractuelles de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017. Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et ne tiennent pas compte des primes, des escomptes et des ajustements liés à la réévaluation à la valeur du marché comptabilisés dans la valeur comptable des instruments à la date du bilan. La note 29 des états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements sur les autres obligations contractuelles.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2018, ces engagements s'élevaient à environ 4,3 milliards \$ (5,1 milliards \$ au 31 octobre 2017), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

TABLEAU 33

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2018					TOTAL
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			PLUS DE 5 ANS	
MOINS DE 1 AN		DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS			
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	4 501 504 \$	7 273 402 \$	6 548 714 \$	2 620 368 \$	102 482 \$	21 046 470 \$
Entreprises, banques et autres	1 999 377	2 965 403	1 372 278	779 743	3 017	7 119 818
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	3 008 666	—	—	—	3 008 666
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 515 823	—	—	—	2 515 823
Dettes liées aux activités de titrisation	—	1 546 129	3 610 838	2 366 379	370 512	7 893 858
Dettes subordonnées	—	—	—	350 000	—	350 000
Dérivés ⁽²⁾	—	24 928	33 135	13 610	6 123	77 796
	6 500 881	17 334 351	11 564 965	6 130 100	482 134	42 012 431
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	113 326	124 277	75 942	188 711	502 256
Total	6 500 881 \$	17 447 677 \$	11 689 242 \$	6 206 042 \$	670 845 \$	42 514 687 \$

[1] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

[2] Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

2017

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME				TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	5 026 606 \$	7 695 011 \$	6 626 628 \$	1 802 599 \$	88 988 \$	21 239 832 \$
Entreprises, banques et autres	2 199 952	3 314 089	1 579 623	660 771	2 745	7 757 180
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	2 165 097	—	—	—	2 165 097
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	2 678 629	—	—	—	2 678 629
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 519 688	3 436 269	2 780 775	436 394	8 173 126
Dette subordonnée	—	—	—	350 000	—	350 000
Dérivés ⁽²⁾	—	16 889	18 430	8 292	5 913	49 524
	7 226 558	17 389 403	11 660 950	5 602 437	534 040	42 413 388
Autres obligations contractuelles						
Engagements en vertu de baux, de contrats de services informatiques et autres contrats	—	134 714	138 376	83 411	198 397	554 898
Total	7 226 558 \$	17 524 117 \$	11 799 326 \$	5 685 848 \$	732 437 \$	42 968 286 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

(2) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 25 des états financiers consolidés annuels.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (p. ex., au coût amorti ou à la juste valeur) à la date du bilan. Les détails ayant trait à l'échéance contractuelle constituent une source d'information pour la gestion des risques de liquidités.

TABLEAU 34

ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2018

	À TERME					TOTAL
	DE 0 À 3 MOIS	DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	AUCUNE ÉCHÉANCE	
Actifs						
Trésorerie et dépôts auprès de banques	490 727 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	490 727 \$
Valeurs mobilières	1 147 058	1 241 527	2 514 960	789 287	368 312	6 061 144
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 652 498	—	—	—	—	3 652 498
Prêts	3 806 564	7 309 529	22 337 781	773 654	74 134	34 301 662
Autres actifs	—	—	—	—	1 388 652	1 388 652
	9 096 847 \$	8 551 056 \$	24 852 741 \$	1 562 941 \$	1 831 098 \$	45 894 683 \$
Passifs						
Dépôts	2 742 309 \$	7 497 563 \$	11 321 144 \$	105 499 \$	6 340 056 \$	28 006 572 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	5 524 489	—	—	—	—	5 524 489
Dette liée aux activités de titrisation	573 902	974 988	5 977 217	370 512	(108 866)	7 787 753
Autres passifs	184 576	12 200	—	—	1 534 129	1 730 905
Dette subordonnée et capitaux propres	—	125 000	475 000	—	2 244 964	2 844 964
Total	9 025 276 \$	8 609 751 \$	17 773 361 \$	476 011 \$	10 010 283 \$	45 894 683 \$

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de préjudices, d'inadéquation ou de défaillance attribuable à des personnes, à des processus internes, à des systèmes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel est inhérent au cours normal de nos activités et à toutes les activités de la Banque, y compris les services qu'elle reçoit de ses principaux fournisseurs. L'incapacité de gérer efficacement le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières, une atteinte à la réputation et l'intervention des organismes de réglementation, qui pourraient avoir des incidences stratégiques. Le niveau de risque opérationnel que la Banque est prête à prendre est régi par le cadre d'appétit pour le risque approuvé par le conseil d'administration, les politiques de la Banque et le code de déontologie.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définit le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précise les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, la Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. L'Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la façon dont le risque opérationnel est géré. Les éléments clés du cadre comprennent ce qui suit :

- Un *cadre et des politiques d'appétit pour le risque* qui établissent les limites permises de prise de risques et les exigences en matière de contrôle interne.
- L'*évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier et d'évaluer les principaux risques opérationnels liés aux activités et leurs principaux processus. Ce processus permet d'avoir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise.
- L'*évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion du changement* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- La *collecte et l'analyse de l'information sur les incidents de risque opérationnel* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des informations sur les tendances en matière de risque et un avertissement lorsque les niveaux de risque dépassent les seuils de tolérance au risque.
- L'*analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.
- La *reddition de comptes et la communication de l'information sur les risques opérationnels* permettent de fournir aux divers comités de gouvernance de l'information sur le risque opérationnel à l'échelle de la Banque l'information sur les pertes importantes, les mesures prises à l'égard de ces risques et les risques émergents.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la conformité à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux lignes directrices des organismes de réglementation, à ses engagements publics ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation a recours au cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- identification et signalement des situations de non-conformité;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques précises.

Le comité de gestion du risque lié à la réglementation est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'examiner et de commenter les différents rapports soumis par la chef de la gestion des risques;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes surveille la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités s'apparentent à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée chaque année.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Par l'entremise du comité exécutif, la Banque surveille l'exécution de son plan stratégique. La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter le plan stratégique dépend de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la conception de sa nouvelle plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, tout en maintenant un niveau convenable de service à la clientèle et en préservant la rentabilité.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière qui peut survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain, ou qui peut découler de réclamations de tiers relativement à l'impact environnemental de ces actifs. Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts, alors que les risques liés aux actifs de la Banque, quoique limités, sont surtout gérés par le secteur Immobilier.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue à la croissance de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre d'appétit et de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, il y a d'autres risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début de ce document. Bien que des processus et des contrôles exhaustifs soient mis en place pour atténuer ces risques, ces derniers pourraient, du fait de leur nature, influencer grandement la performance de la Banque.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

Technologie, systèmes d'information et cybersécurité

La sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour le maintien d'applications et de processus bancaires sains, ainsi que de la confiance des clients. De plus, les institutions financières continuent d'être la cible de cyberattaques qui pourraient avoir une incidence sur la Banque.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et à l'interruption des activités commerciales. En outre, les cyberattaques peuvent avoir des répercussions négatives, comme des coûts de remise en état, des pertes de revenus, des examens réglementaires additionnels, des litiges et l'atteinte à la réputation.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario, mais également dans les autres provinces canadiennes, ainsi qu'aux États-Unis de façon sélective. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture commerciale et économique au Canada. Les principaux facteurs à surveiller comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Le niveau très bas de pertes sur créances reflète les conditions de crédit solides au Canada. Toutefois, une récession économique pourrait entraîner la hausse rapide des pertes sur créances. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque. Depuis 2009, l'endettement des ménages n'a cessé d'augmenter, ce qui s'explique par la hausse des emprunts hypothécaires, qui sont liés au marché du logement canadien et aux faibles taux d'intérêt. Par conséquent, une augmentation importante des taux d'intérêt et du chômage peut avoir une incidence négative sur le revenu personnel disponible et la capacité de service de la dette. Ainsi, la Banque pourrait être touchée par une hausse des probabilités de défaut dans certains portefeuilles de prêts. La Banque est également exposée à une concentration de prêts garantis par des biens immobiliers (comme les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de marges de crédit garanties, de prêts immobiliers et certaines parties du portefeuille de prêts commerciaux). Une correction possible du marché immobilier canadien pourrait donc avoir une incidence négative sur ces portefeuilles de prêts.

En outre, des modifications imprévues aux habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne pourraient avoir des conséquences directes sur la conjoncture économique. Les relations d'affaires avec les clients pourraient par conséquent se dégrader, ce qui nécessiterait le développement rapide de nouveaux produits et services.

Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

Évolution des lois et de la réglementation

L'évolution des lois et de la réglementation pourrait avoir une incidence sur la Banque en influant sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. Certaines modifications importantes à la réglementation nationale et internationale apportées récemment pour renforcer les exigences en matière de fonds propres et de liquidités continueront à se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Les règles qui sont déjà en place sont également visées et sont assujetties à des changements auxquels la Banque doit se conformer. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes. Par ailleurs, cette évolution pourrait accroître les coûts d'exploitation récurrents ainsi que les coûts liés à la conformité et à la technologie, et par conséquent, avoir des répercussions sur la complexité des activités et la rentabilité de la Banque.

Ressources humaines

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque.

Environ 33 % des employés de la Banque sont représentés par un syndicat et sont couverts par une convention collective qui est venue à échéance le 31 décembre 2017. La plupart de ces employés travaillent dans les succursales de la Banque Laurentienne dans la province de Québec, et certains d'entre eux travaillent au siège social à Montréal. La renégociation de la convention collective échue pourrait entraîner des dépenses plus élevées, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, si nous devons nous trouver dans l'incapacité de négocier une convention collective acceptable en temps opportun, une grève des employés syndiqués, un lock-out ou toute autre perturbation du travail pourrait avoir une incidence défavorable sur le service et les activités des Services aux particuliers et, de surcroît, sur la performance financière.

Concurrence

La concurrence sur le marché des services financiers est très importante. Le niveau de la concurrence dans les différents segments de marché où la Banque exerce ses activités influe sur sa performance. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix, la qualité et la variété des produits et des services offerts, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Banque. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires.

Développements technologiques

Au cours des dernières années, les institutions non financières ont commencé à offrir des produits et services bancaires sous forme de solutions financières électroniques et en ligne, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles. La Banque pourrait devoir faire des investissements additionnels pour demeurer concurrentielle. La capacité de la Banque de gérer ces risques, ainsi que les développements technologiques rapides et l'innovation, pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Risque lié aux modèles

La Banque a recours à divers modèles dans le cadre de la gestion continue de ses risques qui peuvent l'exposer au risque lié aux modèles. Ce risque correspond à la perte potentielle qui pourrait découler du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle. La Banque valide régulièrement ses modèles pour s'assurer qu'ils tiennent compte des tendances actuelles. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques inhérents à l'utilisation de modèles en tenant compte de leur caractère significatif.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2018, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2018, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

En novembre 2017, nous avons lancé la phase 1 de la mise en œuvre du système bancaire central avec la migration des comptes de prêts à l'investissement de B2B Banque. Au cours du quatrième trimestre 2018, nous avons poursuivi la migration avec la conversion des comptes de dépôts à terme de B2B Banque. L'évaluation des modifications consécutives apportées au CIIF pour ces projets a confirmé que la conception et l'efficacité opérationnelles étaient adéquates en ce qui concerne l'information financière.

À l'exception de l'élément noté précédemment, au cours du quatrième trimestre clos le 31 octobre 2018, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces méthodes comptables critiques sont décrites ci-dessous.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances permettent de refléter l'estimation par la direction des pertes subies dans les portefeuilles de prêts, y compris les risques hors bilan. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions considérablement différents.

Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour pertes sur créances dans l'état du résultat consolidé pour un exercice donné. La direction est d'avis que les provisions cumulatives pour pertes sur créances au 31 octobre 2018 sont suffisantes pour permettre d'absorber les pertes sur créances estimées du portefeuille de prêts. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives et les provisions pour pertes sur créances se retrouve à la note 3 des états financiers consolidés annuels et à la rubrique « Gestion du risque de crédit » à la page 53 du présent rapport de gestion.

Dépréciation des autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque actif et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes.

La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur. La décision de comptabiliser une perte de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 des états financiers consolidés annuels pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque comptabilise une très grande partie de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Les variations de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction de la Banque et des engagements au titre des valeurs vendues à découvert, ainsi que des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont généralement comptabilisées en résultat au poste « Autres revenus ». Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est mentionné ci-dessous.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Lorsqu'aucun cours sur des marchés actifs n'est disponible, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Lorsque les modèles d'évaluation utilisent des données d'entrée importantes qui sont observables, les instruments financiers évalués selon les modèles d'évaluation sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, tandis que les instruments financiers évalués selon les modèles d'évaluation qui utilisent au moins une donnée d'entrée importante non observable sont classés au niveau 3.

Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits considérablement différente.

Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent dans les notes 3 et 22 des états financiers consolidés annuels.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Goodwill

Au 31 octobre 2018, le solde du goodwill s'établissait à 116,6 millions \$, par rapport à 118,1 millions \$ au 31 octobre 2017. Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés annuels.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Au 31 octobre 2018, la Banque avait alloué le goodwill aux UGT suivantes : l'UGT B2B Banque (qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires au Canada) et l'UGT Services aux entreprises (qui fournit l'ensemble des services aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis). Ces deux UGT sont également des secteurs opérationnels, comme il est décrit à la note 32 des états financiers consolidés annuels.

UGT B2B Banque

Au 31 octobre 2018, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à l'UGT B2B Banque, un niveau inchangé par rapport au niveau au 31 octobre 2017. La valeur recouvrable du secteur B2B Banque a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,3 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT B2B Banque excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2018. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

UGT Services aux entreprises

Au 31 octobre 2018, un goodwill de 81,8 millions \$ était alloué à l'UGT Services aux entreprises, ce qui représente une diminution de 1,5 million \$ par rapport au 31 octobre 2017, par suite des ajustements apportés à la valeur comptabilisée initialement au titre du goodwill de NCF et des écarts de conversion. La valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,3 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2018. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Voir la note 10 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs à long terme

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué.

Des indicateurs de dépréciation à l'égard de l'UGT Services aux particuliers ont été identifiés en 2018, et la valeur recouvrable des actifs liés à l'UGT Services aux particuliers a donc été soumise à un test de dépréciation. La valeur recouvrable de l'UGT Services aux particuliers a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,3 %. La direction considère que ces estimations sont raisonnables. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes, notamment la capacité de mettre en œuvre le plan stratégique et en particulier, la réussite de la transition des succursales vers le modèle offrant uniquement des conseils. La direction a déterminé, par suite du test de dépréciation, que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux particuliers excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2018. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. En 2018, aucune autre charge de dépréciation des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée, alors qu'une charge de dépréciation de 0,5 million \$ a été comptabilisée à l'égard des immobilisations corporelles (respectivement 0,7 million \$ et néant en 2017).

Voir les notes 10 et 30 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre un certain nombre de régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,94 % au 31 octobre 2018 et de 3,54 % au 31 octobre 2017. La note 18 des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale, y compris les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer les taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et les primes de risque. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des actifs et des passifs.

Voir la note 31 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements sur les regroupements d'entreprises.

TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, ces transactions de titrisation ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts hypothécaires titrisés sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti.

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut également des opérations avec des entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation d'autres banques canadiennes pour obtenir d'autres sources de financement. Les entités structurées ont un objectif précis et bien défini et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées par voie d'accords contractuels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. La Banque a déterminé qu'elle détenait le contrôle de deux entités structurées intermédiaires utilisées aux fins de la titrisation de prêts personnels et de créances au titre des contrats de location-financement. Ces entités structurées sont consolidées; par conséquent, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement, ainsi que les passifs portant intérêt connexes émis par les entités structurées, sont comptabilisés au bilan.

La Banque vend également des prêts hypothécaires résidentiels à une autre entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. La Banque a déterminé qu'elle ne détient pas le contrôle de cette entité structurée. Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elles ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation, et les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie.

Voir la rubrique « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent rapport de gestion et les notes 7 et 14 des états financiers consolidés annuels pour plus de renseignements sur les activités de titrisation et les entités structurées.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont constituées lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera subie à l'avenir est incertain. Les provisions sont fondées sur la meilleure estimation par la Banque de toutes les dépenses requises pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation, découlant d'un événement ou d'une transaction passé, est probable ou de déterminer de façon fiable le montant de la perte, auquel cas aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cours normal des activités, la Banque est visée par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Bon nombre de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines réclamations, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires et de certains frais de carte de crédit. Ces actions en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque même si aucune provision n'a été constituée. En outre, la Banque doit sans cesse évaluer ses obligations fiscales dans divers territoires, ce qui, compte tenu de l'évolution des interprétations, peut entraîner des conséquences fiscales différentes. La Banque examine ses provisions pour procédures juridiques au cas par cas après avoir tenu compte, entre autres, de l'évolution de chaque affaire, de l'expérience de la Banque, de l'expérience en matière d'autres affaires similaires et de l'opinion et des points de vue du conseiller juridique.

Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements aux provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations, individuellement ou collectivement, pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations pour une période de présentation de l'information financière donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes relatives aux instruments financiers, aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux avantages du personnel qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2018.

La note 4 des états financiers consolidés annuels contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers, par les banques d'importance systémique intérieure (BISi)*, dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les BISi adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre pouvaient adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, mais n'étaient pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, la Banque a décidé de ne pas adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé « Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues ». Les recommandations établissent les attentes prudentielles en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues exigés par l'IFRS 9. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui reflète les recommandations du CBCB susmentionnées et donne des instructions aux entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9. La ligne directrice est entrée en vigueur lorsque l'IFRS 9 est devenue applicable à chaque entité fédérale.

Les premiers états financiers de la Banque qui seront présentés conformément à l'IFRS 9 seront ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2019. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective, sous réserve de certaines exceptions. Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées au moyen d'ajustements des soldes d'ouverture des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2018. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque ne retraitera pas les états financiers des périodes comparatives.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 définit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers fondé à la fois sur le modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ce qui est des actifs financiers qui satisfont au critère précité, le classement au moment de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés. Au moment de la transition, le critère du modèle économique sera fonction des faits et circonstances au 1^{er} novembre 2018. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels » seront classés comme étant évalués au coût amorti. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en

percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), les profits et les pertes cumulés étant reclassés dans le résultat net au moment de la décomptabilisation. Enfin, les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En outre, selon l'IFRS 9, il est possible de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un titre de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement et si les exigences du BSIF sont également respectées. Cette désignation peut également être faite à l'égard des actifs financiers et des passifs financiers existants à la date de première application.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de capitaux propres doivent être classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, la Banque peut, à la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction, choisir de désigner irrévocablement l'instrument comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. Les dividendes continueront d'être comptabilisés en résultat net. Cette désignation peut également être faite à l'égard des instruments de capitaux propres existants détenus à des fins autres que de transaction à la date de première application.

Les dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception de l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation. L'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts et les créances au titre des contrats de location-financement. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade) et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'actif financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, des provisions cumulatives sont constituées en cas de pertes subies, mais non encore décelées, à l'égard des prêts qui n'ont pas été identifiés individuellement comme étant des prêts douteux. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade).

Le modèle de pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 intègre des données prospectives et exige le recours à des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures aux fins d'établir si des augmentations importantes du risque de crédit sont survenues et d'évaluer les pertes de crédit attendues.

L'IFRS 9 prescrit l'adoption d'une méthode de dépréciation simplifiée pour les créances au titre des contrats de location-financement plutôt que la méthode générale susmentionnée. Selon la méthode simplifiée, une entité n'est pas tenue de suivre l'évolution du risque de crédit, mais doit plutôt comptabiliser une correction de valeur fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture, à compter de la date de la comptabilisation initiale. La Banque a décidé d'adopter la méthode générale pour les créances au titre des contrats de location-financement.

Les principaux concepts de modélisation de la dépréciation se définissent comme suit :

- **Évaluation des pertes de crédit attendues :** Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. L'évaluation des pertes de crédit attendues reposera principalement sur le produit de la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon l'IAS 39, notamment, la PD, la PED et l'ECD. Des ajustements sont apportés à ces paramètres conformément aux exigences de l'IFRS 9. Selon l'IFRS 9, l'estimation des pertes de crédit attendues doit refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclura un minimum de trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes seront attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes seront réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction.

- Approche en trois stades : Le modèle de pertes de crédit attendues comprend une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non douteux n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non douteux passeront au stade 2, et une correction de valeur évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur soit ramenée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier est considéré comme s'étant déprécié et passe au stade 3, et une correction de valeur correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.
- Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit : Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations indicatives raisonnables et justifiables d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit.
- Définition de défaillance : L'IFRS 9 ne définit pas la défaillance, mais exige que la définition soit conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne et contienne une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance. Selon l'IFRS 9, la Banque considérera qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. La politique en matière de radiation de la Banque selon l'IAS 39 ne devrait pas être tellement différente selon l'IFRS 9.
- Prise en compte du jugement éclairé en matière de crédit : La direction exercera un jugement éclairé en matière de crédit lorsqu'elle évaluera si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de façon importante et déterminera le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui permet d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques. Cependant, les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture. Comme le permet la norme, la Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 et de plutôt continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39. La Banque se conformera aux obligations d'information révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à l'IFRS 7.

État d'avancement du projet

Pour coordonner le passage à l'IFRS 9, une équipe de projet a été mise sur pied et comprend des représentants des secteurs Finance, Gestion du risque et Recherches économiques. Au cours des exercices 2016 et 2017, la Banque a terminé son évaluation initiale du champ d'application de l'IFRS 9, des différences avec l'IAS 39 et des principales interprétations comptables. La Banque a également commencé la conception et l'élaboration des modèles de dépréciation et a défini les exigences fonctionnelles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues. Au cours de l'exercice 2018, la Banque a mis en œuvre une solution technologique de bout en bout permettant d'évaluer les pertes de crédit attendues et de faire le suivi des passages d'un stade de crédit à l'autre selon le modèle de l'IFRS 9. La Banque a également conçu et testé ses nouveaux modèles de dépréciation et les processus et contrôles connexes et a évalué l'incidence quantitative de l'application de l'approche fondée sur les pertes de crédit attendues. La Banque a aussi mis à jour ses méthodes comptables et ses politiques de gestion des risques, modifié ses systèmes et processus d'information financière et élabore actuellement les informations transitoires du premier trimestre 2019. La Banque continuera de préciser et de valider les nouveaux modèles de dépréciation, et continuera d'élaborer et de mettre en œuvre les informations financières et réglementaires restantes liées à l'IFRS 9 au cours de l'exercice 2019.

Incidences sur la gouvernance et les contrôles

Dans le cadre de la mise en œuvre, la Banque est en voie d'améliorer les contrôles internes existants et de concevoir de nouveaux contrôles, si requis dans les secteurs touchés par l'IFRS 9, et contribue au calcul des pertes de crédit attendues, y compris les contrôles à l'égard de l'élaboration et de la pondération probabiliste de scénarios macroéconomiques, des données et des systèmes relatifs au risque de crédit, de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et du classement des prêts et des titres. La Banque s'appuiera sur son cadre de gestion des risques existant pour passer en revue, remettre en question et approuver les principales données d'entrée et évaluer le caractère approprié des provisions cumulatives pour pertes sur créances.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats conclus avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location). À l'heure actuelle, la direction finalise son évaluation de l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 15 sur le montant des produits des activités ordinaires de la Banque et le moment où ils seront comptabilisés et sur ses états financiers. L'IFRS 15 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque.

Incidence de la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15

L'adoption de l'IFRS 9 devrait se traduire par certaines différences dans le classement des actifs financiers par rapport au classement applicable en vertu de l'IAS 39. Le changement le plus important comprend le classement au coût amorti d'environ 2,3 milliards \$ de titres d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente et le classement à la JVAERG d'environ 0,3 milliard \$ de titres de capitaux propres qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente. Selon les estimations actuelles, la diminution des capitaux propres à la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15 ne devrait pas dépasser 20 millions \$, et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires devrait diminuer d'au plus 10 points de base. La Banque finalise ses analyses, y compris les améliorations potentielles et les validations quant aux nouveaux modèles de dépréciation, ce qui pourrait modifier l'incidence réelle à l'adoption des normes.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16) qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'adoption de l'IFRS 16 et de la comptabilisation des actifs au titre de la location et des passifs financiers sur ses états financiers.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Le 14 novembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'une proposition visant à reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17, soit en 2022. Le report proposé sera soumis à une consultation publique, qui devrait être tenue l'an prochain. À l'heure actuelle, la direction évalue l'incidence potentielle de l'IFRS 17.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (cadre conceptuel). Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'application anticipée est permise. La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications à l'IAS 19)

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, énonçant la façon dont les sociétés doivent déterminer les charges au titre des régimes lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite à prestations définies. L'IAS 19 énonce la façon dont une société comptabilise un régime à prestations définies. Le recours aux hypothèses mises à jour étant dorénavant exigé, les modifications devraient donner lieu à de l'information utile aux utilisateurs des états financiers. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2018 ET 2017

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	80
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	81
BILAN CONSOLIDÉ	82
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	83
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	84
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	85
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	87

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale	88	17. Rémunération fondée sur des actions	122
2. Normes de présentation	88	18. Avantages postérieurs à l'emploi	125
3. Principales méthodes comptables	92	19. Impôts sur le résultat	129
4. Modifications de méthodes comptables à venir	102	20. Résultat par action	132
5. Valeurs mobilières	105	21. Transactions entre parties liées	132
6. Prêts	107	22. Instruments financiers – juste valeur	133
7. Titrisation et entités structurées	110	23. Instruments financiers – compensation	136
8. Immobilisations corporelles	113	24. Instruments financiers – gestion des risques	137
9. Logiciels et autres immobilisations incorporelles	114	25. Dérivés et couvertures	139
10. Goodwill	115	26. Revenu lié aux instruments financiers détenus à des fins de transaction	142
11. Autres actifs	115	27. Revenus d'assurance	143
12. Dépôts	116	28. Revenu locatif	143
13. Autres passifs	116	29. Engagements, garanties et passifs éventuels	143
14. Dette liée aux activités de titrisation	116	30. Charges de restructuration	145
15. Dette subordonnée	117	31. Regroupements d'entreprises	146
16. Capital-actions	117	32. Information sectorielle	147

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

François Desjardins

François Laurin, FCPA, FCA

Montréal, Canada
Le 4 décembre 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 4 décembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		116 490 \$	111 978 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		374 237	215 384
Valeurs mobilières	5, 7 et 29		
Disponibles à la vente		2 710 249	3 032 159
Détenues jusqu'à l'échéance		655 757	405 088
Détenues à des fins de transaction		2 695 138	2 148 767
		6 061 144	5 586 014
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	29	3 652 498	3 107 841
Prêts	6, 7 et 29		
Personnels		5 372 468	6 038 692
Hypothécaires résidentiels		16 986 338	18 486 449
Commerciaux ⁽¹⁾		11 839 106	11 464 007
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		196 776	707 009
		34 394 688	36 696 157
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(93 026)	(99 186)
		34 301 662	36 596 971
Autres			
Dérivés	25	94 285	104 426
Immobilisations corporelles	8	80 961	35 214
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	367 345	293 422
Goodwill	10	116 617	118 100
Actif d'impôt différé	19	25 437	38 702
Autres actifs	11	704 007	474 606
		1 388 652	1 064 470
		45 894 683 \$	46 682 658 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	12		
Particuliers		20 995 453 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres		7 011 119	7 731 378
		28 006 572	28 930 360
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 008 666	2 165 097
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 515 823	2 678 629
Acceptations		196 776	707 009
Dérivés	25	285 492	217 785
Passif d'impôt différé	19	19 081	22 112
Autres passifs	13	1 229 556	1 051 908
		7 255 394	6 842 540
Dette liée aux activités de titrisation	7 et 14	7 787 753	8 230 921
Dette subordonnée	15	348 762	348 427
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	244 038	341 600
Actions ordinaires	16	1 115 416	953 536
Résultats non distribués		1 152 470	1 035 770
Cumul des autres éléments du résultat global		(15 990)	(496)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	17	268	—
		2 496 202	2 330 410
		45 894 683 \$	46 682 658 \$

[1] Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré. Voir la note 2 pour plus de précisions.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Isabelle Courville
Présidente du conseil

François Desjardins
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017
Revenu d'intérêt			
Prêts		1 396 936 \$	1 169 852 \$
Valeurs mobilières		62 035	42 469
Dépôts auprès de banques		3 428	913
Autres, incluant les dérivés		28 384	42 311
		1 490 783	1 255 545
Frais d'intérêt			
Dépôts		583 203	465 151
Dette liée aux activités de titrisation		166 077	134 900
Dette subordonnée		15 214	11 718
Autres		20 377	5 686
		784 871	617 455
Revenu net d'intérêt		705 912	638 090
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		149 297	154 584
Revenus tirés des activités de courtage		65 811	75 123
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		47 609	47 088
Revenus liés aux comptes d'investissement		20 146	21 804
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		18 264	17 776
Revenus d'assurance, montant net	27	15 273	18 188
Autres	6, 28	21 098	23 757
		337 498	358 320
Revenu total		1 043 410	996 410
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		2 296	3 383
Provisions pour pertes sur créances	6	44 000	37 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel	17, 18	366 022	361 001
Frais d'occupation de locaux et technologie	8	192 377	182 397
Autres	9	150 081	119 385
Charges de restructuration	30	5 944	10 485
Frais liés aux regroupements d'entreprises	31	2 357	16 091
		716 781	689 359
Résultat avant impôts sur le résultat		280 333	266 668
Impôts sur le résultat	19	55 687	60 207
Résultat net		224 646 \$	206 461 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		14 038	17 096
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		210 608 \$	189 365 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		41 280	35 059
dilué		41 280	35 059
Résultat par action	20		
de base		5,10 \$	5,40 \$
dilué		5,10 \$	5,40 \$
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		2,54 \$	2,46 \$
Actions privilégiées – série 11		0,25 \$	1,00 \$
Actions privilégiées – série 13		1,08 \$	1,08 \$
Actions privilégiées – série 15		1,46 \$	1,46 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Résultat net	224 646 \$	206 461 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(7 672)	10 424
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(5 206)	(5 778)
	(12 878)	4 646
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(4 951)	(18 963)
Écarts de conversion, montant net		
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	9 012	5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(6 677)	(3 309)
	2 335	1 948
	(15 494)	(12 369)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	13 023	8 104
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	(2 471)	(4 265)
Résultat global	222 175 \$	202 196 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat lié(e) à chaque composante des autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 584) \$	4 062 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 436)	(2 453)
	(5 020)	1 609
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 793)	(6 877)
Écarts de conversion, montant net		
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	—	(204)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	4 740	2 925
	(2 073) \$	(2 547) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger		
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$ 2 330 410 \$
Résultat net			224 646					224 646
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat								
Pertes latentes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 672)			(7 672)	(7 672)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 206)			(5 206)	(5 206)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(4 951)		(4 951)	(4 951)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						9 012	9 012	9 012
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(6 677)	(6 677)	(6 677)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			13 023					13 023
Résultat global			237 669	(12 878)	(4 951)	2 335	(15 494)	222 175
Émission d'actions		161 880						161 880
Rachat d'actions	(97 562)		(2 438)					(100 000)
Rémunération fondée sur des actions							268	268
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(14 038)					(14 038)
Actions ordinaires			(104 493)					(104 493)
Solde au 31 octobre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 152 470 \$	(8 029) \$	(12 244) \$	4 283 \$	(15 990) \$	268 \$ 2 496 202 \$

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (suite)

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 17)	Total des capitaux propres
				Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger			
Solde au 31 octobre 2016	341 600 \$	696 493 \$	924 861 \$	203 \$	11 670 \$	— \$	11 873 \$	— \$	1 974 827 \$
Résultat net			206 461						206 461
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat									
Profits latents nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				10 424			10 424		10 424
Reclassement en résultat net des gains nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(5 778)			(5 778)		(5 778)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					(18 963)		(18 963)		(18 963)
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						5 257	5 257		5 257
Pertes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						(3 309)	(3 309)		(3 309)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			8 104						8 104
Résultat global			214 565	4 646	(18 963)	1 948	(12 369)		202 196
Émission d'actions		257 043							257 043
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(17 096)						(17 096)
Actions ordinaires			(86 560)						(86 560)
Solde au 31 octobre 2017	341 600 \$	953 536 \$	1 035 770 \$	4 849 \$	(7 293) \$	1 948 \$	(496) \$	— \$	2 330 410 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		224 646 \$	206 461 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur créances	6	44 000	37 000
Profit net à la vente de portefeuilles de prêts commerciaux	6	(4 269)	—
Profits nets à la vente de valeurs mobilières disponibles à la vente	5	(7 642)	(8 839)
Impôt différé	19	9 102	(3 864)
Amortissement des immobilisations corporelles	8	6 881	8 187
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	35 146	28 318
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		1 547 964	(2 486 079)
Variation des acceptations		(510 233)	77 184
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		(546 371)	285 740
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(544 657)	(227 855)
Intérêts courus à recevoir		(9 049)	(17 272)
Actifs dérivés		10 141	128 365
Dépôts		(917 942)	1 357 015
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		843 569	457 804
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		(162 806)	153 188
Intérêts courus à payer		45 175	23 039
Passifs dérivés		67 707	67 286
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		(443 168)	986 467
Autres, montant net		(85 532)	(24 634)
		(397 338)	1 047 511
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net de l'émission de dette subordonnée	15	—	348 306
Rachat de dette subordonnée	15	—	(200 000)
Rachat d'actions privilégiées	16	(100 000)	—
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	139 122	230 481
Dividendes		(88 722)	(75 215)
		(49 600)	303 572
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(4 265 194)	(4 038 682)
Produit à la vente et à l'échéance		4 576 553	3 741 815
Variation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(861 080)	(855 219)
Produit à l'échéance		610 412	952 558
Produit à la vente de portefeuilles de prêts commerciaux	6	707 191	166 081
Acquisition d'immobilisations corporelles et de logiciels et autres immobilisations incorporelles	8, 9	(160 971)	(101 918)
Trésorerie versée au titre des regroupements d'entreprises	31	233	(1 163 616)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		(158 853)	(66 849)
		448 291	(1 365 830)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques			
		3 159	3 009
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
		4 512	(11 738)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de l'exercice			
		111 978	123 716
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de l'exercice			
		116 490 \$	111 978 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		739 723 \$	596 022 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 477 038 \$	1 236 736 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		11 050 \$	9 039 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice		85 365 \$	70 110 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2018 et 2017

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et aux États-Unis. Voir la note 32 pour d'autres renseignements sur les secteurs opérationnels de la Banque.

La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 4 décembre 2018.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de Northpoint Commercial Finance Holdings Inc. et de ses filiales, qui ont été constituées aux États-Unis, de NCF International S.à.r.l., qui est constituée sous le régime d'une loi du Luxembourg, et de V.R. Holding Insurance Company Ltd, qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

La Banque consolide deux sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation. La Banque consolide également Venture Reinsurance Ltd, une société d'assurance constituée en vertu d'une loi de la Barbade, qui est en partie détenue par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

FILIALES CONSOLIDÉES

Au 31 octobre 2018	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
DÉNOMINATION SOCIALE		
B2B Banque	Toronto, Canada	100 %
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada	
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada	
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada	
B2B Trustco	Toronto, Canada	
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada	
B2B Securitization Limited Partnership ⁽¹⁾	Toronto, Canada	
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	100 %
Capital Laurentienne (USA) inc.		
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	100 %
LBC Capital inc. ⁽²⁾	Burlington, Canada	100 %
LBEF inc.	Burlington, Canada	
LBEL inc.	Burlington, Canada	
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada	
LBC Leasing Limited Partnership ⁽³⁾	Burlington, Canada	
NCF International S.à r.l.	Luxembourg, Luxembourg	
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada	
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Delaware, États-Unis	
NCF Financing LLC	Delaware, États-Unis	
Northpoint Commercial Finance Inc.	Delaware, États-Unis	
Northpoint Commercial Finance LLC	Delaware, États-Unis	
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	100 %
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade	
VRH Canada inc.	Montréal, Canada	
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	100 %

(1) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

(2) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient 15 % des actions résiduelles.

(3) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

Entreprises associées

Les entités sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur cette entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût et sont augmentées ou diminuées pour tenir compte de la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, des opérations sur capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et des réductions de valeur reflétant la dépréciation de ces entités. Ces augmentations ou ces diminutions, ainsi que le profit ou la perte sur cession, sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Avant d'être cédée en septembre 2017, la participation de 50 % de la Banque dans Verico Financial Group Inc., courtier hypothécaire qui exerce ses activités au Canada, a été comptabilisée selon cette méthode.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction des jugements complexes ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, du résultat net et d'autres informations connexes. La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement important exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent aux notes 3 et 22. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs financiers

Provisions cumulatives pour pertes sur créances

Les provisions cumulatives pour pertes sur créances reflètent l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de crédit, y compris les prêts et les expositions hors bilan. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Pour évaluer le montant et la date des flux de trésorerie futurs, la direction doit faire largement appel au jugement pour formuler les hypothèses clés, y compris à l'égard de la conjoncture économique et des conditions commerciales, des données historiques de la Banque, de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition au risque de défaut et, le cas échéant, de la valeur de réalisation des garanties. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur créances pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme étant détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient constituer une indication objective de dépréciation. Pour évaluer s'il existe une indication objective d'une dépréciation, la direction doit exercer une part importante de jugement à l'égard de divers facteurs, notamment les difficultés financières de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital, la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un actif financier en deçà de son coût et un événement générateur de pertes. La direction fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une charge de dépréciation. La décision de comptabiliser une charge de dépréciation, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et qui correspondent aux secteurs opérationnels de la Banque. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle de l'UGT à laquelle elle a été allouée avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est imputée au résultat. Les projets de TI et autres immobilisations incorporelles en développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation incorporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, y compris une analyse de sensibilité, sont présentées plus en détail aux notes 10 et 30.

2. NORMES DE PRÉSENTATION (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe illustrant les rendements des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration fait largement appel au jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

Les actifs acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Pour évaluer le taux d'actualisation, la direction doit faire largement appel au jugement à l'égard des hypothèses clés, y compris le coût pour mobiliser des fonds sur le marché et la prime de risque associée aux prêts. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition. Voir la note 31 pour des renseignements additionnels sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les provisions sont constituées lorsque la direction détermine qu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, les coûts réels pour régler ces obligations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

De plus, dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

2.3 MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Prêts commerciaux

Au 1^{er} novembre 2017, les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux auparavant présentés séparément dans le bilan consolidé sont présentés au poste Prêts commerciaux. Cette modification à la présentation a été apportée rétrospectivement et reflète mieux la nature des activités de la Banque. Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux totalisaient respectivement 5,2 milliards \$ et 6,3 milliards \$ au 1^{er} novembre 2017, et respectivement 4,7 milliards \$ et 4,7 milliards \$ au 1^{er} novembre 2016.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de leurs caractéristiques et du but dans lequel la Banque les a acquis.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aux 31 octobre 2018 et 2017, la Banque n'avait désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente incluent les valeurs mobilières qui sont acquises pour une période indéfinie et peuvent être vendues pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, d'écart de crédit, de taux de change ou du cours des actions.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de titres d'emprunt sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent des valeurs mobilières données en garantie afin de participer aux programmes de titrisation. Ces actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Le revenu d'intérêt sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée prévue de la valeur mobilière.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre de prêts et créances et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont classées à titre d'autres passifs financiers et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers ou au poste Revenus tirés des activités de courtage.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont généralement classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés.

Les prêts ayant un prix coté sur un marché actif ne remplissent pas les conditions requises pour être classés à titre de prêts et créances et sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt si l'emprunteur connaît des difficultés financières. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt sont généralement détenus en vue de la vente et sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même les provisions pour pertes sur créances.

Toute variation ultérieure de la juste valeur des biens saisis est comptabilisée à titre d'autres revenus à l'état du résultat consolidé, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation connexes sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt.

Si les biens saisis sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des groupes de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces opérations n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue.

La Banque conclut également des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 7 et 14 pour de plus amples renseignements.

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est aussi considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif qui ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

À chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante des provisions pour pertes sur créances.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité aux provisions pour pertes sur créances.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques de modélisation. La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs et évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé à titre de prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de l'investissement net, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de titres de capitaux propres disponibles à la vente, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Couvertures de l'investissement net

Des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les variations de juste valeur de l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ce type de relation de couverture, les variations de juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ils sont ultérieurement classés à titre d'autres passifs financiers et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est classée à titre d'autres passifs financiers et est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord.

La Banque à titre de bailleur

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres frais de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne lui transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les autres frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

3.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Le profit au premier jour découlant de la réévaluation d'instruments financiers acquis correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requis pour refléter les taux du marché alors en vigueur et est amorti en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Puisque les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. De plus, ces prêts et créances au titre des contrats de location-financement ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation des pertes sur prêts subies estimées initialement est comptabilisée dans les provisions pour pertes sur créances et accroît les provisions cumulatives pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur créances subies estimées initialement donne lieu à une réduction des provisions pour pertes sur créances et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce que les provisions nouvellement comptabilisées soient épuisées. Toute diminution additionnelle des pertes sur créances subies estimées est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans le revenu net d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation du goodwill

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque UGT de la Banque qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT à laquelle le goodwill est alloué représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grande qu'un secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail, plus une option de renouvellement initiale, ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, il est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.5 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à vingt ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que de certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du système bancaire de base et du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à vingt ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets en cours. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et leur valeur est ramenée à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.6 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est généralement responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.7 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsque la Banque ne peut pas établir si une obligation est probable ou qu'elle ne peut pas estimer de façon fiable le montant de la perte. La Banque évalue régulièrement le caractère adéquat de ses provisions et apporte les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements à mesure qu'ils sont disponibles.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.9 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.10 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3.11 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.12 ACTIFS ADMINISTRÉS

La Banque administre des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.13 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis aux taux de change historiques. Les actifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus, à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

3.14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 contient des exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. La norme contient également certaines modifications au modèle général de comptabilité de couverture. La version définitive remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. L'application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée.

En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9, Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure (BISi)* dans laquelle il précise qu'il s'attend à ce que les BISi adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Toutes les autres entités fédérales dont la date de clôture de l'exercice est le 31 octobre pouvaient adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, mais n'étaient pas tenues de le faire. Puisque la Banque n'a pas été désignée comme étant une BISi, la Banque a décidé de ne pas adopter de façon anticipée l'IFRS 9.

En décembre 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*. Les recommandations établissent les attentes prudentielles en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues exigés par l'IFRS 9. En juin 2016, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui reflète les recommandations du CBCB susmentionnées et donne des instructions aux entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9. La ligne directrice est entrée en vigueur lorsque l'IFRS 9 est devenue applicable à chaque entité fédérale.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR (suite)

Les premiers états financiers de la Banque qui seront présentés conformément à l'IFRS 9 seront ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2019. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective, sous réserve de certaines exceptions. Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées au moyen d'ajustements des soldes d'ouverture des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2018. Comme le permet l'IFRS 9, la Banque ne retraitera pas les états financiers des périodes comparatives.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 définit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers fondé à la fois sur le modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour ce qui est des actifs financiers qui satisfont au critère précité, le classement au moment de la comptabilisation initiale sera déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés. Au moment de la transition, le critère du modèle économique sera fonction des faits et circonstances au 1^{er} novembre 2018. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels » seront classés comme étant évalués au coût amorti. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), les profits et les pertes cumulés étant reclassés dans le résultat net au moment de la décomptabilisation. Enfin, les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique en vertu duquel ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En outre, selon l'IFRS 9, il est possible de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un titre de créance comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement et si les exigences du BSIF sont également respectées. Cette désignation peut être faite à l'égard des actifs financiers et des passifs financiers existants à la date de première application.

En vertu de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de capitaux propres sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, la Banque peut, à la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction, choisir de désigner irrévocablement l'instrument comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. Les dividendes continueront d'être comptabilisés en résultat net. Cette désignation peut également être faite à l'égard des instruments de capitaux propres existants détenus à des fins autres que de transaction à la date de première application.

Les dérivés continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception de l'évaluation des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie pour leur comptabilisation. L'IFRS 9 exige que les variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts et les créances au titre des contrats de location-financement. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IFRS 9 exige des entités qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle un actif financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade) et qu'elles comptabilisent les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'actif financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, des provisions cumulatives sont constituées en cas de pertes subies, mais non encore décelées pour les prêts qui n'ont pas été identifiés individuellement comme étant douteux. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade).

Le modèle de pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 intègre des données prospectives et exige le recours à des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures aux fins d'établir si des augmentations importantes du risque de crédit sont survenues et d'évaluer les pertes de crédit attendues.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR (suite)

L'IFRS 9 prescrit l'adoption d'une méthode de dépréciation simplifiée pour les créances au titre des contrats de location-financement plutôt que la méthode générale susmentionnée. Selon la méthode simplifiée, une entité n'est pas tenue de suivre l'évolution du risque de crédit, mais doit plutôt comptabiliser une correction de valeur fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture, à compter de la date de la comptabilisation initiale. La Banque a décidé d'adopter la méthode générale pour les créances au titre des contrats de location-financement.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle général de comptabilité de couverture qui permet d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture sur les activités de gestion des risques. Cependant, les exigences actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 peuvent continuer de s'appliquer jusqu'à ce que l'IASB finalise son projet de comptabilité de macro-couverture. Comme le permet la norme, la Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 et de plutôt continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39. La Banque se conformera aux obligations d'information révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à l'IFRS 7.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui établit un cadre complet pour la comptabilisation et l'évaluation des produits ainsi que pour les informations à fournir relativement à ceux-ci. L'IFRS 15 s'applique à tous les contrats avec des clients (exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes concernant les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers) et remplace, entre autres, l'ancienne norme de comptabilisation des produits, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'interprétation connexe sur la comptabilisation des produits, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme comprend également des exigences concernant la comptabilisation de certains frais liés à un contrat avec un client. En juillet 2015, l'IASB a décidé de reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'IFRS 15. Par conséquent, les entités appliqueront l'IFRS 15 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque.

Au moment de la transition, l'IFRS 15 permet soit de retraiter les chiffres des périodes antérieures ou d'appliquer la norme sur une base rétrospective modifiée. La Banque prévoit opter pour l'application sur une base rétrospective modifiée, en comptabilisant l'incidence cumulée de l'application initiale de la norme comme un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives.

Incidence de la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15

L'adoption de l'IFRS 9 devrait se traduire par certaines différences dans le classement des actifs financiers par rapport au classement applicable en vertu de l'IAS 39. Le changement le plus important comprend le classement au coût amorti d'environ 2,3 milliards \$ de titres d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente et le classement à la JVAERG d'environ 0,3 milliard \$ de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt qui étaient auparavant classés comme étant disponibles à la vente. Selon les estimations actuelles, la diminution des capitaux propres à la transition à l'IFRS 9 et à l'IFRS 15 ne devrait pas dépasser 20 millions \$, et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires devrait diminuer d'au plus 10 points de base. La Banque finalise ses analyses, y compris les améliorations potentielles et les validations quant aux nouveaux modèles de dépréciation, ce qui pourrait modifier l'incidence réelle à l'adoption des normes.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, c.-à-d. le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes.

Pour les preneurs, la principale incidence des nouvelles exigences sera l'augmentation des actifs au titre de la location et des passifs financiers, étant donné que l'IFRS 16 élimine l'obligation de classer les contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La plupart des contrats de location seront inscrits au bilan en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en la présentant soit dans les actifs au titre de la location (droits d'utilisation), soit dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont faits au fil du temps, l'entité comptabilise également un passif financier lié à son obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location.

Pour les bailleurs, l'IFRS 16 reconduit pratiquement toutes les exigences comptables de l'IAS 17. Par conséquent, le bailleur continue de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est autorisée pour les entités qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR (suite)

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance et de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Le 14 novembre 2018, l'IASB a voté en faveur d'une proposition visant à reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17, soit en 2022. Le report proposé sera soumis à une consultation publique, qui devrait être tenue l'an prochain. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le *Cadre conceptuel de l'information financière* révisé (cadre conceptuel), qui remplace la version précédente du cadre conceptuel publiée en 2010. Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Il vise à s'assurer que les normes sont théoriquement cohérentes et que les transactions similaires sont traitées de la même façon afin de fournir de l'information utile aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur immédiatement pour l'IASB et l'IFRS Interpretations Committee.

Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'application anticipée est permise. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption du cadre conceptuel révisé sur ses états financiers consolidés.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications à l'IAS 19)

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, énonçant la façon dont les sociétés doivent déterminer les charges au titre des régimes lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite à prestations définies. L'IAS 19 énonce la façon dont une société comptabilise un régime à prestations définies. Lorsqu'un changement - modification, réduction ou liquidation - est apporté à un régime, l'IAS 19 exige que la société réévalue le passif ou l'actif net au titre des prestations définies. Selon les modifications, la société doit utiliser les hypothèses mises à jour ayant servi à cette réévaluation pour calculer le coût des services rendus et les intérêts nets depuis la date à laquelle le changement a été apporté au régime jusqu'à la fin de l'exercice. Jusqu'à maintenant, l'IAS 19 ne précisait pas comment déterminer ces charges pour la période postérieure au changement du régime. Le recours aux hypothèses mises à jour étant dorénavant exigé, les modifications devraient donner lieu à de l'information utile aux utilisateurs des états financiers. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

					2018	2017
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	831 405 \$	197 240 \$	— \$	— \$	1 028 645 \$	1 391 701 \$
par des provinces	751 461	571 685	4 273	—	1 327 419	1 204 413
par des municipalités	46 561	78 654	—	—	125 215	207 349
Autres titres d'emprunt	1 520	29 512	7 288	—	38 320	64 171
Titres adossés à des actifs	—	2 451	—	—	2 451	3 402
Actions privilégiées	26	18	—	177 265	177 309	145 746
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	10 890	10 890	15 377
	1 630 973 \$	879 560 \$	11 561 \$	188 155 \$	2 710 249 \$	3 032 159 \$
Portefeuille de valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance						
Valeurs mobilières émises ou garanties						
par le Canada ⁽¹⁾	366 609 \$	289 148 \$	— \$	— \$	655 757 \$	405 088 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

5. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL

Profits et pertes comptabilisés à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 octobre

	2018	2017
Profits nets réalisés	7 642 \$	8 839 \$
Réductions de valeur	—	(608)
	7 642 \$	8 231 \$

Profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente au 31 octobre

	2018			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 028 739 \$	351 \$	445 \$	1 028 645 \$
par des provinces	1 327 856	181	618	1 327 419
par des municipalités	127 212	—	1 997	125 215
Autres titres d'emprunt	39 342	5	1 027	38 320
Titres adossés à des actifs	2 453	—	2	2 451
Actions privilégiées	184 651	8	7 350	177 309
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	10 658	256	24	10 890
	2 720 911 \$	801 \$	11 463 \$	2 710 249 \$
				2017
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 391 378 \$	818 \$	495 \$	1 391 701 \$
par des provinces	1 200 864	3 829	280	1 204 413
par des municipalités	208 423	100	1 174	207 349
Autres titres d'emprunt	64 294	513	636	64 171
Titres adossés à des actifs	3 393	9	—	3 402
Actions privilégiées	141 761	4 828	843	145 746
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	14 515	912	50	15 377
	3 024 628 \$	11 009 \$	3 478 \$	3 032 159 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 22 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

6. PRÊTS

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR CRÉANCES

	2018					
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Prêts personnels	30 600 \$	21 157 \$	(32 485) \$	6 789 \$	(1 071) \$	24 990 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	10 818	3 363	(1 451)	(1 291)	(1 505)	9 934
Prêts commerciaux ^{(2),(3)}	63 474	19 480	(19 855)	627	(2 228)	61 498
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	44 000 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	96 422 \$
Provisions cumulatives individuelles	24 801 \$	22 410 \$	(17 618) \$	96 \$	(1 247) \$	28 442 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	17 828	25 609	(36 173)	6 029	(3 557)	9 736
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	56 557	(1 709)	—	—	—	54 848
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	99 186 \$	46 310 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	93 026 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽⁴⁾	5 706	(2 310)	—	—	—	3 396
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	104 892 \$	44 000 \$	(53 791) \$	6 125 \$	(4 804) \$	96 422 \$
						2017
	Solde au début de l'exercice	Provisions pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements et autres ⁽¹⁾	Intérêts courus sur les prêts douteux	Solde à la fin de l'exercice
Prêts personnels	36 452 \$	24 823 \$	(37 185) \$	7 216 \$	(706) \$	30 600 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	11 018	3 027	(1 457)	(433)	(1 337)	10 818
Prêts commerciaux ^{(2),(3)}	63 094	9 150	(8 214)	626	(1 182)	63 474
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	110 564 \$	37 000 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	104 892 \$
Provisions cumulatives individuelles	19 208 \$	13 437 \$	(8 113) \$	620 \$	(351) \$	24 801 \$
Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	15 977	36 679	(38 743)	6 789	(2 874)	17 828
Provisions cumulatives collectives pour autres prêts	69 824	(13 267)	—	—	—	56 557
Total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts	105 009 \$	36 849 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	99 186 \$
Provisions cumulatives pour risques hors bilan ⁽⁴⁾	5 555	151	—	—	—	5 706
Total des provisions cumulatives pour pertes sur créances	110 564 \$	37 000 \$	(46 856) \$	7 409 \$	(3 225) \$	104 892 \$

(1) Tiennent compte des fluctuations du change.

(2) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré. Voir la note 2 pour plus de précisions.

(4) Les provisions cumulatives pour risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, sont comptabilisées dans les autres passifs.

6. PRÊTS (suite)

PRÊTS DOUTEUX

				2018
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Prêts personnels	19 805 \$	— \$	4 844 \$	14 961 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	37 134	—	2 104	35 030
Prêts commerciaux ^{(1), (2)}	124 331	28 442	2 788	93 101
	181 270 \$	28 442 \$	9 736 \$	143 092 \$

				2017
	Montant brut	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux	Montant net
Prêts personnels	20 874 \$	— \$	11 462 \$	9 412 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	30 326	—	2 703	27 623
Prêts commerciaux ^{(1), (2)}	100 691	24 801	3 663	72 227
	151 891 \$	24 801 \$	17 828 \$	109 262 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré. Voir la note 2 pour plus de précisions.

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2018 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 12,5 millions \$ (6,2 millions \$ en 2017). Aucune provision cumulative individuelle n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

				2018
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	64 649 \$	21 856 \$	6 301 \$	92 806 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	252 403	48 542	16 642	317 587
	317 052 \$	70 398 \$	22 943 \$	410 393 \$

				2017
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	78 031 \$	26 903 \$	7 702 \$	112 636 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	259 395	40 490	19 051	318 936
	337 426 \$	67 393 \$	26 753 \$	431 572 \$

6. PRÊTS (suite)

VENTES DE PRÊTS COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a vendu des prêts commerciaux totalisant 708 millions \$ et a comptabilisé un profit net de 4,3 millions \$ dans les autres revenus. Aucune vente de ce type n'avait été effectuée en 2017.

CRÉANCES AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Des renseignements sur les actifs assujettis à des contrats de location-financement, qui sont inclus au poste Prêts commerciaux, figurent dans le tableau qui suit.

	2018	2017
Paiements minimaux au titre de la location	952 756 \$	875 762 \$
Valeur résiduelle non garantie	25 584	22 824
Investissement brut dans les contrats de location	978 340	898 586
Revenu d'intérêt non gagné	(99 637)	(90 336)
Investissement net dans les contrats de location	878 703	808 250
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	12 958	13 130
	891 661 \$	821 380 \$

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2018		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	330 399 \$	44 359 \$	286 040 \$
De un an à cinq ans	632 470	54 748	577 722
Plus de cinq ans	15 471	530	14 941
	978 340 \$	99 637 \$	878 703 \$
	2017		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	288 809 \$	35 747 \$	253 062 \$
De un an à cinq ans	591 733	51 913	539 820
Plus de cinq ans	18 044	2 676	15 368
	898 586 \$	90 336 \$	808 250 \$

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

7.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'un conduit à vendeurs multiples mis en place par une autre banque canadienne.

Programmes de la SCHL

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC. Les OHC sont des obligations cautionnées par la SCHL qui sont émises par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (FCH), une entité *ad hoc*.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, dans le cadre du Programme des OHC, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En vertu des swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, ces transactions de titrisation ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque.

Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la FCH n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu au titre des transactions de titrisation est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le coupon des TACH LNH ou des OHC associé à la série et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, les contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-dessus. Au 31 octobre 2018, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,8 milliards \$ (4,9 milliards \$ au 31 octobre 2017).

Conduit à vendeurs multiples

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples (le « tiers acheteur ») constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elles ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation, et les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres instruments similaires de la Banque. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée à un conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le papier commercial émis par le conduit aux fins du financement de l'achat et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2018		2017	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	6 238 035 \$	6 106 940 \$	7 063 929 \$	7 013 929 \$
Actifs de remplacement				
Trésorerie et dépôts auprès de banques	10 774	10 774	10 069	10 069
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	445 367	445 367	1 118	1 118
Autres valeurs mobilières	655 757	653 710	405 088	404 444
Dette liée aux activités de titrisation	(7 276 779) \$	(7 181 631) \$	(7 524 885) \$	(7 508 417) \$

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2018	2017
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice et liés au financement	1 164 202 \$	2 171 236 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	523 852 \$	768 038 \$

De plus, au 31 octobre 2018, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 599,7 millions \$ (575,0 millions \$ au 31 octobre 2017) dans le cadre du programme de TACH LNH, dont des prêts d'un montant de 244,7 millions \$ (235,0 millions \$ au 31 octobre 2017) ont été donnés en garantie auprès de la Banque du Canada et des prêts d'un montant de 355,0 millions \$ (340,0 millions \$ au 31 octobre 2017) pouvaient toujours être donnés en garantie. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

Examen du portefeuille de prêts hypothécaires

Programmes de la SCHL

En 2017, la Banque a relevé un certain nombre de prêts hypothécaires assurés en portefeuille par inadvertance alors qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité de la SCHL en matière d'assurance de portefeuille. Par conséquent, ces prêts hypothécaires d'un montant de 88 millions \$ ont été rachetés auprès des programmes de titrisation de la SCHL au début de 2018.

En 2018, la SCHL a réalisé un audit d'un échantillon de prêts hypothécaires de la Banque assurés en portefeuille. L'audit a révélé des problèmes similaires à ceux relevés en 2017, étant donné que certains prêts hypothécaires ont été assurés en portefeuille par inadvertance alors qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité de la SCHL en matière d'assurance de portefeuille. La Banque a alors réalisé un examen de l'ensemble des prêts hypothécaires de B2B Banque et des prêts hypothécaires accordés dans les succursales et assurés en portefeuille par la SCHL. Par suite de cet examen, nous avons relevé et racheté des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance aux programmes de titrisation de la SCHL d'un montant de 135 millions \$. L'assurance de la SCHL fournie à l'égard des prêts hypothécaires assurés en portefeuille par inadvertance, mais non vendus auprès des programmes de titrisation de la SCHL, ainsi que celle fournie à l'égard des prêts hypothécaires assurés en portefeuille et vendus par inadvertance auprès de ceux-ci, a été annulée parallèlement.

Programme du tiers acheteur

À la fin de septembre 2017, la Banque a été avisée par le tiers acheteur, à la suite d'un audit réalisé dans le cours normal de ses activités, que certains prêts hypothécaires qui lui avaient été vendus par le passé ne respectaient pas ses critères de documentation et d'admissibilité.

Pour ce qui est des prêts hypothécaires accordés par B2B Banque et vendus au tiers acheteur, un examen complet a été effectué en 2017. Par suite de cet examen, la Banque a racheté certains prêts hypothécaires non admissibles d'un montant de 89 millions \$ en 2018. De plus, la Banque a versé un dépôt de réserve en trésorerie au tiers acheteur relativement à ces prêts hypothécaires, dont un montant de 23 millions \$ a été conservé par le tiers acheteur à titre de rehaussement de crédit pour le programme. À l'heure actuelle, le dépôt de réserve en trésorerie est remis à la Banque au fil du temps, au rythme de l'amortissement des prêts hypothécaires accordés par B2B Banque. Le dépôt de réserve en trésorerie est présenté à titre d'autres actifs.

7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Pour ce qui est des prêts hypothécaires accordés dans les succursales et vendus au tiers acheteur, un examen interne exhaustif d'environ 1 900 prêts hypothécaires a été effectué en 2018. Par suite de cet examen interne, la Banque a relevé certains prêts hypothécaires non admissibles d'un montant de 115 millions \$ qui, comme il a été convenu avec le tiers acheteur, ont été rachetés par la Banque. En outre, la Banque a versé au tiers acheteur un dépôt de réserve en trésorerie additionnel d'un montant de 61 millions \$ relativement à ces prêts hypothécaires. Selon l'entente conclue avec le tiers acheteur, une tranche de 6 millions \$ de ce dépôt de réserve en trésorerie a été remise à la Banque par la suite. La tranche résiduelle du dépôt de réserve en trésorerie a été conservée par le tiers acheteur à titre de rehaussement de crédit pour le programme et, à l'heure actuelle, est remise à la Banque au fil du temps, au rythme de l'amortissement des prêts hypothécaires accordés dans les succursales. Le dépôt de réserve en trésorerie est présenté à titre d'autres actifs.

En 2017, dans le cadre d'un examen interne, la Banque a également relevé certains prêts hypothécaires de faible ratio prêt-valeur d'un montant de 91 millions \$ qui ont été vendus au tiers acheteur et qui ne respectaient pas les critères d'admissibilité. Ces prêts hypothécaires ont été rachetés par la Banque en 2018.

7.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Titrisation Inc. et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation auxquelles participent les entités structurées.

Actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire des entités structurées et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	2018		2017	
	Total de la valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts personnels	1 022 791 \$	1 022 791 \$	949 104 \$	949 104 \$
Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	351 943	345 038	562 421	560 377
Dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	(510 974) \$	(510 974) \$	(706 036) \$	(706 036) \$

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses dans le poste Prêts commerciaux.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités des entités structurées consolidées de la Banque.

	2018	2017
Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice et liés au financement	230 262 \$	1 000 001 \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice et liées au financement	— \$	320 204 \$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 31 octobre 2016	45 637 \$	25 676 \$	24 092 \$	95 405 \$
Acquisitions	7 921	1 040	1 640	10 601
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	94	34	128
Cessions	(485)	—	(12)	(497)
Autres ⁽¹⁾	(25)	1	1	(23)
Au 31 octobre 2017	53 048	26 811	25 755	105 614
Acquisitions	46 616	844	5 816	53 276
Cessions	(301)	—	—	(301)
Autres ⁽¹⁾	—	2	1	3
Dépréciation	(1 311)	(452)	(153)	(1 916)
Au 31 octobre 2018	98 052 \$	27 205 \$	31 419 \$	156 676 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2016	20 381 \$	21 510 \$	20 525 \$	62 416 \$
Amortissement	3 694	1 906	2 587	8 187
Cessions	(193)	—	(12)	(205)
Autres ⁽¹⁾	—	2	—	2
Au 31 octobre 2017	23 882	23 418	23 100	70 400
Amortissement	4 324	1 545	1 012	6 881
Cessions	(111)	—	—	(111)
Autres ⁽¹⁾	—	—	1	1
Dépréciation	(999)	(369)	(88)	(1 456)
Au 31 octobre 2018	27 096 \$	24 594 \$	24 025 \$	75 715 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2017	29 166 \$	3 393 \$	2 655 \$	35 214 \$
Au 31 octobre 2018	70 956 \$	2 611 \$	7 394 \$	80 961 \$

(1) Le poste Autres comprend l'incidence de l'écart de conversion et les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada et de NCF.

Au 31 octobre 2018, les immobilisations corporelles comprenaient un montant de 6,8 millions \$ relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement (6,0 millions \$ au 31 octobre 2017).

DÉPRÉCIATION

En 2018 et en 2017, les actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers ont été soumis à un test de dépréciation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée; voir la note 30 pour plus de précisions. D'autres charges de dépréciation d'un montant de 0,5 million \$ ont également été comptabilisées en 2018 (néant en 2017).

9. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût				
Au 31 octobre 2016	248 568 \$	25 554 \$	48 578 \$	322 700 \$
Acquisitions	21 858	—	67 480	89 338
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	4	81 000	—	81 004
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	1 366	—	1 366
Autres ⁽¹⁾	—	236	—	236
Dépréciation	(4 271)	—	—	(4 271)
Au 31 octobre 2017	266 159	108 156	116 058	490 373
Acquisitions	23 407	2 680	81 608	107 695
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	1 689	—	1 689
Au 31 octobre 2018	289 566 \$	112 525 \$	197 666 \$	599 757 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2016	159 722 \$	9 912 \$	2 576 \$	172 210 \$
Amortissement	20 929	5 838	1 551	28 318
Dépréciation	(3 577)	—	—	(3 577)
Au 31 octobre 2017	177 074	15 750	4 127	196 951
Amortissement	19 042	13 972	2 132	35 146
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	315	—	315
Au 31 octobre 2018	196 116 \$	30 037 \$	6 259 \$	232 412 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2017	89 085 \$	92 406 \$	111 931 \$	293 422 \$
Au 31 octobre 2018	93 450 \$	82 488 \$	191 407 \$	367 345 \$

(1) Le poste Autres comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada et de NCF.

Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent les relations contractuelles avec les courtiers, conseillers et fournisseurs indépendants, ainsi que les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base.

Les autres immobilisations corporelles sont développées en interne et comprennent le système bancaire de base et le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles comprenaient un montant de respectivement 29,9 millions \$ et 129,3 millions \$ relatif à des projets en cours qui ne faisaient pas encore l'objet d'amortissement au 31 octobre 2018 (respectivement 33,3 millions \$ et 106,1 millions \$ au 31 octobre 2017).

DÉPRÉCIATION

En 2018 et en 2017, les actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers ont été soumis à un test de dépréciation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée; voir la note 30 pour plus de précisions. Aucune autre charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2018 (0,7 million \$ en 2017).

10. GOODWILL

	UGT B2B Banque	UGT Services aux entreprises	Total
Au 31 octobre 2016	34 853 \$	20 959 \$	55 812 \$
Acquisitions par regroupements d'entreprises (note 31)	—	56 437	56 437
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	952	952
Autres ⁽¹⁾	—	4 899	4 899
Au 31 octobre 2017	34 853 \$	83 247 \$	118 100 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	1 325	1 325
Autres ⁽¹⁾	—	(2 808)	(2 808)
Au 31 octobre 2018	34 853 \$	81 764 \$	116 617 \$

(1) Le poste Autres comprend les ajustements comptables liés à l'acquisition de CIT Canada et de NCF. Voir la note 31.

DÉPRÉCIATION

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2018 et en 2017.

Le goodwill au 31 octobre 2018 a été alloué à deux UGT :

- l'UGT B2B Banque, qui offre des produits bancaires et financiers à des conseillers financiers indépendants et à des institutions financières canadiennes non bancaires;
- l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis.

Ces deux UGT sont aussi des secteurs opérationnels; voir la note 32 pour plus de précisions.

UGT B2B Banque

La valeur recouvrable de l'UGT B2B Banque a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans approuvés par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,3 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT B2B Banque. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

UGT Services aux entreprises

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans approuvés par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % et un taux d'actualisation après impôts de 10,3 % établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Services aux entreprises. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles aux principales hypothèses avaient été apportés, l'issue du test de dépréciation aurait été la même.

11. AUTRES ACTIFS

	2018	2017
Chèques et autres effets en transit	322 338 \$	132 581 \$
Intérêts courus à recevoir	98 929	90 666
Dépôts de réserve en trésorerie (note 7)	90 871	77 817
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 28)	15 380	25 620
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	5 511	3 413
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	170 978	144 509
	704 007 \$	474 606 \$

12. DÉPÔTS

	2018			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	124 081 \$	4 377 423 \$	16 493 949 \$	20 995 453 \$
Entreprises, banques et autres	1 382 268	617 110	5 011 741	7 011 119
	1 506 349 \$	4 994 533 \$	21 505 690 \$	28 006 572 \$

	2017			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	125 870 \$	4 900 736 \$	16 172 376 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres	1 360 658	839 294	5 531 426	7 731 378
	1 486 528 \$	5 740 030 \$	21 703 802 \$	28 930 360 \$

(1) Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

(2) Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

13. AUTRES PASSIFS

	2018	2017
Intérêts courus à payer	456 552 \$	411 416 \$
Chèques et autres effets en transit	256 189	72 364
Passif au titre des régimes à prestations définies [note 18]	41 954	62 826
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	474 861	505 302
	1 229 556 \$	1 051 908 \$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

	2018	2017
Dettes liées aux activités de titrisation		
Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	6 146 960 \$	5 762 584 \$
Dettes liées à des conduits à vendeurs multiples ⁽¹⁾	1 129 819	1 762 301
	7 276 779 \$	7 524 885 \$
Dettes liées aux activités de titrisation par l'intermédiaire d'entités structurées		
Dettes liées aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées ⁽¹⁾	510 974	706 036
	7 787 753 \$	8 230 921 \$

(1) Le taux d'intérêt est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

Voir la note 7 pour plus de précisions sur la titrisation et les entités structurées.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	2018	2017
			Valeur comptable	Valeur comptable
Juin 2027	4,25 %	22 juin 2022 ⁽¹⁾	350 000 \$	350 000 \$
Frais d'émission non amortis			(1 238)	(1 573)
			348 762 \$	348 427 \$

(1) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (dette subordonnée) (les « billets »). La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets à compter du 22 juin 2022, au pair, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits. Pour que les billets soient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2, ils doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV; par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

VARIATIONS DE LA DETTE SUBORDONNÉE

	2018	2017
En circulation au début de l'exercice	348 427 \$	199 824 \$
Émission de dette subordonnée, montant net	—	348 306
Rachat de dette subordonnée	—	(200 000)
Amortissement des frais d'émission	335	297
En circulation à la fin de l'exercice	348 762 \$	348 427 \$

Émission de dette subordonnée

Le 22 juin 2017, la Banque a émis des billets d'un capital de 350,0 millions \$ (FPUNV) (dette subordonnée).

Rachat de dette subordonnée

Le 19 octobre 2017, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1, venant à échéance en 2022, d'un montant nominal de référence total de 200,0 millions \$. Les billets à moyen terme subordonnés, série 2012-1 ont été rachetés au pair, plus l'intérêt couru et impayé à la date du rachat.

16. CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Modalités des actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 (les actions privilégiées, série 11) sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11 peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12 sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11 auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 (les actions privilégiées, série 12) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 (les actions privilégiées, série 13), sont rachetables au gré de la Banque le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite à un prix de 25,00 \$ chacune, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) le 15 juin 2019 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 4,3 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant au plus tard le 15 juin 2019. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées, série 13 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (les actions privilégiées, série 14) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2019, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 14 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 13 le 15 juin 2024 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 14 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 14 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (les actions privilégiées, série 15) sont rachetables au gré de la Banque, le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite, au prix de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat, sous réserve des dispositions de la Loi sur les banques et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 15 en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) le 15 juin 2021 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 15 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, portant un taux de dividende annuel de 5,85 %, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, pour la période initiale de cinq ans se terminant au plus tard le 15 juin 2021. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans afin de correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans en vigueur à cette date, majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 15 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 16 (les actions privilégiées, série 16) sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, un montant en espèces de i) 25,00 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite; ou ii) 25,50 \$, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 juin 2021, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Sous réserve des dispositions de conversion automatique, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 16 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 15 le 15 juin 2026 et le 15 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées, série 16 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs trimestriels, lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera, à un taux variable trimestriel égal au taux des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada majoré de 5,13 %. La Banque pourrait être tenue de convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 16 en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11				
En circulation au début et fin de l'exercice	4 000 000	97 562 \$	4 000 000	97 562 \$
Rachat d'actions	(4 000 000)	(97 562)	—	—
En circulation à la fin de l'exercice	—	— \$	4 000 000	97 562 \$
Série 13				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	5 000 000	121 967 \$	5 000 000	121 967 \$
	10 000 000	244 038 \$	14 000 000	341 600 \$

Aux 31 octobre 2018 et 2017, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, série 14 et série 16 n'était en circulation.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 décembre 2017, la Banque a racheté 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 à un prix de 25,00 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$. Les frais d'émission inscrits au bilan de 2,4 millions \$ présentés en diminution de ces actions privilégiées ont été comptabilisés directement dans les résultats non distribués.

ACTIONS ORDINAIRES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	38 966 473	953 536 \$	33 842 170	696 493 \$
Émises aux termes d'appels publics à l'épargne	2 624 300	143 812	4 654 560	240 641
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	484 511	22 821	469 743	26 637
Frais d'émission nets	s. o.	(4 753)	s. o.	(10 235)
	42 075 284	1 115 416 \$	38 966 473	953 536 \$

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émission aux termes d'un appel public à l'épargne

Le 26 mai 2017, la Banque a émis 4 654 560 reçus de souscription au prix de 51,70 \$ par reçu. Le produit du placement a été déposé en main tierce jusqu'à la clôture de l'acquisition de NCF (voir la note 31). Le 11 août 2017, à la clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 4 654 560 actions ordinaires de la Banque pour un produit brut de 240,6 millions \$.

Le 16 janvier 2018, la Banque a émis 2 282 000 actions ordinaires et, dans le cadre de cette émission d'actions, la Banque a émis 342 300 actions ordinaires supplémentaires liées à une option de surallocation pour un produit brut total de 143,8 millions \$.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2018, 484 511 actions ordinaires (469 743 en 2017) ont été légalement émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

DIVIDENDES DÉCLARÉS

	2018		2017	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 11	0,250 \$	1 000 \$	1,000 \$	4 000 \$
Série 13	1,075 \$	5 375	1,075 \$	5 375
Série 15	1,463 \$	7 313	1,463 \$	7 313
Total des actions privilégiées		13 688 \$		16 688 \$
Actions ordinaires	2,54 \$	104 493 \$	2,46 \$	86 560 \$

Le 20 novembre 2018, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2018. Le 4 décembre 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,65 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2019 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2019.

RESTRICTIONS CONCERNANT LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

GESTION DU CAPITAL

La direction cherche à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément au profil de risque, au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Le BSIF exige des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales des fonds propres qui figurent dans le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon les exigences en matière d'adéquation des fonds propres de la ligne directrice du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être principalement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres respectivement à 6,375 %, 7,875 % et 9,875 % pour 2018. Ces ratios tiennent compte de l'application progressive de la réserve de conservation des fonds propres et de certains ajustements réglementaires pour la période jusqu'en 2019 et du retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles pour la période jusqu'en 2022 (la base « transitoire »). La ligne directrice prévoit également l'augmentation chaque année des ratios minimums de fonds propres, qui atteindront respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % en 2019, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

De plus, le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt maintiennent des ratios cibles de fonds propres sans prise en compte des dispositions transitoires au moins équivalents à la somme des ratios minimums de 2019 et de la réserve de conservation (la base « tout compris »), y compris un ratio cible minimum de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %. La base « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

La ligne directrice du BSIF fournit des indications additionnelles concernant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles et précise que certains instruments de fonds propres ne sont plus entièrement admissibles comme fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2013. Les actions privilégiées, série 11 de la Banque étaient considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles selon les règles de Bâle III et étaient assujetties au retrait progressif, au rythme de 10 % par année, avant leur rachat le 15 décembre 2017. Les actions privilégiées, série 13 et série 15 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et les billets (dette subordonnée) échéant le 22 juin 2027 sont pleinement admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2 selon les exigences de Bâle III.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond, selon sa définition, aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les cessions temporaires de titres, comme il est défini dans les exigences.

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les fonds propres réglementaires selon la base « tout compris » sont présentés ci-après.

	2018	2017
Actions ordinaires	1 115 416 \$	953 536 \$
Résultats non distribués	1 152 470	1 035 770
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	268	—
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	(3 746)	6 797
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(452 401)	(383 804)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 812 007	1 612 299
Actions privilégiées non admissibles ⁽²⁾	—	97 562
Actions privilégiées admissibles	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	244 038	341 600
Fonds propres de catégorie 1	2 056 045	1 953 899
Dette subordonnée admissible	348 762	348 427
Provisions cumulatives collectives	67 981	62 263
Fonds propres de catégorie 2	416 743	410 690
Total des fonds propres	2 472 788 \$	2 364 589 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,0 %	7,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,2 %	9,6 %
Ratio total des fonds propres	12,2 %	11,6 %

(1) Composées des déductions relatives aux logiciels et autres immobilisations incorporelles, au goodwill, aux actifs des régimes de retraite et à d'autres éléments.

(2) À l'heure actuelle, il n'existe aucune déduction liée aux instruments de fonds propres non admissibles selon Bâle III.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé initialement 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont aucune n'était disponible au 31 octobre 2018 (124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2017).

En octobre 2018, la Banque a attribué les 124 962 options d'achat d'actions disponibles, lesquelles étaient en cours au 31 octobre 2018. Aucune option n'était en cours aux 31 octobre 2017.

	2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option ⁽¹⁾
En cours au début de l'exercice	—	s.o.
Attribuées	124 962	41,56 \$
En cours à la fin de l'exercice	124 962	41,56 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s.o.

(1) Prix d'exercice préliminaire fondé sur le cours de clôture au 31 octobre 2018. Le prix d'exercice réel sera déterminé le 6 décembre 2018.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) à l'intention des membres de la haute direction. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'évaluation. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action.

Aucun DPVA n'a été attribué en 2018 et en 2017. En 2018, les 25 035 DPVA qui étaient en cours ont été exercés et réglés en trésorerie à un prix d'exercice moyen pondéré de 40,37 \$.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPVA exerçables
2018	— \$	—	—	—
2017	40,37 \$	25 035	0,57	25 035

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Unités d'actions de performance

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction. Les droits à 60 % des unités d'actions de performance s'acquiert généralement sur trois ans. Les droits aux autres 40 % des unités d'actions de performance s'acquiert généralement sur trois ans selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes de référence. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2018	161 182	56,31 \$	Décembre 2020
2017	147 784	53,91 \$	Décembre 2019

Au 31 octobre 2018, 587 385 unités étaient en circulation, et les droits à 139 432 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime [541 696 unités et droits à 108 768 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2017].

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

En 2017, la Banque a mis en place un régime incitatif d'unités d'actions de performance à l'intention de certains membres de la haute direction lié au succès de la mise en œuvre de son plan de transformation. Les droits à ces unités d'actions de performance étaient acquis après trois ans et à la condition que certains objectifs du plan de transformation de la Banque soient atteints à la fin de l'exercice 2019.

Au début de 2018, conformément à la décision de reporter l'atteinte des objectifs à moyen terme de la Banque de 2019 à 2020 tout en maintenant telles quelles les cibles de 2022, l'intégralité des 26 525 unités du régime d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2017 ont été annulées et remplacées par 58 411 unités en vertu du nouveau régime d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2018. Les droits à ces unités d'actions de performance s'acquerront après trois ans et à la condition que la Banque atteigne certains objectifs de performance à la fin de l'exercice 2020. En octobre 2018, 26 045 unités du régime d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2018 ont été annulées.

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau qui suit présente les activités au sein du régime d'unités d'actions liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2018 pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2018	58 411	56,31 \$	Décembre 2020
2017	25 413	53,91 \$	Décembre 2019

Au 31 octobre 2018, 32 668 unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2018 étaient en circulation. Aucune unité d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation de 2017 n'était en circulation au 31 octobre 2018.

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiescent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenue et convertie en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017.

Unités d'actions restreintes

Régime	Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2018 Haute direction	56 271	38 196	56,08 \$	Décembre 2020
Marchés des capitaux	32 599	—	56,40 \$	s. o.
2017 Haute direction	46 079	44 934	53,91 \$	Décembre 2019
Marchés des capitaux	39 564	—	53,91 \$	s. o.

(1) Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2018, le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de la haute direction s'élevait à 326 327 unités, et les droits à 217 416 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (303 801 unités et droits à 201 191 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2017). Le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2018 s'élevait à 70 373 unités et les droits à la totalité de ces unités avaient été acquis (67 685 unités au 31 octobre 2017, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2018, aucune unité d'actions différées n'a été rachetée (1 844 unités en 2017). En 2018, la Banque a attribué 25 168 unités d'actions différées à titre de rémunération (11 467 unités en 2017). Au 31 octobre 2018, 71 687 unités étaient en circulation (46 519 unités en 2017) dont la valeur totale s'élevait à 3,0 millions \$ (2,8 millions \$ en 2017).

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,7 million \$ au cours de l'exercice 2018 (0,7 million \$ en 2017), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel.

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2018	2017
Charge découlant de régimes de rémunération fondée sur des actions	(6 988) \$	18 927 \$
Incidence des couvertures	13 275	(10 495)
	6 287 \$	8 432 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

Au 31 octobre 2018, la valeur comptable du passif lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie était de 33,4 millions \$ (49,4 millions \$ au 31 octobre 2017). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités acquis entièrement s'établissait à 20,7 millions \$ au 31 octobre 2018 (25,9 millions \$ au 31 octobre 2017).

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Ils sont également enregistrés auprès de Retraite Québec (RQ) et sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

RISQUES ASSOCIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques, comme l'inflation des salaires et l'accroissement de la longévité. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i) la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéance des passifs;
- ii) les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii) la situation financière des régimes de retraite;
- iv) les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres d'emprunt, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CAPITALISATION

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite à prestations définies, y compris le déficit, s'il y a lieu.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2017 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2018.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	629 977 \$	28 755 \$	633 395 \$	29 344 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 367	55	15 257	54
Coût des services passés	—	—	70	—
Frais d'intérêt	22 285	814	21 883	814
Prestations versées	(44 507)	(1 567)	(33 076)	(1 022)
Cotisations des employés	2 613	—	2 962	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses				
Démographiques	(1 536)	12	10	—
Économiques	(31 443)	(2 225)	(7 410)	(435)
Gains actuariels provenant des résultats techniques du régime	(6 878)	(810)	(3 114)	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	584 878 \$	25 034 \$	629 977 \$	28 755 \$

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2018	2017
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	599 319 \$	589 570 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	21 026	20 139
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	(24 057)	113
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 507)	(1 521)
Cotisations de la Banque	20 582	21 132
Cotisations des employés	2 613	2 962
Prestations versées	(44 507)	(33 076)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	573 469 \$	599 319 \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	573 469 \$	— \$	599 319 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	584 878	25 034	629 977	28 755
Situation de capitalisation – déficit	(11 409)	(25 034)	(30 658)	(28 755)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	5 511	—	3 413	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	16 920 \$	25 034 \$	34 071 \$	28 755 \$

COÛTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultat				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 367 \$	55 \$	15 257 \$	54 \$
Coût des services passés	—	—	70	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 507	—	1 521	—
Frais d'intérêt	22 285	814	21 883	814
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(21 026)	—	(20 139)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	(1 060)	—	(33)
	17 133	(191)	18 592	835
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies	(39 857)	(1 963)	(10 514)	(402)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	24 057	—	(113)	—
	(15 800)	(1 963)	(10 627)	(402)
Total des coûts au titre des prestations définies	1 333 \$	(2 154) \$	7 965 \$	433 \$

La Banque prévoit verser une cotisation de 19,0 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2019.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2018	2017
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	5 501 \$	5 842 \$
Fonds d'actions		
Canada	49 541	29 103
États-Unis	22 679	20 156
Autres	20 447	22 167
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	57 176	87 733
De sociétés et autres	377 608	362 522
Autres	40 517	71 796
	573 469 \$	599 319 \$

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

Les fonds d'actions comprenaient 0,1 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2018 (0,2 million \$ au 31 octobre 2017). Aux 31 octobre 2018 et 2017, aucun actif des régimes n'était coté sur des marchés actifs.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

	2018	2017
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,94 %	3,54 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses servant à déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	3,71 %	3,60 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	3,54 %	3,45 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2018, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 13,3 ans (14,3 ans en 2017).

Pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement futur des avantages gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

	2018	2017
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	6,50 %	6,50 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2028	2025

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾	
	Obligation	Charge
Régimes de retraite	19 654 \$	1 498 \$
Autres régimes	613 \$	32 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	318 \$	(276) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	1 408 \$	(1 219) \$

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations définies	17 133 \$	18 592 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	7 925	7 568
Autres régimes	(191)	835
	24 867 \$	26 995 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2018	2017
Actif d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	19 796 \$	22 997 \$
Passifs au titre des régimes à prestations définies	9 695	15 803
Rémunération fondée sur des actions	7 511	13 208
Provisions	9 944	11 852
Immobilisations corporelles	4 484	7 037
Revenus différés	7 559	6 613
Dérivés	4 422	2 645
Autres différences temporaires	13 291	9 299
	76 702	89 454
Passif d'impôt différé		
Charges différées	28 509	33 067
Logiciels	12 263	14 296
Contrats de location	6 532	13 407
Autres immobilisations incorporelles	18 243	8 231
Autres différences temporaires	4 799	3 863
	70 346	72 864
Impôt différé, montant net	6 356 \$	16 590 \$

Au 31 octobre 2018, des pertes en capital non utilisées de 11,0 millions \$ (2,0 millions \$ au 31 octobre 2017) pouvant être portées en réduction de gains en capital futurs n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes en capital non utilisées peuvent faire l'objet d'un report prospectif indéfiniment.

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé net comptabilisé au bilan consolidé s'établit comme suit :

	2018	2017
Actif d'impôt différé	25 437 \$	38 702 \$
Passif d'impôt différé	(19 081)	(22 112)
Impôt différé, montant net	6 356 \$	16 590 \$

Les composantes du recouvrement d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2018	2017
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	3 239 \$	3 172 \$
Charges différées	(4 558)	3 112
Autres immobilisations incorporelles	9 008	2 676
Immobilisations corporelles	2 556	908
Provisions	1 910	611
Contrats de location	(6 875)	(6 724)
Logiciels	(2 033)	(4 399)
Rémunération fondée sur des actions	5 697	(2 641)
Autres différences temporaires	158	(579)
	9 102 \$	(3 864) \$

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2018	2017
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	48 078 \$	63 532 \$
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	(1 493)	539
	46 585	64 071
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	7 032	(3 416)
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	1 539	(448)
Changement de taux d'imposition	531	—
	9 102	(3 864)
	55 687 \$	60 207 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2018	2017
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié(e) aux variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 584) \$	4 062 \$
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net des pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 436)	(2 453)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	(1 793)	(6 877)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes latentes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	—	(204)
Charge d'impôt sur le résultat liée aux profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	4 740	2 925
	(2 073) \$	(2 547) \$
Composition des impôts sur le résultat		
(Recouvrement) charge d'impôt exigible	(4 364) \$	1 161 \$
(Recouvrement) charge d'impôt différé(e)	2 291	(3 708)
	(2 073) \$	(2 547) \$

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre

	2018	2017
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	350 \$	408 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Recouvrement d'impôt exigible	(339)	(543)
Recouvrement d'impôt différé	(1 346)	(2 157)
	(1 685)	(2 700)
	(1 335) \$	(2 292) \$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2018		2017	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	74 749 \$	26,7 %	71 189 \$	26,7 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Changement de taux d'imposition	531	0,2	—	—
Résultat lié aux établissements à l'étranger	(17 483)	(6,2)	(7 756)	(2,9)
Dividendes non imposables et tranche non imposable des gains en capital	(2 176)	(0,7)	(3 751)	(1,4)
Autres, montant net	66	(0,1)	525	0,2
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	55 687 \$	19,9 %	60 207 \$	22,6 %

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier le revenu cumulé depuis le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité des bénéfices non rapatriés était rapatriée étaient estimés à 55,0 millions \$ au 31 octobre 2018 (51,0 millions \$ au 31 octobre 2017). Au 1^{er} novembre 2018, par suite des changements apportés à la loi fiscale canadienne, les revenus tirés des activités d'assurance à l'étranger seront imposés lorsqu'ils seront gagnés. Dans le cas des autres filiales à l'étranger, les impôts additionnels qui seraient exigibles si les résultats non distribués étaient rapatriés intégralement étaient estimés à 0,8 million \$ au 31 octobre 2018 (néant au 31 octobre 2017). Aucune charge d'impôt différé ni provision connexe n'a été comptabilisée à cet égard.

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

	2018	2017
Résultat de base par action		
Résultat net	224 646 \$	206 461 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	14 038	17 096
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	210 608 \$	189 365 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	41 280	35 059
Résultat de base par action	5,10 \$	5,40 \$
<hr/>		
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	210 608 \$	189 365 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	41 280	35 059
Options d'achat d'action dilutives (en milliers)	—	s. o.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	41 280	35 059
Résultat dilué par action	5,10 \$	5,40 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente la valeur comptable de l'encours des prêts et des dépôts entre parties liées.

	2018	2017
Prêts ⁽¹⁾		
Principaux dirigeants	1 442 \$	2 355 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	37 352	20 694
	38 794 \$	23 049 \$
<hr/>		
Dépôts		
Principaux dirigeants	691 \$	343 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	301	1 548
	992 \$	1 891 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts, car aucun de ceux-ci n'était douteux ou en souffrance.

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants et à leurs entités liées. Les prêts sont consentis aux membres du conseil d'administration selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités contrôlées par les principaux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts se sont élevés à 2,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1,0 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) et ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts ont totalisé 25 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (34 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017) et ont été comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Également, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a versé une charge locative de 0,2 million \$ à une partie liée (2,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2018	2017
Avantages à court terme, y compris les salaires	5 798 \$	5 239 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	828	802
Rémunération fondées sur des actions	4 213	7 399
	10 839 \$	13 440 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et les comptes débiteurs. Comme il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, la Banque a déterminé que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur du fait de leur nature à court terme.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Autres passifs

Les autres passifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à payer et les comptes créditeurs. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, et leur juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Dette liée aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

Dette subordonnée

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	181 \$	2 528 \$	1 \$	2 710 \$
Détenues à des fins de transaction	174 \$	2 521 \$	— \$	2 695 \$
Dérivés	1 \$	93 \$	— \$	94 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	20 \$	2 989 \$	— \$	3 009 \$
Dérivés	2 \$	258 \$	25 \$	285 \$
 (en millions de dollars canadiens)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	157 \$	2 875 \$	— \$	3 032 \$
Détenues à des fins de transaction	136 \$	2 013 \$	— \$	2 149 \$
Dérivés	— \$	104 \$	— \$	104 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	24 \$	2 141 \$	— \$	2 165 \$
Dérivés	6 \$	172 \$	40 \$	218 \$

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2018, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (suite)

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)	2018					2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	656 \$	654 \$	— \$	654 \$	— \$	405 \$	404 \$
Prêts	34 302 \$	33 990 \$	— \$	— \$	33 990 \$	36 597 \$	36 509 \$
Passif							
Dépôts	28 007 \$	27 842 \$	— \$	27 842 \$	— \$	28 930 \$	28 929 \$
Dette liée aux activités de titrisation	7 788 \$	7 720 \$	— \$	7 720 \$	— \$	8 231 \$	8 273 \$
Dette subordonnée	349 \$	348 \$	— \$	348 \$	— \$	348 \$	359 \$

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants aux 31 octobre 2018 et 2017 se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit généralement d'instruments financiers à taux flottant liquides ou qu'ils sont généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, acceptations et autres passifs.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

	2018					
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	Montants nets
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 717 765 \$	2 065 267 \$	3 652 498 \$	1 151 059 \$	2 495 671 \$	5 768 \$
Dérivés	94 285	—	94 285	70 188	8 381	15 716
	5 812 050 \$	2 065 267 \$	3 746 783 \$	1 221 247 \$	2 504 052 \$	21 484 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	4 581 090 \$	2 065 267 \$	2 515 823 \$	1 151 059 \$	1 362 294 \$	2 470 \$
Dérivés	285 492	—	285 492	70 188	162 338	52 966
	4 866 582 \$	2 065 267 \$	2 801 315 \$	1 221 247 \$	1 524 632 \$	55 436 \$

[1] Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION (suite)

2017

	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	4 158 294 \$	1 050 453 \$	3 107 841 \$	1 620 010 \$	1 485 197 \$	2 634 \$
Dérivés	104 426	—	104 426	95 354	3 890	5 182
	4 262 720 \$	1 050 453 \$	3 212 267 \$	1 715 364 \$	1 489 087 \$	7 816 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 729 082 \$	1 050 453 \$	2 678 629 \$	1 620 010 \$	1 057 973 \$	646 \$
Dérivés	217 785	—	217 785	95 354	76 743	45 688
	3 946 867 \$	1 050 453 \$	2 896 414 \$	1 715 364 \$	1 134 716 \$	46 334 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan de la Banque.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

(en millions de dollars canadiens)

2018

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Trésorerie, dépôts auprès de banques et valeurs mobilières	4 339 \$	748 \$	581 \$	545 \$	12 \$	327 \$	6 552 \$
Rendement réel		1,9 %	1,9 %	1,6 %	4,8 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 044	1 608	—	—	—	—	3 652
Rendement réel		1,6 %	— %	— %	— %		
Prêts	9 423	7 830	4 294	12 398	255	102	34 302
Rendement réel		4,8 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	1 389	1 389
Total	15 806 \$	10 186 \$	4 875 \$	12 943 \$	267 \$	1 818 \$	45 895 \$
Rendement réel		4,1 %	3,5 %	3,4 %	3,6 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	2 558 \$	4 530 \$	7 396 \$	13 397 \$	54 \$	72 \$	28 007 \$
Rendement réel		2,1 %	2,1 %	2,5 %	5,3 %		
Engagements au titre de valeurs vendus à découvert ou en vertu de conventions de rachat	3 482	2 038	4	—	—	—	5 524
Rendement réel		1,6 %	2,0 %	— %	— %		
Autres passifs	—	185	12	—	—	1 534	1 731
Rendement réel		2,0 %	2,2 %	— %	— %		
Dette liée aux activités de titrisation	1 126	1 718	616	4 069	367	(108)	7 788
Rendement réel		2,4 %	2,0 %	1,7 %	2,2 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	—	125	475	—	2 245	2 845
Rendement réel		— %	4,0 %	4,6 %	— %		
Total	7 166 \$	8 471 \$	8 153 \$	17 941 \$	421 \$	3 743 \$	45 895 \$
Rendement réel		2,0 %	2,1 %	2,4 %	2,6 %		
Swaps, montant net	(690)	(10 331)	4 307	6 412	302	—	—
Écart de sensibilité	7 950 \$	(8 616) \$	1 029 \$	1 414 \$	148 \$	(1 925) \$	— \$
Écart cumulé	7 950 \$	(666) \$	363 \$	1 777 \$	1 925 \$	— \$	— \$

(en millions de dollars canadiens)

2017

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	19 865 \$	5 293 \$	5 443 \$	13 401 \$	269 \$	2 412 \$	46 683 \$
Rendement réel		2,5 %	3,0 %	3,1 %	3,8 %		
Passif et capitaux propres							
	7 987 \$	7 656 \$	8 901 \$	17 265 \$	528 \$	4 346 \$	46 683 \$
Rendement réel		1,5 %	1,6 %	1,8 %	2,3 %		
Swaps, montant net	—	(9 081)	3 373	5 431	277	—	—
Écart de sensibilité	11 878 \$	(11 444) \$	(85) \$	1 567 \$	18 \$	(1 934) \$	— \$
Écart cumulé	11 878 \$	434 \$	349 \$	1 916 \$	1 934 \$	— \$	— \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et des indices qui servent à établir le rendement de dépôts indicatifs, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les principaux types de dérivés utilisés se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée.
- ii) Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- iii) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- iv) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- v) Les contrats à terme standardisés sont des engagements d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- vi) Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements variables fondés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

(en millions de dollars canadiens)

2018

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	6 747 \$	10 108 \$	733 \$	17 588 \$	13 699 \$	3 889 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	154	—	—	154	—	154
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	3 174	61	—	3 235	251	2 984
Contrats à terme	1 896	65	—	1 961	—	1 961
Options achetées	90	—	—	90	—	90
Options vendues	69	—	—	69	—	69
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	189	116	—	305	—	305
Options vendues	216	270	—	486	—	486
Contrats à terme standardisés	30	—	—	30	—	30
Swaps de rendement total	16	24	—	40	6	34
	12 581 \$	10 644 \$	733 \$	23 958 \$	13 956 \$	10 002 \$

(en millions de dollars canadiens)

2017

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 727 \$	9 565 \$	771 \$	14 063 \$	11 735 \$	2 328 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	71	40	—	111	—	111
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 717	64	—	1 781	193	1 588
Contrats à terme	1 105	72	—	1 177	—	1 177
Options achetées	1 102	—	—	1 102	—	1 102
Options vendues	1 102	—	—	1 102	—	1 102
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	38	76	—	114	—	114
Options vendues	116	263	—	379	—	379
Contrats à terme standardisés	16	—	—	16	—	16
Swaps de rendement total	24	28	—	52	5	47
	9 018 \$	10 108 \$	771 \$	19 897 \$	11 933 \$	7 964 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,4 milliard \$ au 31 octobre 2017.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en milliers de dollars canadiens)	2018		2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	712 \$	(149 301) \$	16 818 \$	(67 413) \$
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	36 958	(50 434)	31 286	(35 908)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	—	(632)	658	—
Couvertures de l'investissement net				
Contrats de change				
Swaps de devises	—	(4 584)	—	(947)
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	23 575	(19 974)	29 544	(24 624)
Contrats de change				
Swaps de devises	5 938	(30 072)	6 575	(35 877)
Contrats à terme	14 674	(3 290)	5 847	(6 595)
Options achetées	819	—	5 940	—
Options vendues	—	(821)	—	(6 160)
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	11 482	—	6 677	—
Options vendues	—	(26 705)	—	(40 097)
Swaps de rendement total	127	321	1 081	(164)
Total	94 285 \$	(285 492) \$	104 426 \$	(217 785) \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

Les swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture sont principalement utilisés pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. Les swaps de devises désignés comme instruments de couverture sont utilisés pour préserver la valeur de l'investissement net dans une filiale.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'établissait à 6,8 milliards \$ au 31 octobre 2018 (5,9 milliards \$ au 31 octobre 2017).

Le tableau ci-après présente l'inefficacité des couvertures de juste valeur.

(en milliers de dollars canadiens)	2018	2017
Profits nets comptabilisés sur l'instrument de couverture	80 749 \$	113 484 \$
Pertes nettes comptabilisées sur l'élément couvert	(80 098)	(115 575)
(Pertes) profits lié(s) à l'inefficacité comptabilisé(s) en résultat net	651 \$	(2 091) \$

25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs assortis d'un taux variable. La Banque utilise aussi les swaps de rendement total pour couvrir les variations des flux de trésorerie liées aux régimes de rémunération fondée sur des actions. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'établissait à 6,9 milliards \$ au 31 octobre 2018 (5,8 milliards \$ au 31 octobre 2017).

Des profits liés à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie de 0,4 million \$ ont été comptabilisés en résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (0,4 million \$ en 2017).

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2018 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des 13 prochains exercices.

Couvertures de l'investissement net

La Banque utilise des swaps de devises pour couvrir son investissement net dans une filiale à l'étranger. Au 31 octobre 2018, le montant nominal des swaps de devises désignés comme instruments de couverture de l'investissement net était de 251,0 millions \$ (193,3 millions \$ au 31 octobre 2017).

Pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, la couverture de l'investissement net ne présentait aucune inefficacité.

RISQUE DE CRÉDIT DES DÉRIVÉS

(en millions de dollars canadiens)

	2018			2017		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats de taux d'intérêt	77 \$	170 \$	36 \$	95 \$	208 \$	45 \$
Contrats de change	21	79	37	19	65	30
Contrats sur actions et indices boursiers	12	37	15	8	21	5
	110	286	88	122	294	80
Incidence des conventions-cadres de compensation	(86)	(162)	(39)	(102)	(188)	(43)
	24 \$	124 \$	49 \$	20 \$	106 \$	37 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

26. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements au titre des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

	2018	2017
Revenu (frais) d'intérêt, montant net	(5 506) \$	1 955 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	17 824	23 957
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	5 004	284
	22 828 \$	24 241 \$

27. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus de l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2018	2017
Revenus d'assurance	26 409 \$	28 553 \$
Réclamations et frais	(11 136)	(10 365)
Revenus d'assurance, montant net	15 273 \$	18 188 \$

28. REVENU LOCATIF

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (note 11). Ces contrats de location ont une durée allant de 1 an à 7 ans. Le revenu locatif de 7,9 millions \$ (15,6 millions \$ en 2017) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2018	2017
Moins de un an	4 142 \$	6 118 \$
De un an à cinq ans	5 963	9 305
Plus de cinq ans	—	6
	10 105 \$	15 429 \$

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans qu'aucun montant n'ait été prélevé.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 161,9 millions \$ au 31 octobre 2018 (167,9 millions \$ au 31 octobre 2017).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Ces options sont comptabilisées à la juste valeur, laquelle reflète le montant estimé des paiements futurs au titre de ces dérivés à la date d'évaluation. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 32,7 millions \$ au 31 octobre 2018 (157,9 millions \$ au 31 octobre 2017).

29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à indemniser les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

CONTRATS DE LOCATION, CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES IMPARTIS ET AUTRES CONTRATS

Les paiements minimaux futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit :

	2018		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de un an	47 018 \$	55 494 \$	10 814 \$
De un an à cinq ans	144 879	49 006	6 334
Plus de cinq ans	167 536	21 175	—
	359 433	125 675	17 148
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location	(6 902)	—	—
Total	352 531 \$	125 675 \$	17 148 \$

Les paiements au titre de ces engagements passés en charges se sont établis à 52,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (53,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2018	2017
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	621 462 \$	578 886 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	5 321 744	4 216 222
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	212 715	162 818
	6 155 921 \$	4 957 926 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	5 555 415 \$	4 382 186 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH)	600 506	575 740
	6 155 921 \$	4 957 926 \$

PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures (réclamations, actions) juridiques et réglementaires. Ces procédures concernent notamment des actions collectives qui touchent de nombreuses autres institutions financières et se rapportent à des charges imputées aux cartes de crédit et aux comptes bancaires, ainsi que d'autres réclamations à l'égard de la gestion de portefeuilles par des fiduciaires et des contre-demands de clients par suite d'actions en recouvrement des prêts de la Banque. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

30. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de restructuration.

	2018	2017
Indemnités de départ	925 \$	3 228 \$
Charges liées aux contrats de location	2 011	—
Autres charges de restructuration	3 008	7 257
Total	5 944 \$	10 485 \$

En septembre 2016, la Banque a annoncé son intention de réorganiser son réseau de succursales. Cette décision découlait de l'analyse stratégique commencée en 2015, ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le cadre de la restructuration prévue, des provisions liées à des contrats de location de 11,9 millions \$ et des indemnités de départ d'un montant de 4,4 millions \$ ont été comptabilisées initialement au poste Charges de dépréciation et de restructuration en 2016. En 2017, la Banque a engagé des charges supplémentaires de 10,5 millions \$, y compris les salaires, les frais de communication et les honoraires professionnels liés à l'optimisation des activités des Services aux particuliers et aux fusions de succursales de la Banque. En outre, des charges de 5,9 millions \$ à l'exercice clos le 31 octobre 2018 se rapportaient à la résiliation d'autres contrats de location ainsi qu'à des charges au titre des services-conseils pour la réorganisation de la gamme de produits en vue de la transition au modèle de succursales offrant uniquement des conseils.

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	9 411 \$	16 231 \$
Charges de restructuration engagées au cours de l'exercice	5 944	10 485
Paiements effectués au cours de l'exercice	(10 601)	(17 305)
Solde à la fin de l'exercice	4 754 \$	9 411 \$

Au 31 octobre 2018, le montant résiduel de la provision a trait principalement aux provisions liées à des contrats de location et aux indemnités de départ.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

En 2018 et en 2017, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers ont été identifiés. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT Services aux particuliers, car ils n'ont pas généré d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur recouvrable de l'UGT Services aux particuliers a été calculée en fonction de sa valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur le plan financier sur quatre ans approuvé par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % (2,1 % en 2017) et un taux d'actualisation après impôts de 10,3 % (11,0 % en 2017) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres à l'UGT Services aux particuliers.

En 2018, d'après les prévisions ajustées, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux particuliers excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des actifs sous-jacents de cette UGT n'a été comptabilisée en 2018 (néant en 2017). Une modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le résultat du test de dépréciation.

31. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DE NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE

Le 18 mai 2017, la Banque a conclu une entente définitive en vertu de laquelle elle a convenu d'acquérir la totalité de Northpoint Commercial Finance (NCF), société américaine de financement d'inventaires non bancaire qui détient un portefeuille de 819 millions \$ US (1 039 millions \$ CA). La transaction a été conclue le 11 août 2017. Le prix d'acquisition de 257 millions \$ US (325 millions \$ CA) était fondé sur la valeur comptable de l'actif net de NCF à la date de clôture. Dans le cadre de la transaction, la Banque a également remboursé les facilités de crédit précédentes de NCF de 668 millions \$ US (848 millions \$ CA). La Banque a fait l'acquisition de NCF pour étendre ses activités de financement d'équipement et diversifier ses sources de produits.

La juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge le 11 août 2017 était comme suit. La juste valeur définitive n'a pas changé de manière significative par rapport à l'évaluation initiale, de sorte que les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités.

	NCF Évaluation finale	NCF Évaluation initiale
Actif		
Prêts	1 038 887 \$	1 038 650 \$
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	80 997	81 000
Goodwill	53 629	56 437
Autres	89 895	94 257
	1 263 408 \$	1 270 344 \$
Passif		
Facilités de crédit	847 759 \$	847 787 \$
Autres	90 220	96 923
Total des actifs nets identifiables acquis	325 429 \$	325 634 \$
Trésorerie versée – contrepartie d'acquisition	325 429 \$	325 634 \$
Remboursement des facilités de crédit précédentes	847 759	847 787
Total	1 173 188 \$	1 173 421 \$

Le goodwill comptabilisé est attribuable aux avantages attendus de l'amélioration des sources de financement et du regroupement des actifs et des activités de NCF avec ceux de la Banque. Le goodwill lié à cette transaction a été alloué à l'UGT Services aux entreprises. En général, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles sont déductibles aux fins de l'impôt.

En 2017, la Banque a engagé des honoraires professionnels et d'autres frais de 4,4 millions \$ en lien avec cette transaction. Ces charges ont été comptabilisées directement en résultat net au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises. Aucune charge additionnelle n'a été engagée en 2018.

ACQUISITION DE CIT CANADA

Le 1^{er} octobre 2016, la Banque a acquis de CIT Group Inc. (« CIT ») ses activités canadiennes de financement d'équipement et de financement commercial (« CIT Canada »). Dans le cadre de cette transaction, la Banque a engagé des frais de technologie, des honoraires professionnels et des salaires liés à l'intégration de 2,4 millions \$ en 2018 (11,6 millions \$ en 2017). Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises.

32. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque évalue ses secteurs isolables d'après la manière dont le principal décideur opérationnel (le comité exécutif) gère les différents services et produits offerts aux clients et a déterminé qu'elle avait quatre secteurs opérationnels : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

- Le secteur Services aux particuliers répond aux besoins financiers des clients de détail au Québec. La Banque sert les particuliers principalement par l'entremise d'un réseau de succursales, qui offre une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement.
- Le secteur Services aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis. Il propose aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers, un éventail de solutions de financement, notamment des solutions de crédit-bail et des services d'investissement et de gestion de trésorerie et des services internationaux.
- Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires partout au Canada.
- Le secteur Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., un courtier de plein exercice, et les activités de marché des capitaux de la Banque.

La Banque a déterminé, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, qu'elle a un secteur isolable. La Banque regroupe les secteurs opérationnels possédant des caractéristiques économiques semblables qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Pour le secteur opérationnel Marchés des capitaux, dont les caractéristiques économiques ne sont pas semblables, la Banque applique des seuils quantitatifs et exerce son jugement aux fins du regroupement.

La Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis ⁽¹⁾. Le tableau qui suit présente les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par pays.

	2018		
	Canada	États-Unis ⁽¹⁾	Total
Revenu total	955 459 \$	87 951 \$	1 043 410 \$
Actif productif moyen	38 320 764 \$	1 341 896 \$	39 662 660 \$

	2017		
	Canada	États-Unis ⁽¹⁾	Total
Revenu total	981 729 \$	14 681 \$	996 410 \$
Actif productif moyen	37 813 367 \$	241 566 \$	38 054 933 \$

(1) La Banque exerce ses activités aux États-Unis depuis l'acquisition de NCF, le 11 août 2017. Voir la note 31 pour plus de précisions.

RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2018	2017	2016	2015	2014
Actifs					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	116 490 \$	111 978 \$	123 716 \$	109 055 \$	126 247 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	374 237	215 384	63 383	91 809	122 608
Valeurs mobilières	6 061 144	5 586 014	5 660 432	4 487 357	4 880 460
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 652 498	3 107 841	2 879 986	3 911 439	3 196 781
Prêts					
Personnels	5 372 468	6 038 692	6 613 392	7 063 229	6 793 078
Hypothécaires résidentiels	16 986 338	18 486 449	16 749 387	14 998 867	13 707 489
Commerciaux	11 839 106	11 464 007	9 386 119	7 556 905	6 563 555
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	196 776	707 009	629 825	473 544	365 457
	34 394 688	36 696 157	33 378 723	30 092 545	27 429 579
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(93 026)	(99 186)	(105 009)	(111 153)	(119 371)
	34 301 662	36 596 971	33 273 714	29 981 392	27 310 208
Autres	1 388 652	1 064 470	1 005 109	1 078 452	846 481
	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$
Passifs et capitaux propres					
Dépôts					
Particuliers	20 995 453 \$	21 198 982 \$	21 001 578 \$	19 377 716 \$	18 741 981 \$
Entreprises, banques et autres	7 011 119	7 731 378	6 571 767	7 226 588	5 781 045
	28 006 572	28 930 360	27 573 345	26 604 304	24 523 026
Autres	7 255 394	6 842 540	6 013 890	5 524 930	5 103 778
Dette liée aux activités de titrisation	7 787 753	8 230 921	7 244 454	5 493 602	4 863 848
Dette subordonnée	348 762	348 427	199 824	449 641	447 523
Capitaux propres	2 496 202	2 330 410	1 974 827	1 587 027	1 544 610
	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$	39 659 504 \$	36 482 785 \$

État du résultat consolidé condensé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2018	2017	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêt	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$
Autres revenus	337 498	358 320	325 807	322 043	313 085
Revenu total	1 043 410	996 410	915 451	897 126	874 065
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	2 296	3 383	5 190	5 999	9 653
Provisions pour pertes sur créances	44 000	37 000	33 350	34 900	42 000
Frais autres que d'intérêt	716 781	689 359	679 549	722 824	641 309
Résultat avant impôts sur le résultat	280 333	266 668	197 362	133 403	181 103
Impôts sur le résultat	55 687	60 207	45 452	30 933	40 738
Résultat net	224 646 \$	206 461 \$	151 910 \$	102 470 \$	140 365 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	14 038	17 096	13 313	9 602	10 985
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	210 608 \$	189 365 \$	138 597 \$	92 868 \$	129 380 \$

État du résultat consolidé condensé — Base ajustée ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2018	2017	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêt	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$	575 083 \$	560 980 \$
Autres revenus	337 498	358 320	325 807	322 043	313 085
Revenu total	1 043 410	996 410	915 451	897 126	874 065
Provisions pour pertes sur créances	44 000	37 000	33 350	34 900	42 000
Frais autres que d'intérêt ajustés	695 775	658 492	636 796	639 560	620 807
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	303 635	300 918	245 305	222 666	211 258
Impôts sur le résultat ajustés	62 075	70 177	58 292	50 467	47 676
Résultat net ajusté	241 560 \$	230 741 \$	187 013 \$	172 199 \$	163 582 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	14 038	17 096	13 313	9 602	10 985
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	227 522 \$	213 645 \$	173 700 \$	162 597 \$	152 597 \$

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audités)	2018	2017	2016	2015	2014
Rentabilité					
Résultat dilué par action	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$	3,21 \$	4,50 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	9,7 %	10,9%	9,6%	6,8 %	10,1%
Marge nette d'intérêt (sur l'actif productif moyen) ⁽²⁾	1,78 %	1,68%	1,71%	1,84 %	1,88%
Ratio d'efficacité	68,7 %	69,2%	74,2%	80,6 %	73,4%
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾					
Résultat dilué par action ajusté	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$	5,62 \$	5,31 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	10,5 %	12,3%	12,0%	12,0 %	11,9%
Ratio d'efficacité ajusté	66,7 %	66,1%	69,6%	71,3 %	71,0%
Ratio du dividende versé ajusté	45,9 %	40,5%	42,4%	39,2 %	38,7%
Par action ordinaire					
Cours de clôture de l'action	41,56 \$	60 \$	49,57 \$	52,97 \$	49,58 \$
Ratio cours / résultat	8,1x	11,1x	10,9x	16,5x	11,0x
Valeur comptable	53,72 \$	51,18 \$	47,92 \$	46,33 \$	45,89 \$
Dividendes déclarés	2,54 \$	2,46 \$	2,36 \$	2,2 \$	2,06 \$
Rendement de l'action	6,1 %	4,1%	4,8%	4,2 %	4,2%
Ratio du dividende versé	49,6 %	45,7%	53,1%	68,6 %	45,7%
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif moyen	46 934 \$	44 846 \$	40 897 \$	37 822 \$	35 560 \$
Actif productif moyen ^{(1) (2)}	39 663 \$	38 055 \$	34 458 \$	31 248 \$	29 856 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 171 \$	1 735 \$	1 443 \$	1 356 \$	1 281 \$
Qualité du crédit					
Provisions pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,12 %	0,11%	0,11%	0,12 %	0,15%
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III - base «tout compris»	9,0 %	7,9%	8,0%	7,6 %	7,9%
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 075	38 966	33 842	28 957	28 943
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 642	3 732	3 687	3 656	3 667
Nombre de succursales	96	104	145	150	152
Nombre de guichets automatiques	222	341	398	405	418

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) L'information comparative de 2014 a été retraitée pour tenir compte de l'adoption des modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* et la modification par la Banque de sa définition de l'actif productif moyen. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2018				2017			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	255 857 \$	260 664 \$	259 887 \$	267 002 \$	267 968 \$	248 002 \$	238 807 \$	241 633 \$
Résultat net	50 801 \$	54 903 \$	59 195 \$	59 747 \$	58 635 \$	54 798 \$	44 572 \$	48 456 \$
Résultat dilué par action	1,13 \$	1,23 \$	1,34 \$	1,41 \$	1,42 \$	1,48 \$	1,19 \$	1,30 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8,4%	9,2%	10,5%	10,8%	11,1%	11,8%	9,9%	10,7%
Marge nette d'intérêt	1,77%	1,77%	1,82%	1,77%	1,75%	1,63%	1,67%	1,66%
Ratio d'efficacité	69,0%	71,8%	67,6%	66,5%	68,8%	67,9%	70,7%	69,4%
Levier d'exploitation	3,9%	(6,4)%	(1,5)%	3,3%	(1,5)%	4,2%	(1,9)%	n.s.
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	54 344 \$	59 374 \$	64 625 \$	63 217 \$	66 476 \$	59 906 \$	51 618 \$	52 741 \$
Résultat dilué par action ajusté	1,22 \$	1,34 \$	1,47 \$	1,49 \$	1,63 \$	1,63 \$	1,39 \$	1,43 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	9,0%	10,0%	11,6%	11,5%	12,7%	13,0%	11,7%	11,8%
Ratio d'efficacité ajusté	67,2%	69,7%	65,1%	64,8%	64,3%	65,6%	67,2%	67,4%
Levier d'exploitation ajusté	3,4%	(7,1)%	(0,4)%	(0,8)%	2,2%	2,5%	0,2%	—%
Ratio du dividende versé ajusté	52,6%	47,7%	42,8%	41,7%	38,7%	38,0%	43,7%	42,6%
Par action ordinaire								
Cours de clôture de l'action	41,56 \$	46,62 \$	49,31 \$	53,20 \$	60,00 \$	54,17 \$	55,84 \$	58,86 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	8,1 x	8,6 x	8,7 x	9,7 x	11,1 x	12,3 x	13,0 x	13,0 x
Valeur comptable	53,72 \$	53,43 \$	52,67 \$	52,08 \$	51,18 \$	50,54 \$	49,56 \$	48,87 \$
Dividendes déclarés	0,64 \$	0,64 \$	0,63 \$	0,63 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,61 \$
Rendement de l'action	6,2%	5,5%	5,1%	4,7%	4,1%	4,6%	4,4%	4,1%
Ratio du dividende versé	56,5%	51,8%	47,0%	44,3%	44,3%	41,8%	51,4%	46,7%
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en % des prêts et des acceptations)	0,42%	0,37%	0,34%	0,31%	0,30%	0,23%	0,25%	0,28%
Provision pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,20%	0,05%	0,11%	0,13%	0,13%	0,07%	0,12%	0,11%
Ratio de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires — base «tout compris»	9,0%	8,8%	8,6%	8,6%	7,9%	7,9%	8,1%	8,2%
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 075	41 996	41 842	41 721	38 966	34 190	34 071	33 941

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

RÉGIE D'ENTREPRISE

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidente du conseil).

Le conseil d'administration a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comités et du président du conseil.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération; surveiller ses travaux et examiner son rendement; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les autorités réglementaires avant leur publication; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

FILIALES CONSOLIDÉES

Au 31 octobre 2017 [en milliers de dollars canadiens, non audité]	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
DÉNOMINATION SOCIALE			
B2B Banque	Toronto, Canada	718 132 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada		
B2B Securitization Limited Partnership ⁽²⁾	Toronto, Canada		
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	19 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	159 431 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.			
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	102 615 \$	100 %
LBC Capital inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada	2 812 853 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
LBEF inc.	Burlington, Canada		
LBEL inc.	Burlington, Canada		
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada		
LBC Leasing Limited Partnership ⁽⁴⁾	Burlington, Canada		
NCF International S.à r.l.	Luxembourg, Luxembourg		
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada		
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Delaware, États-Unis		
<i>Filiales à part entière</i>			
NCF Financing LLC	Delaware, États-Unis		
Northpoint Commercial Finance Inc.	Delaware, États-Unis		
<i>Filiale à part entière</i>			
Northpoint Commercial Finance LLC	Delaware, États-Unis		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	29 460 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	377 656 \$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
<i>Filiale à part entière</i>			
VRH Canada inc.	Montréal, Canada		
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	697 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	79 384 \$	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

(3) La Banque Laurentienne du Canada détient 85 % des actions avec droit de vote de LBC Capital inc. et VRH Canada inc. détient 15 % des actions résiduelles.

(4) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient 0,01 % des parts résiduelles.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

L'actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des provisions cumulatives, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation et un portefeuille de prêts personnels géré par le secteur d'activité Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers.

La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation

aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- Swaps de devises – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- Swaps sur rendement total – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal
1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
www.blcgf.ca

Toronto
199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2
www.blcgf.ca

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888
ou 1 800 564-6253

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à secretariat.corporatif@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40448.

Bureau de l'ombudsman

1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
ombudsman@blcgf.ca
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40452.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 40019.

Médias sociaux



Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts et registraire de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*	
Actions ordinaires	51925D 106 / LB	Premier jour ouvrable de :		
		janvier	1 ^{er} février	
		avril	1 ^{er} mai	
		juillet	1 ^{er} août	
		octobre	1 ^{er} novembre	
Actions privilégiées				
	Série 13	51925D 825 / LB.PR.H	7 mars	15 mars
	Série 15	51925D 791 / LB.PR.J	7 juin	15 juin
			7 septembre	15 septembre
		7 décembre	15 décembre	

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

**BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

B2B BANQUE

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC CAPITAL INC.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7L 6M9

**BLC SERVICES
FINANCIERS INC.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0E5

**VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE INC.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 620
Montréal (Québec) H3G 0E5

BLC TECH INC.

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**NORTHPOINT
COMMERCIAL FINANCE**

11675, Rainwater Drive, bureau 450
Alpharetta (Géorgie) 30009



ISBN 978-2-9816451-4-2
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2018

blcgf.ca

NO : 500-06-001076-203

SUPERIOR COURT
(Class action)

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE
DES ACTIONNAIRES

Plaintiff

v.

LAURENTIAN BANK OF CANADA ET AL.

-and-

ERNST & YOUNG LLP

Defendants

**DE BENE ESSE APPLICATION OF THE
DEFENDANT ERNST & YOUNG LLP TO
PRODUCE THE EXPERT REPORT OF ALAIN
DUGAL DATED SEPTEMBER 20, 2021 AND
SUPPORTING PUBLIC DOCUMENTS OF THE
LAURENTIAN BANK OF CANADA**

ORIGINAL

BO-0042

#1001143941

**Me Sophie Melchers
Me François-David Paré
Me Francesca Taddeo
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 CANADA
Téléphone : +1 514.847.4747
Télécopie : +1 514.286.5474**

Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

Comparelli, Angelina

De: Comparelli, Angelina de la part de Melchers, Sophie
Envoyé: 24 septembre 2021 15:11
À: jcalvalancia@belleaulapointe.com; Emilie Kokmanian; Maxime Nasr; Rodrigue, Sylvie; Gingras, Marie-Ève; Fabello, John; Sarah Woods; pouellet@woods.qc.ca; Poplaw, Mason; 'GQUERRY@mccarthy.ca'; Demers, Sarah-Maude; sean.griffin@langlois.ca; antoine.brylowski@langlois.ca; Catherine.Martel@langlois.ca; scaron@lcm.ca
Cc: Melchers, Sophie; Pare, Francois-David; Taddeo, Francesca
Objet: NOTIFICATION / MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al. - 500-06-001076-203
Pièces jointes: CAN_DMS_141650394_v1_De Bene Esse motion for leave to adduce expert report - September 24 2021.PDF

Suivi:	Destinataire	Réception
	jcalvalancia@belleaulapointe.com	
	Emilie Kokmanian	
	Maxime Nasr	
	Rodrigue, Sylvie	
	Gingras, Marie-Ève	
	Fabello, John	
	Sarah Woods	
	pouellet@woods.qc.ca	
	Poplaw, Mason	
	'GQUERRY@mccarthy.ca'	
	Demers, Sarah-Maude	
	sean.griffin@langlois.ca	
	antoine.brylowski@langlois.ca	
	Catherine.Martel@langlois.ca	
	scaron@lcm.ca	
	Melchers, Sophie	Remis: 2021-09-24 15:11
	Pare, Francois-David	Remis: 2021-09-24 15:11
	Taddeo, Francesca	Remis: 2021-09-24 15:11

NOTIFICATION PAR COURRIEL / NOTIFICATION BY EMAIL (Articles 133 et/and 134 C.p.c. / C.C.P.)

EXPÉDITEUR / SENDER
<p>NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Me / Mtre. Sophie Melchers, François-David Paré et Francesca Taddeo 1, Place Ville Marie, # 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1 Tel. : (514) 847-4747 – Fax : (514) 286-5474 Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com</p>
<p>Date : Montréal, le 24 septembre 2021</p>

Nature du document / Nature of the document :	De Bene Esse Application of the Defendant, Ernst & Young LLP to produce the expert report of Alain Dugal dated September 20, 2021 and public documents of Laurentian Bank of Canada not included in Plaintiff's exhibits, Exhibits R-EY-1 and R-EY-2
N° du dossier de Cour / Court File # :	500-06-001076-203
Nom des parties / Name of the parties :	Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires c. Banque Laurentienne du Canada et Ernst & Young LLP
Nombre de pages / Number of the pages :	242 pages
Heure de transmission / Time of transmission :	15h15
Notre référence / Our reference :	1001143941

DESTINATAIRE(S) / RECIPIENT(S)

<p>Nom / Name : Me Josée Cavalancia Me Emilie B. Kokmanian Me Maxime Nasr</p> <p>Étude / Firm : BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L. 300, Place d'Youville, Bureau B-10 Montréal (Québec) H2Y 2B6</p>	<p>Nom / Name : Me Sylvie Rodrigue Me Marie-Ève Gingras Me John Fabello</p> <p>Étude / Firm : TORYS 1 Place Ville Marie, bureau 2880 Montréal (Québec) H3B 4R4</p>
<p>Nom / Name : Me Sarah Woods Me Patrick Ouellet</p> <p>Étude / Firm : WOODS S.E.N.C.R.L. 2000, McGill College, bureau 1700 Montréal (Québec) H3A 3H3</p>	<p>Nom / Name : Me Mason Poplaw Me Gabriel Querry Me Sarah-Maude Demers</p> <p>Étude / Firm : McCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 0A2</p>
<p>Nom / Name : Me Sean Griffin Me Antoine Brylowski Me Catherine Martel</p> <p>Étude / Firm : LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L. 1250, boul. René-Lévesque Ouest, 20^e étage Montréal (Québec) H3B 4W8</p>	<p>Nom / Name : Me Sébastien C. Caron</p> <p>Étude / Firm : LCM 600, De Maisonneuve Ouest, Bureau 2700 Montréal (Québec) H3A 3J2</p>

Angelina Comparelli

Adjointe juridique

Legal Assistant

Adjointe de / Assistant to Sophie Melchers, François-David Paré et / and Pierre Bienvenu, Ad. E.

Comparelli, Angelina

De: Microsoft Outlook
<MicrosoftExchange329e71ec88ae4615bbc36ab6ce41109e@nrfonline.onmicrosoft.com>
À: jcalancia@belleaulapointe.com; Emilie Kokmanian; Maxime Nasr; Rodrigue, Sylvie; Gingras, Marie-Ève; Fabello, John; Sarah Woods; pouellet@woods.qc.ca; Poplaw, Mason; 'GQUERRY@mccarthy.ca'; Demers, Sarah-Maude; sean.griffin@langlois.ca; antoine.brylowski@langlois.ca; Catherine.Martel@langlois.ca; scaron@lcm.ca
Envoyé: 24 septembre 2021 15:11
Objet: Relayé : NOTIFICATION / MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al. - 500-06-001076-203

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

jcalancia@belleaulapointe.com (jcalancia@belleaulapointe.com)

[Emilie Kokmanian \(ekokmanian@belleaulapointe.com\)](mailto:ekokmanian@belleaulapointe.com)

[Maxime Nasr \(mnasr@belleaulapointe.com\)](mailto:mnasr@belleaulapointe.com)

[Rodrigue, Sylvie \(srodrique@torys.com\)](mailto:srodrique@torys.com)

[Gingras, Marie-Ève \(mgingras@torys.com\)](mailto:mgingras@torys.com)

[Fabello, John \(jfabello@torys.com\)](mailto:jfabello@torys.com)

[Sarah Woods \(swoods@woods.qc.ca\)](mailto:swoods@woods.qc.ca)

pouellet@woods.qc.ca (pouellet@woods.qc.ca)

[Poplaw, Mason \(mpoplaw@MCCARTHY.CA\)](mailto:mpoplaw@MCCARTHY.CA)

['GQUERRY@mccarthy.ca' \(GQUERRY@mccarthy.ca\)](mailto:'GQUERRY@mccarthy.ca' (GQUERRY@mccarthy.ca))

[Demers, Sarah-Maude \(SMDEMERS@mccarthy.ca\)](mailto:SMDEMERS@mccarthy.ca)

sean.griffin@langlois.ca (sean.griffin@langlois.ca)

antoine.brylowski@langlois.ca (antoine.brylowski@langlois.ca)

Catherine.Martel@langlois.ca (Catherine.Martel@langlois.ca)

scaron@lcm.ca (scaron@lcm.ca)

Objet : NOTIFICATION / MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al. - 500-06-001076-203